

**CORRESPONDANCE D'ELISABETH DE NASSAU
DUCHESSSE DE BOUILLON
A SA SŒUR CHARLOTTE-BRABANTINE, DUCHESSSE DE LA TREMOILLE
Années 1619-1622**

Présentée et annotée par Jean Luc TULOT

-=-

1619 *Le contrat de mariage de Henri de La Trémoille et de Marie de La Tour d'Auvergne fut passé le 19 janvier 1619 à Sedan et leur mariage célébré le dimanche 18 février. Au lendemain de cette cérémonie, Charlotte-Brabantine de Nassau se rendit à Paris pour suivre ses procès relatifs aux comtés de Quintin et de Montfort.*

Le mariage de Henri de La Trémoille et de Marie de La Tour d'Auvergne intervint dans une période de crise. En effet dans la nuit du 21 au 22 février, la Reine-mère, Marie de Médicis, s'évada de Blois où elle était exilée depuis la chute de Concini et rejoignit le duc d'Epernon à Angoulême. A cette nouvelle, Louis XIII demanda à voir sa fidèle noblesse autour de lui, ce qui obligea Henri de La Trémoille à s'arracher des bras de sa jeune épouse pour présenter ses devoirs au souverain.

Le 30 avril, le traité d'Angoulême, négocié par Richelieu, mit fin à la première guerre de la mère et du fils. Cela permit à Henri de La Trémoille de revenir à Sedan. Il en repartit dans les premiers jours de juin appelé par la gestion de ses affaires.

Les Bouillon, comme les La Trémoille, étaient riches en terres, mais ils manquaient de liquidité comme le prouve leur impossibilité de se procurer un attelage de chevaux pour mener le carrosse de Marie de La Tour d'Auvergne à Thouars.

Au printemps, le marquis de Duras, Jacques de Durfort, sollicita la main d'une des filles du duc et de la duchesse de Bouillon pour son fils unique, Guy-Aldonce. Le 27 juin fut passé à Sedan le contrat de mariage de leur troisième fille, Elisabeth, alors âgée de 13 ans avec le jeune comte de Duras¹. Le mariage ne sera célébré qu'en 1624.

Dans la seconde quinzaine du mois d'août, Elisabeth de Nassau décida enfin d'entreprendre le voyage du Limousin avec ses filles, Marie, Elisabeth et Julienne et son plus jeune fils Henri ; Frédéric, son fils aîné, et ses deux plus jeunes filles, Charlotte et Henriette, restèrent à Sedan auprès de leur père.

Si Elisabeth de Nassau respecta l'itinéraire donné dans sa lettre du 18 août², elle était les 25 et 26 août à l'abbaye de Jouarre où elle visita sa tante Jeanne de Bourbon-Montpensier³ et le 27 à Coulommiers où elle vit Mme de Longueville et le 28 à Moret où elle retrouva sa soeur. Puis la petite troupe, par Pithiviers, Orléans, Blois et Tours arriva à Saumur d'où elle repartit le 9 septembre pour Thouars, après avoir été reçue par Duplessis-Mornay⁴.

Alors qu'Elisabeth et Charlotte-Brabantine de Nassau étaient à la joie de leur retrouvaille, leur neveu, l'électeur palatin Frédéric V, acceptait imprudemment la couronne de Bohême.

¹ Bibliothèque nationale de France, Coll. Baluze, 198, f° 106-113. Le contrat fut ratifié par le marquis de Duras le 1er août 1619.

² Archives nationales, 1 AP 335/268.

³ Jeanne de Bourbon-Montpensier (1540-1624) était abbesse de Notre Dame de Jouarre depuis 1586.

⁴ Le 10 septembre 1619, Duplessis-Mornay écrivait au duc de Rohan : "Madame de Bouillon partit hier de céans avec Madame la duchesse de La Trémouille, sa fille", DUPLESSIS-MORNAY (Philippe), *Mémoires... contenant divers discours, instructions, lettres & despesches par luy dressées ou écrites [...] depuis l'an 1600 jusqu'à l'an 1623, op. cit.*, tome II, p. 241-242. Jean Daillé fait état de la venue des deux soeurs à Saumur conduisant la jeune duchesse de La Trémoille "en son mesnage à Thouars". *Histoire de la vie de Messire Philippe de Mornay, seigneur du Plessis-Marly,...*, Leyde, Chez Bonaventure & Abraham Elsevier, 1647, in-4°, p. 502.

Elisabeth de Nassau passa un mois à Thouars avant de prendre, avec son petit troupeau, le chemin de Turenne. A son arrivée, elle apprit la nouvelle de la libération le 20 octobre du prince de Condé que Luynes désireux de contrer l'influence de Marie de Médicis, avait obtenu de Louis XIII.

1

25 janvier 1619 - Sedan
à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, il y a grande diférence au contantement de vous entretenir de vive vois ou par lettre prive de l'un il faut avoir recours à l'autre, mais c'est en soupirant se représentant combien la présence d'une chère seur parfaitement bonne et pasionément aymée est douce. Son absence ne peut donc qu'être bien dure et fort regrette. Je m'assure mon coeur que vous n'en doutés pas et que je suis bien marye de tous les défas que j'ay commis. Je vous en demande mille pardons sans m'arester davantage à vous en faire des excuses, ny à vous dire mon déplaisir de me voir eslongnée de vous, quy par le vostre, ma chère Madame, jugerés du mien beaucoup mieux que je ne vous le puis représenter.

Il faut donc bien mieux vous randre conte de tout ce quy s'est passé depuis vostre partement, après vous avoir dit que j'ay receu vos deux chères lettres /2/ toute plaine de bonté et que je m'estois bien réjouye du beau de temps que vous avés eu deux jours, et que je m'aflige à ceste heure du mauvais que nous voions avec aparance de durer.

Je seray bien ayse d'estre trompée comme je croïois envoyer à ce gentilhomme à Retel pour avoir vostre paquet. Il l'a envoyé par un laquais et vous écrivoit. Je le remercy de vostre part et assure que je vous le ferois tenir seurement. Nous l'avons ouvert pour voir les patrons d'ouvrages et les lettres pour voir ce quy vous en estoit dits en l'un est en l'autre. C'est user d'une grande liberté, mais je croy que vous voulés, mon coeur, que je la prene pareille à celle que je désire que vous preniés. Je trouve que l'infante a pris un soing quy tesmoigne une grande bonté et quy vous tourne à grand honneur. Je vous suplye que je sache ce que vous voulés faire de ces patrons.

Monsieur vostre fils nous avoit mandé quy ne viendrait pas dîner ycy, mais sa chasse ne fut pas sy longue que nous croïons. Il fut ycy sur les deux heures, mais mon Monsieur, pour favoriser nostre dessain, s'alla promener et /3/ l'ayant trouvé dans la prerie, le mit dans son carosse et le promena un peu pour donner loisir aus bourgoises quy souaitoient de se trouver à la porte du logis comme il ariverent, ce quy fut sur les trois heure. A l'abort, il ne la conquist pas, mais bien au segont regart. Mon Monsieur considéroit cela de son carosse et moy de dessus le degré et soudin que je vois quy les avoit congnes, je descendis et m'en allé en sa chambre où il salua la "bourgoise" quy trouvoit bien à son grè. Il fit ce quy peut pour la faire écarter de la compaignye, mais elle fit semblant de n'y entendre rien.

Le luy fis faire colation de confiture et puis m'en reviens en ma chambre où il me mena et elle aussy quy ne retoura plus en la siene, mais je l'ay assuré que vous saurés ce qu'elle m'a dit lors que je luy fis voir ce que vous me mandiés du déplaisir de Madame la contesse de Solre⁵, de quoy vous ne l'aviés menée à Chémery, quy fut qu'elle eust esté bien fort ayse d'y aller et que sy vous luy eussiés demandé quelle vous l'eust dit. Vous voiés que vous este trompé en l'opignion que vous aviés d'elle. Nous luy en faisons bien la guerre /4/ qu'elle reçoit avec la mine que vous avés veue quy ne vous est pas des agréable qu'elle en est heureuse et de ce que vous luy faite l'honneur de la bien aymer.

Mais pour achever de vous dire comme se passa la journée, ce fut que Monsieur vostre fils, la "bourgoise", le petit Henry et moy soupâmes en la chambre avec mon Monsieur et depuis avons tousjour continué et les après soupés passent à jouer au capot fay, et Monsieur vostre fils quy est plus gay que je ne l'ay encore veu et se porte fort bien, Dieu mercy, lequel je suplye que je vous puisse tousjours mander ces bonnes nouvelles. Il vient de m'envoyer montrer une lettre qu'il écrit à Madame l'Electrice, où il l'assure fort de vous randre tout ce quy vus doit et reconnoist y estres obligé en toute fasson et en quel respect luy doit estre ses commandemens. Elle est bien faite. Mon paquet fut fait dès hier du soir. On fera un second pour y mettre ces lettres. Les vostres n'y sont pas oublyé, j'y fais de gros noeux. Je m'en trouvé un petit mal, sans [cela] je ne seray pas céan.

⁵ Guillemette de Coucy (1567-1630), dame de Chémery, veuve en premières noces de Louis de Mailly, seigneur de Rumesnil et en secondes noces de Philippe de Croy, comte de Solre. La famille de Coucy possédait la seigneurie de Chémery depuis le milieu du XIIIe siècle;

Par où je vous diray seulement que l'on n'a pas esté trompé à ce que l'on s'atendoit et que cela est venu du mouvement de mon cher Monsieur sans mon entremise. Il continue à se porter assés bien, Dieu mercy, mais plus pesament qu'il n'a fait. Pour le petit Henry son rume le travaille tousjours et le rant dégouté à >>>ne. Le reste de la troupe se porte bien. J'ay dit à M. Le Conte comme vous este contante de luy. Adieu mon coeur sans nulle cérémonie, car je vous jure qu'à la vye et à la mort je seray vostre servante très humble et fort fidelle et obéissante seur toute à vous;

§

Ma Chère Madame, je vous suplye de me faire l'honneur d'assurer Madame de St-Germain de ce que vous savés que je luy suis et combien j'onore sa vertu et me désire aymé d'elle à quy je baisera les mains avec vostre permission. La pluye a cessé et j'espère que vous aurés encore beau temps.

Je ne veux pas fermer celles-cy, vous dire que Monsieur de St-Cretofle se porte beaucoup mieux qu'il n'a fait. Il a quité le lict et n'a plus que la goute. Il n'en aura que le mal sy plaît à Dieu.

Je vous renvoye les lettres que vous m'aviés envoyés et de plus une de Madame nostre tante et de Mlle de Hoteman. Monsieur vostre fils n'a pas trouvé bonne celle de Monsieur le conte de Sancerre, luy écrit, >n'estant pas des plus honeste, mais sy y a là quelque chose de bon. L'on nous mande que Monsieur le prince Major⁶ fait de sy beau présens. Cela m'a fait penser à vostre diamant et vous devoir dire qu'il pèse tresse caras. Vous en savés la perfection sy le vouloit acheter ce quy nous coûte seroit grand plaisir. C'est dix huit mille escus. Je vous suplye d'en faire sentir quelque chose ma chère Madame.

A Sedan, ce 25e janvier 1619.

Archives nationales, 1 AP 335/233

2

Sans date - Sedan⁷

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, ce mesager d'Holande vient d'ariver, quy m'a porté des lettres pour vous. J'ay creu les devoir soudin envoïer afin que vous ne vous couchiés point sans savoir des nouvelle de Monsieur vostre jeune fils. Je pry Dieu qu'elles soient sy bonnes que vous en recevrés tout contantement et croïés mon coeur, que je m'en réjouiray extrêmement.

J'ay pris la liberté d'ouvrier celle que le Sr. Sweert vous écrit et n'en ay leu que le comencement, où j'ay veu qu'il a satisfait à ce que vous luy aviés mandé et n'ay pas achevé afin de vous envoïer prontement ce laquais.

Il est cinq heure, je crains quy n'arive tart, mon coeur, je n'ay donc le loisir de vous dire combien mon coeur est pressé de regret de l'absence d'une sy bonne et chère seur et que j'ayme comme ma vye, mais je m'assure que vous me faite l'honneur de n'en point douter, quoy que je ne vous aye rien dit à vous disant ce triste adieu quy me fait encore soupirer.

J'ay esté sy troublée que je ne vous ay point conjurée d'oublier tous mes défaux et de vous souvenir seulement que je suis toute à vous et à la vye à la mort vostre très humble servante et obéissante seur, quy embrace le cher fils à nous deux. Nostre fille est près de moy quy vous écris avec une mervuiheuse précipitation. L'on a déjà commandé de mettre des chevaux de carosse dans nostre écurie. Je croy que le reste suivera. Adieu, ma très chère Madame. C'est

§ § §

J'embrace avec vostre permission Madamoyselle vostre fille.

A Sedan, ce jeudy, après cinq heure.

Archives nationales, 1 AP 335/371

⁶ Victor-Amédée de Savoie (1587-1637), fils aîné de Charles-Emmanuel Ier de Savoie.

⁷ La teneur de cette lettre fait présumer qu'Elisabeth de Nassau l'écrivit alors que sa soeur, Charlotte-Brabantine, venait de partir de Sedan pour revenir à Paris.

4 mars 1619 - Sedan
à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, je pensois que Monsieur de La Chainay⁸ ne partiroit que demain et que je vous pourois écrire. Un peu de loisir, mais je viens de savoir quy s'en va tout soudin de fasson qu'à la hâte. je vous diray que le Sr. Justel me donna vostre lettre hier au soir, comme j'aillois à table pour souper. Je n'ay point encore parlé à luy pour son affaire. Il faut que ce soit le temps quy optiene ce que vous désirés pour luy, car, pour certe heure, je ne voy point mon Monsieur disposé à cela.

Monsieur vostre fils m'a montré la lettre que vous luy écrivés par luy, par laquelle vous ne luy donnés point d'avis plus général de ce quy doit faire ny ne luy mandés d'en prendre de mon cher Monsieur quy ne les luy donnera que fors bons pour le service du Roy et pour son bien quy désire comme le sien propre. Je ne vous en assure, vous savés que vous /2/ m'avés souvent dit qu'il a besoing de suivre les avis de personne entendue. C'est pourquoy je m'estone que vous ne luy avés ramentudé prendre sur un sujet de sy grande inportance que ceuy quy s'offre et quy ne vous a je croy pas peu estonnée.

Vous me mandés, mon coeur que je vous dise ce que vous devés dire tousjours les mesme choses que vous avés ouye de mon Monsieur, quy ne change point et quy portera jusque au dernier soupire de sa vye la volonté de bien servir son Roy et afermir son octorité. La lettre qu'il écrit à Sa Majesté par Monsieur de La Chainay, vous donne assés de sujet de parler⁹. Tout ce que je vous /3/ pourois dire seroit superflus.

J'ay la lettre que la Roine-mère écrivit au Roy, quy proteste avoir une trop grande amour à son service et un trops grans respect à ses commandemens, pour croire que nous voions du trouble. Tous les bons François ne le peuvent désirer ny conseiller au Roy quy ayant commandé à mon Monsieur de luy donner son avis sur ses ocurances ne manque à luy donner comme très fidelle sujet et serviteur quy désire de le voir régner en paix. Dieu lui en fasse la grâce. Monsieur de La Chenay vous voira. je m'assure mandés comme quoy il s'en va content il tesmoigne de l'estre au partie d'ycy. Monsieur de Sommeson vient d'ariver d'Olande tout sy porte bien comme vous aprendrés par vos /4/ lettres.

Monsieur vostre jeune fils écrit à sa belle-seur fort honestement et afectionément. Nous luy faisons la guere, qu'elle est grose, mais cela ne se peut dire que fort douteusement et fort certainement que vous pouvés tout sur moy quy v ous assure que Monsieur vostre fils n'a pas eu de migraine depuis vostre partement. Adieu ma chère Madame.

Par M. de St-Cristophe, quy veut partir demain, je vous écriray un petit mieux. excuser ce broulion puis quy est de vostre très humble seur et très fidelle servante. Adieu mon coeur je vous renvoye la lettre de Madame ma belle-mère que vous m'avés envoyé de Jouare. C'est

§ § §

A Sedan, ce 4e mars, à midy.

Je viens de sortir de table pour vous écrire.

Archives nationales, 1 AP 335/332

4 mars 1619 - Sedan
Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, vous ayant écrit il n'y a que trois heures par Monsieur de La Chainay, je pensois remettre à vous écrire demain au matin, toutefois pource que cest soir de prêche et quy me le fauderoit perdre, j'ay creu que je ferois mieus de mettre la main à la pleume à ceste heure. Je ne prans que du petit papier, tant à cause de ma lettre de tantost, que pour ce que Monsieur de St-Cretofle vous

⁸ François Vasselot, écuyer, sieur de La Chesnaye, un huguenot poitevin, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi.

⁹ Dans cette lettre, datée du 4 mars 1619, qui fut publiée dans le *Mercure François* (tome V, 1619, p. 149-152) Henri de La Tour d'Auvergne assurait le Roi qu'à la suite de l'évasion de la Reine-Mère, il ferait son possible pour les rapprocher. Cf. Henri ZUBER, *Recherches sur l'activité politique de Henri de La Tour, vicomte de Turenne, puis duc de Bouillon, op. cit.*, tome II, p. 146.

poura dire de nos nouvelles bien particulièrement. Je suis très ayse que sa santé luy permette de vous aller si tost trouver, cela ne se pouvoit espérer quant vous partite, car l'on avoit bien mauvaise opinion de sa maladye. Ceut esté grand damage de la perte de ce gentilhomme, quy est sy affectionné à toute vostre maison et quy y randra encore, sy plaît à Dieu, de bons service.

J'ay reccu vostre lettre de Juerre. Je ne /2/ m'atendois point à en avoir de là . Voila comme vous este bonne seur de prandre tant de soing pour moy à quy vous este aussy plus chère que ma vie. Mon coeur, je vous le jure et que je suis toute estonné de n'avoir plus l'honneur de vous voir.

L'on vient de me donner des lettres du Sr. Suicerty pour vous c'est depuis le partement de M. de La Chainay quy en me disant adieu, m'a assuré qu'après avoir veu le Roy et Monsieur de Luines que vous serés la troisième quy voira. Il a tesmoigné partir contant d'ycy et m'a dit vous avoir des obligations particulieres. Il vous pourra faire voir la lettre que mon Monsieur a écrite au Roy, car je croy qu'il en a pris copie.

Par celle que vous m'avés écrite par le Sr. Justel, vous me dite quy /2/ ne se faut pas meller avec les infidelles, l'ennuye ne nous en prandera jamais. Je n'entens pas de qui vous parlés toutefois, n'y quy vous croiés fidelle, mais je say bien que le service du Roy et le bien de l'Etat sont les buts de mon Monsieur, quy ne corne point la guerre, mais la déteste furieusement et ceut quy s'offre à la faire, croiant que le Roy vaudra mal un jour à ceux quy luy conseilleront¹⁰. Puis qu'il est question de la Roine sa mère vers laquelle il ne peut qu'il n'aye de tendre afections, comme elle en doit avoir pour luy, je croy donc que tout s'acomodera.

Vous nous en pourés mander des nouvelles et je vous en supplie, et moy je vous en diray d'ycy, ma chère Madame, et comme nous fumes vandredy à Lagny où nous mengeames force /4/ cresse. Monsieur vostre fils y fit bonne chère. Il ne se peut pas mieux porter quy fait, Dieu mercy, et est moins pensif que vous ne l'avés veu et caresse un petit plus le monde. J'espère qu'avec l'âge cela ocmentera. Je viens de l'entretenir, un petit mais pas profondément à quoy il y a un peu de paine¹¹. Comme vous savés je m'en blâme, car je voy bien qu'il y a de ma faute et que cet que je nay pas l'esprit de l'arester et de le faire parler librement sy le désiray je pasionément je vous assure.

Il faut que je vous dye comme j'ay seu que Madame de St-Germain a quelque rancune contre mon Monsieur, quy, certe, parle sy dignement et de feu Monsieur de St-Germain et d'elle que me semble qu'elle a tort de tesmoigner cela vous eu esté tesmoing et moy quy n'a jamais perdu d'ocasion de le scervir et qu'il l'aymoit et honoroit en frère, j'ay creu vous le devoir dire et que j'ay appris cela avec déplaisir l'honorant comme je fais. J'ay écrit [en] Alemagne aujourduy, quy est un des sujets quy abrégera ma lettre. Adieu mon coeur.

Le petit Henry est presque guéry de son rume et devient aussy gay qu'il a esté, Dieu mercy. Il parle de vous mon coeur à qui je le souhaite le voir pour vous faire passer le temps. Mon papier me faut. Je suis vostre très humble servante et obéissante seur.

\$ § \$

A Sedan, ce 4e mars 1619.

Archives nationales, 1 AP 335/235

5

12 mars 1619 - Sedan
à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, je prans du grand papier pour vous entretenir quoy que j'aye la teste sy mal faite que je juge bien que ce sera fort confusément, mais aussy que vous ne laisserés pas de le lire agréablement pour cela. C'est pourquoy je n'y fais nul scrupule, mon coeur, sachant que vostre bonté supporte tous mes défauts.

Il y a trois ou quatre jours qu'un méchant rume me travaille fort et plus la nuict passée qu'il n'avoit encore fait, car je n'ay cessé de touser. Je n'en garde ny le lict, ny la chambre. Je croy que j'en

¹⁰ Ce passage révèle que le duc de Bouillon avait renoncé à ses "bouillonneries".

¹¹ A son tour Elisabeth de Nassau constate les limites de Henri de La Trémoille.

fais pas mieux pour cela et crains d'y estre contrainte, enfin j'ay bien pris pris une grosse coife de velours et enureché autour du cou et me tiens fort chaudement.

Je vous parle de mon mal devant celuy de Monsieur vostre fils, mais Dieu mercy, il est passé. Il a eu deux jours sa migraine, que nous attribuons à un accident quy luy arriva samedy, quy fut qu'en travaillant un cheval, il se ranversa sur luy. D'abort, il ne se plaignit de rien et fut bien encore une heure au maneige, mais comme il fut revenu et se débotant trouva qu'il s'étoit un petit blessé à un pied, de fasson que l'on fit venir un chirurgien quy luy fit un rétrintif /2/ et luy conseilla de se mettre sur un lict, ce quy fit. Nous ne sumes cela que comme nous allions à table, soudin mon Monsieur le fut voir et moy j'atendis après-dîné à cause de mon rume et j'y trouve encore et pasames près toute l'après-dinée auprès de luy, quy sur les quatre heure se sentit de sa migraine et tout hier encore quoy quy se leva et depuis le catéssimes, je fus toute l'après-dinée auprès de luy quy, Dieu mercy, a fort bien dormy la nuict. Il dit que sa cheute ne se fit pas sans donner un petit de la teste contre terre de fasson que je croy qu'elle est cause de sa migraine quy ne l'empaiché pas quy ne soupa de bon apétit hier au soir avec sa femme et le petit Henry et moy avec mon Monsieur. Il y à quatre jours que je ne soupe plus à la salle. Tous les soirs j'ay comme frisons, mais tout mon mal n'est que rume. J'ay bien esté plus en paine de celuy de Monsieur vostre fils, mais Dieu soit loué qu'il en soit quite a sy bon marché, car vous savés quel accidens il peut ariver de ces cheutes.

Je ne vous ay point encore dit, ma chère Madame, comme j'ay receu vos deux grandes lettres. L'une par Auteman¹², l'autre par le coche. En ayant eu par le premier, je n'en atendois pas par le dernier /3/. C'est estre trop bonne que d'avoir voulu prandre ceste paine à un jour l'un de l'autre. Je vous en rans très humble grâce, mon coeur, sy vous l'avés pris sans vous incommoder, car à ce pris là, je m'en sens bien obligé et autrement je rejetterois ceste faveur tant je désire que vous usiés de toute liberté et que vous trouverés bon, que je la prene aussy. Vous me le tesmoignéés bien, en m'ordonant de voir les lettres de Monsieur vostre fils.

J'ay veue celle que luy a portée Autemen et non la dernière quy m'a ofert de me montrer. A la vérité, je ne le refuse pas, mais aussy je ne l'en prese pas comme il faut faire pour les voir. Il m'a assuré qu'il vous envoie les mandemens que vous désirés, tant pour le ministre de Vitray que pour le collègue quy est un honneur et utile, quy se doit conserver à mon avis.

Par vostre premier, ma chère Madame, vous me mandés que vous avés bien appris des nouvelles d'ycy et que l'on vous a dit qu'il estoit venu un grand le soir quy fut logé sous nostre chambre. Cela est arivé, il y a déjà lontemps et lorsque vous n'estiés point ycy. Sy vous me l'usiés demandé, je ne vous l'usse pas celé et pour preuve je le vous nomeray à ceste heure : ce fut Monsieur le cardinal de Guise quy ne désira point d'estre congnu. je croy qu'il estimeroit se randre suspet au pape, sy on savoit qu'il vient voir des uguenost. Je ne le vis point du tout et mon /4/ Monsieur m'ayant commandé de ne le dire point. Je croy que je l'avois perdu de ma mémoire, à laquelle sy vous l'usiés ramentée je vous eussois dit dès lors, ce que je vous mande à ceste heure.

J'ay dit à mon Monsieur ce que vous me mandés qu'a dit l'ambaseur de Savoye sur quoy il répont ce que vous voirés par l'écrit que je vous envoie de sa main. Il est très ayse que Madame de Longueville est de ses amis. Vous me dite, mon coeur, que vous tenés les discours que vous a dit mon Monsieur, mais que le temps en demande d'autre. Je croy que sa lettre au Roy les contient et que là dedans vous trouvés prou à dire. Il me atrde bien de savoir comme elle agréra. Je la croy dans les termes que les gens de bien la peuvent désirer.

Nous nous atendions que vous manderiés à Monsieur vostre fils et vostre avis et celuy de ses amis pour sa conduite avec fruit pour les Eglises et le bien de l'Etat. Nous nous imaginions que vous aurés voulu atendre le retour de Monsieur de La Chenay quy a fort aprouvé la dépaiche de mon Monsieur. Il vous suplye que je sache ce quy vous en aurés dit. Nous ne doutons point de ce que vous me mandés que le Roy dit quy s'acordera bien avec le Roine, sa mère. C'est pourquoy l'on ne juge point que le Roy puisse avoir agréable que l'on luy offre son service comme elle. Il y en a quy le font ce dit-on, bien inconsideré.

Je ne vous avois pas dit que Monsieur vostre fils a dîné à la salle quy se porte extrêmement bien, s'estoit couché hier au soir en son /5/ petit cabinet, mais il n'y demeure pas demye heure et revient en sa chambre. La nuict devant, il la passa toute en son cabinet et eust sa migraine avec vomisement. Je trouvé qu'il estoit bien en bonne humeur pour l'avoir hier après dîné, car il ne cessoit

¹² Hoteman.

pas de causer et de rire. Je l'estois en bien plus mauvaise que luy avec mon rume quy doit bien inportuner les autres aussy bien que moy quy en ay perdun tout l'apétit.

Vous me demandés sy l'on baise hardiment, et moy je vous diray que ce n'est pas assés à mon gré, mais que je reconnois bien qu'il me laisse pour cela, ayant grande amytié ! Dieu l'y continue par sa grâce et l'ocmente au parfait degré, selon vostre désir et le mien¹³!

Puis quy ne faut plus penser à Madame de Chélandre, nous jettons tousjours les yeux sur Mlle Duly comme sur une fort bonne, sage damoyse et quy a bon esprit et que ma fille a tousjours aymée. Monsieur vostre fils tesmoigne quy sera bien ayse qu'elle en ait une qu'elle congnoisse. Il voudroit seulement que Monsieur de La Buissonnière se randit capable de juger qu'il ne nous dit point refuser le choix que nous en ferons.

Je fus bien marye lors quy me dit adieu et quy me parla comme il désiroit que sa femme servit ma fille, que je ne fus assés hardy pour luy dire que nous avions jetté les yeux sur une autre. J'estime fort son mérite, mais il ne doit pas trouvé mauvais que nous ayons pensé à une que nous congnoissons de longue main. Ma chère Madame, sy vous en parlé, dite luy sy vous plaît, mes raisons et me mandés ce que vous aprouvés en ceste affaire quy eust peu /6/ tirer à la longue, sy ma fille fut demeurée le temps que nous avions pensé, mais sy l'on nous l'ôte bientost, il faut résoudre cela. Pour son carosse, me semble que Monsieur vostre fils se résout à le faire faire à Paris et luy envoie le sien en attendant quy soit fait.

Je me remets à ce quy vous en diront, et vous suplye de fair enquérir pour moy, comme je doy nommer Monsieur vostre fils en parlant et puis en écrivant et comme je doy mettre au bas de la lettre et aussy comme je le dois nommer en parlant de luy, car je désire luy randre tout l'honneur quy luy est deu et mon affection me porte à cela mervuiheusement. Je vous demande instruction, mon coeur, et pardon de ce vilain brouillon, quy ne faut point finir sans vous dire que quelque mauvais temps quy fasse, mon Monsieur n'a point esté ataqué des gouttes. Je viens de luy dire qu'il la cherche, car par un mauvais temps de neige, il se veut aller promener. Nous n'avions point eu d'hiver auprès de ce que nous voions à ceste heure.

Je luy ay encore parlé de ceste indemnité que vous luy donnates, mais il ne say où elle est et je say bien que je ne l'ay jamais voué. Il n'y a d'autre difficulté de ne vous la point randre que pource qu'elle ne se trouve point. Je cré que cela ne vous peut nuire et que le contrac de mariage vous met à court. De tout, vous este à la source du bon conseil.

L'on a fait courir le bruiet d la délivrance de Monsieur le Prince et marquoit-on mardy après dîné et que le Roy l'avoit esté quérir à la Bastille luy mesme et je croy qu'il n'y est pas.

Seroy bien finir ma lettre sans ce renvoye que de vous dire que vostre dernière lettre n'estoit pas datée. Mon coeur, sont des libertés de vostre très humble servante et obéissante seur sur quy vous pouvés tout absolument, mon coeur.

\$ \$ \$

Nous sommes bien en paine du bruiet quy court que le gouverneur d'Orange a manqué de foy à Monsieur nostre frère. Cela ce mande du condat et que c'est le pape quy s'est aussy employé à le corompre. Voila de grandes méchancetés seroit bien puisque le vol de ces >>>> >>> >>>.

Henry se porte fort bien, Dieu mercy. C'est tousjours luy mesme et quy parle bien de sa bonne tante. Vostre lettre pour Madame de Châlons a esté envoyyé à Madame de Grosebec et par conséquent la siene à Madame de Châlons. Madame de Grosebec a envoyyé sa lettre à Sara Fournel disans qu'elle croioist bien y avoir de l'erreur.

A Sedan, ce 12e mars 1619.

J'ay eu une meilleure nuit que je n'avois eu celle de devant. j'ay esté au prêche que M. Rambour a fait. Monsieur vostre fils y estoit aussy.

Archives nationales, 1 AP 335/236

¹³ L'on notera qu'Elisabeth et Charlotte-Brabantine de Nassau avaient conservé la verdeur du langage du XVIe siècle !

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, vostre laquais nous donna vos lettres jeudy au soir bien tart, car il trouva la porte de la ville fermée et ne luy fut ouverte quy ne fut neuf heure, come on nous dit quy y estoit. Chacun se mit à deviner le sujet de son envoye, et pource que le bruict de la délivrance de Monsieur le Prince avoit couru, mesme que un marchant quy estoit venu de Paris avoit dit quelle se devoit faire le lundy. Mon Monsieur creut et moy aussy que c'estoit ceste bonne nouvelle. Pour Monsieur vostre fils et nostre fille, ils ne se trompèrent point, car ils jugèrent (sic) que c'estoit pour luy donner vostre avis et celuy de sas amis depuis l'arivée de Monsieur de La Chainay de ce quy doivent faire.

Nous veuillames jusque à dix heure et demye, mon coeur, à lire vos chères lettres et j'estois sy mal de mon reume que pour d'autre que les vostres, j'eusse /2/ murmuré de se coucher ainsy tart et en euse esté malade, mais à moy aprendre de vos nouvelle, c'est me guérir quant je la serois bien fort, je fus seulement marye mon coeur de voir que vous me dite que j'ay interprété vos lettres tout au contraire de vostre intension, car il me souvient bien vous en avoir demandé l'esplication; Je ne l'avois donc point faite et vous disois que je ne savois quy vous entendies les infidelles et vous supliois de me le mander, c'estoit donc ma liberté de vous dire que je ne comprenois point de quy vous vouliés parler que vous deviés blâmer, car je croy que je m'arestois là vous confirmant que mon Monsieur avoit de bons buts et quy ne chngoit point la résolution quy vous aboit dite pour ce que je vous ay mandé qu'il eust esté à propos de ramentevoir à Monsieur vostre fils de prendre les avis de mon Monsieur ne luy donnant pas les vostre, c'est une autre preuve de ma liberté que vous /3/ avés tousjours trouvé bonne et c'est pourquoy j'en use, mais ma chère Madame.

C'est la vérité que comme vous m'aviés écrit en hâte par le Sr. Justel. J'en avois fait de mesme par Monsieur de La Chainay, de fasson que nous sommes quite de la et moy fort contante sy vous l'este de moy quy désire sue toute mes actions répondent à la parfaite amour que je vous porte et au respect que je vous doy randre. Je n'en diray pas davantage, ma chère Madame, car vous savés ce que je vous suis et je say que les belles parolles n'ont pas besoing d'estre employés pour vous le persuader. Nous avons promesse aussy de n'en point dire en l'opservant.

Je changeray de discours pour vous mander que dès que vostre laquais fut arivé, Monsieur vostre fils se résolut de ne le vous dépaicher que le coche ne fut arivé. Il ne l'est pas encore, mais nous avons eu dès ce matin vos chères lettres et les premières, sur lesquelles il s'est résolu de vous envoyer Monsieur Bruce quy instruit de tout, vous dira /3/ plus de chose que je ne vous en manderay.

Je ne laisseray pas de vous assurer que Monsieur vostre fils est tout disposé à s'en aller trouver le Roy et que mon Monsieur l'approuve fort, mais non pas la proposition d'envoyer nostre fils et m'a commandé de vous dire que quy ne se fira en sa parolle et à ce quy doit à son devoir que son fils n'en pouroit donner assurance par ces parolles, ny par sa présence et que nul de ceux quy le congnoissent n'en feront difficulté, sinon ceux quy n'ont point de foy que ceste ouverute d'envoyer ainsy son fils luy semble injurieuse. Il protesta à Monsieur de La Chainay de ne vouloir parler de son particulier en quoy toutefois il est très mal traité. La parole du Roy y estant souvent intervenue et en voit comme aussy celle de Monsieur de Luines, il atendoit qu'on y pense, mes ceste maison estant conndenable pour le service du Roy, il prya ledit Sr. de La Chesnaye de dire à Sa Majesté qu'il la suplioit de luy entretenir sa protection suivant ce quy luy a pleu de luy promettre, afin qu'il eust moyen de la garder sous son octorité, ce que ne faisant, il seroit obligé de pourvoir à sa sûreté contre les levées de troupes quy se font tout autour d'ycy et pour diverse occasions, il désiroit que l'on sache encore /4/ cela, sy vous plaît, estimant que ceux quy empaicheront ne feront rien pour le service du Roy.

Voila ce que mon Monsieur m'a ordonné de vous dire sur ce sujet. J'y ajouteray que Monsieur de La Chainaye ne luy parla point de cest envoye, mais que ce fut luy quy luy dit qu'il avoit veu une lettre de Monsieur de Marcily à Mlle de Savigny quy le proposoit et quy trouvoit cela mervulheusement estrange et en termes assés exprès pour luy faire voir quy ne consntiroit pas à cela. Je m'estonne bien que ledit Sr. de La Chainaye vous aye pressée de nous en écrire. La lettre qu'il a portée et ce que l'on muy a dit doivent contenter Monsieur de Luines et tous ceux quy n'ont pour but que le service du Roy et son octorité, car c'est où mon Monsieur s'atache sy fermement que personne ne l'en peut aracher. Vous pouvés continuer ma chère Madame à l'assurer pour des raisons de la demeure de Monsieur voste fils ycy. Celle d'estre nouveau maryé est bien forte et que vous estiés là pour assurer quy ne manqueroit à ce quy doit à Sa Majesté et quy seroit tousjours prest d'obéir à ces commandemens.

Le Sr. Bruce vous en dira davantage et pourquoy l'on l'envoye sy retient bien, comme je croy quy fera, tout /5/ ce que luy a dit mon Monsieur. Vous serez informé de force chose. Je me remettray

de tout sur luy et ne feray plus que vous dire que depuis soupé, Milaise, le bonhomme, est arivé. Il a obtenu tout ce quy désiroit pour luy. Toute les nouvelles que je luy ay demandées. C'est comme se portoit Monsieur vostre jeune fils. Il m'a dit que c'est fort bien, mais qu'il ne luy a point doné de lettres et aussy comme estoient les frères, il dit que c'est fort bien et que vostre ayné à une octorité entière. Par le coche, je vous diray le reste de ce que j'apprenderay de luy.

Je viens d'avoir aussy force lettre d'Alemaigne et toutes sur le sujet de nos nosse. L'on y désire bien des bénédictions de tous cotés. Dieu les y vueille esprendre par sa bonté. Je ne vous puis encore rien dire de grossesse. Je n'y vois point d'aparence. Le Sr. Bruce vous dira le grand bruict quy en a esté et sur quoy fondé la liberté ocmente et pour l'amityé je l'y crois for grande Dieu mercy, je vous suplye que je sache qu'est devenue ceste première permission du Roy et sy la faillu randre pour avoir la Ségotière que vous avés obtenue. Je voudrois savoir sy Monsieur le Chancelier n'en a point céléée pour des cousins germains. Je redoute point que vous n'ayés trouver bien des affaires, mais je suis bien assuré aussy que vous y este bien utile Dieu vous donné la force et la santé quy vous est désirée de tous son coeur par vostre très humble servante et très obéissante seur toute à vous ma chère Madame et mille bon soir. C'est

§ § §

A Sedan, ce 16e de mars au soir.

Je me porte mieux de mon reume que je n'ay fait. Je vous suplye que je sache sy vous ne vous sentés point des maux que je vous ay veu ycy.

Archives nationales, 1 AP 335/237.

7

18 mars 1619 - Sedan¹⁴

à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, il faut vous dire, aujourduy, ce que j'omis hier par la lettre que vous porte le Sr. Bruce. La principale chose c'est que Madame l'Electrice m'écrit qu'elle s'estimeroit bien heureuse sy un bon sujet, comme celuy de marier Madamoyselle vostre fille, vous pouroit mener en Alemaigne, mais qu'elle y voit peu de partis de la religion et qu'il n'y a que la maison du Lantgrave ou celle d'Anhalt où elle pouroit jeter les yeux. Que sy l'humeur de Madamoyselle vostre fille se pouvoit acomoder à celle de ce país là et que nous le trouvisions à propo, elle feroit sonder sy leur inclination, se porteront à se marier en France.

Mandés-moy, mon coeur, ce que vous jugés que je doive répondre ; sont deux maisons quy vous sont congnes et quy font beaucoup d'état de la vostre. Celle de Monsieur le Lantgrave est plus grande et plus riche que l'autre, mais il y a bien de meilleures humeurs dans l'autre. Pensés y donc et m'ordonnés vos volontés /2/ et croiés que tout mon désir seroit d'y servir utilement. Ce sera bien affectionément et tout de mesme que pour mes enfans.

Ce que j'ay recongu de l'humeur de Madamoyselle vostre fille, me fait craindre qu'elle me voulut mal, sy elle savoit que je vous parle de cecy où Dieu say que j'ay de bien bonnes intensions, et que je ne pense en Alemaigne que pour ce que je ne voy rien en France propre pour elle.

J'y ay fort songé encore et mon Monsieur quy mesme en dit un mot à Monsieur de La Chainaye, et quy ne voïoit rien de mieux que Monsieur de Soubise, mais qu'il luy faudroit des biens faits du Roy et que Monsieur son frère luy donna le gouvernement de St-Jan¹⁵. Je vous suplye que je sache sy ne vous en aura rien dit.

J'ay bien eu une mauvaise mémoire d'avoir tant demeuré à vous le dire mon coeur. J'en ay parlé à Monsieur son fils, mais il ne me tesmoigna pas goûter fort ceste proposition, et me dit qu'il y avoit

¹⁴ Dans cette lettre où l'on voit Elisabeth de Nassau échafauder de savantes combinaisons matrimoniales pour sa nièce, l'on perçoit comment plus efficacement que leurs époux, les femmes contribuèrent à assurer le maintien de leurs maisons et dans le cas des protestants à la pérennité du culte.

¹⁵ C'était assurément un beau projet de marier Charlotte de La Trémoille à Benjamin de Rohan, seigneur de Soubise qui n'aura pas de suite, comme celui qu'envisagèrent dans les années 1640 Henri de La Trémoille et Marie de La Tour d'Auvergne de marier leur fils aîné, Henri-Charles, à Marguerite de Rohan, fille de Henri de Rohan et de Marguerite de Béthune.

l'honorera et obligera beaucoup et ne sera jamais trompée à en prenant de luy et en donnant ces assurance qu'il est bon françois et quy ne désire rien plus passionément que le bien du service du Roy, l'afermissement de son octorité et celuy de l'Etat et la conservtion de toute la maison roïalle plus que sa propre vye et quy ne veut la ruine de personne, sy luy plaît /2/ quelque chose de plus particulier de luy, vous me le manderés, sy vous plaît. Mais il croy que sur ce fondement, elle peut tirer des conséquence certaines de ses bonnes intentions [...] mandés que qu'elle dit que l'on n'a [aucune] mauvaise volonté contre mon Monsieur. Le contraire a fort paru au [...]ent que l'on luy fait quy n'a pas encore [...] et je vous en ay mandé une particularité et que Le Vasseur vous le confirmeroit sur quoy on luy commandoit de ne solliciter plus nos affaires, mais s'en venir ycy puis quy n'y pouvoit rien avenser.

J'ay dit à mon Monsieur que vous avés fait dire à l'embassadeur de Savoye, selon son mémoire et qu'il aprouvoit ses avis, hormis un mot que vous me dite, mais nous ne savons en entendre le sens, pource que je n'ay rien gardé du mémoire et je croy que vous pensiés que j'an auroi autant que je vous en ay envoyé. Quant je dis à mon Monsieur que vous aviés en anvye de le montrer à Monsieur de Seau, il me dit quy n'en eust pas esté mary.

J'ay veu la lettre et du Roy et celle de la Roine, sa mère, quy ne convient point avec luy de cest enlèvement. La fasson qu'elle est sortye de Blois tesmoigne qu'elle en a voulu quiter le séjour et que ça esté sa /3/ volonté, que je pryé Dieu conduire tellement au contantement du Roy, que nous jouissions de la paix, j'y ay une grande amour et haine à la guerre, aussy esse un grand fléau de Dieu.

Vous avés appris, ma chère Madame, les premières nouvelles de la mort de la roine d'Angleterre¹⁷. Je trouve que vous vous este bien hâtée d'écrire à Madame la princesse, quy je croy ne l'a pas seue sy tost que vous; J'ay écrit ce matin à la bonne princesse et la suplye de me mander comme nous nous devons gouverner pour envoyer plaindre ce doeuil. Je vous y comprends aussy et luy dis que j'ay déjà de vos lettres et que vostre avis est qu'un gentilhomme de Monsieur vostre fils sufira pour vous et pour luy. Je le croy comme cela et mesme qu'un sufiroit pour nou tous. Je voiray ce qu'elle m'en mandera, rien ne presse à randre ce devoir, à mon opignon et croy que quant ce ne sera de quinse jours que nous serons encore des premiers. Cependant, je garderay songneusement vostre lettre pour la faire servir lors quy era besoing.

Le Sr. de Fourchetière m'a dit que vous craignés bien que la nouvelle d'Orange soit /4/ vraye, si la France, se trouve avoir part dans ceste procédure de corruption. Monsieur nostre frère a sujet de grande plaintes. Dieu vueille que non, ne doutés pas quy le soit bien recommandé et que je ne fasse tout ce que je poyray pour lever l'inpession qu'on en a prise il y a deus du comencement car l'on luy a trouvé meilleure fasson que l'on ne >>>> soit, j'ay déjà tiré ceste confession.

Monsieur vostre fils m'a dit qu'il luy avoit déjà commandé de la servir. Ils sont tous allés promener à d'Aguy et n'y a que moy quy garde la maison, à cause de mon rume, quy Dieu mercy, m'a toutefois donné du repos ceste nuict. Je fis hier la Cène ycy hant, craignant de ne la pouvoir faire à la ville dimanche quy vient. Il y a sis jours que je ne mange plus à la salle, mais je n'ay pas laissé de m'abillier afin de ne perdre les prêche et les prières à cause que je voulois faire la Cène et je me résolvois sy mon rume continuant à me tourmenter, comme il a fait de garder la chambre et me coifer de blanc, mais l'amendement que j'y vois aujourduy me fait espérer quy 'en sera point de besoing. je dine tous les jours à mon cabinet toute seule et le soir /5/ je soupe avec mon Monsieur en la chambre où Monsieur vostre fils est aussy et nostre fille et le petit Henry, quy a eu bien mal au dens deux jours. Sa joue s'est enflée et il n'a plus de douleurs. Il s'est allé promener aussy.

Je trouve que Monsieur de La Chaynaye met bien à venir. Il y en a quy croye que le Sr. Bruce sera ycy aujourduy, moy je ne l'atens que demain. Monsieur vostre fils fait estat de partir bien tost après. Je croiois quy feroit la Cène ycy et il me l'avoit dit et changé d'opignon comme nous entrâmes den la salle et se contanta d'ouïr le prêche. Je n'ay point encore seu pourquoy, mais je voy bien quy ne demeure pas arêté en force petite résolutions¹⁸. Mon Monsieur ne la fit point aussy, mais sa raison c'est quy n'avoit ouy ny prêche, ny prières ceste semaine et qu'yl espère, se porter assés bien pour la faire dimanche à la ville, sa goute luy donne bien du relache Dieu mercy, mais il a souvent d'autre maux et entre autre un à une cuise, de quoy vous l'avés bien ouy plaindre.

Je vous rans très humble grâce mon coeur de ce quy vous plaît me mander sur mes questions. Il ne me reste plus que savoir come je le dois /6/ nommer en luy écrivant. Je croy que c'est comme j'ay

¹⁷ Anne de Danemark, épouse de Jacques Ier Stuart, fille de Frédéric II de Danemark et de Sophie de Mecklenburg-Gustrow, est décédée le 4 mars 1618/19 à Hampton Court, à l'âge de 44 ans.

¹⁸ Elisabeth de Nassau souligne l'indécision de Henri de La Trémoille, l'un de ses principaux défauts.

qu'un carosse ma grande fille et les quatre /2/ autres¹⁹. Le petit Henry n'y estoit point. Il a encore eu mal au dens. Il luy repris au retour de sa promenade de lundy, sans cela il vouloit écrire à M. de Pontaubré.

Mon Monsieur fit hier au soir une dépaiche en Holande et y mandoit ce que vous le dite d'Orange. Je croy que Monsieur nostre frère sera vivement touché de ceste perte. Monsieur vostre fils en me donnant le bon soir me dit qu'il alloit écrire à Monsieur son frère²⁰ et ma fille aussy. Je ne say à quoy vous vous este résolue pour luy²¹, mon Monsieur disoit hier au soir quy ne serait pas mal à propos de demander sur les ocasions quy s'ofre quelque /3/ compagnies de chevaux-légers ou régiment pour luy. Il nous tarde de savoir à quoy on sera resanty depuis le retour de cest honeste homme que je n'ay point veu loué à paine à se fier de ceux de quy l'on a souvent esté trompé tant que l'on ne voira que des parolles s'il y a de la sincérité. Il faut voir des efests. On ne veut nulement leur ruine, mais le bien du service du Roy et à l'état avec pasion sy grande que l'on y emploiroit nulle vies sy on les avoit et moy autant à vostre service, mon coeur, tant je vous chéris parfaitement.

Adieu sur ceste vérité et que je suis la plus fidelle de vos servantes et très obéissante seur de quy vous pouvés tout.

\$

Vous ne me mandés rien touchant ce que la bonne princesse m'avoit mandé pour Mademoiselle vostre fille.

A Sedan, ce 27e mars 1619 bien matin

Je me porte bien de ma proumenade d'hier.

Archives nationales, 1 AP 335/241

11

1er avril 1619 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, je vous écrivis hier au soir bien à la hâte, pressé d'envye de dormir. A ceste heure, ce sera par intervalle, m'estant résolue de quitter ma pleume toute les fois que Monsieur vostre fils reviendra en mon cabinet et il en est party pour comenser à dire ses adieux de fasson qu'en l'atendant, je vous écris sera bien contre ma coutume d'y estre ainsy interompue, mais puisque vous trouvés bon tous mes défaux à plus forte raison les escusereés vous pour ce sujet quy est de ne vouloir fauser compaignye à Monsieur vostre fils que j'ay esté voir de bon matin, comme à huct heures le croïant surprendre au lict, mais je n'y ay trouvé que nostre fille et luy quy n'en venoit que de sortir et quy se peignoit.

Il y avoit lontemps que sans mon fâcheux rume, je les fusse allé voir le matin, mais il m'a tenu quinze jours en fort mauvaise humeur et inportunant fort le monde de /2/ ma musique. Je me voulois réserver à vous écrire demain au matin et perdre le prêche, mais il me faut tenir un enfant au batesme d'un gentilshomme d'ycy auprès de fasson que de nésesité il faut que ce soit aujourduy.

J'ay fait voir à Monsieur comme j'estois en sa chambre de ces petit sujets que je porte en allant par país afin de savoir s'il trouveroit à propos que nostre fille en fit faire un de l'argent que ceux de ceste ville luy donne. Pour moy, je trouve cela fort commode. Pour douse cent livre, on en peut avoir un. Il l'approuve ce me semble quoy quy m'ait dit une fois quy failloit mieux employer cest argent à son carosse. Il a acheté quatre beaux chevaux gris, mais quy sont fort jeunes, sy peuvent avoir du repos, ils seront bons. Il ramène les siens vieux quy me pensarent laisser par les chemins le jour que je fus à la Papoye sans le secours des deux que mon Monsieur m'envoia. Il est vray quy ny en avoit que quatre et mon carosse /3/ est lourd et pesant.

¹⁹ Elisabeth, Julienne, Charlotte et Henriette.

²⁰ Frédéric de La Trémoille était alors en Hollande.

²¹ Jonathan Dewald a décrit la carrière de Frédéric de La Trémoille qui comme celle d'un héros de roman picaresque ne fut qu'une suite d'échecs. Jonathan DEWALD, *Aristocratic experience and the origins of modern culture. France, 1570-1715*, University of California Press, 1993, p. 88-92.

Nous voila au beau temps et justement Monsieur vostre fils s'en va. Il y eust eu moyen de luy faire avoir un peu plus de plaisir ycy qu'il n'avoit eu quoy qu'y ne dise pas qu'y soit ennuyé. Il s'y est, Dieu mercy, fort bien porté et je croy que sans sa cheute il n'eust point eu sa migraine.

Je trouve que nostre fille est un peu mégrye, je ne say sy seroit grossesse. elle n'a rien veu depuis vostre partement. Je l'en estonneray sy ce ne l'est point et craindray sa santé trouvant cela extraordinaire. Elle ne se plaint toutefois de nul mal, Dieu mercy. Personne ne vous en peut dire tant de nouvelle que Monsieur vostre fils et je seray bien ayse d'en savoir quelque unes et surtout comme elle est à son gré. Il se sont fort aprivoisés depuis vostre partement.

Ce que je désire savoir aussy, c'est sy vous nous la laisserer longtemps. Vous croirés bien que je ne vous demande pas cela pour estre lasse d'elle, mais pour force autre chose. Je luy /4/ continue bien mes reproche d'estre sy peu curieuse de matin. J'ay fait vois à Monsieur vostre fils ceste tapiserye que nous donons à nostre fille, mais ça esté en lieu opscur et aparus laide que je ne la reconnoissois point.

Je crans bien que tout se trouble et rumeur de guerre n'apporte de l'empaichement à porter l'argent à Poitiers. J'en suis bien en paine. Je ne say s'yl faudroit avoir des passeports. Mon Monsieur estoit d'avis que de Touars l'on envoy un mesager à Turene pour savoir s'yl y avoit des gens de guerre quy passent empaicher nos gens de venir à Poitiers. Pour l'argent, je ne doute point quy ne sont tout prest à Turene y ayant donné l'ordre que nous avons fait sans y rien oublier. Je vous assure les Estas s'y snt aseur>>> pour le présent de nostre fille ceux de Cresy²² ont résolu le leur de mille ecus. Il portent ordinairement le tiers du Limousin quy s'est montré plus frait qu'eux, de quoy je m'estonne fort de fasson qu'en lieu de commencer par eux comme c'est la coutume, l'on a voulu que ceus de Crésy leur montrat l'esple de fasson que l'on croit qu'il feront le /5/ présent de deux mille escus quy seroit en tout trois mille. Il me fâche de vous mander cela douteusement sy ceux des terres de Monsieur vostre fils font ce qu'ils peuvent, les présens ne seront pas lets.

J'ay parlé, à mon Monsieur, de Monsieur vostre jeune fils. Il se trouve bien empaiché à vous y donner conseil. Il craint bien que sa demeure à La Haye luy soit nuisible et croit que ceste vye licencieuse luy est fort contraire à son humeur, mais où le mettre mieux ? C'est la paine, il ne me l'a peu résoudre. Il en parle à Monsieur son frère après dîné et a proposé diverse chose et conseille fermement de vivre en grande amityé ensemble.

Je luy ay dit ce que vous souhaittiés de Monsiseur de La Forest quy fut à Paris. Il croit qu'il y serviroit, mais il ne peut luy faire quitter le lieu où il est. Quant à ceste autre proposition d'envoyer quelcun d'ycy, il dit que /6/ profese luy défailent et qu'il n'a personne de propre il faudroit un esprit fort quy s'ent contester les choses justes. C'est ce quy m'a dit sur ce sujet et en a parlé devant Monsieur vostre fils quy assure qu'il luy tardera de revoir ce quy laisse Dieu say sy ce n'est plaisir d'ouïr dire cela, mais je croy que sy prenoit un peu de temps à donner ordre us affaire devant que de la mander que cela seroit à propos. C'est à luy à ordonner sa volonté et nous à la suivre, car elle n'est plus à nous quy croion l'avoir mise entre de sy bonnes mains que nous la devons voir partir des nostres sans regret.

Dieu les rande aussy heurus tous deux que nous le désirons et il n'y manquera rien pour les particularités que j'ay apris de Mihaise, ce n'est pas autre chose sinon quy croit les deux /7/ frères bien unis et dit que l'ainé a un absolue octorité, que Monsieur Arsem est des plus puissant dans l'état. Je luy ay dit de luy ramentevoir le présent quy nous avoit fait espérer. Il m'a assuré quy ny manquera pas. Il s'y en est retourné pour ses affaires assuré d'y estre assisté de Messieurs les Estas et pris en leur protection depuis la lettre qu'il ont escrite à Messieurs de Liège. Il ont fort alenty leur poursuites injuste, mais plus tost persécution contre ceus de la religion. Ce quy m'a dit encore, c'est qu'il n'y avoit point de salut pour Bernevelt²³.

Je ne me souviens que de cela, ma chère Madame, quy jugerés bien à mon écriture que c'est à la hâte et à mon stille aussy. Je vous suplye que je sache sy l'on s'en va content d'ycy. J'entens ceux dela maison de Monsieur vostre fils, quy laisse ycy le pauvre membre de quy l'on aura bien soing. Je suis bien marye de son accident. Nous jugons bien quy ne se peut faire de carosse ycy à vous à en ordoner, mon coeur. Adieu et bon soir. Je ne pensois pas vous faire une [si longue lettre. Assurés]²⁴ vous, ma

²² Quercy (?).

²³ Johan Van OldenBarnevelt (1547-1619), l'un des fondateurs de la république des Provinces-Unies, grand pensionnaire favorable aux arminiens, injustement exécuté le 12 mai 1619 parce qu'il était partisan de la paix, ce qui contrecarrait les visées politiques de Maurice de Nassau.

²⁴ Cette ligne est couverte par la reliure du registre et nous l'avons rétablie dans le sens probable de la lettre.

chère Madame, que je suis la seur sur quy vous pouvés tout et quy est vostre très humble et très fidelle servante. Adieu mon cher coeur.

§ § § § §

A Sedan, ce premier d'avril 1619.

Archives nationales, 1 AP 335/242

12

3 avril 1619 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, hier comme nous achevions de souper ariva celui que nous avons envoyé apprendre l'état de la santé de Monsieur le Prince. Nous sommes bien maris de ne l'apprendre meilleure, car tant qu'il aura de fièvre continue, me semble qu'il est bien mal aysé de le croire du tout hors de danger. Je me réjouis de quoy vous avés peu avoir l'honneur de le voir. Je ne doute point, mon coeur, que vostre vontamment fut bien mellé de pityé de le voir en l'état où il est. Dieu le vueille bientost tirer sy luy plaît. J'entens de prison aussy bien que de maladye et sy pour ce sujet mon Monsieur y peut servir. Il m'a commandé de vous assurer qu'il fera tout ce que l'on jugera à propos mais pource qu'il y a force autres personne quy ont l'honneur de luy appartenir aussy, il désireroit que l'on seut d'eux ce qu'ils veulent faire et la forme qu'ils y veulent tenir et que /2/ l'on l'en avertit pour les réitérés ofre de bonne volonté que l'ambassadeur de Savoye a fait de la part de son maistre. Mon Monsieur ne peut que continuer ses très humble remercimens et pour le regart de Monsieur le Prince. Vous luy pouvés dire sy vous plaît ce que je vous dis se comme il n'y a rien quy ne fasse pour le servir. c'est donc de ceux quy sont sur le lieu à juger, ce quy y peut-estre plus utile quant à ce que vous me dite, ma chère Madame, que l'état est malade. c'est ce que mon Monsieur reconnoist bien et qu'il l'est tant que les remeides du médecon sont rejettés pour penser à l'utilité de nostre maison et des nostres. Mon Monsieur le désire faire dans des voies honorables et non dans des asiettes sy commune en ce temps lesquelles il déteste et pour luy et pour tout ce qu'il ayme. c'est ce qu'il m'a dit et que Monsieur de Luïnes ne pouvoit luy donner de plus expresse parolles d'assurance de bonne volonté que celle qu'il luy a déjà données. c'est pourquoy il ne peut ajouter foy qu'à des efets.

Monsieur vostre fils a veu toute les lettres sur ce sujet /3/ et cela depuis deux ans presaur. C'est assés d'ocasion pour estre incrédule. L'on l'est bien à moins et au bout de cela vous dire qu'il atendoit quelle chose quy ne pouvoit vous faire savoir encore, mais que l'on feroit plus que la protection. Ce n'est pas pour se promettre plus que le passé.

Monsieur vostre fils vous fera trouver bien véritable en la parolle que vous aviés donné de son retour. Vos lettres que je reçus hier ne l'ont plus trouvé ycy où il semble que vous le croiés encore, celui quy me les a aportées le trouva à Chémery et luy en donna. Je croy mais pas toutes car celle de M. Vigmer est venue jusque ycy et a esté ouvert par mon Monsieur la croiant à luy aussy estoit-elle dans son paquet.

Nostre fille l'a luy ranvoye. Elle est bien plus triste de son partement qu'elle ne pensoit. Elle ne savoit qui c'estoit que quitter la présence d'un mary. Elle soutenoit que l'on en pleuroit point, mais elle a éprouvé le contraire quoy qu'elle ait fait tout ce qu'elle ait peu pour faire bonne /4/ mine. Ce ne sont donc pas larmes d'artifice, mais d'un coeur vaiment touché. Je l'en ayme encore mieux que je ne faisois, car je ne désire rien davantage que de leur voir une parfaite amour, et à elle de plus luy randre une agréable obéissance. Dieu luy en fasse la grâce et les comble d'autant de bénédiction que je leur en désire à tous deux. Monsieur son père l'a mené promener au sortir des prières et moy je suis revenue et demeurée au logis pour écrire à ma chère Madame, à quy je renvoye les lettres de Monsieur vostre jeune fils et du Sr. Bertolle. Mon Monsieur les a veues et m'a dit qu'il aprouveroit sa demeure en Frise, sy Monsieur le duc Louis n'y estoit point, mais il ont leur petites humeurs fort inconpatible. C'est pourquoy on ne les doit pas désirer ensemble. Je vous ay dit par mes autres lettres d'avent hier comme on se trouve empaiché de vous donner des avis sur ce sujet et que l'on en avoit fort parlé à Monsieur vostre fils et représentoit comme il estoit nécessaire de le mettre en lieu où il fut en sujettion, ayant l'esprit fort comme il avoit. Je me remettray sur ce quy vous en dira.

Je finiray après vous avoir dit que je me réjouis de savoir que Madame la princesse a senty bouger son enfant. Je voudrois bien savoir sy elle garde le lict et de combien elle se croit grosse²⁵. La papier me faut. Adieu ma chère Madame, je suis vostre très humble servante et très obéissante seur à la vye et à la mort.

\$ \$ \$ \$ \$

A Sedan, ce 3e apvril 1619.

Je ne say sy vous souvient d'une dantelle que vous vite ycy laquelle vous usiés prise s'il y eu eust assés. Vous commandate d'en faire venir de Liège. Ce que l'on a fait. L'on me l'a portée, mandés moy sy vous la plaît. Sinon je leur randeray ou la prandrè. Le pris fut fait à viengt sou l'aune. Ce me semble que je sache aussy combien d'aune, il vous en plaît. Elle sent son point contre.

Vous ne m'avés rien mandé de Madame de Fervaque et j'ay seu que vous l'aurez veue. Le temps favorise bien le voïage de Monsieur vostre fils; Vous ne m'avés pas encore mandé comme je luy dois mettre au bas de mes lettres. Madame de Chélandre est ycy depuis hier. Une autre difficulté que j'ay pensé quy ariveroit pour l'aprendre de vous, sont ses créanciers de fasson qu'elle ne seront allés à Paris cela est considérable. Monsieur Le Conte vient de me dire que cela n'est plus à craindre de quoy je suis bien ayse.

Mlle Dosquerque vient de me demander avis sy sa fille se devoit retirer. Je luy ay conseillé qu'ouy et l'ay assurée que vous désiriés qu'elle partit bien d'auprès d'elle et surtout en sa considération, je vous suplye de ne faire nul semblant de ce que je vous en dis,

Ma chère Madame, il faut que vous sachiés que mon Monsieur a monté à cheval aujourduy, ce quy n'avoit fait il y a fort longtemps.

Archives nationales, 1 AP 335/243

13

8 avril 1619 - Sedan

à M. de La Trémoille

Monsieur mon cher fils, il me tarde bien de savoir vostre heureuse arivée à Paris et la bonne chère que l'on vous y aura faite sy elle est telle que nous le désirons cela adoucira fort le déplaisir que nous ressentons de vostre absence. Nous continuons à estre extrêmement en paine de la maladie de Monsieur le Prince; Le retour de celui que nous avons envoyé aprendre l'état de sa santé nous l'avoit diminuée, mais les dernières nouvelles nous la redoublent fort. Il fut hier recommande publiquement aus /2/ prières. Nous avons seu qu'il la esté à Charanton. Dieu par sa bonté les vueilles avoir excusée. Je ne doute point que l'on ne vous permette de le voir puisque Madame vostre mère et force autres l'on veu. Il est vray que l'on ne nomme que des femes, mais vous avés aussy l'honneur de luy estre plus proche que tout ce quy est là. Je pryé Dieu que vous le puissiés voir en sy bon estat que vous en ayés joye.

Nous sommes en grande apréantion du contraire. Je n'ay point eu de nouvelle d'Holande ny d'Allemaigne depuis vostre partement. L'on est bien en deoeuil en ce cartier là à cause de la mort de l'Empereur²⁶ et bien en alarme. Je croy des grandes forces que le roy d'Espagne y envoye. On ne say encore où elle passeront. Mets /3/ en est fort avoisiné, non sans fraieur pour ce qu'elles y font quelque séjour. On dit que c'est en attendant d'autres.

Puisque je n'ay point de nouvelles de conséquence à vous dire davantage je m'en vois vous entretenir de ce que nous faisons ycy quy est de nous promener fort souvent aussy a il fait sy beau depuis vostre partement quy paroît que Dieu a favorisé vostre voïage. J'ay essayé le petit carosse et trouve que l'on est pas fort à son ayse à trois. Je laisseray à vostre femme à vous randre conte de tout plus particulièrement et moy je vous randray Monsieur mon cher fils mille grâce du souvenir quy vous plaît avoir de moy dans sa lettre et vous supliray de croire que /4/ vous n'en pouvés avoir de personne du monde quy vous puisse plus chérir que moy quy n'en excepte que deux et me mets au troisième

²⁵ Le 29 août 1619, la princesse de Condé accoucha à Vincennes d'une fille, Anne-Geneviève, future duchesse de Longueville.

²⁶ L'Empereur Mathias est mort le 20 mars 1619, le refus de la diète de Bohême de reconnaître comme son successeur son cousin le très catholique Ferdinand de Styrie va entraîner l'Europe dans la guerre de Trente ans.

ranc assurée d'y pouvoir justement tenir ma place me soumettant au jugement de Madame votre mère à quy il ne faut point plaindre le contantement qu'elle a de vous voir, mais sy ne pouvons nous en estre pryvée sans regret veu ce que je suis de coeur et d'affection et résolu de vous rendre toute sorte de devoir en calité, Monsieur mon cher fils, de vostre plus humble mère très fidelle ç vous faire service.

Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 8e avril 1619.

J'escris à Madame vostre mère pour les quatre cent escus que Mlle Dosquerque vous a prêtés et comme elle désire les retirer, puisque sa fille ne sera plus à son service et qu'elle en aura besoing icy. Je vous suplye donc luy donner ce contantement que de la faire paier aussy bien en païés vous l'intérêt.

Je viens de savoir de M. de Grosieux que les troupes ne sont plus aux environs de Mets et qu'yl sont passées pour aller en Alsas. Il y a mille chevaux et cinq ou sis mille homme de pieds. Il s'en lève encore autant quy doivent bientost suivre ceux là.

Archives nationales, 1 AP 335/244

14

8 avril 1619 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, vous ne pouvés vous dire estre en paine de Monsieur le Prince que vous ne nous y mettiés bien aussy, mais vous avés un avantage que nous n'avons pas, c'est que vous en pouvés estre bientost tirée s'il a pleu à Dieu de le rendre en meilleur estat et nous languissons dans de grandes apréantions jugant de mauvais signes de ce que l'on mande de son mal; Dieu l(a mis d'autre fois bien bas et l'en a relevé. Je le suplye quy luy fasse encore mesme grâce et à toute la France quy a tant de besoing que ceux de ce nom là soient conservés. L'on prya Dieu hier au temple pour luy, ce quy fit répandre des larmes à bien des gens. Tous les bons François ne peuvent penser à sa mort sans émotion. Dieu nous le vueille conserver donc par sa bonté et faire la grâce à Monsieur vostre fils de le trouver hors de danger et pouvoir servir à sa liberté. Je vous ay mandé et assuré que mon Monsieur y fera tout /2/ ce quy sera jugé à propos. Il atent de l'apprendre, mon coeur, et avec inpaciance y ayant l'affection quy y a. Nous voirons bientost à quoy pront toute les espérances que l'on vous donne pour nous quy ne pouvons plus croire aus parolles, comme je vous ay mandé en ayant eu de sy expresse que ne reste rien à y achouter que les efets que nous demandons. Dieu nous en vueille faire donner de bons. J'ose dire que nous les méritons non en son regart que nous ofensons trop, mais en celuy des bonnes intensions que mon Monsieur a pour le service et l'affermissement de l'octotiré du Roy, c'est son but principal et duquel il ne se départira jamais.

Je suis très ayse, ma chère Madame, que vous trouviés à vostre gré Monsieur le petit conte de Duras²⁷ et qu'il vous rant tant de devoirs. Je désire bien quy soit à celuy de Monsieur vostre fils et me réjouis de quoy il l'atent, car vous m'en avés mandé des nouvelles. Je voulois vous suplier de me dire ce quy vous en sembloit. J'ay opinion que sy Monsieur le marquis de Duras avoit veu ma /3/ seconde, à ceste heure, qu'il l'aymeroit mieux que la première²⁸, quy a plus de âge que Monsieur le conte son fils²⁹ et sy ce n'estoit cela je croy que nous n'en deverions pas faire de difficulté et ne say encore sy nous avons raison d'en faire. Je vous suplye d'y penser un petit et vous remettre en mémoire les autre quy se sont oferts et juger à quy elle seroit la plus propre.

Je voudrois que Mlle de Tarette eust peu recevoir les lettres de sa mère devant que de vous avoir parlé, car je croy que seut esté de meilleure grâce et sans reproche. Tout celuy que Mlle Dosquerque fait c'est de quoy je ne luy ay point dit qu'elle ne vous servoit point à vostre gré et que sy elle l'eust seu que vous n'usiés pas sy longtemps eu la paine que vous avés eue. Sa fille ne mande pas vous avoir demandé congé, mais qu'est>>>luy a dit de vostre part que vous désiriés qu'elle se retirat sy vous m'en

²⁷ Guy-Aldonce de Durfort (1605-1665), comte de Duras, fils unique de Jacques de Durfort (1547-1626), marquis de Duras (1609), seigneur de Blanquefort et de Rauzan et de Marguerite de Montgomery († 26 septembre 1606), dame de Lorges. Les Durfort dont l'origine remonte au XIe siècle, étaient une des plus principales familles huguenotes de Guyenne.

²⁸ Julienne-Catherine de La Tour d'Auvergne est née le 27 novembre 1604 et Elisabeth en août ou septembre 1606.

²⁹ Guy-Aldonce de Durfort est né le 1er juin 1605.

susiés mandé quelque petite chose. L'on l'y pouvoit disposer d'ycy plus doucement. Je me souvient vous avoir souvent demandé ycy, sy j'en /4/ parlerois à sa mère, mais vous ne le trouvate pas bon ce me semble. Une prière qu'elle m'a faite : c'est de vous suplier qu'elle peut recevoir les quatre cent escus qu'elle a prêté à Monsieur vostre fils afin de les mettre ycy à rante au denier douse, sa fille faisant estat de faire se demeure en ce lieu, s'il y a moyen de luy doner ce contantement. L'on ne luy doit pas refuser, car elle randit service d'affection et avec un petit de perte. L'argent ce mettant à un intérêt plus haut ycy qu'en France.

Madame de Chélandre m'a montré la lettre que vous luy écrivés et se dispose à vous aller trouver dans le temps que vous la demandés et à la condition de ne se point assujettir, représentant qu'elle est fort incommoedé. Elle se trouve un peu en paine de sa fille. L'on luy a dit que Madame ma belle-mère voudroit bien avoir et que mesme, elle en a écrit à une dame à Paris. Je croy que c'est Madame de Risse. Je vous suplye de luy faire demander. Je me suis sy bien desacoutumée de vous dire de belles parolles que je ne n'en say plus pour vous, mon coeur, mais je n'ay pas moins d'affection pour cela à vous tesmoigner que je suis vostre servante très humble et très obéissante seur quy vous ayme et chérit avec passion. Ma chère Madame, à >>>>, je vous embrace mille fois;

A Sedan, ce 8e apvril 1619.

Ma chère Madame, il ne faut pas fermer ma lettre sans vous dire que mon Monsieur continue à se bien porter. Il a eu un petit comencement de goutte à un doit, mais cela n'a point ocmenté. Il a du rume, mais quy ne luy fait pas garder le logis. Le mien ne m'a pas encore du tout quitée. Il faut que vous sachiés aussy que nostre fille n'a pas encore rien veu et qu'elle continue à se bien porter. Je ne voy changement qu'en son tin quy grosy fort. Elle a eu un grand contantement d'avoir osé sy tost des lettres de son cher Monsieur.

Vous ne m'avés pas mandé comme je dois mettre au bas des lettres de Monsieur vostre fils, mais il me souvient que vous m'avés dit quy ne faut point mestre servante. Je vous supplie que je le sache encore et pleinement.

Archives nationales, 1 AP 335/245

15

12 avril 1619 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, nous venons d'avoir des lettres de la bonne princesse, quy nous mande quy suffit que nous envoions tous ensemble un gentilhomme à Madame sa belle-fille pour plaindre son doeuil³⁰. C'est ce quy nous a fait résoudre à vous envoier soudin ce laquais pour vous en avertir et aprendre sy vous trouvés cela à propos afin que sy cela est, vous nous envoiés des lettres et Monsieur vostre fils aussy, nostre fille doit aussy écrire à ce que me mande la bonne princesse et quy faut plaindre le doeuil à Monsieur son fils aussy bien qu'à Madame sa belle-fille. Il faut donc deux lettres et de vous et de Monsieur votre fils. J'ay creu vous devoir envoier celle /2/ que je garde il y a quelque temps afin que vous y changiés ce que vous jugerés à propos. Je croy que celui que nous envoions sera le Sr. de Valigny quy prandera ses instructions particulières à Quazeloultre où la bonne princesse ofre de les luy donner. je vous suplye de nous renvoyer pronttement ce laquais de nostre fille, car des le landemain de son retour nous ferons partir celui que nous voulons envoier il y auroit cd la méséance à attendre plus longtemps comme vous saurés bien juger.

En attendant de vos nouvelles, nous ferons nos lettres et ferons abillier de doeuil celui que nous envoions . La bonne princesse me mande que nostre envoy de tous /3/ ensemble sera fort bien pris. Vous nous manderés donc sy vous plaît vostre volonté, mon coeur, que sy elle estoit d'y envoier à part, nous ne laiseront de dépaicher le nostre devant, n'ayant point les mesme raisons que vous pouvés avoir pour diférer encore, n'estant pas sy eslongnée que vous. Je vous écris sy à la hâte que je ne say ce que je vous dis, mais je croy que vous ne laisserés de m'entendre. La bonne princesse me mande qu'elle a pris le doeuil et que Madame sa belle-fille tesmoigne beaucoup d'affliction.

Il nous tarde bien de savoir comme se porte Monsieur le Prince. Nous l'apprendrons demain par le coche. Dieu vueille que /4/ ce soit selon nos souhaits. M. de Rignac n'estoit pas bien averty, quy

³⁰ Anne de Danemark, reine d'Angleterre, mère d'Elisabeth Stuart, est décédée le 4 mars 1618/9 au palais d'Hampton Court.

vous avoit dit que nous aurions sy tost Monsieur de La Chainaye. On n'a pas de hâte à nous bien faire. adieu mon coeur, ma chère Madame, mon Monsieur vous baise très humblement les mains. Il est vostre serviteur et moy vostre très humble servante et très obéissante seur à la vye et à la mort.

\$ \$ \$

Nostre fille se porte tousjours comme de coutume et nous laisse en doute sy elle est grosse;

A Sedan, ce 12e apvril,

ce vandredy à une heure après dîné.

Archives nationales, 1 AP 335/246

16

25 avril 1619 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, comme je m'en allois désabillier, mon Monsieur, m'a comandé de vous écrire pour vous dire comme Monsieur de Monmorency³¹ luy a envoyé un gentilhomme pour le convier de randre les mesme offices à Monsieur le Prince qu'à luy, en écrivant au Roy, comme il fait et bien quy croit que vous aurés peu voir la lettre. Il vous en envoye une copie, s'estant résolu de vous envoier aussy un blanc sinc de luy afin qu'après que vous aurés seu présent le gentilhomme de Monsieur de Momorency, les sentimens de Madame la Contesse, de Madame de Longueville et autres quy sont affectionés sur ce sujet, vous le fasiés remplire comme vous le jugerés le plus /2/ utile pour servir à cest efet. Mon Monsieur désirant sans nulle réserve y contribuer tout ce quy est de son pouvoir. Il say que vous y avés la mesme affection. c'est pourquoy il dépose cela antièrement entre vos mains et de Monsieur vostre fils quy y a un sy particuiér intérêt. Vous luy communiquerés donc, sy vous plaît, ceste affaire et saurés encore que mon Monsieur pour plusieurs considérations n'a pas jugé devoir faire sa lettre d'ycy, ne sachant pas sy ceux que je vous nome se trouveront aprouver les procédures de Monsieur de Momorency ou bien s'y feront d'autre ouvertures /3/³². Vous y pranderés donc la direction que vous estimerés la plus convenable pour la faire réusir. Mon Monsieur vous en laissant la disposition entière et absolue et désirant n'y rien oublier, mais sy s'y l'on ne trouve à propos de se servir de son blanc, vous le romperés et nous le renvoyerés et nous ferés sy vous plaît savoir quelle réolution on aura prise et le plus prontement quy se pourra, afin que mon Monsieur y conforme ses actions.

Ma chère Madame, depuis que je vous ay écrit, je l'ay bien veu souffrir. Ses douleurs ont esté sy furieuse que mardy à neuf heure u soir, il fut seigné. Jugé un peu le trouble où j'ay esté mais Dieu mercy il m'en a tiré, car depuis ce remeide le mal est allé en diminuant. Il ne boure encore du lict, mais il ne s'y tourmente point et a dormy là nuict passé assés bien. Dieu luy en donne encore une meilleure.

Nostre fille ne say point que l'on écrit, elle est donc bien excusable. Elle se porte à l'acoutumé et moy je suis pour tant que je viveray, mon coeur, vostre très humble et fidelle servante et obéissante seur sur quy vous avés une puissance toute absolue; Adieu ma très chère Madame.

\$ \$ \$ \$

A Sedan, à neuf heurs au soir,

le jeudy, le 25e apvril 1619

Archives nationales, 1 AP 335/247

17

29 avril 1619 - Sedan

à M. de La Trémoille

³¹ Henri II de Montmorency (1595-1632), beau-frère du prince de Condé.

³² A ce passage nous reconnaissons l'habilité du duc de Bouillon qui préférait que d'autres que lui soient en première ligne si le vent tournait.

Monsieur mon cher fils, ayant reçu de vos lettres par M. de Rignac, il faut bien qu'y vous porte des mienes, quoy que je vous aye bien écrit depuis les avoir recues et que par ce dernier coche, nous n'avons point eu des vostres. Mlle de Tarette dit que c'est que vous alliés à St-Germain trouver le Roy et j'ay opignon que de là, il vous plaira nous dépaicher un laquais et ne laisser point en paine celle que je croy que vous aymés bien qu'y ne pouroit qu'estre n'ayant pas de vos nouvelles.

Il y en a sy peu à vous dire d'y cy que je n'ay pas de sujet de vous faire grande lettre et puis M. de Rignac vous en peut mieux randre conte, mais cela ne m'empaichera pas /2/ que je ne vous assure moy mesme que Monsieur mon mary est fort sur le déclin de son mal. Dieu mercy, il ne luy reste que de la foiblesse. Il se promena hier en carosse. J'espère que le beau temps luy redonnera de la force.

Ce que je vous diray encore, c'est que nous envoions des articles à Monsieur le marquis de Duras. Je les envoye aussy à Madame vostre mère qu'y vous les montrera, sy vous plaît. De tout temps, je say que vous avés désiré le bien de vos cousines et nostre contentement, mais je le croy bien plus fermement à ceste heure que j'ay l'honneur de vous pouvoir nommer véritablement Monsieur mon cher fils qu'y me dirés donc vostre avis sur le sujet sy vous plaît. Mais vous ne /3/ m'avés pas encore dit ce qu'y vous semble de Monsieur le conte de Duras. Je croy que vous le trouvés bien genty. Il a bien envye de vous randre des devoirs qu'y vous soient agréable ; et moy aussy et qu'y vous puissent tesmoigner, comme je suis de toute mes afections,

Monsieur mon cher fils,

vostre plus humble mère, très fidelle

à vous faire service.

Elisabet de Nassau

Monsieur mon cher fils, je ne me suis pas trompée de croire que vous manderis bien tost de vos nouvelles à celle à qu'y vous ne voulés point de mal, car elle vient de me dire qu'elle avoit eu l'honneur de recevoir deux de vos lettres donc l'une avoit est oublyé par le coche.

Archives nationales, 1 AP 335/248

18

1er mai 1619 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, vous ayant écrit hier et le jour auparavant encore, ce n'est pas pour avoir grand chose à vous dire aujourduy, mais c'est que je ne puis laisser partie M. Le Conte sans de mes lettres, quoy que sa sufisance me relève du soing de vous dire des nouvelle quant j'en saurois, puisqu'il en est sy bien instruit qu'il vous en pourra bien inpormer. Il va faire un voïage à quoy il ne s'atendoit guère, me semble que je reçue aussy quant j'y pense. J'spère toutefois qu'il en réussira du bien sy plaît à Dieu lequel jeu suplyé de tout mon coeur; Je vous faisais hier les excuse de mon Monsieur qu'y vous écrit à cette /2/ heure et à Monsieur vostre fils, non de grandes lettres, n'ayant pas des yeux pour cela. Il y a tousjours fort mal et tant que je say bien que je ne tiendrois point de pleume sy cela estoit. Un mal ne le quite point qu'un autre le reprant, mais celui qu'il a est sans grande douleurs. Il ne se soutient point encore. L'on le porte à la salle.

J'espérois aller prandre l'air aujourduy au sortir des prières, mais la pluye et le grand vent m'en a empaiché. J'avois bien envye cependant de me promener y ayant quinze jours que je ne suis sortye du logis que pour aller en dévotion. Je ne me puis résoudre à ma purger quoy que j'en aye bien besoing. J'ay encore /3/ des restes de mon rume.

Pour nostre fille, il n'y a encore nul mal de coeur ny nulle autre incommodité, mais elle ne voit rien. je voudrois bien savoir d'un bon médecin sy l'on peut estre sy lontemps en cest estat là sans se trouver mal et n'estre point grosse. Je vous suplye de vous en enquérir.

j'oublye bien de vous dire que Monsieur Eraut m'a dit que Monsieur Deagen l'avoit assuré que Madame la Contesse nous faisoit l'honneur de nou randre de fort bon ofices; cela est bien conforme à ce qu'y vous a pleu me mander diverse foy. Nous luy en avons grande obligation quoy que nous sommes assurés qu'elle n'en peut holorer personne qu'y aye de plus sincères et fidelles afections pour le service de la maison de Bourbon que mon Monsieur qu'y à ce sanc roïal merrvieilleusement cher. Dieu nous vueille bien conserver ce que nous en avons et nous l'ocmenter sy luy plaît. Vous y dirés amen de grand courage. Je m'assure et moy que je suis de toutes les force de mon âme, ma chère

Madame, vostre très humble et très fidelle servante et très obéissante seur jusque à la mort. Adieu mon coeur.

A Sedan, ce premier de may 1619.

Mon Monsieur, m'a dit d'ajouter ce mot, quy est que le Sr. de Bonefoy vous parlera de Rolan et quy vous suplye d'y penser la désirant fort entre les mains de Monsieur vostre fils.

Archives nationales, 1 AP 335/249

19

6 mai 1619 - Sedan
à Mme de La Trémoille

.... mon coeur³³, je diray que vous savés bien que nostre inclination n'est guère porté là et quy faudroit force chose pour nous la faire changer et que c'est à eux à parler.

J'ay esté toute estonné que vous ne me parlés point d'une dépai che que je vous ay faite par un gentilhomme de Monsieur de Momorency. Je vous envoïois un blanc sinc de mon Monsieur pour l'emplire selon vostre direction et vous suplois de communiquer l'affaire à Monsieur vostre fils, quy estoit que Monsieur de Monmorency avoit pryé Monsieur mon mary de randre les mesme ofices à Monsieur le Prince que luy et écrire au Roy pour sa liberté, sur quoy il se résolut de vous envoïer un blanc sinc de luy et vous suploït de savoir les sentimens de Madame la Contesse et de Madame de Longueville et des autres quy sont affectionnés en ce sujet, afin de voir s'il aprouvoient les procédures de Monsieur de Momorency ou bien feroient d'autres ouvertures, jugées plus utiles et vous remettoit la conduite de tout cela et vous suploït au cas que l'on ne se servit de son blanc de luy renvoyer tout rompu. Nous estimons que ceste dépai che /2/ ne vous aura pas esté donnée et le trouvent bien estrange et en sommes bien maris. Il est arivé bien à propos que mon Monsieur a informé de tout cela ces Messieurs, quy ont esté ycy de fasson quy n'en pourra pas ariver d'acident.

Il est fort estonné pourquoy Monsieur le prince Major se plaint de luy, n'ayant point employé personne comme il présupose et Monsieur vostre fils le say bien, mais ayant tousjours tesmoigner avoir beaucoup de désir de le servir en son dessain; Nostre fille nous a levé toute l'incertitude où nous estions, sy elle estoit grosse ayant eu des marques certaines qu'elle ne l'est pas et justement comme force n'en vouloient plus douter, mon Monsieur a tesmoigné avoir eu déplaisir d'estre trompé de l'espérance où il estoit. Je croy cependant que l'on n'en doit pas estres marye et que sent este un petit bientost.

Je vous suplye que je sache ce qu'en dira Monsieur vostre fils. Je veux espérer que nous aurons bientost l'honneur de le voir en nous mandant présentement quant il vindra, nous luy pouvons /3/ donner moyen de venir fort prontement envoiant des relais de carosse à Reins et à Van. Je liuy ay proposé dès ycy la fasson de ce voïage qu'il agréoit. Mon Monsieur me disoit l'autre jour qu'il estoit mary qu'il avoit oublyé de dire à M. Le Conte de luy ramentevoir.

Je vous suplye que je sache à quoy vous vous résoudrés pour le séjour de nostre fille ycy, afin de donner ordre à force petite chose. Je pensois que vous nous manderiés des nouvelles de l'argent que nous avons fait porter à Poitiers où je le croy des l'onsième de ce mois et avons sujet d'en estrs un peu en paix à cause des rumeurs. Tout le mal qu'il y a eu de vostre lettre de Madame la princesse d'Engleterre, c'est que je dispute contre le Sr. de Lescure qu'il n'avoit point d'autre lettre et fus sy incrédule que je la voulus voir sentent le dessus. Puis quy vous plaît m'ofrir une fraise toute unye, je la reçoÿ et seray très ayse d'en voir une, mais il faudroit qu'elle fut envoyé sans estre foncée. Ce quy se peut en mettant des cornets de papiers dans chaque plis.

Mon coeur, je vous fait de trops grans brouillons, pardonnés les à celle quy prant plaisir à vous entretenir, le pouvant faire avec toute liberté et vous ayment comme un segont soy mesme. Adieu ma chère Madame, sur ceste vérité et que je suis vostre très humble servante et très obéissante seur sur quy vous pouvés tout.

§ § §

A Sedan, ce 6e de may 1619.

³³ Le commencement de cette lettre manque.

20

8 mai 1619 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, je ne vous feray qu'un mot par le Sr. Justel, vous ayant écrit fort amplement par le coche quy ne partit qu'hier et ayant résolu de ne faire que de petite lettre, cependant que je me purgeray, ce que je commencé hier, de quoy je me porte bien, Dieu mercy. Je n'ay pris aujourduy que un fuliet. Le grand chaut continue ce quy me fâche un peu, n'estant pas sy propre à prendre médecins.

J'espérois avoir de vos lettres devant que le Sr. Justel partit sur ce que je croïois que M. Le Conte nous envoieit quelqu'un et mon Monsieur m'avoit dit qu'il atenderoit cela pour le dépaicher. Toutefois, il vient de /2/ me dire quy partira demain de grand matin. Dieu vueille quy trouve toute chose disposée à nous bien faire, comme on nous l'a fait espérer en des termes que sy l'on y manque il ne faut plus rien croire sinon que nous sommes au temps où il n'y a plus ni foy ni loy.

Je ne say sy le dit Justel s'en va contant. il m'avoit pryé de parler de quelque chose pour luy, mais en ayant point eu de réponse absolue, je luy ay dit de la faire luy mesme. Je ne say ce qu'il a optenu, mais je say bien que je désire qu'il est satisfaction et luy procurer autant que je pouray. Je remets sur luy ma chère Madame, à vous dire toute nouvelles car il en est prou /3/ instruit.

Mais j'oublie de vous dire que mon Monsieur, ma chère Madame, m'a montré tantost une lettre de Monsieur vostre fils, sans date, mais quy ne peu qu'estre bien fraiche pource qu'il y fait mention de celle qu'il avoit receue de luy par M. Le Conte. Il écrit en faveur d'un gentilhomme que je n'ay point veu, ny seu le sujet sur quoy il la requiert.

Je désire bien, mon coeur, que vous aprouviés la proposition que je vous fais du petit voïage de Monsieur vostre fils ycy et cela dans ma grande lettre, je le vous ramentoy seulement ycy et vous conjure de croire que personne n'est à l'égal de moy vostre très humble servante et la plus fidelle que vous aurés jamais, ma chère Madame. Je le vous jure comme la vérité mesme. Adieu mon coeur. C'est

\$\$\$

A Sedan, ce 8^e de may 1619

Archives nationales, 1 AP 335/251

21

Sans date -Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame,

... quy sont loing et quy voient de si grandes contradiccion aus affaires. Dieu par sa bonté y vueille prouvoir. Je n'ay point veu celuy quy m'a porté la lettre qu'on dit n'estre qu'un message, que vous m'écrivés de main empruntée. C'est mon Monsieur quy me l'a donnée au retour du cateschismes, et m'a voulu mettre en paine, me disant qu'il y avoit de vos lettres, mais que vous n'aviés peu écrire, tant vous estiés mal de la paine que vous aviés eue à la mort de Madame de Fervacques³⁴. Ceste suite m'a rassurée.

Vous luy avés bien randu un digne office que de l'avoir fait assister de consolation à ce pasage, quy je croy luy a esté dur, quoy qu'elle avoit sujet de se réjouir. Mais à elle quy aymoït tant de monde, Dieu luy a bien fait une grande grâce, sy elle a peu goûter que c'est des délices du ciel où est nostre vray trésor. Il la trouve fort heureuse d'estre délivrée des douleurs que l'on dit qu'elle souffroit et

³⁴ La date du décès d'Anne d'Allègre, veuve du maréchal de Fervacques, n'est pas connue avec exactitude. Dans sa lettre adressée du Parc Soubise le 8 juin 1619 à Charlotte-Brabantine de Nassau, Anne de Rohan fait état du décès de Mme Fervacques assisté du ministre Pierre Dumoulin et de la duchesse de La Trémoille. La succession de Mme Fervacques à laquelle fait allusion Elisabeth du Nassau dans sa lettre du 20 mai 1619 fait présumer que la présente lettre serait du 13 mai.

acomoder /2/ les affaires de Monsieur vostre fils. Ce ne luy en est pas une petite ayde. Dieu luy fasse la grâce d'en bien user. C'est de vous bien croire.

Mon coeur, j'avois espéré que nous aurons l'honneur de le voir ycy devant quy s'élongnoit et les avois suplyé et confirme, mais je voy bien que ça esté trop tart et que les choses ne sont pas en l'état que je les croïois. Que j'ay esté ayse que nos gens n'ont pas manqué au jour près à Poitiers. Ils nous mandent que l'on s'est estonné de leur ardresser au transport de cest argent et que celui du Roy n'osoit bouger. J'avois grand peur que les r>>> nous feroient manquer de promesse. Il dit que le Sr. Iray doit revenir que >>> >>> sy >>>>.sy son voïage a esté heureux.

Je n'ay voulu prandre que du petit papier et j'en use emply plus aysément de plus grand et n'eust pas esté y broulyé pour la fin. Je me réjouis du retour de Monsieur vostre jeune fils près de vous³⁵ et vous diray que nostre fille se porte fort bien. Adieu mon coeur, ma chère Madame, je suis vostre très humble servante et très obéissante seur toute à vous.

§ § §

Archives nationales, 1 AP 335/366

22

20 mai 1619 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, Monsieur vostre fils à usé d'une sy grande diligence en son voiage, qu'il ariva ycy samedy à sept heure fort heureusement, Dieu mercy. Nous l'ussions attendu à soupé sy nous usions creu cela, mais nous ne pensions point quy peut ariver qu'extrêmement tard ou bien le dimanche au matin. C'estoit les termes de sa lettre à sa femme quy rougit bien comme l'on cria dans la salle qu'il estoit entré dans la court. Je désendis le degré aussy viste que me peut permettre le peu de disposition que j'ay, mais certe me semble que l'envye d'avoir l'honneur de l'embracer m'en donna bien plus que je n'en ay de coutume. Ce me fut aussy une grande joye de le voir et sy bien porter quy fait. Je luy trouve un très bon visage et content, nous l'estions aussy tout ce quy se peut. Mon Monsieur bien mary seulement quy ne pouvoit l'aller /2/ recevoir comme moy, mais il ne peut encore bouger de sa chaire. Ses jambes ne se sont point encore fortifiées. Il s'est purgé tous ces jours cy mais sans nul régime et hier au soit, il prit des piluresen se couchant quy avoient acoutumé de le laisser dormir et ne faire leur opération que le matin, cependant trois ou quatre heurs après, elle a commencé et a eu de sy grand vomisement que sy j'en avois eu autant je croiroi bien mourir. Il n'a pas laissé de se lever et dit qu'yl se porte assés bien.

Il faut vous dire comme la journée d'hier se passa. Une partye fut à prier Dieu. Je fus aus deux prêches, mais mon Monsieur et Monsieur vostre fils ne furent qu'à celui du matin et depuis dîner jusques à trois heures. Ils furent tousjours ensemble à la salle s'entretenant (?). J'y eus ma part jusque à une heure que j'allé au casteschisme et au retour je les trouvé comme je les avois laissés. Mon Monsieur en demeura bien fort satisfait et me dit que tout ce temps, il ne l'avoit trouvé nulement réveur, mais fort présent /3/ aus choses qu'yl luy disoit. Il ne vouloit faire qu'une légère colation de confitures et puis se fut promener dans le petit carosse, que l'on faisoit quant vous estiés ycy, quy est bien fort commode. Je ne fus point de la partye, car il faisoit grand vent et un grand soleil et j'avois mal à la gorge et pour mon Monsieur ses yeux l'empaichèrent ausy de se promener. Il n'y eust que vostre neveu quy luy tient compaignye et n'y avoit personne avec eux dans le carosse. Il ne furent de retour qu'un peu devant soupé, et durant leur promenade, mon Monsieur se mit à jouer au reversin avec nostre fille et moy.

J'entretiens M. Bruce quy me donna le mémoire qu'à fait M. De Nay³⁶ quy me fait voir que les arérages de ceste rante montoient bien plus que vous ne croïés. Il y a bien trois années toutes entières. Ce quy me dit quy me réjouis fort mon coeur, c'est que M. de La Motte³⁷ a vendu des bois. Cela avec

³⁵ Alarmée par les rumeurs qui courraient sur les activités de Frédéric de La Trémoille à La Haye et ses fréquentations Charlotte-Brabantine de Nassau avait décidé de le faire revenir en France.

³⁶ Philippe Denetz ou de Netz, chef du conseil des La Trémoille à Paris..

³⁷ Daniel Hay, écuyer, sieur de La Motte et du Châtelet, baptisé lé 20 avril 1563 à Vitré dans la religion protestante, était le fils cadet de Jean Hay, écuyer, sieur des Nétumières, conseiller au parlement de Bretagne et de sa première épouse Perrine Chevalerie. Après avoir été lieutenant civil, criminel et de police de Laval, puis capitaine de cette ville et de son château,

la sussion de Madame de Fervaques acommodera bien les affaires de Monsieur vostre fils et vous donnera du repos, sy plaît à Dieu. Sy l'on le traitoit bien à la Court avec cela seroit pour estre assés à son ayse, mais /4/ M. Bruce dit que l'on n'a fait chose du monde pour luy, de tout ce que l'on vous avoit promis et c'est ce quy me fait fort douter des promesses que l'on nous a donné quy sont plus difficiles à exécuter que celles que l'on vous avoit faites quy n'estoient pas grand chose et cependant on y manque. Certe, mon cœur, c'est bien pour me faire demeurer incrédule.

Je croy bien que ceux quy sont à Paris trouvent que mon Monsieur n'a pas assés de pasiance, mais ayant esté tant de fois trompé et ayant esté assuré sy particulièrement par ces Messieurs quy ne le seroit plus et que sans sollicitation ny sans se mellé de rien, l'on luy feroit vois des afets à parolles sy expresse quy luy portoient est excusable s'il suporte cela inpaciamment. Monsieur Heraut me dit à moy que du jour au lendemain, nous en voirions des efets et que Monsieur Deagent l'avoit assuré en vostre présence qu'il estoit en son pouvoir de faire exécuter cela et toutefois par une lettre quy a écrite à mon Monsieur, il luy mande que le Roy luy a comandé de luy ramentevoire affaires et en parle en terme quy ne tesmoignent /5/ point que les choses soient résolues, mais douteuse nous voirons ce quy en arivera, mais j'ayme bien mieux ne m'y point atendre que je ne le voye. Je ne say ce que mon Monsieur mandera au Sr. Justel et s'il luy permettra d'aller solliciter mais je say bien que sy cela est qu'il changera de volonté.

Je demeure bien à vous dire, ma chère Madame, comme je me réjouis de quoy Dieu nous donne la paix ; et cependant c'est une nouvelle quy doit bien toucher nos coeurs d'une grande joye et d'un grand désir de n'estre point mesconnoissant d'un sy grand bienfait duquel nous estions randus sy indignes en ayant oublyé tant d'autres desquels sa main nous a esté sy libérale. Il nous tardera de savoir toute les particularités de l'acort. Je croy que nous l'apprendrons bien tost par Monsieur Le Conte.

Nous avons bien craint que ce blanc ne seroit pas tombé entre vos mains. M. Bruce m'a dit l'avoir remis entre celle de mon Monsieur. J'estime que Monsieur vostre fils aura grand paine à se résoudre à se purger. Je luy en ay déjà parlé /5/, mais il ne répont point. Je l'en presseray encore davantage et comme désirant fort sa santé.

Quant au partage mon coeur, je ne pense point vous avoir parlé des quarente mille escus de Madame d'Elbeuf, mais bien de Didonne et vous disois que l'on trouve qu'il doit estre censé de la sucession de feu Monsieur vostre mary, puisque ce n'estoit qu'un engagement, mais aussy que puisque Monsieur vostre fils le prent comme argent contant de son mariage quy se doit prendre de ceste somme, j'en parleray à Monsieur Bruc et luy feray lieux entendre que je n'en vous dis. Il est vray que ceste somme a esté employée pour liquider Monfort quy est tout à l'ayné. Je puis donc me tromper je m'en éclairciray pour m'ôter d'erreur et puis en vous disant que vous avés bien raison de croire que l'on ne sera pas pour nous en la paine que l'on est pour Madame la contesse et Mme de Longueville; Il y a une trop forte amytyé en nous laquelle ne se terminera, sy plaît à Dieu, que avec nostre vye. Je souhaitterois plus tost la mort que d'y voir du changement. Mon cher coeur, je le vous jure.

Je vous renvoye la letre de Monsieur le prince d'Orange, quy est très bonne pour son humeur. Bernevelt est mort, enfin, je croy que vous le savés³⁸. Ce nous eust esté un double contentement, sy Monsieur vostre jeune fils fut venu avec Monsieur son frère, que j'embrace avec vostre permission mille fois. J'ay randu au notaire sa grosse pour l'estimation du revenu de Touars. Je le voiray et atendray à vous parler de Madame de Sully que je le puisse faire par M. Bruce. Nous avons eu ycy Monsieur le marquis Durte sur le dessang de l'Empire.

Adieu mon coeur, ma très chère Madame, je suis vostre très humble servante et très obéissante seur, toute à vous mon coeur absolument. C'est

§ § §

A Sedan, ce 20 de may 1619.

Chère Madame, je voy que l'on vous a donné bien de la paine pour nos articles envoiés à Monsieur le marquis de Duras, quy y trouve des difficultés à quoy je ne m'atendois point. Vous ne me dite point sy vous en jugés quelqu'un quy ne soit point raisonnable. Je vous supplie de me dire ce que

Daniel Hay était devenu l'intendant des La Trémoille. Il mourut le 24 août 1626 à Nantes et fut inhumé le 2 septembre suivant devant le grand autel de l'église de Balazé.

³⁸ Johan Van OldenBarnevelt, adversaire politique de Maurice de Nassau, a été exécuté le 12 mai 1619.

vous en pensés. Je croy que M. de Lamarville³⁹ sera marye de voir les chose en cest estat, nous voirons ce quy nous en mendera, sur quoy nous nous résoudrons. Je m'estonne que nos ambassadeurs d'Alemagne ne reviennent point. Sy j'aprans quelque nouvelle entre cy et demain matin, je vous en diray. Je me suis trouvé un peu de mal de mes >>>>> mais je l'atribue à avoir manger la cas>>>>.

Archives nationales, 1 AP 335/252

23

22 mai 1619 - Sedan

à M. de La Trémoille

Monsieur mon cher fils, vous ne vous trompés pas en la créance que vous avés de ma parfaite affection à vous honorer, mais bien en celle de ma capacité. Je désirerois l'avoir telle que de vous pouvoir donner de bons avis sur le sujet qu'il vous plaît me le demander, mais je me reconnois sy mal instruite en ces affaire là, que je croy que ce que je vous en diray, y sera fort inutile. Toutefois pour vous faire voir que j'y ay pensé et bien veu le proget quy vous a pleu de nous anvoier, je vous remarqueray que puisque Didonne n'estoit qu'engagé, il est raisonnable qu'il soit sencé de la sussion de feu Monsieur vostre père, mais aussy puisque vous seul avés /2/ payé la somme pour laquelle il estoit engagé l'ayant pris pour argent contant par vostre contrac de mariage, il est parillement raisonnable que Monsieur vostre frère et Madamoyselle vostre seur vous rembourse les deux tiers de ladite somme, sy ce n'est que la dite somme soit entrée en l'estat qu'on fait des deptes de maison de La Trémoille. Sy vous plaît donc, vous m'en eclarcirés et moy je vous diray que pour tout le reste sy l'évaluation du revenu des terres est bien faite que l'on ne trouve rien à redire à la distribution.

Madame vostre mère me dit aussy que l'on doit pour cest efet envoier sur les lieux et moy je croy que l'équité la conduit en toute ses actions et sur tout en celles où vous avés tout intérêt, n'ayant pour but que le bien de tous et d'y voir une estroite amitye et d'éternelle durée. Je pry Dieu quy voue en fasse /3/ la grâce.

Ce souhait ne peut vous estre fait de personne du monde quy le désire avec plus de passion, que moy quy ay bien du déplaisir Monsieur mon cher fils d'apprendre par vos lettres que vous vous éloignés. Je vous avois convyé à nous faire l'honneur de nous venir voir. Le partement du Roy ne peut qu'estonner force gens et de voir continuation de prépartifs de guerre en traitant de la paix. Ces contradictions ne nous promettent rien de bon.

Vostre laquais a trouvé que je me purgois et n'ay pas encore achever, quy sera cause que vous n'aurés, ny Madame vostre mère, de lettre de moy par le coche et que j'achèveray celle-cy sans vous y dire de nouvelle, sinon que je viens se savoir par une lettre de Madamoyselle vostre seur quy m'écrit, pour Madame vostre mère, que Madame de Fervaque est morte. Elle vivoit sy misérable au monde que l'on l'en doit moins plaindre. Je finiray sans vous en dire davantage et vous supliray seulement de m'assurer autant que vous chéris et honore. C'est

Monsieur mon cher fils,

vostre plus humble mère
à vous faire très fidelle service
Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 22e may 1619.

Archives nationales, 1 AP 335/253

24

25 mai 1619 - Sedan

à Mme de La Trémoille

³⁹ Salomon Daix, écuyer, sieur de Lamarville et de La Faye, était le gentilhomme que le marquis de Duras avait chargé de négocier le contrat de mariage de son fils.

Ma chère Madame, vous avés des soins bien obligent que de nous avoir voulu dépaïcher un laquais pour nous avertir de l'arivée de M. Le Conte à Paris et ne vous este pas trompée de croire que nous avions de l'inpaciance de sa venue, que nous avions limitée jusque au jeudy que vostre laquais ariva et bien à propos pour nous empaïcher d'en estre en paine. Nous vous en randons mille grâce, mon coeur, et recongnoissons que ce sont de vos bontés acoutumées d'avoir voulu prévenir celle que nous usions eue sans vostre prévoïance.

Ce quy nous estonna un petit, ma chère Madame, en lisant vostre lettre ce fut de n'y aprendre rien de la paix que nous avions creu sinée et conclue, mais je ne la trouve plus sy estrange puisque je voy que M. Le Conte en parle encore incertainement, quoy qu'il dit que le Roy et la Roine, sa mère, la veulent, mais tant que le désarmement ne sera pas bien fait, il restera tousjours quelque crainte à ceux quy la désirent et quy la croient nécessaire. Dieu /2/ par sa bonté nous la vueille donc donner et de longue durée.

Il seroit superflus, ma chère Madame, de vous dire les nouvelle que Monsieur Le Conte nous a portées, car l'ayant veu devant nous vous les avés seu premier et nous avés mandé les plus remarquable et quy nous doivent le plus contenter quy est que le Roy a fait l'honneur à mon Monsieur de luy écrire et de sa main et l'assurer de sa bonne volonté et que devant quy parte d'où il est, il fera excécuter ce quy luy a promis, c'es tout ce que nous pouvons désirer et que l'affection et la fidélité de mon Monsieur à son très humble service luy soit bien congneue.

Dieu soit loué ma chère Madame, que vostre indisposition à sy peu duré. Je l'apréanday grande quant je seu que vous n'iriés point à Charenton. Je n'ay pont trouvé vostre lettre trop broulyée pour avoir la migraine. Je suis marye seulement de vous voir tousjours sujette à tant de maux et je désirerois, mon coeur, que vous n'en voiés point et que de corps et d'esprit vous fusiés entièrement en repos. croiés que j'y contriburay /3/ tousjours tout ce quy dépend de moy avec plus de passion qu'à chose du monde.

Et que pour cest efet, je conseilleray bien à Monsieur vostre fils de faire ce partage provisionel et de débroulier toutes affaires avec vous, quy je say bien, ne demanderés jamais rien quy ne soit juste et quy ne tesmoigne que vous désirés également leur bien. Je recongnois bien que je m'estois trompée de penser que Monsieur vostre fils ne se prévaloit pas assés de Didonne qu'il a pris comme pour argent content de son mariage, car puisque les trante huict mille escus que nous donnâmes sur l'engagement de la terrer, a esté employé pour liquider Monfort où il a seul intérêt. Je voy bien que cella tourne du tout à son profit et que j'avois cré. Je vous en demande pardon et vous jure, ma chère Madame, que je désire tellement vous voir contente et poséder avec tranquillité ce quy vous appartient. Que mon sang n'y seroit point chargnyé s'il y pouvoit servir, j'espère bien que cela sera, recongnoissant le bon naturel de Monsieur vostre fils et me promettant que Dieu le bénira.

Depuis que j'ay receu vostre lettre, je ne l'ay point entretenu en cabinet /4/ car je l'a resçu jeudy à neuf heure du soir, que nous estions retirés, et le landemain il fut au Mordieu dîner, et ne revient que pour le soupé et après s'en alla jouer ou promener. Aujourduy je ne l'ay veu qu'en la chambre de mon Monsieur, comme M. Le Conte y est arivé, où il a veu ses lettres et appris des nouvelles. Je croy le voir devant que fermer celle quy vous sera porté ; je croy par M. de Lescure sy part demain matin ou bien par un laquais de mon Monsieur s'yl y a du retardement à son partement. Il vous dira bien des nouvelles de la bonne Alemagne et tous les biens du monde de Leurs Altesse quy ne craigne plus de tesmoigner devant le monde leur parfaite amityé, et quy ne peuvent estre contens absens l'un de l'autre. J'ay resentye une grande joye au récit de ces nouveles et aus tesmoignages qu'ils étoit donné de nous honorer de leur bonne grâce autant que personne du monde, aussy sommes plus que tout ce quy y est leur très humble servantes.

Je viens de recevoir vostre lettre par Monsieur de Lamarville. je vous y feray réponse par luy et vous diray seulement que je ne doute point qu'il ne soit bien mary sy on demande de nous des choses quy ne sont pas raisonable, car je le croy nous affectionner et désirer l'acomplissement de ceste affaire.

J'ay eu des lettres de la Roine mère quy m'assure de l'honneur de sa bien vueillance. Mon Monsieur mande au Sr. Justel d'aller à la Court. Il vous le dira. Il a plus mal aux yeux qu'il n'a encore eu. J'en suis en paine et finirait tout court. Je fais une grande dépaïche en Alemagne. Je suis, mon cher coeur, vostre très humble servante et très obéissante seur toute à vous;

A Sedan, ce 25e de may 1619.

Je viens de savoir que M. de Lescure ne part pas demain, quy me fait donner celle-cy à ce laquais et je puis, je vous feray encore un mot par luy. Monsieur vostre fils vient de me montrer la lettre que vous luy avés écrit et celle de Madamoyselle sa seur. Je m'en vois coucher.

J'ay commandé à Bonne de faire des tabelles et ne pers pas l'espérance que Monsieur vostre fils se purgera. Il se porte cepandant très bien, Dieu mercy.

Archives nationales, 1 AP 335/254

25

26 mai 1619 - Sedan
à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, je suis bien marye d'avoir laissé partir le Sr. de Lescure sans lettre. Monsieur vostre fils le dépaicha plus tost que je ne pensois et il me vient dire comme je m'en allois dîner. Je fus toute preste de le quitter pour vous randre ce devoir et sy je nusse vu en que j'y pouvois prontement recourir, je n'y eusse pas manqué et aussy que je vous avois écrit une grande le soir de devant.

Depuis, j'ay parlé à Monsieur vostre fils du partage provisionel. Je le voy résolu à la faire. C'est du tout l'avis de mon Monsieur et de moy quy jujons fort nécessaire de débroulier le plus quy se peut les affaires et que c'est le moyen d'entretenir une plus parfaite et estroite amityé et c'est à quoy nous tâcherons tousjours de servir de tout nostre pouvoir.

Mon coeur, je m'assure que vous n'en doutés pas et nous n'y manquerons /2/ aussy jamais sy plaît à Dieu depuis vous avoir écrit samedy. J'ay veu la letre que Madamoyselle vostre fille écrit à Monsieur son frère où elle luy mande l'histoire de Charanton. Je trouve que Monsieur vostre jeune fils, ayant pris sa place, ne devoit point sortit du temple, il en réusit fort mal. Je ne me puis asser estonner que Monsieur de Châtillon fasse difficulté de luy céder. Mon Monsieur le trouve bien estrange aussy et a jugé à propos d'en écrire à Monsieur de La Haye et non pas que ce fut Monsieur vostre fils. Je croy que la lettre vous a esté envoyé toute ouverte. Je ne l'ay point veue, mais on m'a dit quy s'y exprime bien. Mon Monsieur trouve que vous en devés dire un mot à Madame de St-Germain quy je croy /3/ n'approuve pas ceste procédure de Monsieur de Châtillon et peut-estre plus capable que persone du monde de le ramener à ne vous dèsobliger pas comme cela, veu l'amityé qu'elle vous a tousjours tesmoignée et son bon esprit. Je m'estois bien promis que Monsieur de Châtillon se liroit plustost d'amityé avec Monsieur vostre fils qu'avec Monsieur de Rohan et, cependant, il semble quy vueille que l'on croye que non et je me fondois sur l'afection que je say que Madame de St-Germain vous porte et qu'estant son beau-fils⁴⁰, elle le disposeroit à cela, sy son pouvoir y est tel qu'il y doit estre. J'atens ce bon office là d'elle.

Mon coeur, je vous écris bien à la hâte. Sy faut-il vous dire encore que Monsieur vostre fils a dit à mon Monsieur qu'il avoit donné espérance à M. de Pontieu de le prouvoir de l'état de guidon de sa compagne et que s'avoit esté à vostre rémision et luy, soudin /4/, s'est mis en considération des longs services de M. de St-Cristofle, son espérance et quy luy sera fort fâcheus de voir l'avantage de l'autre à son préjudise, ayant charge dans la compagne. Mon Monsieur m'a commandé de vous dire de penser à cela et que sy on le mécontente en ce sujet, quy faudroit songer à le bien placer en autre lieu. Il a représenté tout cecy à Monsieur vostre fils et sérieusement et a voulu que vous le susier, ne désirant pas voir perdre de bons serviteurs, mais plus tost de luy en acquérir.

J'ay eu le pouvoir de le faire resonable de se purger et m'a dit que ce sera demain. Que je vous pouray faire un mot pout vous en dire des nouvelles. Je ne fermeray point celle-cy pour l'y mettre, mais je ne laisse pas de la finir pour m'aller coucher, tant j'ay envye à aller dormir. Adieu mon coeur, ma chère Madame, je suis vostre très humble servante et seur très obéissante, sur quy vous pouvés tout.

\$\$\$

A Sedan, ce 26e de may 1619.

Ma chère Madame, je viens de savoir que Monsieur vostre fils a bien prise ses pilures et s'en porte bien, mais il n'a pas bien opservé les reigle de médecine s'estant beaucoup peigné aussy en a il resenty les effets, aiant un petit mal à la teste depuis, mais non tant qu'il en vueille garder la chambre. Je m'en vais au prêche de Monsieur de Rembour, ce mardy matin.

⁴⁰ Gaspard III de Coligny, comte de Châtillon, avait épousé en 1615 Anne de Polignac, fille de Gabriel de Polignac, sieur de Saint-Germain et de Anne de Valzergue.

26

2 juin 1619 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, je prans du petit papier n'ayant point voulu fauser compaignye à Monsieur vostre fils aujourduy sy ce n'a esté pour aller au second prêche au retout duquel mon Monsieur, luy et moy nous sommes mis dans un carosse, et estoit sis heure et demye quant nous sommes revenus de nostre promenade au...⁴¹. Nostre entretien n'a pas esté tel que je le pensois car il estoit en ses humeurs fort pensives et plus que je ne l'avois veu depuis que nous avons l'honneur de l'avoir ycy de quoy j'estoit bien marye. je l'ay fort pressé ce soir à me dire le sujet qu'il en avoit mais je ne l'ay peu savoir.

J'ay dit à sa femme tout devant luy qu'elle le seut pour me le dire. c'est le bonsoir que je leur ay donné à tous deux ne luy ayant point dit adieu. Ce que j'ay remis à demain matin quoy quy me faille lever à cinq heure et je vous écris qu'il en est dix quy est mon heure de dormir /2/. C'est pourquoy mon coeur, je vous écriré bien à la hâte car je say bien que vous voulés queje prene mes ayses.

Je fus bien marye hier d'apprendre par vostre lettre que vous aviés encore des mesmes incommodités que je vous ay veu ycy. Je vous en plain fort comme apréancive d'y tomber tesmoings mes soing à me lever matin ett à opserver forces petites reigles de médecines. J'ay veu celle que vous écrit le Sr. Sweerts et quant à ce que vous désireriés que je vous fisse toucher là de l'argent et nous le randre à Paris, je m'y acorde fort volontiers mais le Sr. Sweerts me mande n'avoir entre ses mains que deux mille deux cent livre de mon argent. Il est vray qu'il y en a encore d'écheu mille quy pouroit avencer et puis seu rembourcer après /3/, sy vous plaît. Je luy écriray de l'empîer à ce que vous luy commanderés et mandés moy jusque à quelle somme et quant nous le pourons toucher à Paris. Je ne say s'il a fait recevoir à Madame de St-croix le sien. Vous vous en pouriés aussy acommoder sy vous luy écrivés plus tost que moy. Vous luy pouriés mander que vous vous assurés que je trouveray bon qu'il vous accomode de mon argent et mes lettres luy sconfirmeront mesme chose; Je n'ay rien quy ne soit au service de ma très chère Madame,.

M. Bruce vous randra la lettre dudit Sweerts. Pour celle de M. Deagent et celle de Monsieur de Momorency, Monsieur vostre fils les a mis dans sa poche. Il m'a dit qu'il vous en randra bon conte.

Je crains que ce procès contre le conte de Vertu ne vous donne bien de la paine⁴². Il est /4/ entre les mains d'un rapporteur quy nous est bien suspect. Je ne say si'il y a de vos autres juges pou quy vous voulussiés des lettres de mon Monsieur, car pour celuy là elle y sroit inutilles. Vous me le manderés et cependant je priray Dieu quy vous eu donné aussy bonne issue que de celuy des ofices de Laval. Vous n'avés pas fait là un petit coup. Nous avons fermement conseillé à Monsieur vostre fils de faire ce partage provisionnel et le plus tost quy se pourra. Je bény Dieu quy suffit de faire l'évaluation des terres sur les fermes. Je le voy résolu à cela et à vous donner tout contantement. Il ne sauroit rien mieux faire ny de plus juste ny quy luy atire plus la bénédiction de Dieu et des gens de bien. Il a a remis à se résoudre avec vous du temps quy manera à sa femme. C'est donc de vous de quy je l'apprendray, mon coeur, quy este trop bonne d'avoir sy agréable les petis devoirs que vous rant nostre fille. Dieu luy fasse la grâce de vous en rendre de bien grans et autant de service très humble qu'Ille vous en doit.

Monsieur vostre jeune fils l'oblige extrêment de l'amityé qu'il luy tesmoigne et de l'honneur qu'il luy veut faire quy nous sera fort cher et nous aportera beucoup de contantement. Nous avons trouvé bien étrange le comandemant fait à M. de Montataire.

Bonsoir ma chère Madame, je m'en vois coucher. Je suis vostre très humble servante et très obéissante seur toute à vous.

§ § §

⁴¹ Elisabeth de Nassau n'a pas fini sa phrase.

⁴² Claude de Bretagne (1584-1637), comte de Vertus, baron d'Avaugour, seigneur de Clisson, gouverneur de Rennes, descendait de François de Bretagne, fils naturel du duc François II de Bretagne. En tant que baron d'Avaugour, il prétendait avoir des droits de suzeraineté sur le comté de Quintin, ce que contestaient les La Trémoille.

A Sedan, ce 2e de juin 1619,
dimanche au soir.

Monsieur Bruce vous dira toute nouvelle d'ycy. Je me remets sur luy et à vous parler de Madame de Sully. Par le coche, je vous écriray encore sy le puis, bien que j'aye à faire une grande dépaiche en Alemagne. Demain, mon neveu, M. le conte de Hanau s'en >>>>.

Je suis marye que M. Deaen pert de son crédit. Cela est bien l'eslongné de ce que nous y dit M. Eraut. J'ay trouvé bien estrange que M. de Villars mande au Sr. Justel que l'on a pris ombrage du voiage de M. Le Conte vers Monsieur du Maine quy est sy affectionné au service du Roy et quy ne cache point l'amitié quy porte à mon Monsieur, au contraire il l'a tesmoigné et quant, à ce que l'on dit, que M. le Conte l'a convyé à se joindre à Monsieur de Momorency cela est du tout élongné de la vérité. Ces nouvelles calonnys de tout craindre que nous n'aurons point d'efets des promesses sy expresse.

Pour la procuration pour les meubles vous l'aurés par une autre comodité.

Archives nationales, 1 AP 335/256

27

3 juin 1619 - Sedan⁴³

à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, je vous écrivis hier au soir bien tard, et aujourduy ce sera toute lasse de mes dépaiches d'Alemagne. Sy faut-il vous dire, mon coeur que j'estois bien marye ce matin de voir partir Monsieur vostre fils par un sy mauvais temps, mais, Dieu mercy, il n'a point duré comme il y en avoit aparance, car ceste après dinée a été assés belle. J'ai été bien plus matineuse que luy, mais je ne me suis point habillyée, croiant toujours quy me viendroit dire adieu ; je l'atendois dès sis heure, et il n'y est venu qu'un petit devant sept. Je ne vous puis dire si nostre fille luy a dit le sien les yeux secs, car elle ne s'est point levée que de deux heures après qu'il est party.

Quant mon Monsieur partoit matin, c'estoit tousjours ma coutume de ne me lever point pour pleurer tout mon saoul, mais elle n'en a pas le ùesme sujet que moy quy demourois dénuée de tous /2/parans et souvet lay voir partir pour aller à la guerre et puis ol me disoit de longs adieu. Tout cela n'arive point à nostre fille, quy vous est allé écrire. Vous luy pardonerez bien sy ce ne fut hier mais pour ce que Mademoyselle vostre fille aura de ses lettres. Il luy semble qu'elle est coupable c'est qu'elle luy ose écrire plus à la hate et puis elle la suplye de commander une petite robe de tafetas désirant n'user point celle que l'on luy a envoyé la trouvant bien jolye. c'est un fort bon choisis que la couleur du satin. J'ay bien remarqué ce défaut qu'il n'estoit découpé, mais il se peut réparer ycy et le tailleur en mande quelque chose à René. Vous luy avés fait beaucoup d'honneur d'avoir pris la paine d'y donner de vostre soing.

Vous me dite, mon coeur, que vous désirés que Monsieur votre fils lui fasse prandre la connoissance des affaires et que vous l'instruirés bien mieux que luy /2/, à cause qu'elle vous donnera plus de paciance ; je crois bien cela, mais je crains bien que vous la trouviés fort neuve et que vous n'ayés grand'paine à l'y randre savente, mais elle vous aura une obligation inestimable d'estre si bonne que de la vouloir prandre, et je l'estimeray bien heureuse de faire son apprentissage en sy digne et célèbre école. Nous n'avons point eu de ces bons heurs là ; Dieu luy fasse la grâce d'en savoir bien user, et de vous randre une très pronte et agréable obéissance et un perpétuel et fidelle service. Je ne la puis aymer si elle y manque ; je vous le jure, ma chère Madame, car c'est la vérité !

Monsieur le viconte de Sardiny⁴⁴ est partis deux jours devant Monsieur vostre fils, mais je croy qu'il n'arivera pas sy tost à Paris que luy quy vous dira comme nous avons écrit à la Roine mère des lettres de complimens. Il y eust eu faute à ne le faire pas, cela seroit bien estrange sy on se randoit

⁴³ Cette lettre a été déjà transcrite par P. Marchegay.

⁴⁴ Sardiny, originaire de Lucques, était un gentilhomme de Marie de Médicis. Descendant de Scipion de Sardiny et d'Isabelle de La Tour, demoiselle de Limeuil, il était un allié du duc de Bouillon.

suspect pour cela⁴⁵, puisque l'on dit que Monsieur de Luines recherche /4/ de tout son pouvoir ses bonnes grâces. Il ne doit pas trouver estrange sy on désire de ce les conserver comme mère de nostre Roy. Me semble que l'on ne luy peut randre trop de devoirs.

Je prans à fort mauvais augure pour nous ces ombrages que l'on feint de prandre. C'est retomber dans nostre malheur passé, car mon Monsieur n'en a point donné de sujet et cest une pure calomnye que ce que l'on dit que M. Le Conte gouverneur d'ycy a convyé Monsieur du Maine de se joindre aus dessains que Monsieur de Momorency fait pour la liberté de Monsieur le Prince, car l'avis de mon Monsieur est que l'on de doit rien faire, quy ne soit agréable au Roy et quey faut que Monsieur le Prince luy en aye l'obligation et tiene sa liberte de sa bonté.

Je croy vous avoir déjà mandé les mesmes chose j'auray de l'inpaciance de savoir que fera le Sr. Justel et encore plus de savoir Monsieur vostre fils heureusement arivé auprès de vous. Il m'a dit un adieu, me tesmoignant force amitié. Je me plaint qu'il y a esté trop honeste seulement et ôté cele je serois fort contente. Je croy quy voira Madame de Juerre, sy >>uien il laisse incertaine. Il ne resent pas assés les choses à mon gré. Il faut que je vous dise cela avec ma liberté acoutumée puisque je suis, mon coeur vostre, très fidelle servante et très obéissante seur à la vie et à la mort.

Archives nationales, 1 AP 335/257

28

5 juin 1619 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, je mensois que Besnère deut partir dès ce matin, mais mon Monsieur n'a peu achever sa dépaiche à cause que Monsieur le marquis de Moüy⁴⁶ luy a fait l'honneur de le venir voir. Il est arivé ce matin des les sept heure, se faisant donner le nom de baron de Frès. Il ne m'a esté nommé que comme cela de fasson que je m'en suis allé à la salle sans penser voit un prince et n'ay seu que comme j'y entrois que s'en estoit un. Mon Monsieur dit qu'il avoit commandé que l'on me le dit mais cela ne s'est point exécuté. Le coeur m'avoit dit que c'estoit quelcun de calité que ce baron de Frès avec quy le baron de Bolandre estoit venue ce quy me fit dire à nostre fille de mettre sa robe de tafetas envoyé de Paris. Cà esté bien à propos car sa négligence est sy grande qu'elle m'en fait honteuse souvent.

Il faut que je vous dise avec quelle diligence et peine Monsieur le marquis de Moüy est venue ycy de chés Madame sa mère où /2/ il y a dix grande lieues. Il en est party à deux heure au matin et d'ycy à quatre heure après d'né quy s'en va coucher là. Ce n'est pas une trop petite courvée cela luy est dit(il ordinaire d'en faire de semblable. Son écuyer en demeure pour les gage ycy tant il se trouve mal et son maistre s'en moque. c'est un genty prince, il m'a dit vous avoir veu chés Madame la contesse de Soison s'en que s'il eust fait plus de séjour que vous fut allé voir en vostre logis. Il s'en va voir la guerre de Boême et la faire contre eux sy Dieu ne les assiste il ont forte partye, mais il est le protecteur du bon droit. Elle conserve quelque foiblesse qu'il y paroisse.

Je n'ay autre nouvelle à vous mander que celle-cy. Adieu ma chère Madame, mon coeur. Je vous baise très humblement les mains. C'est

\$ X X \$ \$ \$

A Sedan, ce 5e juin 1619.

Archives nationales, 1 AP 335/258

29

13 juin 1619 - Sedan

à Mme de La Trémoille

⁴⁵ Ce passage révèle combien M. et Mme de Bouillon craignaient de s'aliéner le Roi.

⁴⁶ Henri de Lorraine (1601-1672), marquis de Moüy, fils de Henri de Lorraine, comte de Chaligny et de Claude de Moüy, d'une branche cadette de la maison de Guise.

Ma chère Madame, vostre avis a esté très bon de nous faire envoïer un ùesager esprès pour nous porter la dépaiche du Sr. Justel. Mon Monsieur le veut renvoïer sy prontement que je vous feray celle-cy bien à la hâte aussy bien que vous avés fait la vostre quy me fait voir le désir de Madame la contesse à qupy mon Monsieur servira de tout son pouvoir sy elle vous donne assurance pour la religion et je croy que se ne sera pas inutilement ce sera bien sy affectionement qu'il n'y oublira rien, car la maison de Bourbon luy est fort au coeur et certe la petite princesse mérite beaucoup aussy. Je n'en congnois pas une plus belle ny quy soit plu jolye. J'y ay bien mes affection. Sy j'avois autant de pouvoir de la servir elle le seroit fort dignement, cependant sans me trop vanter je diray que je croy /2/ /2/ que mon Monsieur, vous et moy pouvons sur le sujet quy s'offre autant que tout autre personne.

Mon coeur, assurés vous donc pour la religion et cela estant prométés que mon Monsieur y continuera ses services et ses ofices avec passion. Il m'a comamndé de vous le mander ainsy j'espérois que vous auriés receu ma lettre pas Bespière, mais cela n'est pas à ce que je voy. Il me tarde bien d'ay avoir réponse. Je vous renvoye celle que le Sr. Justel vous écrit. Il m'en mande autant eet pas plus. L'on fait grande difficulté pour l'argent content quy avoit esté promis toutefois comme vous savés mais il faut mieux perdre et en avoir sy ce peut /3/.

Pour moy, je ne m'ose encore rien promettre quelque espérance quy donne, car les changemens arivent sy soudins qu'yl ne faut faire estat que de ce quy arive. Je pry Dieu de bénir la paine que vous prenés pour le procès. L'on vous est bien obligé seroit un grand crime de le mécongnoistre. J'écriray au Sr. Sweert pour l'argent, mais vous ne me dite point quelle somme; Je n'en voy de cheu avec ce qu'il a entre les mains que trois mille livre deux cent livre de quy je croïois qu'il eust deux mille deux cent entre les mains, mais depuis son autre lettre il me mande n'avoir que mille deux cent /4/ et quy n'a pas receu les mile écheus en février, ny ceux d'avril, mais que je puis faire estat quy se receuvent quatre ou cinq mois après le terme que l'on avoit acoutumé des les recevoir plus tost mais à cause de grande affaire du païs que cele ne se peut plus tost, mais puisque le terme est écheu il y a queque mois, je croy quy trouvera bien moyen de faire toucher cest somme de trois mille livre luy faisant voir que je le désire/

Monsieur de Nevers est à Mesière. Il nous envoya avant hier Monsieur son segont fils⁴⁷. Adieu mon coeur, ma chère Madame. L'on brûle de chaut, je suit toute en eau et me trouve toute débifée, mais je ne laisse pas de sortir. je suis toute à vous mon cher coeur et vostre servante très humble;

\$

A Sedan, ce 13e juin 1619.

Archives nationales, 1 AP 335/259

30

17 juin 1619 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, j'espérois bien apprendre par vos dernières lettres que vous auriés receu les mienes par Bespière quy sans doute a eu quelque accident, car il devoit ariver à Paris, il y eust hier huit jours par ceste dépéiche.

Mon coeur, vous voirés mes pensées sur le sujet que vous me mandés les désirer, quy est touchant le temps que nostre fille doit partir d'ycy et comme mon Monsieur m'avoit déclairé qu'il trouvoit bon que je la menasse à son ménage. Je vous avois nommé le commencement d'Oust, mais il dit qu'yl faudroit estre à Paris en ce temps là. Nos affaires requièrent fort une présence en Limousin et Périgort et surtout la siene quy voudroit bien leur donner, mais il n'y voit point encore d'aparance de se le promettre, et, à ce défaut, il faut que soit moy, quy suis bien marye que vous voïés tant de confusion aus affaires de Monsieur vostre fils, mais mon coeur, ce n'est pas le /2/ moyen de l'ôter que de ne vous en point meller, mais bien de l'y voir ocmenter mervuilieusement.

Je ne doute point, que ne vous otorisant pas comme il faut, que ce ne vous soit grande paine de vous y résoudre et mesme cheminant dans ceste macsime que vous n'y pouvés faire guère de bien,

⁴⁷ Charles II de Gonzague (1609-1631), second fils de Charles Ier de Gonzague et de Catherine de Lorraine. Il épousa la veille de Noël 1627 Marie de Gonzague, princesse de Mantoue, fille de François IV de Gonzague, duc de Mantoue et de Montferrat et de Marguerite de Savoie.

mais je vous suplye ma chère Madame, de la perdre et de croire comme c'est la vérité que vous y en pouvés faire un très grand et dont on vous sera obligé à jamais;

Quant à ce quy vous plaît me mander touchant Madamoyselle vostre fille, j'en ay parlé à mon Monsieur quy ne désaprouve pas cela, puisque c'est une des premières maisons d'Engleterre, mais je croy la première, mais il craint quy vous faille faire grande dépense à la mener là, car vous savés comme l'on y est splentide à ceste heure, que j'ay congnoissance de l'Alemaigne et que j'ay aussy change d'humeur. Je m'y aymerois mieux qu'en Engleterre, mais en l'âge de Madamoyselle vostre fille, je l'eusse bien /3/ plustost chessye. Vous savés comme j'y avois le coeur. L'on dit que les femmes y sont fort heureuse, et sy le mariage que vous m'avés proposé se faisoit avec Monsieur le prince de Gales, seroit un sujet d'y désirer encore davantage Madamoyselle vostre fille, que je pryé Dieu faire une aussy heureuse rencontre que je l'y souhaite de tout mon affection. Ce n'est pas sans raison mon coeur, que vous este en soing d'elle ne voiant point de partis en France propre à la marier. Pour mon opignon c'est de ne point rejeter de quy s'offre et l'honneur que nous avons d'estre ce que nous sommes à Madame la princesse et d'en estre aymée me fait juger qu'elle sera encore plus chérie et en grande considération. Dieu vous vueille donc bien inspirer à ce quy sra de son bien.

Je n'ay point eu de réponse encore de la bonne princesse quy devoit sonder sy on avoit inclination en France. Une autre chose que je craint c'est que l'on vueille de l'argent contant en Engleterre et beaucoup car l'on n'ay estime pas peu de chose et en Alemagne les sont petis comme vous savés.

Il me semble pas, mon coeur/4/, que vous m'ayés écrit que Madame de Sully vous avoit pryé de nous mander qu'elle désiroit nostre alliance⁴⁸, car M. Bruce m'ayant dit que cela estoit, je relus vostre lettre et ne l'y trouve point, mais pour dire vray je trouve de l'artifisse à Madame de Sully, car elle nous en a fait parler et vous cache cela. J'en ay fait tout le discours à M. Bruce et dit comme nous avons veu un mémoire de ce qu'ils vouloient donner à son fils quy estoit bien peu de chose et puis ne vouloient prandre Negrepelise que pour trois cent mille livre et nous l'estimons quatre cent mille. Vous savés bien qu'elle est nostre inclination. Pour la changer, il faudroit voir des avantages que nous ne voions pas. je vous parle librement, mon coeur, et comme à un second moy mesme.

Vous avés très bien répondu à Monsieur de Longueville, mais y vous l'usier un peu fait parler davantage mon Monsieur en eust esté bien ayse et que vous luy eussies demandé pourquoy. Il vous demandoit sy nous estions contens. Ce ne fut pas faute de demander à Monsieur vostre fils de voir la lettre de laquelle vous me faisies juge que je ne la vis point, mais il n'eust point d'envye de me la montrer et /5/ je ne say point presser et ay bien moins d'industrye que vous mon coeur, quy certe est capable de toute bonne chose. Je me souhaite souvent vostre esprit quy n'est pas peu ocupé à ce procès. j'abuse de vostre bonté de vous faire un sy long discours.

Sy faut-il vous dire encore que nous avons trouvé bien estrange la procédure de Monsieur de Rohan avec M. d'Obigny, son grand confident⁴⁹. J'estime que cela luy fera perdre force amis et mon Monsieur juge fort à propos que Monsieur vostre fils soit chés luy pour conserver les siens. Il luy donna cest avis comme il estoit icy et le voit plus nécessaire que jamais et juge quy se peut prévaloir des deaux des autres. C'est pourquoy sy vous pouvés comme je le croy donner ordre à ceste affaire quy est sur le bureau sans luy vous ferés beaucoup de ne le point rapeller.

Je croy quy vous aura dit comme il n'est point de besoing d'envoier un carosse à nostre fille et que nous luy en préférons un jusque à Paris. Je croy que ce sera bienfait, toutefois, de luy envoier le sien jusque à Claye /6/. Le Sr. de Lescure mande que l'on a peu trouver de chevaux gris, cependant ces quatres jeunes ne sauroient mener le carosse. Je croy qu'elle le mande à Monsieur vostre fils et luy demande sy sera sa volonté que l'on en cherche icy. Je luy ramentois souvent son devoir de vous écrire, mais elle croit que n'ayant rien de digne à vous mander, que ce vous seroit plus tost inopportunité et je l'avoue sy vous n'estiés toute bonne, mais comme telle tout vous est agréable d'elle et de moy, quy vous suplye de me mander ce que dit et fait le Sr. de Vilette, gendre de Monsieur d'Obigny⁵⁰ et

⁴⁸ Rachel de Cochefilet, seconde épouse de Sully, oubliant les différends passés entre celui-ci et le duc de Bouillon, sollicitait la main d'une des filles de celui-ci pour son fils François (1599-1678), comte d'Orval. Ce projet n'eut pas de suite, François de Béthune épousa en 1620 Jacqueline de Caumont.

⁴⁹ Agrippa d'Aubigné avait vendu les 29 avril et 25 mai 1619 à Henri II de Rohan son gouvernement de Maillezais et sa forteresse du Dognon.

⁵⁰ Benjamin de Valois, seigneur de Vilette, avait épousé par contrat du 22 octobre 1610 passé à Maillezais Louise d'Aubigné, la fille cadette d'Agrippa d'Aubigné.

aussy ce que Mme de Chélandre désire que nous fasions pour sa fille et comme quoy sa compaignye vous est agréable. Sa résolution en partant d'ycy estoit bien de tâcher à vous servir de fasson qu'elle vous le peut estre.

Mon Monsieur se porte au bien, Dieu mercy, hormis ses yeux où il a tousjours fort mal. Il vous baise très humblement les mains et se promet bien avoir une entière part en vostre souvenir. Toute la petite famille est en bonne santé aussy, Dieu mercy. Nous fûmes tous hier souper au Pré Jacob mais ny luy ny moy ne decendimes du carosse. J'ay mal à un pied, mais j'espère que ce ne sera rien. Il nous tarde bien de savoir ce que fera le Sr. Justel. Adieu mon coeur, ma chère Madame quy avés une puissance entière sur moy quy suis aussy avec passion vostre très humble servante et obéissante seur toute à vous à la vye et à la mort.

\$ \$ \$ \$ \$

Je vous envoie des lettres de mon Monsieur pour Monsieur vostre fils. Depuis je me suis avise de les mettre dans le paquet de nostre fille.

A Sedan, ce 17e de juin 1619.

Archives nationales, 1 AP 335/260

31

24 juin 1619 - Sedan

à M. de La Trémoille

Monsieur mon cher fils, je pensois vous avoir écrit une assés grande lettre, mais puisque vous me dite que ce n'est qu'un mot, j'ay creu devoir prendre du grand papier, bien que je n'aye point de sujet digne de vous faire un grand discours de nouvelles, j'en ay bien de vous faire un très humble remerciement de la faveur quy vous plaît me faire de me tesmoigner ressentir nos pertes et mes apréantions et vous réjouir de ce que le premier n'égalle point le dernier quy aussy a esté à un degré bien haut. Je n'y pense pas sans m'en estonner et à vostre bon naturel sans reconnoistre vous avoir grande obligation. Sy je savois de belles parolles, je les emploirois à vous en dire mon resentment et à vous rendre grâce aussy de l'honneur quy vous plaît me faire de m'assurer que vous avés esté bien ayse de la résolution que j'ay prise de mener vostre femme en son ménage, mais je ne m'aquiterois Monsieur mon cher fils ny de l'un ny de l'autre, selon mon affection et mon désir quy sur passe tout ce que je vous en pourois dire. Je vous suplye et conjure de le croire et que cela sera cause que je ne m'y aréteray /2/ pas davantage après vous avoir assuré que rien ne vous est plus fidellement acquis que mon service et que je ne cède à personne du monde de vous en avoir plus de dye que moy quy béniray sur toute chose.

Le moyen de vous le tesmoigner je le vous jure d'un coeur entièrement remply de dévotion à vous honorer et chérir et briseray la pour vous dire, Monsieur mon cher fils, combien de m'a esté de contantement de savoir de vos nouvelles par M. de La Haye, quy se tesmoigne vous estre fort affectionné serviteur. Il semble que vous atendiés, par luy, d'avoir les avis de Monsieur mon mary sur le sujet de l'assemblée générale et cependant je ne voy pas qu'il fasse estat d'aller où vous este. Il faudra donc que ce soit par quelque autre bien qu'il croye n'avoir guère oublyé de chose à vous dire, tant sur ce sujet que sur tous les autres quy ont regardé le public et vostre intérêt particulier qu'il aura tousjours fort à coeur et comme je m'assure que vous le croiés. Vous este à ceste heure en un lieu où vous ne manquerés point de savoir des nouvelles /3/ et nous obligerés fort de nous en faire part. Je pry Dieu qu'elle ne soient point de la calité que vous vous les figurés mais qu'elles nous donnent tout sujet d'espérer le repos de longue durée je ne vous en puis dire d'ycy que de fort petite conséquence, comme de nos promenades au Pré Jacob et que nous sommes souvent au brelant de deux sous et y avons plus de plaisir que ceux quy le sont aus mille pistoles.

S'y faut-il vous dire quelque chose de meilleur c'est que nos contre escarpe sont toute achevées. Il n'y a eu que mon fils quy ait veu Monsieur de Nevers, quy je croy sera bientôt à la Court. Vous luy oyrés parler de son beau dessain ququel il porte déjà l'ordre. Il laisse son second fils à Charleville. Monsieur de La Forest s'en vient nous trouver. Il vous vaira auparavant car me semble quy passe à la court sera un moyen de savoir bien encore de vos nouvelles et particulièrement. Monsieur mon mary vous a mandé des sienes il ya huit jours par de ses lettre et je vous diray par celle(cy) quy se porte assés bien hormi qu'il a tousjours mal aux yeux. sa goute luy donne du relache, c'est bien vous faire une grande lettre, mais sy elle vous inportune prenés vous en à ce que vous m'aviés dit que je vous les

faisois petites et non que ce soit mon intensions, mais bien de faire les chose quy vous agréent et de vous le tesmoignier par toute mes actions at que je suis véritablement

Monsieur mon cher fils,

vostre plus humble mère
à vous faire service très fidelle

Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 24e juin 1619.

Archives nationales, 1 AP 335/261

32

24 juin 1619 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, j'ay aussy à répondre à trois de vos lettres dont les deux m'ont esté données par M. de Lamarvaille et l'autre je l'ay receu par le coche quy n'est qu'un mot, mais de ces deux il y en a une bien grande et ne m'estone pas peu aussy mon coeur, commant vous pouvésprandre tout ce loisir là à Paris où vous avés tant de divertissement. Je say bien que c'et ce que je ne pouvois pas faire car d'ycy mesme je n'ay trouvé empaichée et n'écrivis jamais tant à paine et je m'en veux mal. Ce n'est pas que je recherche de belles parolles ma chère Madame, vous m'en pouvés bien estre tesmoing et que je ne dis plus rien quy aille mais puis que vous e laissez de l'avoir agréable. Je dois estr contente et ne vous en faire point de longues excuses. Vous m'obligés bien à de graves remercimens mon coeur, me tesmoignent tant de bonté tant sur le sujet de nostre périlque sur celuy de mon voïage à conduire nostre fille et son ménage, mais sy ne m'y areteray-je /2/ pas, car tous ceux que je vous ferois sont au dessous de ceux que je vous doy et de mon resentment lequel je m'assure que vous vous représenterés bien sans que j'y employe force parolles. Vostre bon naturel m'y continuant l'usage acoutumé de ses ofices. Elles y seroient inutiles. Il me suffira donc d'avoir tout mon recours à vous mon coeur, et de confesser que je ne puis exprimer ce que je resens ny vous randra d'assés digne action de grâce en suite desquelles je vous diray qu'ayant dit à mon Monsieur comme vos affaires vous obligent à un plus long séjour à Paris que nous ne pensions. Il m'a répondu qu'il eust esté bien ayse quy se fusent peu acomoder au temps que je vous avois mandé, mais puis que cela ne ce pouvoit que je ne l'airois pas de mener nostre fille en son ménage et me reïgler à celuy que vous me prescrivés.

Mais pource que vous me parlés des vacations, je vous suplye de me mander précisément le temps que vous pourés partit de Paris, ne sachant pas bien quant elles commencent. Mon Monsieur fait bien estat que nos dépences ne se sépareront poit d'ycy à Paris /3/ mais pou davantage il ne m'en a point parlé. Et Monsieur vostre fils ne nous a pas tesmoigné sy attendre ny mesme à celle d'ycy à Paris, car il disoit qu'il luy envoie des officiers ycy, mais il n'en sera pas de besoing car les miens la serviront bien jusque à Paris, et estant là nous parlerons du reste quy je croy ne sera pas grand chose sy n'y avoit force chose à prouvoir comme à ce quy manque à son ameublement. Sa vaiselle d'argent et puis encore des robes et cotilions et ceux qu'elle avoit ne sont pas encore païés et nous n'avons pas un sou à Paris. C'est ce quy m'empaiche d'y mander que l'on fasse faire ce quy luy faut. Nostre logis est prest à estres décrété pour quatre mille livre deus au conte de Maulevrir. Nous avons les créanciers de M. de Laverdin aussy sur les bras de fasson que nous avons nos paines comme vous les vostres mon coeur. Il est vray que l'on nous donne de belles espérance mais du papier n'est pas de l'argent et mesme en ce temps où toute chose sont sy incertaines que je demeure incrédule jusque à ce que je voye les efets.

Je say bien que nostre fille ayeroit bien mieux un lit bleu neuf que le cramoisy que nous donons, mais nos affaires ne permettent pas /4/ ce changement, car je me trouve très empaiché à faire mon voïage sy Dieu ne nous fait voir des efets des promesses quy nous ont esté donées. Mon Monsieur a eu des letres du Sr. Justel mais il ne luy dit pas que nous deptes sont vérifiés au conseil. elles ont esté esaminéées et veues par Messieurs de Maupéou⁵¹ et de Castilles et se devoient raporter

⁵¹ Gilles Maupéou (1553-1641), sieur d'Ableiges, contrôleur général des finances, grand-père maternel de Fouquet. Il fut un collaborateur très proche de Sully. Catholique, converti au protestantisme le 2 avril 1600, il revint au catholicisme le 28 janvier 1641 quelques jours avant sa mort.

au conseil. Il faut voir ce qu'y fera je ne doutois point qu'y ne montasse à ces sis cent cinquante mille livre y ayant sy longtemps que nous ne recevons rien mais la difficulté c'est d'en estre païé. Dieu le vueille (car nos affaires en ont bien besoing) et soulager aussy l'incomodité des vostres, ce que je ne désire pas moins que des nostres. je vous assure ma chère Madame, et que je le pryé bien de tout mon coeur, de vous y assister et vous donner heureuse issue de vos procès qu'y ne sont pas de petite conséquence, mais sur le long séjour que vous me mandés que vous ferés encoer à Paris, je vous réponderay volontiers la hâte que vous eute de partir d'ycy disqnt qu'y vous failloit estre à la fin de may à l'Ile-Bouchart, cela me revient souvent à la pensée mon coeur, mais je croy que lors vous l'estimés comme /5/ cela.

J'ay veu la lettre que Madame nostre belle mère vous écrit. Je ne vous envoie point la miene pource que je n'y say faire réponse quant je ne l'ay point, mais vous l'aurez à ceste heure. Elle ne me dit point que je l'aye mis en doute comme elle fait à vous, mais je ne saisie point de luy rendre un fort bon tesmoignage de Mlle de Chélandre et luy disois que je ne savois sy elle se voudroit remettre en sujettion. Mon intension n'avoit point esté de la mettre en doute comme j'assure Madame de Chélandre par la lettre que je luy escris. Elle se loue fort de l'honneur que vous luy faite et de vostre bonté. Je ne seray frès ayse sy vous en demeurés bien contente. Et quant à ce qu'y regarde sa fille, elle me mande qu'il en faut laisser prendre la résolution à Madame ma belle-mère sans l'y convier davantage e que je croy que vous luy en écrirés aussy aus mesme termes.

Il est vray que par ma lettre, je la remetois à luy en dire davantage, après que je vous en aurois écrit, mais j'atendray sa réponse premier que de le faire. Je vous renvoie aussy la lettre où j'ay remarqué ce qu'elle vous dit du mariage de Monsieur vostre jeune fils avec Mademoiselle de Piquigny sans qu'elle s'offre /6/ à vous y rendre de bons office, mais se contenter de vous dire que tout vous est possible et vous sucède heureusement. L'on marye ceste fille à beaucoup de gens. L'on nous en a parlé pour vostre neveu, mais la religion s'y oppose. Sans cela la chose seroit fort désirable. c'est un de ces parans et qu'y assure que nous y serions les bien venus. L'on dit que Monsieur le marquis de Mouy s'y va embarquer. Il ya aparance qu'il l'emportera. C'est un genty prince, nous l'avons veu ycy comme je vous ay mandé.

Mais mon coeur vous ne me dite rien de l'autre mariage que l'on propose pour Monsieur vostre jeune fils qu'y est de Mlle de Sully⁵². M. de La Haye m'a dit que vous luy aviés dit : " Je tiens qu'elle n'aura pas là bien que l'on luy promet et crains qu'elle ait les défauts que l'on luy cache ! " ⁵³ Je vous en parle avec la liberté que mon affection me fait prendre et désirant merveilleusement que vous puissés faire heureuse rencontre.

Je vous envoie un paquet de la bonne princesse. J'en ay aussy eu des lettres mais, elle ne me répont point encore à ce que je luy ay mandé touchant Mademoiselle vostre fille. L'on vous a envoyé vos eaux de Spa qu'y sont excelante à ce que dit celuy qu'y les a prise. Il /7/ y avoit sis semaines qu'il n'y avoit pleu. Je vous suplye mandés-moy sy vous les trouvés telles et je pryé Dieu qu'elles vous puissent bien profiter. Je me réjouy que toutes choses se passent sy bien à cest adieu de Madame, mais me semble que Madame la contesse vous devoit favoriser contre Madame de Rest⁵⁴ aussy bien que contre Madame de Vantadour et me semble qu'estant arivé près d'elle la première qu'elle pouvoit se servir de ceste raison pour faire congnoistre qu'elle ne vous pouvoit quitter. Elle vous fit grand honneur de vous donner Mademoiselle sa fille, mais cependant en vous en allant, vous tesmoignés relacher quelque chose. Il est bien mal ayse en ces occasions de pouvoir gardertous ces avantages puis que Madame la contesse vous faisoit voir que cela la mettoit en paine.

Nostre fille dit que l'on luy mande que Madame a bien laissé du regret de son partement tant elle y a obligé tout le monde et particulièrement Mademoiselle vostre fille qu'y écrit en avoir receu

⁵² Louise de Béthune, née en 1602, du second mariage de Sully avec Rachel de Cochefilet.

⁵³ Selon l'aveu même de son père, Mademoiselle de Sully était " fort incommodée ". Pour compenser les disgrâces physiques de sa fille, il offrait une dot énorme de 400 000 livres (le double de celle qu'il accorda à sa fille aînée Marguerite lors de son mariage avec Henri II de Rohan) sans compter un somptueux trousseau, des bijoux, pierreries, vaisselle précieuse et meubles. Mlle de Sully épousa finalement par contrat du 29 mai 1620 Alexandre de Lévis, marquis de Mirepoix. Quatre ans plus tard les époux se séparèrent. Louise de Béthune fit annuler son mariage et attaqua son père en justice pour obtenir une meilleure part d'héritage.

⁵⁴ Jeanne de Scepeaux, fille unique de Guy de Scepeaux, duc de Beaupréau et de Marie de Rieux, avait épousé en 1610 Henri de Gondi (1590-1659), Iie duc de Retz, fils de Charles de Gondi, marquis de Belle-Isle, général des galères et d'Antoinette d'Orléans-Longueville.

force faveurs et honeurs. Je vous suplye que je sache quelle âge à Madamoyselle de Bourbon à quy mon Monsieur désire bien de randre un bon service.

J'avois mandé au Sr. Sweerts quy /8/ vous faudroit bien trois mille livres, mais quy peut le plus pourra bien le moins. Je luy manderay donc que de n'est que deux mille cinq cent livre que vous désirés toucher de mon argent. Monsieur de La Forest a mandé quy s'en vient et semble que ce soit avec Monsieur du Maine. Je m'assure que vous estebien ayse de son aprochement quy ne sera pas inutile à Monsieur vostre fils quy demande tousjours des avis et ne se souvient point que l'on les luy a donné sy particulier pour ce quy regarde le public luy disant le chemin dans lequel il doit marcher. Monsieur Bruce a esté souvent présent à ses discours là. Il les luy devoit ramentevoir.

Vous este trop bonne de m'offrir de vous presser pour me loger. Je croy mon coeur, que ce vous seroit trop d'incomodité et quy ce pourra trouver quelque logis tout proche de vous. Ce ne sera que pour peu de jours, car nous n'aurons pas besoing de séjourner à Paris, vous trouvant preste d'en partir. Nostre fille n'a rien veu. Il y a près de deux mois ce déreiglement me fâche quoy qu'elle se porte extrêmement bien, je n'ose pense qu'elle soit grosse. Je pens que les eaux de Spa ne luy seroient pas mauvaise, beue ycy. Je vous suplye que je sache quant nous voïrons Madame de Blerancour que j'onore fort. Adieu mon coeur ma chère Madame vous pouvés tout sur moy quy suis vostre servante très humble et fidelle jusque à la mort et très obéissante seur quy vous embrace mille fois.

\$ \$ \$ \$ \$

A Sedan, ce 24 juin 1619.

Mon mal de pied me continue et avec cela je ne me trouve pas des mieux. La bonne seur, la duchesse de Lancheberg est grosse.

Je vous feray une lettre à part sur le sujet de celle que m'a aporté M. de Lamarville, à quy je doute encore sy je doneray celle-cy, ne voïant point que l'on donne ordre à le dépaïcher. Nous n'avons encore rien veu. Nous fîmes là Cène hier et on vient de me dire qu'il est arivé compagne que mon Monsieur amène promener, quy vous sera un signe quy se porte bien comme fait aussy toute la petite troupe, Dieu mercy.

Archives nationales, 1 AP 335/262

33

1er juillet 1619 - Sedan
à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, ma dernière lettre vous en promettoit encore une par le coche, il n'y faut donc pas manquer encore que j'aye fort peu de chose à vous dire c'est pourquoy aussy je ne prans que du petit papier et que certe je n'ay pas la teste bien faite, je nus pas sy tost quité la pleume samedy comme je vous écrivis par M. de La Haye que je mis un éblouissement et sy grand pesenteur de teste que je, je la savois soutenir en vous écrivant. j'avois u tel chaut et inquiétudes que j'eus paine à l'achever. cEla vous paroïstra bien mon coeur, car je croy que vous en aurés eu à la lire tant elle est broulye. Il est bien certain que depuis /2/ ma grande fraïeur, je ne me porte point sy bien que je faisois. Quant je ne bouge d'une chaire, je ne sens point cela, mais sy je veux tant soit peu me pener, je suis tout soudin en sueur et de sy grandes innégalités de chaut et de fert et en sy peu de temps et le sanc me monte soudin au visage. je croy quy me faudra résoudre à me purger encore et en attendant je vois user de régime. J'ay paine à m'y résoudre à cause de la cresse que j'ayme tant et j'en mange encore très bien vandredy à Daguy où nous soupâmes.

Ma chère Madame, je vous fais un beau discours mais à vous quy m'aymer bien c'est sans crainte de vous importuner. Mais je croy que j'ay tort de me plaindre de sy peu d'incomodité que j'ay auprès /3/ de vous et quy ne laissés pour cela de prandre tant de paine à la sollicitation des procès de Monsieur vostre fils quy ne vous a pas peu d'obligation. Je ne doute point quy ne le reconnoisse bien, mais sy veux je par mes premières lettres luy ramentevoir je crains quy ne nous mande à ceste heure qu'il est eslongné que ce souvent de ces nouvelles, mais j'ay tort de faire ce jugement, s'estant randu bien songneux jusqu'à ceste heure d'en mander à sa femme, quy continue d'avoir bien mal à l'oeuil. Elle ne laisse pas de se promener mais elle porte des bésicle. Des quatre chevaux gris qu'elle a ycy, il y en a deux quy ne sont guère bons et surtout un que l'on croit quy ne pourra servir. Nous regretons

d'avoir laissé échapper le bon marché que je vous ay /4/ dit, quy s'est offert de deux pour cent escus, mais l'on craignoit quy ne s'en fut acheté à Paris. Il sera mal aysé de la recouvrer.

L'avis que j'atendois pour l'affaire de la bonne seur, la duchesse de Lanchebers, de Brucelle n'est pas tel que j'espérois, car je croiois que nous ferons des ouvertures et proposerons des expéditions pour la faire paier desa rante d'Envers et au contraire il ne fait que dire les difficultés quy y prenoit. Je vous envoye copye de son avis quy est proprement une consultasion aussy >>> il sujet. c'est un des plus vieus advocats de Brucelle. Je ne say sy ceux de Paris pouvoient donner leur avis là-dessus. Vous y aviserés sy vous plaît et selon cela le pranderés. Je suis bien mary qu'il avoit sy mal à ceste bone seur quy pas ses dernières me mandoit que toute son espérance pour ceste affaire estoit en vous et en moy, quy ne vous feray pas plus long entretien pour ce coup-cy. Adieu mon coeur, ma très chère Madame, quy pouvés absolument commander à vostre très humble et obéissante seur et servante quy ne se désire pas plus heureuse que de vous obéir et randre quelque bon service. Mon cher coeur adieu.

\$ \$ \$

A Sedan, ce premier de juillet 1619.

Depuis ma lettre écrite, nous en avons veu de Brucelle quy assure que la nouvelle de Naples n'est point vraye. Nous en sommes bien maris et de l'avoir mandé en divers lieux, comme certaine et mesme en Alemagne où elle eust esté bien agréable, comme fort avantageuse aus Boêmins. Monsieur de Grosieur est ycy mais je n'ay point encore parlé à luy quy n'y est arivé que depuis ma lettre écrite.

&Archives nationales, 1 AP 335/263

34

Sans date -Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, je me représente bien que ce vous a esté une grande joye d'avoir veu Monsieur nostre jeune frère⁵⁵ et estonnement tout ensemble ne l'atendant pas et à nous bien du regret de ce quy n'a pris son chemin par ycy. J'ay mandé à Madame sa mère que nous en murmurions bien et que je ne luy pardonerois jamais qy à son retour il n'ay passoit, c'est le seul moyen de nous rapaiser. Je voudrois bien mon coeur, que vous luy eussiez reproché son voïage à Orange ; nous est bie présage que le gouverneur ne leur a pas manqué de foy comme on l'avoit dit de quoy nous nous réjouissons fort.

Je ne pensois pas vous écrire que Monsieur de La Forest ne fut arivé et l'atendois dès hier, mais il ne l'est pas encore s'yl vient devant le partement du coche je vous feray encore un mot. Vos handes lettres me sont bien chères, mon coeur, mais je crains qu'elle nuisent à vostre santé et à ceste condition je n'en veux pas ny vous des mienes je m'assure, cest pourquoy je ne vous en feray pas de sy mongue que la vostre ayant tousjours la /2/ teste débifée et sur tout quant j'écris.

Je renonce bien à mes gros volumes d'Alemagne encore que la bonne princesse continue les siens quoy que très humblement suplye de ne le faire plus. Elle m'a envoyé des lettres pour vous que je vous envoye de celles de la bonne seur, la duchesse de Lancheberg. Elle me mande que le Sr. de Lescure luy fait espérer quy se trouvera un homme pour monter à cheval, mais qu'elle désireroit que devant que de l'arester tout à fait que l'on manda à mon Monsieur quy il est et à quelle consition il la veut aller servir. Le Sr. de Lescure a bien mandé au Sr. de Fourchefière que Monsieur de Pluvinel⁵⁶ en trouveroit un, mais il ne dit point quy il est, ny les conditions et c'est ce quy faut savoir et pource que le Sr. de Lescure est allé avec Monsieur vostre fils, je crains qu'il n'y aye point de suite à ce qu'il a commencé. c'est pourquoy j'ay creu vous en devoir écrire afin que vous commandiés au Sr. de

⁵⁵ Dans sa lettre du 4 juillet 1619 à son fils, Charlotte-Brabantine de Nassau fait état de l'arrivée de son frère, Frédéric-Henri de Nassau qui s'en allait trouver le Roi. Il était venu en France pour établir son neveu Emmanuel de Portugal gouverneur d'Orange (Archives nationales, 1 AP 331/53).

⁵⁶ Antoine de Pluvinel (1555-1620), sieur de la Baume, directeur de la plus célèbre académie parisienne où les jeunes gentilshommes étudiaient les mathématiques, l'art de la fortification, la géographie, les langues vivantes, le dessin, l'escrime, l'équitation, la danse. Pluvinel était considéré comme le premier cavalier de son temps.

Pontaubré d'en parler à Monsieur de Pluvinel, afin qu'y sache ce qu'y en est et que l'on le puisse mander à la /3/ bonne princesse qu'y en désire fort un pour Monsieur son jeune fils.

Et puis, ma chère Madame, que vous me dite que vous ne pouvés loger sans vous incomoder, je receuvery votre offre l'estiant à grand honneur et obligation et vous assurant que ce me sera grand contentement d'estre près de vous mon coeur, qu'y este trop bonne de vous vouloir ainsy presser pour nous accommoder. Vous avés bien plus de logis que je ne pensois. Je trouve que je seray extrêmement bien au cartier de Monsieur vostre fils et qu'y vaut mieux que nostre fille soit en la chambre près de vous, à cause qu'elle se lève tart et moy fort matin. Vos nièce seront fort bien où il vous plaît de les mettre. Gobaille mande qu'y sera fort aysé de trouver près de vostre logis pour loger le reste de mon train et mes chevaux. Nous avons des meubles dans nostre logis. Je croy que je n'ay besoing que d'une tapiserye et d'un lict pour ma chambre qu'y faudra envoier devant comme aussy l'ameublement pour nostre fille.

Je mande à Gobaille de faire faire ce qu'y manque. Il vous en montera le mémoire. Mon Monsieur luy avoit escrit sans m'en rien dire touchant l'ameublement bleu, mais ne /4/ s'estoit pas résolu d'en faire faire un, mais de savoir ce qu'y couteroit pour selon cela s'y résoudre. Il l'a donc trouvé sy cher que nous nous sommes tenus à nostre première résolution, ne voiant encore rien d'assuré à l'argent que l'on nous promet et tant de deptes, que nous en serons acablés sy Dieu ne nous ayde.

Je mande à Gobaille de faire faire aussy la vaiselle d'argent pour ma fille et deux robes et deux jupes. Sy vous jugés que cela ce doive faire devant qu'elle soit à Paris. Il fera donc ce que vous luy comanderés et moy je vous diray que mon opignon seroit que l'on ne fit que celle de satin toute noire et une des jupes m'en remettant toutefois toute à vous, mon coeur, que je suplye de me mander sy pour vos deux nièce que je méneray je dois faire faire des robes devant que je sois à Paris ou bien y estant, mais le peu de séjour que j'y désire faire ne m'en donnera guère de loisir n'estant que de sept ou huict jours et pour estre preste à en partir au temps que vous me nommés qu'y est le commencement du mois de septembre. Je m'y rendrois le 22 ou 23e du mois prochain, sy plaît à Dieu.

Madamoyselle vostre fille vous dira bien quelle robes ont ses cousines depuis >>>. Je leur en ay fait faire de tafetas à petites bandes. Les offres que vous me mandés, que fait Madame de Sully, c'est ce que nous avons veu par écrit, mais nous ne les estimons point n'y ayant presque rien en font de terre et un office imaginaire. Ce sont de petis avantage pour un fils aîné qu'elle ayme bien, à ces conditions nostre inclination ne change point. La papier ùe faut, mon coeur, adieu je vous embrace cent mille fois comme la très chère seur de qu'y je suis très humble servante.

Nous avons veu icy Messieurs de La Mousaye⁵⁷ qu'y sont bien nouris et fort honestes, mon Monsieur en a bonne opignon. Ils firent hier la Cène en la ville. Nous ne l'y ferons que dans huict jours. Mon Monsieur a déjà écrit pour sonder sy l'on embraceroit le désir de Madame la contesse. Il n'y oubliera nul de ses servics et avec affection vous nous ferés l'honneur de l'en assurer sy vous plaît. Nous avons eu des lettres de Monsieur vostre fils qu'y mande ne savoir rien à mon Monsieur et que sy cela eust esté, il l'eust confy à Monsieur de La Forest sur qu'y il remet toute les nouvelles. Vous faite trop d'honneur à Henry de vous réjouir qu'y fait le voiage. J'espère que vous >>>> >>>>.

Ma chère Madame, mon Monsieur dit que nous mesurons nostre affections à la longueur de vos lettres. Sy cela estoit vous jugeriés bien mal de la miene, car ma lettre n'est pas grande comme la vostre et mon loisir et à tout autre cependant, c'est pourquoy je vous conjure mon coeur de me la juger point par ceste reigle fause, mais ajouter foy à ceste véritable protestation qu'elle est telle qu'elle ne se peut plus ocmenter et n'est plus à mon pouvoir mon coeur, d'estre plus que je suis déjà vostre très fidelle servante car je la suis passionément et véritablement vostre très obéissante seur sur qu'y vous pouvés tout et qu'y vous chérit plus que sa vye.

Archives nationales, 1 AP 335/264

⁵⁷ Amaury III Gouyon (1601-1663), comte de Plouër et son frère cadet Brandelys (1602-1622), baron de Juch, fils d'Amaury II Gouyon (1577-1626), marquis de La Moussaye et de Catherine de Champagne de la Suze. Les Gouyon de la Moussaye, cadets des Gouyon-Matignon, étaient la principale famille protestante de l'évêché de Saint-Brieuc en Bretagne. Amaury III Gouyon de La Moussaye épousera en 1629 Henriette, la plus jeune fille du duc et de la duchesse de Bouillon.

22 juillet 1619 - Sedan
à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, la suffisance et l'affection de celui qui vous donnera celle-cy l'abrégera, car il vous dira bien mieux la chose que je vous saurois l'écrire mais sy faut il que je vous dise moymesme le déplaisir que j'ay de voir que les maux vous assaillent sy souvent et combien j'ay esté estonné du remède que les médecins vous ont fait user. Je m'assure que le pauvre feu M. Louis ne vous l'eust point ordonné, mais ceux de Paris s'en servent à toute maladie, cest ce qui me feroit bien appréhender d'y estre malade, car j'abore la seignée autant que j'ay jamais fait. Sy je prenois leur avis, je ne doute point qui me l'ordoneroient sur ce que j'ay passé le terme où j'avois acoutumée d'estre sy bien réglée et en ce mesme temp j'ay eu une toux deux jours qui m'a fort tourmentée et ces chaleurs de quoy je vous ay déjà parlé m'ont fort incommodée avec grande incommodité et je n'y rien veu qui me fait craindre que je les ay perdues et que j'en seray plus malsaine.

Dieu vueille que je me trompe, mais mon coeur, je vous parle de mes petites indispositions /2/ qui ne sont rien auprès des vôtres, que certe je plains extrêmement et ressens vivement et vous fais reproche de ce qui vous plaît me faire des excuses de ne m'écrire de votre main comme ne vous voulant jamais pardonner sy vous vous incommodés pour moy, sur qui vous avés toute puissance et qui voudrois racheter votre santé de ma vie tant elle m'est chère. Je le vous jure mon coeur et que la main que vous empruntés me l'est tant que veus avés grand tort de me faire ces excuses et je croy avoir grande raison de plaindre la peine quelle prant à mon occasion et de désirer luy en rendre quelque bon service ce que personne ne fera jamais avec plus d'affection que moy, qui m'arêteray encore à vous dire, ma chère Madame, que vous ne deviés prendre que du petit papier, vous servant d'une sy digne main, car je me représente qu'ayant bien voulu écrire elle a esté bien longtemps à me faire ceste grande lettre qui mérite bien que je luy en rende grâce par les miens, mais je crains qu'elle m'y vueille faire réponse.

Sans cela je luy tesmoigneroy en quelle estime j'ay la peine qu'elle a prise pour moy, qui vous diray, mon coeur, que pour mon /3/ logement puisque vous me le donnés, c'est à vous à en ordonner, mais je ne laisseray pas de vous supplier de me mettre en lieu où je puisse me lever matin, sans vous faire bruit et où il y ait cabinet où je puisse entrer de ma chambre. Vous devinerez bien pourquoy et cela m'est infiniment nécessaire je ne le demande pas beau mais seulement où je puisse mettre ce beau parement de quoy mon Monsieur nous fait tant la guerre pour les robes que vous me proposer de faire faire. Je voudrois bien que la miene de satin noir se peut honnestement porter, elle est à large bande, mais pour moy qui ay tant de cheveux blanc je croy qu'il n'y a pas de danger, pour la miene doublée de toille d'or, je ne la croy pas portable pour la raison que ce seroit me trop parer car l'on peut donner un bon tour aus manches et la rendre assés bien faite je la porteray pour user en Limousin où il ne faut pas avoir les mesmes regards qu'à Paris pour un manteau d'ange. Je ne m'en puis passer, mais je voudrois que c'est le fit de chose qui me peut servir l'hiver aussy bien que l'esté qui aussy bien l] passé quant nous partirons de Paris. je vous suplye donc que l'on m'en fasse un avec ceste considération là.

Je mande à Gobaille qu'il achète ce que vous luy commanderés sy vous n'estiés parfaitement bonne je n'oserois user de la liberte que je fais la jupe de nostre fille sera bien plus belle avec de l'or. Je suis bien ayse que l'on luy fait pour /4/ un lict pour vos deux nièce. Elles auront celui que nostre fille portera d'ycy pour luy servir par les chemins afin qu'elle ne se serve de rien de son bel ameublement que l'on envoira par le premier voiage de Janoteau. Je croy que Gobaille a des tapisseries de Beauvais à nous dans nostre logis et d'autres meubles qui pourront servir dans la chambre de vos niéc. Il faut un lict pour Mlle de Savigny et Ochermy couchera avec elle.

L'on nous a dit que la contagion ocmente à Paris sy cela estoit moncoeur, il faudroit penser à vous en aller et nous à prendre un autre chemin menant des enfans je crains fort le mauvais air qui sont plus sujets à prendre.

Je me réjouis mervieusement qu'en vostre procès d'Avogour⁵⁸ il se trouve qu'il y a preemption. J'ay veu les mémoires et la lettre qu'il vous a pleu d'envoyer à nostre fille touchent Monfort⁵⁹ et trouve la terre plus belle encore que je ne pensois et les résolutions que l'on a prise fort bonnes.

⁵⁸ Ce procès opposait les La Trémoille aux d'Avogour quant à la suzeraineté que ces derniers prétendaient avoir sur le comté de Quintin.

⁵⁹ Le comté de Montfort en Bretagne.

Vous jugerés bien mon coeur que ce m'a bien encore esté avec déplaisir que ce coche n'a point porté de lettre de Monsieur vostre fils à nostre fille et espère que vous serés de mon opignon que bien qu'elle eust failly, elle ne méritoit point d'en estre privée.

Je vous envoie cotype d'une lettre par laquelle vous voirés les sentimens que l'on a sur le mariage que vous nous aviés proposé. Mon Monsieur en avoit écrit. Je suis bien marrie que l'on nous en eslongne l'espérance. Monsieur de La Forest vous dira à quy et quy c'est que l'on nomme comme toute autre nouvelle, me remettant donc sur luy. Je ne feray plus que vous embracer en imagination ma chère Madame et vous protester que je suis de coeur et d'âme vostre très humble servante et obéissante seur toute à vous

§

Chère Madame, j'ay receu des lettres de la bonne princesse quy me commande d'ecrire à Monsieur Guéran touchant ces oeuvres pour Monsieur son jeune fils et luy mander qu'elle n'en veut nullement de papiste et dépendant celuy de quy vous me parler l'est et je croy fort difficile d'en trouver d'autre.

Je n'ay point dit mon desplaisir de la privation des lettres de Mosieur vostre fils à celuy quy vous donnera celle-cy. Je me contente de le jeter dans vostre sein comme à un segont moy mesme.

A Sedan, ce 22e juillet 1619.

Archives nationales, 1 AP 335/265

36

29 juillet 1619 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, je suis bien fort triste de vous savoir avec une grande défluction et en un renouvellement de vos maus de rate et de mère. Vos eaux de Spa ne vous ont pas fait le bien que je pensois et désirois. J'en ay un extrême déplaisir, quy certe m'abat toute, car, certe mon coeur, vous ne pouvés pas avoir du mal que je ne le resente vivement. Dieu vueille donc que j'aprene bientost que vous soiés en bon estat le temps me durera fort. J'espère toutefois que par celuy quy mène les chemins de nostre fille que je sauray de vos nouvelles et que ce sera dans peu de jours nous n'en avons point de Monsieur vostre fils il y a longtemps mais puis quy ne nous en mande point, je vous en /2/ demande ma chère Madame et suis bien ayse que vous trouvés bon ce que je luy ay écrit.

Nous eumes hier au soir cantité de celle d'Alemagne. La bonne princesse me mande la mort de Madame Crétiene, à qui Dieu a fait la grâce de savoir bien mourir, comme elle avoit seu bien vivre. Elle est sy bonne qu'elle la regrette fort. Elle est à Deus-Pons quy n'atent que l'heure de l'acouchement de Madame sa fille⁶⁰. Elle me mande que Monsieur son jeune fils est allé trouver Monsieur son frère et quy fera le voïage du Haut Palatinat avec luy. Elle ne me fait point de réponce touchant ce que je luy avois pryé de sonder. Je m'en estonne. elle me parle encore de ce gentilhomme qu'elle désire avoir pour montrer à monter /3/ à cheval à Monsieur son jeune fils et me comande de vous prier d'en parler au Sr. Quentin afi que vous nous puisiés mander de quy en est. Je luy ay écrit ce que vous m'en aviés déjà fait savoir. Elle dit que selon l'avis que nous luy donnerons qu'elle sera bien ayse de l'avoir et il n'y a pas moyen que nous satisfacions à cela, ne le cognoissant pas et puis par une autre lettre, elle m'a mandé qu'elle n'en veut point de papiste et celuy de quy on parle l'est. C'est pourquoy il n'y a pas d'avis à lui donner sur celuy là. Elle me dit aussy que sy on a trouvé un danseur qu'il ne le faut pas envoyer que Monsieur son jeune fils⁶¹ ne soit de retour du Haut Palatinat. La journée de l'élection de l'Empereur se tient à Franquefort⁶². Les électeurs esclésiastiques s'y trouvent, mais pas un des autres que par ambassadeur. celuy /4/ de Son Altesse c'est nostre cousin le grand mestre. Le roy Ferdinand s'y doit trouver, mais ceus de Franquefort luy ont limité son train et ont des

⁶⁰ Louise-Julienne, fille de l'électeur palatin Frédéric IV et de Louise-Julienne de Nassau avait épousé le 4 mai 1612 Jean II, duc des deux-Ponts, veuf de Catherine de Rohan. Le 22 juillet 1619, elle accoucha d'un fils qui fut prénommé : Johann-Ludwig.

⁶¹ Ludwig-Philipp (1602-1655), pfalzgraf von Simmern, Sponheim et Lautern.

⁶² Le 28 août 1619, les sept électeurs réunis à Francfort, optant pour la sécurité, élirent empererur l'archiduc Frédéric.

gens de guerre dans la ville. L'Empire est bien menacé de trouble. J'en vois la bonne princesse bien en paine Dieu vueille avoir soins de son Eglise.

Le Sr. Justel nous écrit plus douteusement de nos affaires qu'il n'a encore fait c'est grand pityé d'estre ainsy trompés. J'en parans à tesmoing MM. de Vilars et Eraut. Nous avons eu huit jours de pluye continuelle. Aujourduy elle a un peu cessé. Sy elle recomence tous les biens de la terre son gâtés et il y avoit une aussy belle parence qu'il y avoit eu de llontemps.

Je n'ay pris que du petit papier, mon coeur, car j'ay écrit en Alesmagne et ne me porte point bien et puis j'espère avoir bientost l'honneur de vous voir. Il faut donc tout mettree à la vive vois. adieu mon coeur, ma chère Madame quy pouvé tout sur moy quy suis vostre très humble servante très obéissante seur quy vous désire une parfaite santé. Mon Monsieur l'a assés bonne Dieu mercy. Toute le petit peuple se porte très bien par sa bonté.

§ § §

A Sedan, ce 29e juillet 1619.

Archives nationales, 1 AP 335/266

37

5 août 1619 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, je me suis fort réjouye de recevoir de vos chères lettres car j'estois bien en paine de vostre santé ce n'a pas esté sans sujet mon coeur puisque vous avés esté sy mal quatre jours que d'en avoir perfu tout dormir. Dieu soit loué quy vous l'a redonné et quy a apaisé vos douleur, quy me sont très sensibles et autant qu'à personne du monde je le vous jure ma chère Madame et que l'on ne peut avoir une plus forte passion à vous honorer que j'ay, car je suis toute à vous quy avés bien raison d'estre en paine de la contagion quy est à Paris. Cela me trouble fort aussy et n'y vois nule aparance d'y aller quant les autres s'en vont mesme venant d'un bon air l'on pouroit plus aysément prandre le mauvais. c'est pourquoy mon coeur je me résous à n'y point passer, mais prandre un autre chemin où je désirerois fort vous rancontrer et je me l'ose promettre pensé qu'il vous plaît de me dire par vostre lettre sans atendre donc le coche pour savoir plus tost vostre /2/ résolution nous vous envoions ce laquais et pour vous dire aussy la mostre quy est de ne laisser de passer à Jouare, sy nous vous pouvions trouver là ce nous seroit bien du contantement, mais y vous trouvés que ce soit trop eslongner il faudroit sy vous plaît vous trouver à Melun où nous passerons et de là nous prandrions le chemin d'Orléans.

Je me randrois à Juerre le 23^e de ce mois sy plaît à Dieu. Il m'y voudra doner un jour tout entier quy seroit pour en partir le 25^e et aller coucher à Coulommiers, car on dit que c'est le dret cemin ou au moins sy peu de détour que je croy devoir voir Madame de Longueville, estant sa servante comme je suis, sy vous plaisoit de vous randre là je croy qu'elle ne seroit pas marye de nous y voir ensemble sy le mal vous presse de partir de paris mon coeur il faudra voir de vos amis en m'atendant sy vous plaît je voudrois que vous usiés à faire le petit voiage de Montaterre, mais vous en trouverés bien qielque autre. Ce sera avec une plus grande impaciance que /3/ j'atendrai de vos nouvelles, ma c'est pourquoy je vous suplye de me dépaicher le plus prontement que l'on pourra ce laquais. Nostre fille avoit fait serrer une grande partye de ses hardes pour envoyer à Paris par Janoteau, mais nous avons tout retenu. Elles les mesnera quant et elle pour ce que l'on luy fait fire à Paris. Je croy qe ce seroit bien fait d'envoyer son carosse à Juerre, mais pour tout le reste seroit assés de l'avoir à Melun et nous nous résoudrons de là sy nous passeront à Fontainebleau pour y voir la Court sy elle y est et en ce cas nostre fille auroit besoing de tout ce que l'on luy fait à Paris. C'est pourquoy le meilleur est de le faire porter à Melun. La raison pour quoy je dis qu'il luy faut son carosse à Juerre c'est que l'on peut de là ramener aysément ycy celui que je luy preste.

Je croy ne vous dire pas encore assés présisément le jour que je serois à Melun de Juerre j'irois à Coulommiers et le landemain à Melun n'y ayant que sept lieues, seroit pour y estre le 26e de ce mois.

Pour mon mateau de tabis, je serois bien ayse de l'avoir à Juerre, mais je ne say comme le tailleur le pourra avoir fait n'ayant pas ma mesure à tout asart, je l'envoye par ce laquais.

Mon Dieu que ceste peste de Paris nous /4/ porte d'incomodité. J'ay fait effort pour me résoudre au voiage quy nous inporte bien veu l'état de nos affaires car de la Court nous n'avons que des incertitudes. Je vous envoie la lettre que mon Monsieur écrit à Monsieur vostre fils toute ouverte où vous voirés la réponse qu'il luy fait touchant sa demande et comme la nésésité de nos affaires ne l'empaichent de satisfaire à son désir car je vous assure que quant à nous recevrions toute la somme que l'on nous fait espérer de la court que nous avons à l'emploier à chose fort nesesaire, mais mon Monsieur a une grande envye qu'il aye le gouvernement de ceste place, mais il ne faut pas que l'on sache que de l'argent que l'on nous donnera qu'il en aura pour cest efet car cela leur pouroit encore diminuer l'envye de nous en donner;

Je ne doute point mon coeur que vous n'ayés du déplaisir du long silance de Monsieur vostre fils nou trouvons cela un petit dur délaiser d>>>> une femme pour luy avoir trop souvent parler de ses chevaux, cela doit estre atribué à l'enuye de l'aller trouver et par conséquent fort excusable et non pas punisable. Sy c'est par conseil, il en prant un bien mauvais. A nostre premoère veue à vous en dire davantage mon coeur. Adieu, je suis celle qui vous pouvés tout. Je prans médecine demain et forte, vous n'aurés donc point de mes lettres par le coche. Après cela je me baigne pour tâcher de me porter mieux, car certe je suis toute débifée ; mais, Dieu mercy, mon Monsieur et tout le petit peuple se porte bien et moy je suis passionément vostre très humble et très fidèle servante et obéissante seur.

Ma Chère Madame⁶³ pour ces douse cent livres sera tout ce quy vous plaira. Prenés y vostre comodité car bien que j'avois creu les toucher à Paris. Je ne lasseray pas de m'en passer et d'atendre à Touars de vous renvoyé la lettre de Monsieur vostre fils. Vous luy aviés donné un fort bon conseil de faire solliciter sa demande par sa femme, mon Monsieur fait plus que ne luy permet l'état de nos affaires. J'espère que Monsieur vostre fils le reconnoistra comme cela et nous en saura gré, car Dieu say qu'il est le nostre cher et que nous désirons parfaitement son contentement et son bien.

J'ay veu ce que Monsieur vostre fils dit de Monsieur Duplessis touchant Monsieur le Prince. Cela est fort bon, mais c'est chose bien contraire que de dire quy ne faut point insister sur l'observation de l'édit de Loudun, car cela est bien contre Monsieur le Prince et contre le grans quy estoient joins à luy et contre aussy le bien des Eglises n'y y ont avantage

A Sedan, ce 5e d'oust 1619,
ce lundy à deux heur après dîné.

Archives nationales, 1 AP 335/267

38

18 août 1619 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, vostre partement de Paris m'ôte bien l'envye d'y aller et me fait bien reprendre ma première résolution quy estoit de prendre un autre chemin et pource mon coeur que vous me dite que vous n'en pranderiés pas que vous ne sachiés la miene je vous dépaiche ce mesager pour vous en avertir quy est d'aller tousjours à Juerre⁶⁴, mais au lieu du randés vous que je vous avois suplye de prandre à Melun, je vous le donneray à Moret⁶⁵ et croys que vous sera plus commode. J'espère donc de m'y /2/ randre sy plaît à Dieu le 28e de ce mois et pour ce que je mande au Vasseur et à Gobaille de m'y venir trouver et quy j'y feray séjour d'un jour entier, sera assés sy vous plut d'y estre le 29 pour en partir le landemain au carcul que j'ay fait ma chère Madame, je croy vous donner les trois jours de retardement que vous désirés, car par mes premières letres quant je vous parlois du randés-vous de Melun, je vous le donnois au 26 et vous mandois que je serois à Juerre le 23 et à ceste geure je n'y seray que le 25e et y séjourneray le 26e. J'estime donc mon coeur que vous avés eu tout loisir de boire vos eaux de Spa. Je /2/ loue Dieu quy vous fait du bien et le suplye que vos apréantions de la contagion ne vous fasse point de mal. elle nous porte bien de l'incomodité et me fait bien

⁶³ Ces deux paragraphes rédigés sur les marges des deux premières pages de cette lettre font présumer que M/ et Mme de Bouillon ont reçu des nouvelles d'Henri de La Trémoille.

⁶⁴ Jouarre (Seine et Marne) où Elisabeth de Nassau prévoyait de rendre visite à sa tante Jeanne de Bourbon-Montpensier (1540-1624), abbesse de Notre Dame de Jouarre depuis 1586.

⁶⁵ Moret-sur-Loing (Seine et Marne) à l'Est de la forêt de Fontainebleau.

changer de résolution quy ne met pas une petite paine sans ce que Mademoiselle vostre fille mande que vous este à la maison de M. de Nets. Je me fusse trouvé bien plus empaiché à prandre ma résolution car ayant seu quelle est sur le chemin de Fontainebleau, j'ay creu que le lieu de Moret nous seroit commode pour nous y joindre Dieu vueille que ce puisse estre heureusement.

Ce sera bien avec un extrême contentement, mais, mon coeur, il faut que je vous dise une paine où je suis: cest /3/ que nostre fille a bien mal à un oeil, cela luy traine il y a longtemps, mais ce n'estoit presque rien à ceste heure il y a une grande inflammation elle e garde la chambre ayant toute fois esté au prêche ce matin, mais elle n'a pas dîné à la salle. Elle y a douleur et pleure continuellement sy ce mal luy continuoit il n'y auroit point moyen de partir, mais Louis m'assure qu'en deux ou trois jours cela pourra ce passer. Vous luy pardonerez bien sy elle ne vous écrit car cela empireroit fort son mal que je say bien que vous voudriés amoindrie. Le mieu. c'est d'avoir sy cruellement chaut que je dis que je n'en aurois pas davantage sy j'avois la sienne. Il n'y a donc plus moten de tenir ma pleume, il faut me remettre à la vice vois mon coer, ma chère Madame quy pouvés tout sur vostre très humble seravante et obéissante seur.

§ § §

A Sedan, ce 18e d'aoust 1619,
ce dimanche

Comandés à ce mesager de repasser par Juerre, sy vous plaît. Je croy quy m'y pourra trouver.

Nous avons de fort mauvaise nouvelle du Sr. Justel quy ne nous porte que du papier après tant de belles espérance de contantement nos affaires avoient grand besoing de secours. Dieu nous le donnera quant il luy plaira.

Ma chère Madame, nostre fille écrit à M. de Nets et le pryé que son carosse luy soit envoyé à Juerre. Je vous suplye de le comander aussy pour ses autres hardes, il les faut rnvoyer ce me semble à Orleans et faire quy nous attendent là. L'on luy a envoyé sa vecelle dorée. Mon monsieur se porte bien Dieu mercy, et tout le troupeau. Une partye s'est allé baigner. Le petit Henry est bien galiart et comence à nager.

Archives nationales, 1 AP 335/268

39

Sans date

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, puisque vous n'este entré les mains des médecins que pour prévenir le mal, il ne faut point que je l'apréande encore mais que je pryé Dieu de bénir les remèdes desquels vous user afin qu'ils en autent bien la cause. Vous aurés vostre lettres ligitime exeuse mon coeur de ne m'écrire point.

Je la reçoÿ comme celle quy ne le vous pardoneroit point sy vous vous incomodiés pour moy sur quy vous avés toute puissance mais je suis bien marye que ma grande lettre vous ait rancontrer en cest estat de ne pouvoir écrire, car il me semble que je vous parlois de force chose auxquelles je désirois réponse. Je vous ramentaray celles desquelles il me souvient, quy est touchant Mlle Dully et puis ceste copye du contrat de mariage que le notaire d'ycy redemande pour ce qu'elle n'est pas en bonne forme. Je vous en parle à vostre partement. Je vous ramenterois aussy de nous envoyer des copies des paimens que l'on aura fait de l'argent que nous /2/ avons fait donner par Le Vasseur. J'espérois aussy que vous me manderiés que celui de Poitiers avoit esté receu et vous avois envoyé une lettre du Sr. de Vassignac⁶⁶ par laquelle il assuroit que l'on ne manqueroit point ou pour donné et pource qu'il jugoit un peu peu de asart à le porter audit Poitiers. Il me tarde de l'y savoir, mais je croy que c'est bon signe de n'en ouït rien dire et que l'on sauroit déjà s'il y estoit arivé acident. Je croy que je vous parlois aussy de mon beau diamant et non pou une première fois mais pour ce que vous ne m'en avés rien mandé.

⁶⁶ Gédéon de Vassignac, sieur de Creysse, gouverneur de la vicomté de Turenne.

Je vous suppliois de faire savoir sy Monsieur la prince Major quy fait tant de beaux présens ne voudroit point acheter un diamant de viengt mille escus qui pesse tresse ou quatorse caras.

Je vous avois aussy requis de faire savoir de Madame de Risce sy Madame nostre belle[-mère] n'avoit rien mandé de Mlle de Chélandre, Mlle de Tarette ne nous a pas dit grand nouvelle, mais une seulement de quoy nous sommes bien maris quy est la mauvaise intelligence /3/ de Madame la contesse avec Madame de Longueville quy est un grand mal et je m'estone que la nécessité des affaires publiques ne leur fait oublier de petis interest particuliers quy sont de sy petite conséquence au regart du repos de la France où leur bonne union peut tant servir. Je croy ma chère Madame que cela vous fâche bien, les honorant toute deux comme vous faite.

Mlle de Tarette ne m'a encore rien dit de ses déplaisirs, aussy ay je fort peu parlé à elle. Sa mère me dit hier au soir que Mlle vostre fille luy avoit dit un sy bon adieu qu'elle n'en pouvoit parler sans pleurer et que cella luy avoit fait oublier fort le passé, à plus forte raison dit-elle estre plus contante de vous quy ne luy aviés pas donné sujet de plainte, comme vous m'aviés mandé qu'a fait Mademoiselle vostre fille, à quy je fais un grand reproche de sa mauvaise écriture, quy est telle, que je la souhaite comme la vostre. Je croy qu'elle ne trouvera pas mauvaise ma liberté;

Nous vous envoions les articles que nous avons fait dresser pour Monsieur le marquis de Duras⁶⁷. Je vous suplye de les voir. Je croy que vous ne trouverés point de demande que raisonnable. L'on dit /4/ quy vous en veut croire et nous aussy ces subtitions nous ont mis en paine à cause des filles, mais Dieu y prouvoira sy luy plaît.

Les gouttes de mon Monsieur sont arivées bien mal à propos, car il n'a peu bien considérer toute les actions du petit conte comme il eust fait sy eust eu de la santé, ce qu'il en a veu luy a esté bien agréable, comme vous pourra dire Monsieur de Rignac et force de nos nouvelles que je remettray sur luy mais non pas celle de vous dire que nostre fille nous laisse tousjours en incertitude à cause qu'elle ne voit rien, mais non d'autre changement il sont sy petis que je ne say que vous en dire. Madame de Chélandre dit que l'on voit bien à ces yeux qu'elle est grosse et qu'elle espère vous en porter certitude. Elle l'est bien heureusement sy cela Monsieur nostre bon fils n'a point du tout mandé de ces nouvelles par le dernier coche, j'entens par Mlle de Tarette.

Je croy ce que mon Monsieur a réunis sous vostre direction, touchant Monsieur le Prince, vous aura porté de la paine et surtout à cause de ce peu d'intelligence de Madame la contesse avec Madame de Longueville, mais tout ce que vous aurés fait sera trouvé bon. Je ne fais pas comme je fis il y a huit jours, car je vous écris là lundy matin. Je prévoy que les adieux de Monsieur le conte Laval, m'ocuperont après dîné. Mon Monsieur se promena bien en carosse, mais il a encore grand souplese et moy grand courage et forte passion à vous honorer et chérir plusque ma vye et tesmoigner que je suis vostre très humble servante et très obéissante seur mon coeur.

Il ya une demoiselle de nos amies quy se nomme Mademoyselle d'Emplemeont quy requière vostre faveur vers son apporteur. Monsieur de Rignac vous en parlera et vous dira quel il est. Je vous suplye de ne luy refuser.

Archives nationales, 1 AP 335/234

40

Sans date

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, le mesager d'Holande vient d'ariver quy m'a porté des lettres pour vous. j'ay creu vous les devoir soudin envoier afin que vous ne vous couchiés point sans savoir des nouvelles de Monsieur vostre jeune fils. Je pry Dieu qu'elles soient sy bonnes que vous en receviés tout contantement et croiés mon coeur, que je m'en réjouiray extrêmement. J'ay pris la liberté d'onvrir celle que le Sr. Sweert vous écrit et n'en ay leu que le comencement où j'ay veu qu'il a satisfait à ce que vous luy aviés mandé et n'ay pas achevé afin de vous envoier prontement ce laquais.

⁶⁷ Le 31 août 1619 fut passé à Sedan le contrat de mariage entre Elisabeth de La Tour d'Auvergne, seconde fille du duc et de la duchesse de Bouillon avec Guy Aldonce de Durfort, marquis de Duras, fils de Jacques de Durfort, marquis de Duras et de Marie de Montgommery. Leur mariage ne fut toutefois célébré à Sedan qu'en 1624.

Il est cinq heure, je crains quy n'arive tart mon coeur. Je n'ay donc le loisir de vous dire combien mon coeur est pressé de regret de l'absence d'une sy bonne et chère seur que j'ayme comme ma vye, mais je m'assure que vous me faite l'honneur de n'en point douter quoy que je ne vous aye rien dit à vous disant ce triste /2/ adieu quy me fait encore soupirer.

J'ay esté sy troublée que je ne vous ay point conjurée d'oublier tous mes défaux et de vous souvenir seulement que je suis toute à vous et à la vye, à la mort, vostre très humble servante et obéissante seur quy embrace le cher fils à nous deux. Nostre fille est près de moy quy vous écris avec une mercilleuse précipitation. L'on a déjà commandé de mettre ses chevaux de carosse dans nostre écurie. Je croy que le reste suivra. Adieu ma très chère Madame. C'est

\$ \$ \$

J'embrace avec vostre permission Madamoyselle vostre fille.

A Sedan, ce jeudy après cinq heure.

Archives nationales, 1 AP 335/271

41

15 novembre 1619 - Turenne

M. de La Trémoille

Monsieur mon cher fils, sy ce n'estoit que je e me suis point encore réjouye avec vous de la liberté de Monsieur le Prince quy vous aura porté un très extrême contantement comme aussy a elle bien fait à moy je ne vous eusse pas sy tost écrit n'ayant pas encore appris que vous soiés de retour chés vous, mais ceste bonne nouvelle tant désirée de vous et de tous les gens de bien et bon françoys ne me permet pas de demeurer d'avantage sans vous en dire /2/ ma joye et combien je participe à la vostre. Madame vostre mère m'a mandé la siene et vostre femme aussy et comme elles avoient envoyé un gentilhomme à Monsieur le Prince pour tesmoigner la leur. Je n'ay point eu de lettres de Monsieur mon mary depuis c'est heureux changement quy ne peut qu'estre un grand afermissement à l'Etat et par conséquent nous fera jouir sy plaît à Dieu d'un long repos.

Je croy, Monsieur mon cher fils, que vous savés bien comme Monsieur l'Electeur a accepté la couronne de Boême. Je /3/ vous envoye cotype de la lettre qu'il a fait l'honneur d'écrire à Monsieur mon mary à son partement d'Hidelberg quy est plaine de piété et de grands tesmoignagecd bonne volonté en son endroit. C'est le Sr. de Valigny⁶⁸ quy me l'a portée il y a peu de jours qu'il est arivé, mais il a tant demeuré par les chemins ayant mené sa femme que les nouvelles sont vieilles et me laissent en paine de la santé de Monsieur mon mary quy avoit eu sa goute bien violemment. Dieu mercy, les douleurs l'avoient quité, mais l'enfleure et la foiblesse luy estoit /4/ encore demeurée à la main droite de fasson quy m'écrit d'un main emprunte quy toutefois m'est bien agréable, car c'est de mon fils⁶⁹. Celui que j'ay ycy ne change point d'humeur et est tousjours aussy fou que vous l'avés veu, et moy tousjours aussy passionément désireuse de vous faire service que vous le vous sauriés imaginer et désirer car je suis de toute les force de mo âme,

Monsieur mon cher fils,

Vostre plus humble mère et fort affectionnée servante

Elisabet de Nassau

A Turene, ce 5 de no^{bre} 1619.

Archives nationales, 1 AP 335/269

42

décembre 1619 - Turenne

à M. de La Trémoille

⁶⁸ Jean de Vassingnac, sieur de Valigny et d'Imécourt, frère de Gédéon de Vassingnac. Il avait épousé en 1614 Anne de Vaudin, fille de Claude Vaudin, sieur des Loges et de Perrette de Verdaveyne.

⁶⁹ Frédéric-Maurice resté auprès de son père.

Monsieur mon cher fils, encore qu'il y ait extrêmement longtemps que je n'ay eu le contentement de recevoir de vos lettres et que je n'ay appris vostre retour à Touars⁷⁰ que par celles que j'ay receue de Sedan vous ne laisserés pas d'avoir des mienes quy vous feront ce petit reproche que vous me laissés trop longtemps sans me mander de vos nouvelles et bien que ne s'offre que fort peu de chose quy mérite vous estre mandé d'icy je n'ay pas laissé Monsieur mon cher fils de vous écrire deux fois sans cellecy. Je m'en randray bien plus songneuse sy je vous pouvois entretenir sur des sujets quy en valeassent la paine, mais certe /2/ il ne se passe icy rien digne de vous estre mandé de vous dire de belles parolles. Je croy que ce seront faire tout à mon affection quy désire prandre des efets et puis il n'y en a point quy puisse exprimer avec quele passion je vous chéris et honore tute ces considération Monsieur mon cher fils à qui je croy que ce stille ne vous seroit pas bien agréable sont assés fortes pour vous dire sans nulle à remonyer que je suis de tout mon coeur,

Monsieur mon cher fils,

vostre plus humble mère et fort affectionnée servante.

Elisabet de Nassau

A Turenne, ce décembre 1619.

Archives nationales, 1 AP 335/270

1620 est une année tumultueuse. Elle avait pourtant commencé sous de bons auspices, l'assemblée de Loudun s'étant achevée sur un mode de statu quo que les événements défirent. Mais au mois de juillet, Louis XIII décida de mettre à raison les mécontents qui se réunissaient à Angers autour de la Reine Mère. Après avoir dispersé l'armée des princes aux Ponts de Cé et avoir conclu la paix avec sa mère, le souverain décida d'amener à raison le second foyer d'opposition à sa volonté et marcha avec son armée sur le Béarn. Le 17 octobre, il prononça le rattachement de cette province et de la Basse Navarre à la couronne et y rétablit le catholicisme. A la fin du mois de décembre se réunit à La Rochelle une assemblée protestante qui au printemps 1621 décida la prise d'armes.

Elisabeth de Nassau après avoir conduit pendant l'été 1619 sa fille à Thouars, s'était rendue au mois d'octobre avec son petit troupeau à Turenne où elle séjourna pendant le premier trimestre durant lequel elle s'employa à obtenir une plus importante contribution de la part de ses sujets de la vicomté.

Au printemps, Elisabeth de Nassau alla visiter ses places du Périgord : Montfort en mars et Limeuil en avril et puis au mois de juillet à Nègrelisse dans le Bas Quercy. Les affaires qu'elle conduisait furent retardées par une maladie de son fils Henri qu'elle avait emmené avec elle.

A la fin du mois d'août, Elisabeth de Nassau se rendit à Castillon où elle resta près de trois mois. Elle y apprit la mort à Fontainebleau le 9 octobre 1620 de sa belle-mère Louise de Coligny. C'est vêtue de deuil que Duplessis-Mornay la vit passer le vingt-trois novembre à Saumur " s'en allant à Thouars aux couches de Madame sa fille " ⁷¹.

Elisabeth de Nassau assista, le 17 décembre 1620, à la naissance de son premier petit-fils Henri-Charles, futur prince de Tarente, et passa les fêtes de Noël et du nouvel an à Thouars.

43

4 janvier 1620 - Turenne

à M. de La Trémoille

Monsieur mon cher fils, j'aurais tort sy je ne me sentois bien obligée du soing sy particulier quy vous a pleu prandre d'atendre que vous eussies eu des nouvelles de Loudun pour m'en faire part et pour ce sujet avoir veillé jusque à onse heures ce que je ne remarque pas peu et estime beaucoup ceste faveur quy ne peut estre départye à personne aussy quy vous honore et chéris à l'égal de moy ny quy

⁷⁰ Henri de La Trémoille s'était rendu en Bretagne pour participer à la session des Etats de cette province.

⁷¹ Lettre de Duplessis-Mornay du 31 novembre 1620 à Mme de Rohan. DUPLESSIS-MORNAY (Philippe), *Mémoires... contenant divers discours, instructions, lettres & depesches par luy dressées ou écrites [...] depuis l'an 1600 jusqu'à l'an 1623*, tome II, p. 477-478.

vous serve avec pus d'affection et de fidélité et l'un et l'autre y sera toujours tout entière Monsieur mon cher fils faite moy l'honneur que de le croire et que comme j'ay bien du /2/ contentement de recevoir de vos lettres ce m'est grand déplaisir qu'elles demeurent sy longtemps par les chemins et afin que vous sachiez combien je vous diray n'avoir reçu les vôtres du 8e de l'autre mois seulement le premier de celui-cy quy me fut un nouvel an fort cher.

Je n'avois point veu la lettre du Roy à l'assemblée mais bien la déclaration sur la délivrance de Monsieur le prince. Elle m'avoit esté envoyée de Paris imprimée. Je la trouve bien bonne et ay esté fort aise de ce que vous me mandés qu'il a parlé à l'avantage de ceus de la Religion, car l'on prenoit plaisir de faire courre le bruit qu'il leur estoit fort contraire. Celui que l'on sème à ceste heure c'est que l'assemblée s'en est allée à La Rochelle /3/ et il ya rumeur en Limousin pour ce que Monsieur d'Epéron a écrit à toute les villes de son gouvernement de prendre garde à eust afin que les mauvais serviteurs du Roy ne puissent rien entreprendre contre son service il ne particularise pas cela d'avantage ceux de Brive m'en ont donné avis et ont commencé à faire garde, petite toutefois. Je viens d'apprendre qu'à Castre et Montauban l'on la fait aussy.

Sont toutes les nouvelles que je vous diray d'icy, je finiray donca après vous avoir dit que je suis bien aise que vous approuvés et agréés les conseils que je donne à vostre femme ils ne la feront jamais manquer aussy à ce qu'elle vous doit. Je le vous proteste et que je n'ay rien plus à coeur que de voir qu'elle vous rende toute obéissante avec un parfait amour et de vous tesmoigner mes sincères affections à vostre service comme estant avec passion,

Monsieur mon cher fils,

vostre plus humble mère et fort affectionnée servante.

Eliabet de Nassau

A Turenne, ce 4e de janvier 1620.

Archives nationales, 1 AP 335/272

44

13 janvier 1620 - Turenne

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, bien que je fais des remerciemens à Monsieur vostre fils de l'envoy de son laquais, je ne laisse pas de croire que je vous en dois et je vous en rans aussy de très humble, mon coeur mais assurant que ce m'a esté un indicible contentement de savoir de vos nouvelles sy fraiche toutes celles que j'ay par la voye de Poitiers sont toujours sy vieilles que cela diminue la joye que l'on en reçoit, mais toujours vaut-il bien mieux en avoir comme cela que de n'en avoir point du tout. Quant ce laquais est arrivé et il y avoit deux jours que j'avois reçu les vôtres du 29e de l'autre mois, par lesquelles vous me mandiez vostre heureux retour au lieu où il estoit fort désiré et avec grand sujet, car l'honneur de vostre présence n'est pas un bien peu estimable ; il l'est de moy, merveusement, chèrement, je le vous jure, ma chère Madame.

Et que j'avois bien mal compris ce que vous m'aviés dit de Madame la Contesse⁷², quant je vous mande que ce n'estoit pas moy à l'imiter, car j'estime avoir leu dans vostre lettre que vous /2/ me disiez que comme elle escrivoit à Madame sa fille qu'elle nomoit Monsieur de Longueville : "vostre mary" et je disois que je ne devois pas prendre cest exemple, mais par vostre dernière vous me dite qu'elle dit : "M. vostre mary" de fasson que je suis bien paroitre ce que vous m'alégués, lequel j'entens fort bien, mais il me souvient bien aussy que ce que j'ay fait jusque icy ça esté après vous avoir demandé précepte et que vous m'avés dit qu'en parlant de Monsieur vostre fils à nostre fille, que je devois dire Monsieur de La Trémoille et pour cela je l'ay toujours suivy, mais puisque vous me donner une autre response je la suivray bien que mon opignon n'avois pas esté qu'en écrivant à nostre fille l'on deust user de ces termes, quy sont de ce temps, comme force autre chose où sy je manque c'est faute de ne le savoir point et non de volonté quy sera toujours très entière à honorer ce que je doy et que j'ayme sy chèrement que Monsieur vostre fils à quy je désire /3/ bien que nostre fille sache rendre ces actions

⁷² Ce long paragraphe est une illustration du traité "Über den Prozess der Zivilisation" de Norbert Elias où l'on voit la noblesse de Cour par son langage chercher à se distancier de la bourgeoisie qui la concurrence.

agréables et on contredisantes. J'ay bien tâché de luy graver cela dans l'esprit comme une chose fort nécessaire à la rendre heureuse et estimée et à faire qu'elle soit tousjours bien aymée de moy à quy vous faite un bien nompareil mon coeur que de me mander toute ce quy se passe librement. Croiés que je trouve bien cela à vostre sincère affection et que je vous en ay une sensible obligation et de l'amitié que vous luy tesmoignés Dieu me fasse la grâce que je puisse au pris de ma vye vous rendre des preuves de mon vif redentiment et vous voirrés lors comme elle est entièrement dédié à vostre service très humble, mais sans m'aresté à vous dire mon zelle et ma dévotion d'avantage m'assurant que vous me faite l'honneur de n'en point douter. Je vous dirais que j'eusse esté bien ayse de savoir si je devois faire paroistre à nostre fille qu'elle chose de ce qui s'est passé en ceste contradiction. Je ne l'antreprindray pas en termes particuliers que je ne sache ce que vous en aprouvés et vous prenne, mon coeur, combien je suis ayse de vostre >>>>. Je vous supplie encore à main jointe /4/ de continuer et de ne point craindre de luy dire ces vérités. Je say de certaine siance qu'elle le prandra fort bien aussy fa>> vous beaucoup pour elle quy est certe trop heureuse de vous avoir. Dieu luy fasse tousjour la grâce de le savoir bien recongnostre.

Je m'assure que sy vous luy avés parlé de vostre voiage de Paris qu'elle en aura jettée des larmes mais sy c'est le bien de vos affaires et de Monsieur vostre fils, il faut qu'elle cède je suis bien marye que vous n'avés parlé à Monsieur de son logis. J'en say ce que vous avés peu craindre car vous n'y voulés pas estre sy ne désiré et je croy certainement qu'il n'en onst point fait de difficulté sy n'est loué je say pas ce qu'il en a commandé mais je say bien qu'il y déjà quelque temps que j'ay ramenteu à Gobaille de chercher à le faire au plus tost à le rendre encore mais les acheteurs ne se trouvent points aysément. J'en seray moins marye sy vous vous en servés. Je ne doute point que vous ne le vouliés à ceste condition que sy nous en trouvons une bonne à nous en défaire que vous n'y consentisiés soudin, mais mon coeur /5/ ne craignés point de vous adresser à mon Monsieur de quy il faut que mes volontés dépendent j'ay envye de luy en écrire bien que je ne puisse avoir la réponse de lontemps, mais au moins cela se pourra rancontrer avec ce que vous en manderés dans unjour ou deus il s'en présente occasion.

J'ay pris à bon augure vostre voiage mon coeur car c'est signe que vous ne croiés pas que nostre repos sera troublé, nous en sommes tous en transse ycy sur force mauvais bruiet quy courent que on nous veut faire la guerre, que l'assemblée estoit déclarée criminelle de lèze-majesté. Sy cela estoit il n'y a pas d'aparence que vous allisiés à Paris, les jésuiste sème fort ces mauvaise nouvelle de trouble. Je ne doute point aussy quy ne le désire fort. Je mande à Monsieur vostre fils le commandement que l'on dit que Monsieur de Témine⁷³ a du Roy de les établir dans Figac. L'on nous a assuré que le père Arnoul⁷⁴ disoit ou prêchoit : " Ce me semble que les huguenos avoient besoing d'une ségnée ". Quelle doctrine et quels conseils ! Dieu en donera, sy luy plaît, de meilleurs au Roy /6/ pour ces bons et fidèles sujets et quy sont tousjours sy prons à exposer leur vye pour le bien de son service quy n'y épargne rien. Certe nous avons bien besoing d'estre en prières et oraisons et d'amender nostre vye quy atire par ces rébellions et desobéissances ausprès de Dieu quy par sa grande bonté aura pityé de nous, sy luy plaist.

Je suis fort scandalisé de l'ambition que Monsieur de Châtillon⁷⁵ a fait paroistre un jour que l'on se doit humilier à bon essiant devant le seigneur. Je ne doute point, mon coeur, que cest action ne vous ait faché, car elle est estrange et Monsieur vostre jeune fils ne peut avoir tort de se gouverner, comme il fit en prenant la première place, la trouvant vide, mais voila un sujet de nourrir de l'animosité entre eux, qui est un grand mal et où il seroit bon de chercher des remeides me semble que l'assemblée s'en pouroit meller, mais je laisse à vostre bon jugement à y aviser et me contenteray de vous assurer que je suis fort marye de ces brouleryes presjudiciable plus qu'au particuliés quy m'est en assés grande recomandation pour l'avoir /7/ fort au coeur. Je crains qu'elles n'alterre vostre santé que je loue Dieu de savoir sy bonne et que vous trouvés qu nostre fille vous sert à la conserver, l'a mienne l'est asss Dieu mercy. Les grandes compgnyes me donent quelque relâche mais non pas les affaires que je trouve fort pénibles pour ce qu'elles ne se vide point.

Monsieur de La Forest m'a mandé que celle de la Court sont de ceste calité là. Vous quy savés ce quy nous avont esté promis et quant >>> trouverés qu'il y a bien du manquement quy certe nous

⁷³ Pons de Lauzière de Cardaillac, marquis de Témines ou de Thémines, fait maréchal de France pour avoir arrêté en 1616 le prince de Condé.

⁷⁴ Jean Arnoul (1576-1636), un jésuite, confesseur de Louis XIII;

⁷⁵ Gaspard de Coligny (1584-1646), comte de Chastillon.

incommode fort, mais il se faut remettre en Dieu et son affaire et il les terminera quant il sera temps ceste nouvelle m'a un petit atristé. Je le serois bien tout à fait mon coeur sy mon Monsieur me commandoit de prendre mon chemin par Overgne et les larmes que j'en verserois seroient, je m'assure sufisante de passer le blâme que vous me voudriés donner de mauvaise sieur et mère et sy j'avois ce malheur que cela arivat vous auriés tort de m'en vouloir mal, veu le regret que j'en soifrirois quy seroit capable de me faire prendre, mais je croy chère Madame que mon Monsieur a voullu donner l'alarme à nostre fille que je ne /8/ croiray point grosse qu'il n'y en aye plus d'aparance. Dieu nous donne bien fort ce contantmant à toute deux sy luy palit. J'ay déjà mandé comme j'avois écrit qu Roy et à la Royne de Boême. Je le nomme sire et Vostre Majesté et ne mets point tante au bas de la lettre et au dessus au roy de Boême. Il vous sera ayse juger ce que j'opserve à la Roine. Je me suis trouvée sy epaichée à ces lettres quy n'est pas posible de plus t encore les trouve je fort mal faite. Je voudrois bien voir les vostres et j'auray honte de vous montrer les mienes.

Je suis fort ayse que nostre fille se gouverne bien avec Mlle de quy, j'oublie >>>> l'heur et contantement; Ces lettres me sont fort agréable à ouïr lire. Mon petit garçon se porte fort bien, Dieu mercy, et ses seurs il a eu un dévoiment sans se trouver mal et semble qu'il est encore plus gay depuis. c'est tousjours un petit fou quy me donne bien du plaisir. Je vous fais une grande lettre ma chère Madame, mais c'est à la hâte. Vous pardonnerés bien tous mes défaux et sy je me remetes au petit papier pour une autre fois, j'écris avec plus de paine que je ne fis jamais. Adieu mon coeur je vous ay donné un sy >>>>>> pouvoir quy durera autant que j'auray de vye. Je le vous jure et que je vous jure que je suis avec passion vostre servante très humble et obéissante seur et à la vye et à la mort, ma très chère Madame que j'embrace mille fois. C'est

Y⁷⁶ §

A Turene, ce 13e de janvier 1620.

Archives nationales, 1 AP 335/273

45

6 février 1620- Turenne

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, je doute sy vous este encore à Touars, veu de que vous m'avés mandé que vous estiés sur la résolution d'un voiage à Paris, mais cela ne m'enpaichera pas que je ne vous entretiene un petit encore qu'il n'y ait guère que je vous aue écrit, mais c'est par une sy chétive créatur et en quy il y a sy peu d'assurance que je crains que mes lettres ne courent fortune. Je ne vous les fis pas grande, aussy celle-cy ne le sera pas >>>> plus, ayant fort peu de chose à vous mander sy je ne vous dis les mesme, ce ma précédente quy fut que je me réjouissois avec vous de l'heureux acouchement de la roine de Boême, à quy Dieu a encore donné un prince⁷⁷. Ce seront aussy des piliers de son Eglise, c'est pourquoy tous les gens de bien y ont intérêt.

Je vous mendois aussy /2/ comme la bonne princesse m'avoit écrits qu'elle reçoÿ tous les jours de nouveau tesmoignage de l'amitié de la roine sa belle-fille et de son bon naturel. Elle a bien du regret de ne s'estre peu trouver à ces couches où l'on la désiroit fort et bien que les affaires du Roy son fils prospère fort sy ne laisse elle pas d'avoir force craintes et apréantions luy oviant de sy puissant ennemis, mais Dieu les saura bien ren>>>>> puisque la estably sur ce trône et que cest son oeuvre que de l'y maintenir. Je vous diois aussy ma chère Madame que j'avois eu force nouvelle de Sedan et que le laquais de nostre fille avoit porté mes lettres jusque à Paris, que cela seroit cause que je ne vous en manderois point puisque par luy vous en aurés eu force lettres de ce lieu là où /3/Dieu mercy, tout se porte bien il n'y manque que de l'argent, nos affaires de la Court ne nous en ont point encor donné, elle y languissent tousjours c'est grand pityé que des promesses sy espresse n'ont point encore produit d'efet. Sy vous y alés, vous voirés avec regret ces manquemens. Je m'assure et y remedirois bien sy vous pouviés bien vous en donné donc le pouvoir égal à la volonté. Je vous suply mandés quel avocat

⁷⁶ Charlotte-Brabantine de Nassau à porté ici deux Y inversés que nous n'avons pu reproduire.

⁷⁷ Le 27 décembre 1619, la reine de Bohême avait accouché à Pragues de son quatrième enfant : un fils, le célèbre prince Rupert. Mort le 29 novembre 1682 à Londres et enterré à l'abbaye de Westminster.

vous pranderés au lieu de feu M. Arnaud⁷⁸. J'ay opignon que ce sera Monsieur Galant de quy j'oy dire force bien et que c'est un esprit a[d]mirable⁷⁹. Je ne say pas quy mon Monsieur prandra. Il m'en a demandé avis, mais il les congnoist tous bien mieux que moy quy ouïs encore hier, bien publier vos louanges par Monsieur le baron de /4/ Monbrun quy vous et alla par des les cieux et pour la fin de son discours vous souhaitta >>>>> d'Engleterre me dit que le bruict quy en avoit couru, estant venu jusque à luy quy en fut tousché d'une sy grande joye qu'il en demeura en extase tout transporté par là vous jugerés quelle est sa bonne volonté pour >>>>> il s'en va en Berry trouver Monsieur et Madame de Sully. L'on dit qu'il eu un fâcheux arest touchant Mouron en faveur de Monsieur le duc de Reteloit⁸⁰.

Je n'ay point eu de vos lettres, mon coeur, depuis celles du 12e de l'autre mois. Dieu say sy m'en tarde et de savoir quelle réponse auront les deputedés de l'assemblée. Le bruict du païs est que Monsieur du Maine revient en son gouvernement et qu'y doit voir en passant Monsieur d'Espéron. Quel changement ! Toutes choses y sont mellés mais sy n'y en aura il jamais sy plaît à Dieu à la parfaite amour que je vous doit comme estant

Vostre servante très humble et très obéissante seur
sur quy vous avés tout pouvoir, mon coeur.

\$

A Turenne, ce 6e février 1620.

Archives nationales, 1 AP 335/274

46

18 février 1620 - Turenne

à M. de La Trémoille

Monsieur mon cher fils, croiés que j'ay beaucoup moins de nouvelle à vous mander d'ycy que vous de Touars et que sy j'en savois quy fusent dignes de vous estre dite que je m'en rendrois bien songneuse comme je le seray tousjours de faire les choses quy vous agréent et de vous témoigner que c'est mon principal désir et que la plus forte passion que j'aye, c'est de vous faire service et de vous voir acompagner de toute sorte de bons heurs et prospérités. Je le vous jure véritablement Monsieur mon cher fil et /2/ que ce m'est un extrême contantement d'estre assurée que j'ay tant de part en vostre souvenir, comme me le tesmoigne bien la dernière lettre que j'ay eu l'honneur de recevoir de vous du 26e de l'autre mois, mais j'aprens avec regret ce quy vous plaît de me mander, que tous ceux de l'assemblé ne demeurent point fermes dans les résolutions que l'on y a prise quoy qu'ils s'y soient obligés car le public en recevra un grand dommage comme vous le prévoiés bien n'y ayant rien quy nous puisse randre sy considérable que de nous voir bien unis et afermis aus choses justes et pleut à dieu que tout le monde fut autant porté et disposé à servir à dieu que /3/ Madame vostre mère quy, je m'assure ne fléchira point pour des considération particulières et j'espère qu'elle en fortifiera d'autres et que Dieu se servira d'elle pour le bien de son église et fera prospérer son voiage puisqu'elle y a pour but sa gloire sy ce que l'on me mande est vray, elle trouvera des affaires en mauvais estat car l'on m'écrit de Paris que les députés s'en sont retournés sen nul contantement. J'atens d'en savoir la vérité par vous et à quoy l'on se résoudra et je pry Dieu de bien inspirer l'assemblée à ce qu'elle prene des résolutions à l'avènement de sa gloire et an bien du service du Roy ; celle de Monsieur L'Ediguières a et non sans raison estonné force gens puisqu'il avoit donné des assurances contraires /4/ et qu'il avoit esté pry de l'a>>>>>> de ne bouger. Nos intérests particuliers prévalent sur celuy du public quy est un grand ma, mais bienheureux sont ceux quy en usent autrement car ils sont bénis et de Dieu ey des hommes.

⁷⁸ Antoine II Arnauld, né en 1556, fils d'Antoine I Arnauld et d'Anne Forget, avait été l'avocat-conseil des grandes familles de Paris. Il mourut le 29 décembre 1619.

⁷⁹ Auguste Galant (1571-1637), un huguenot, fut un des avocats fameux du siècle. Il fut employé par Louis XIII et Richelieu et devint conseiller d'Etat. Henri de Rohan le présente en ces termes dans ses Mémoires : " Galand, reconnu sans contredit pour habile homme, mais mercenaire, sans honte et sans conscience... ";

⁸⁰ François de Paule de Gonzague (1606-1622), duc de Rethelois, fils aîné de Charles de Gonzague, duc de Nevers et de Catherine de Lorraine.

Je ne doute point, Monsieur mon cher fils, que vostre femme ne porte un grand ennuy de l'elongnement de Madame vostre mère. Ce n'est pas sans sujet mais puisqu'elle a l'honneur d'estre près de vous je ne la puis plaindre, car elle est trop heureuse posédant un sy cher contatement que d'estre auprès de celui quy fait quiter père et mère. Elle n'en a pas aussy un petit que d'avoir Madamoyselle, vostre soeur, près d'elle quy ne l'a pas peu obligé d'estre demeuré, aussy luy esse tesmoigner un...⁸¹

A Turene, ce 18e février 1620.

Archives nationales, 1 AP 335/275

47

4 avril 1620 - Monfort
à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, il n'est pas pas possible que je ne vous y mis un petit en paine, vous ayant mandé que vostre petit neveu avoit eu tant d'accès de fièvre et qu'il n'en estoit pas encore exempt, Dieu mercy. Mon coeur, je vous en oteray à ceste heure vous disant quy n'en a plus, Dieu mercy. Le soir, il a un peu d'émotion, mais le médecin dit que ce n'est rien et que je m'en pouray bientost aller à Limeuil. Il dort fort bien et a un tel apétit quy crye tous les jours à faim. Il n'est plus le gros garçon, mais fort meigre. Pour le visage, il ne paroist pas tant qu'au corps. Il a le tin honet, a les yeux un petit grans. Il dîne debout mais il se recouche après le diné estant encore bien foible. J'ay passé près d'un mois en grande amertume ! Dieu soit loué quy m'en délivre ! Je le suplye quy me fasse la grâce que je ne mette /2/ jamais en oubly ses bienfaits.

Il faut que je vous dye la sagesse de mon petit en ayant à tout pris ce que l'on luy a donné, il a prist une octorité sur ses seurs durant sa maladye quy vous feroit mourir de rire. Il ne semble point que ce soit un enfant. Je n'ay eu guère de caresse de luy. Il s'en faut bien quy soit de bon naturel comme son frère, mais ces rebuts n'ont pas empaiché que je n'aye eu une grande amertume et bien jetté des larmes que Dieu par sa bonté a essuiées.

Mon coeur, je vous dis toute mes pensées, car je parle à vous comme à un second moy mesme. Je reçooy un extrême contatement recevant de vos lettres et y aprenant que vous avés souvent de celle de mon Monsieur et quy vous /3/ écrit avec confiance ses sentimens. Il les met en bon lieu depuis vos lettres du 10e de mars j'en ay receu deux fois de Gobaille quy ne me mande pas assés de nouvelle par ce que me mande le Sr. Justel tout est en grande incertitude. Dieu vueille ouïr les clameurs de ses enfans quy ont plus de crainte que d'espérance, mais au chose déplorées c'est où il faut son oeuvre et tesmoigne le soing qu'il a de son Eglise qu'il n'abandonnera jamais.

Je trouve la lettre que vous m'avés envoyé de Monsieur Lédiguière assés franche. Dieu donne sagesse à nostre assemblé pour prandre de bonnes résolutions dans les dificultés où il se trouveront. Il n'y a pas longtemps que j'ay eu des lettres de Monsieur vostre fils et de vostre fille, mais bien que je leur ay écrit pour réparer ma faute, je /4/ croy que j'y enverray un laquais. La maladye du petit Henry me la fait commencé. Monsieur de La Forest m'assure que nostre fille demeure en une fort bonne assiete et que Madamoyselle vostre fille se fait amirer en sa conduite. Dieu say si ces nouvelles me sont agréable. Mon Monsieur me dit le retour du Sr. de Châteauneuf de Boême et me remet à vous à aprendre ce qu'il y en a reporté. Il m'envoye des lettres de la bonne princesse quy m'en envoye de la roine sa belle-fille, quy ne change pas de stille et me fait l'honneur de m'écrire aus mesme terme qu'elle avoit acoustumé. Elle sera tousjour la bonté mesme/ Mon Monsieur me permet mon retour, mais me comande de mettre ordre à tant de chose que j'y voy encore bien et puis la maladye d'Henry m'a randue inutile>>>>>> et je seray toute ma vye mon coeur vostre très humble servante et obeissante seur. Adieu ma chère Madame.

\$ X \$

A Monfort, ce 4e apvril 1620.

Mon Monsieur me mande recevoir un ingrat traitement de Monsieur le Prince, mandés m'en, je vous suplye les particularités. Je ne doute point que les broullerye de ces princesse ne vous fachent fort. Dieu vous donne heureuse veu de vos procès.

⁸¹ La fin de la lettre manque.

J'ay seu que Monsieur de >>>>> a esté à Sedan. Je vous suplye, mandés moy ce qu'il s'en dit. Sy l'on ne luy a fait bien de l'honneur il ne sera pas content.

Archives nationales, 1 AP 335/276

48

1er mai 1620 - Limeuil
à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, j'ay esté fort ayse d'apprendre de vos nouvelles par Mme de Chélandre et que vous aviés fait heureusement vostre voiage de Fontainebleau, mais ce n'a pas esté sans beaucoup de paine de quoy je vous plains bien comme je m'assure que vous aurés fait >>> quant vous aurés seu la maladye de mon petit garçon quy m'a donné une nouvelle alarme ycy quy m'a obligée à ravoir le médecin quy m'assure toutefois que ce ne sera rien et Dieu merc, j'en vois de bon signes. Il l'a fait purger aujourduy ce quy ne se pouroit plus doucement car il avoit grand apétit et n'estoit nulement dépité. Il s'est remarqué que trois ou quatre /2/ soirs il a eu un petit d'émotion, mais ce n'a rien esté le dernier et a dormy sans s'éveiller et à pris sa médecine sans se fâcher et aussy gaiment qu'un bouillon. Le médecin dit qu'à ses urines il voit bien que ce ne sera rien. La grande apréantion que j'avois d'une recheute ma fait estre fort troublée quant ce petit male est survenue et j'en ay esté toute hors de moy Dieu me le pardonne car me sembloit que tout estoit perdu, mais le médecin dit que la recheute estoit danrereuse, s'il luy eust pris une grande fièvre mais que ce ne sont que de petis restes quy ne doivent point estre apréandés et que sa purgation emportera tout. Dieu le /3/ vueille par sa bonté et me supporter en mes infirmités.

J'ay eu souvent des nouvelles de Monsieur vostre fils depuis que je suis ycy et de nostre fille et encore hier l'on me donne espérance que nous seront grand-mère, mais ce n'est pas elle comme vous pouvés penser. Cela me fait encore doublement désirer vostre retour. Ils se le promettent et s'en réjouissent fort de fasson que je doute sy celle cy vous trouvera à Paris. Monsieur vostre fils me presse pour l'argent pour Roian. Je luy ay mandé que je l'avois prêt dans le dernier de ce mois préférant ses affaires aus nostres mais l'on m'a dit quy donnera son argent sans avoir la place /4/ et que le gouverneur ne vet point la quitter. Je trouve cest condition bien rude de fasson que j'ay supplié Monsieur vostre fils de me dire quel est sa marche et que s'il luy est bon et avantageux que je ne plaina pas la paine que j'ay à recourir de l'argent mais que s'il est mauvais que j'auray un grand rgret de m'y estre employé et ce que je ne le pouray dé>>> sy je ne vois point de sureté pour luy. Je voudrois bien avoir eu vostre avis mon coeur car je say bien que lors je ne pourois faillir. J'ay envoyé le Sr. de Bonefoy. J'ay esté icy à Monsieur du Maine avec des complimens qu'il a fort bien receu. Il ne parle que de bien servir le Roy et de suivre les avis du parlement quy luy tesmoignent force amityé. Je n'ay point encore eu vus d'affaires que j'ay.

Adieu mon coeur, ma chère Madame, je suis toute à vous et vostre servante très humble et obéissaante seur.

\$ X \$

J'ay eu des lettres de mon Monsieur quy me mande comme Monsieur vostre jeune fils estoit auprès de luy et qu'il estott bien grave. Il ne fait qu'un mot, il ne savoit point encore que le petit Henry eust esté malade. On me mande de bonnes nouvelles d'Alemagne, c'est le Sr. Justel. J'en ay une grande joye.

A Limeuil, ce premier de may 1620.

Archives nationales, 1 AP 335/277

49

28 mai 1620 - Limeuil
à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, je receu hier une de vos lettres sans date, mais c'est celle où vous me mandés que vous avés deux bureaux sur le bureau et que Madame nostre belle-mère estoit arivée et m'envoies un extrait d'une lettre de mon Monsieur où il vous parle de Roian. J'ay bien demeuré sans

52

en avoir mais mon coeur c'est sans reproche que je le vous dis car je say bien que vos affaires ne vous le permettent pas. Mais je me plains bien de Gobaille quy m'a laissé sy longtemps sans me mander des nouvelles, car j'ay esté en des tourmens de mort sans mentir. J'en fus délivrée hier bien que je n'ay pont eu encore des lettres de mon Monsieur, mais le Sr. Justel m'assure quy se porte bien et quy m'en a envoyé trois, mais je ne les ay point receux /2/ et je n'en ay point eu depuis le 7e de l'autre mois. Jugés mo coeur sy cst pour avoir esté à mon ayse. Sy j'avois le loisir, je vous dirois plus particulièrement mes paines et vous ferois de plus longues excuse de ce que je ne vous aye point écrit sy souvent que je devois et que j'ay passé deux occasions sans le faire de Limeuil, mais ça esté sur mon partement de Limeuil où j'estois assignée d'affaire. J'en ay bien ycy aussy et force compaignye. Je croy mesme que je voiray Monsieur de Témine après dîné.

Je vous écris fort à la hâte ma chère Madame mais j'ay mieux aymé faire ceste faute de vous faire /3/ un brouillon que de ne vous croire point du tout.

Je n'ay point eu de lettre de Monsieur vostre fils ny de nostre fille il y a bien un mois. J'en atens dans la fin de celuy-cy luy atant mandé que j'anvois sa partye preste. Je suis bien ayse que je n'ay en que les mesmse apréantions que vous, certe cela seroit bien fâcheux de voir donner cest argent sans sûreté.

Il me tarde bien de savoir assurément sy nostre fille est grosse. Je ne vous pensois plus à Paris, ma chère Madame, car il y a longtemps que l'on vous atent à Touars et cependant vous ne me dite encore rien de vostre retour. Je voys bien que quy a des procès ne peut disposer de soy, certe mon coeur je vous plains bien et pryé Dieu /4/ de toute mes affections de vous conserver en santé et vous randre le fruit que vous mérités de vos painesn quy certes doivent estre bien estimée de Monsieur vostre fils, quy vous a une grande obligation et nostre fille aussy quy y doit satisfaire par toute sorte de service très humbles et en n'ayant pas plus son contantement que le vostre quy luy doit estre plus cher que sa vye. La miene est toute dédyé à vous en randre aussy et à vous tesmoigner que vous pouvés tout sur moy quy vous embrace mille fois et suis vostre très humble servante et obéissante seur, vostre neveu et vos nièce se portent bien. Je ne doute point que vous ne m'ayés plainte de la recheute du premier. Adieu mon coeur bien à la hate. C'est

§ § S

A Montfort, ce 28 may 1620.

Je seray demain à Turene >>>>>>.

Archives nationales, 1 AP 335/278

50

22 juillet 1620 - Négrepelisse⁸²

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, ce laquais m'a trouvée à Négrepelisse, où je suis depuis le 12e de ce mois et fais état de n'en partir que vers la fin. Des affaires particulières avec la communauté m'y ont menée ; je ne suy encore sy mon voiage y sera inutile ou non. Dieu vueille que non, et que nous ne soions point frapés des verges quy nous menase et quy mettent mon esprit bien en trouble aussy hier que le vostre, quy est bien plus capable de se résoudre que le mien, mon coeur ; car certe vous avés une pauvre seur quy ne vous avouroit pas sy librement ces inperfections sy elle ne savoit bien qu'ils ne vous peuvnt empaïcher de l'aymer, et qu'il n'y a rien quy puisse avoir ce pouvoir là que sy je manquois à ce que je vous doys ; ce quy ne m'arivera jamais, sy plaît à Dieu, à quy je demande plus tost la mort que de tomber dans ce crime sy odieu quy m'esfraye d'en parler /2/ seulement. je m'en teray donc, Ma chère Madame pour vous dire que j'ay receu vostre lettre d'Angers, du 3e de ce mois, quy ne rasasioit pas ma curiosité ; mais, mon coeur, je ne laisse pas de reconnoistre que c'estoit beaucoup de que de m'écire un mot, estant en une Court, et faisant un grand chaut car il m'abat tellement que je ne puis faire chose du monde quant cela est. Il n'en fait pas à ceste heures, Dieu mercy, et je n'en ay point eu en venant de Turene ycy, mais je ne puis que je n'en ay bien au reste de mon voiage.

⁸² Cette lettre a été transcrite par Paul MARCHEGAY, *Lettres d'Elisabeth de Nassau, duchesse de Bouillon à sa sœur Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille de 1595 à 1628*, op. cit., p. 110-113.

Mon Dieu que je me désire à Touars, et cependant je ne puis vous dire encore quant cela sera ; je l'espère dans un mois, ou pour le plus tart dans la fin de celui quy vient. J'avois bien creu estre à Sedan dans ce temps là ; je soupire quant je m'en vois encore sy eslongnée, et tant de difficultés en mon voiage. Il ne se peut autrement veu tant de rumeurs quy m'afligent jusque a profont /3/ du coeur. Cependant, il semble que vous soyés encore en espérance d'un acomodement et que l'envoy de personnes sy notables ne sera pas inutile. Dieu le vueille, ma chère Madame ; et jusse bien désiré que vous eussies un petit retardé à m'envoier ce laquais, afin d'avoir appris ce quy s'en doit attendre, et aussy la certitude de la grossesse de nostre fille.

D'abort je creu que c'estoit le sujet de son envoy, et fus bien marye d'estre trompée. En me disant son estrême contantement de vostre retour, elle me dit bien tristement vostre résolution d'aller à l'Isle-Bouchart, et me pryé d'employer mon pouvoir à vous persuader de ne la point laisser. Quant elle ne m'auroit point dit ses sentimens et son désir, je n'usse pas laissé de vous dire que les mieus sont antièrement que vous ne quitiés pas Touars. Sur toute chose je luy ay tousjours désiré cest honneur, mais en l'epérance que j'ay qu'elle est grosse /4/ sy ce peut je les redouble encor ; et jugant qu'elle a un extrême besoing de vous, mon coeur, je vous conjure et adjure de ne la laisser point. Je me promets cela de vostre bonté et de l'amityé que vous luy avés fait l'honneur de luy tesmoigner, de laquelle elle se loue comme du comble de son bonheur. Et ne l'attendre-je point de celle que vous me portés et quy ne m'a jamais manqué ? Certe ouy, ma chère Madame, car vous este toute bonne, et je suis aussy toute à vous et comme telle je vous adresse ma requeste.

Mais que vous diray-je des apréantions que j'ay des dangers où se trouve a bonne princesse ? Que je fais comme vous, je ne me les représente pas sans larmes et que je me console en l'assurance que Dieu n'abandonera point sa cause, mais fera des miracle pour les siens. Toute ces force de Spinola aus environs de Sedan me travaille aussy l'esprit. Que de sujet de craintes et de perplectités de tous cotés ! /4/ Sy le Seigneur n'estoit pour nous, il y a longtemps que nous serions exterminés, mais il est la garde quy tousjours veille et jamais ne someille.

Mon Monsieur m'a bien mandé comme il avoit veu M. de Sardiny et qu'il m'envoyoit cotype de la lettre qu'il luy a porté, mais je ne l'ay pas trouvée dans le paquet. Il me dit aussy comme il conseille la pais de tous cotés, mais ne me donne nul commandement de ce que je doyy dire à ses serviteurs et à ses amis. Cela ne me met pas peu en paine, car vous savés que je ne say rien bien faire qu'obéir⁸³. J'ay veu le mémoire que vous m'avés envoyé, que je trouve bien bon, mais je dis aussy que la difficultés est à l'excécuter. Je m'atendois bien à voir M. de La Forest et il me soulageroit fort. Je ne doute pas qu'il ne soit néseaire près de Monsieur vostre fils, mais certe, il l'est bien près d'emoy, quy suis fort interdite.

Ma fille me mande qu'elle espère venir à Taillebourg, mais il ne le faut point sy elle est grosse. Je mande à Monsieur vostre fils que je ne fais point estat d'y /5/ passer, sy ce n'est qu'il y soit et qu'il le désire, car en ce cas je feray tout ce quy luy plaira. Il me mande que je luy dy où il pourra envoyer quérir cest argent pour Roïan. Je luy avois écrit que je luy porterois et croy que c'est bien le mailleur. Il ne se peut donner sy je n'ay suis. Je luy nomme Limeuil où j'espère estre à la fin de ce mois et n'y séjourneray que un jours.

Il faut que je vous dye une fantasye que j'avois, c'est que je croiois que, sur les affaires quy s'ifrent il pouvoit avoir de l'argent d'ailleurs et nous laisser celui là, quy fait bien besoing à nos affaires, mais je ne laisse pas de luy garder tousjours, mais je serois bien aise qu'il s'en peut passer.

A nostre première veue à vous dire pourquoy je suis réduite à vivre avec Mme de Savigny, comme vous avés esté avec Mlle de Tarette. Il y a dis ou douse jours qu'elle ne parle point à moy. Cela est arivé sur une plainte qu'elle me faisoit de la gloire de Marguerite sur le sujet d'Ochemoy⁸⁴. Elle me dit qu'elle n'en pouvoit pas endurer ; je luy dis que sy elle avoit de l'afection pour moy qu'elle endureroit bien d'une quy me servoit bien. Elle me dit que je n'en trouveroit point ; je luy dis que si que j'en trouverois bien. Là dessus, elle dit que je luy ay donne son congé, et nous ne parlions que d'Ochermoy. C'est la vérité qu'elle me fâcha bien fort et me mit en colère. Je luy ay fait dire qu'elle ne me sauroit sy bien dire qu'elle en est marye que je ne luy tesmoigne que je la suis aussi, mais son

⁸³ Trait de caractère qui la distingue de sa soeur.

⁸⁴ L'une des demoiselles de la duchesse de Bouillon.

coeur ne luy permit pas. Je vous décharge le mien, ma très cher soeur. Adieu, je suis toute à vous et vostre très humble servante et très ...

A Nergreplisse, ce 22e juillet 1620.

Archives nationales, 1 AP 335/279

51

24 août 1620 - Guitrés⁸⁵

à M. de La Trémoille

Monsieur mon cher fils, je désirois la paix plus que personne du monde. Vous pouvés donc juger qu'elle a esté ma joye de l'apprendre, et mesme quant j'ay seu les perplécité où s'est trouvée Madame vostre mère et vostre femme. Dieu ma faite une grande grâce que je ne me les suis pas représentée comme elles ont esté car mon coeur en eust esté navré à la mort et par sa bonté il est à ceste heure remply d'aise et de contantement de l'epérance que j'ay d'avoir l'honneur de vous voir dans huit jours. Cela me fera finir tout court en vous protestant la fidélité acoutumée de mon service /2/ et que j'atens avec une grande inpaciance de vous embracer et de vous assurer que je suis avec passion,

Monsieur mon cher fils,

Vostre plus humble mère
et fort affectionnée servante

Elisabet de Nassau

A Guitré, ce 24e d'oust,
ce lundy⁸⁶.

Archives nationales, 1 AP 335/355

1621 *Après avoir passé les fêtes de Noël et du nouvel an à Thouars, Elisabeth de Nassau prit le chemin de Sedan⁸⁷. Elle passa par Loudun, l'Ile-Bouchard, Tours, Amboise, Blois où elle rencontra la Reine-mère. Après 17 mois, d'absence, elle arriva à Sedan dans la première quinzaine du mois de février.*

1621 fut une année de guerre où les La Trémoille, bien malgré eux, se trouvèrent au coeur du champs de bataille. Pourtant, à l'instigation de sa mère Henri de La Trémoille n'avait pas ménagé ses efforts avec Duplessis-Mornay et même Henri de Rohan pour convaincre l'assemblée de La Rochelle d'obéir à la volonté du Roi et de se séparer.

Le 18 avril, Louis XIII décida de marcher contre ceux de la Religion qui bravaient son autorité. Le 1^{er} mai, il était à Orléans, le 3 à Blois, le 13 à Saumur où il démit Duplessis-Mornay de son gouvernement pour le conférer au comte de Sault, petit-fils de Lesdiguières.

Le 10 mai, l'assemblée de La Rochelle organisa la défense en divisant la France en huit cercles qui devaient être commandés par les grands du parti protestant : La Force, Rohan, Soubise, La Trémoille,... . Le duc de Bouillon devait assurer le commandement général, mais celui-ci se garda bien de l'accepter. L'aurait-il voulu, perclus de gouttes comme il était, il était physiquement incapable de l'assumer.

Sagement, dès le commencement de la guerre, le duc de Bouillon convint " avec le roy que toutes les places qu'il avoit, comme Sedan, Nègrepelisse, Castillon et toutes celles de la viscomté de

⁸⁵ Commune de Gironde près de Coutras.

⁸⁶ Cette lettre a été classée à tort en 1622. Dans les années 1620, seulement en 1620 et 1626 un lundi est un 24 août.

⁸⁷ Le 6 janvier 1621, Duplessis-Mornay écrivait à André Rivet : " J'attends ce jour d'huy Madame de Bouillon, qui s'en retourne à Sedan, enrichie d'un petit-fils ". DUPLESSIS-MORNAY (Philippe), *Mémoires... contenant divers discours, instructions, lettres & depesches par luy dressées ou écrites [...] depuis l'an 1600 jusqu'à l'an 1623, op. cit., tome II, p. 514.*

Turenne, demeureroient dans le service du roy sans toutefois faire la guerre à ceux de la religion ; que pareillement le roy ne les feroit molester, ny entreprendre sur elles ”⁸⁸.

Avertie par Duplessis-Mornay de l'arrivée du souverain, Charlotte-Brabantine de Nassau se rendit au devant de celui-ci à Saumur pour lui témoigner sa fidélité. Son fils, Henri de La Trémoille qui pendant ce temps était à Taillebourg, se montra plus récalcitrant et ce n'est qu'à la troisième sollicitation du souverain qu'il le rejoignit dans le camp assiégeant la place de Saint-Jean d'Angély⁸⁹ tenue par Soubise. Pendant ce temps en Bretagne, le 28 mai, le duc de Vendôme, gouverneur de la province, s'empara de la ville et du château de Vitré et en démettait le capitaine de la garnison Jean Nouail, sieur de Launay, un des plus fidèles partisans des La Trémoille dans cette place.

Pendant les mois de juin et juillet, Henri de La Trémoille pressé par sa mère et Duplessis-Mornay, conjointement avec Lesdiguière, chercha à persuader l'assemblée de La Rochelle de se dissoudre avant qu'il ne soit trop tard, mais ses efforts furent à nouveau vains⁹⁰. L'on peut présumer que c'est avec soulagement qu'après la capitulation le 24 juin de Saint-Jean d'Angély, Charlotte-Brabantine de Nassau et son fils virent l'armée royale s'éloigner de leurs possessions et prendre le chemin de Montauban dont elle commença le siège le 18 août.

Marie de La Tour d'Auvergne dépressive s'était retirée à Sedan dans le courant du mois d'août. Henri de La Trémoille désireux de se soustraire aux pressions dont il était l'objet à Thouars la rejoignit le 22 octobre, avec l'accord du souverain⁹¹.

Les lettres d'Elisabeth de Nassau témoignent de la perception qu'elle avait à Sedan de ces événements.

52

Sans date - L'Ile-Bouchard

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, je ne vous écrivis point de Loudun, croiant y faire emplette, mais je me suis trompée et puis la suffisance de Monsieur de La Forest pourroit satisfaire à mon défaut quy n'auroit plus d'excuse d'icy d'où je n'ay garde de partir sans vous dire comme j'y ay esté bien accomodé rien n'y a manqué que l'honneur de vostre présence.

Depuis que je l'ay quitée, mon coeur, j'ay trouvé les jours aussy longs que je les ay trouvé cours comme je la posédois. Je ne puis penser à ce contantement, passé, sans douleur. Il faut s'en consoler en l'espérance que Dieu nous fera la grâce de nous rassembler bientost. Je l'en suplye de toute mes afections et que je puisse aprendre que j'aye servy de quelque chose à soulager vos affaires quy seront tousjours resentyes de moy à l'égal des mienes. Aussy este vous un second loy mesme et comme telle, je vous ay tousjours aymée et creu l'estre de vous, mon coeur, et je suis /2/ broullion et puis je say bien que vous ne mesurés pas mon affection à mes parolles, mais au contrère que vous ne voulés point que je vive avec aucune cérémonies. Il les faut donc toute ha>>>>>>.

Et vous dire aujourd'huy comme je me suis promenée dans vostre maison. J'ay veu vostre département que je trouve fort beau et commode. Je n'avois point creu L'Ile-Bouchard sy beau qu'il est. Je me suis un peu amusée à Champigny quy est cause que je ne suis arivée icy qu'à quatre heurs et demye. Vostre sénéchal est venu au devant de moy, m'a harengué et bien à propos. Je le trouve bien honneste homme⁹². Vostre ministre est bien, à mon avis aussy⁹³. Il m'a fait la prière à ce soir. Je luy ay

⁸⁸ Maréchal de BASSOMPIERRE, *Journal de ma vie*, Ed. marquis de Chantérac, Renouard, Paris, 4 vol., 1870-1877, tome III, p. 397-398.

⁸⁹ Louis XIII le 13 mai 1621 invita une première fois Henri de La Trémoille à le rejoindre de Saumur, il réitéra cette invitation le 21 à Parthenay et le 27 mai à Niort (*Charrier de Thouars, op. cit.*, p. 144-145). Louis XIII, venant de Saumur, passa le nuit du 17 au 18 mai au château de Thouars puis partit pour Parthenay (*Journal de Jean Héroard, op. cit.*, tome II, p. 2757).

⁹⁰ Léonce ANQUEZ, *Histoire des Assemblées politiques des réformés de France (1573-1622)*, Paris, 1859, Slatkine reprints, Genève, 1970, p. 354-358.

⁹¹ Lettre de Louis XIII à Henri de La Trémoille écrite le 28 octobre 1621 du camp de Montauban, *Charrier de Thouars, op. cit.*, p. 145-146.

⁹² Peut-être Jacques Huet. D'une famille réformée d'Angers, avocat en parlement, il épousa en 1621 Charlotte Maullevault, fille de Jehan de Maullevault, écuyer, sieur de la Garenne qui fut gouverneur de l'Ile-Bouchard puis de Taillebourg. Idelette

Je parleray, à mon Monsieur, de Mademoiselle vostre fille. Vous me commandés de vous mander quelque autre chose mais je ne say que c'est n'ayant peu tout lire y aydant quelque chose de fait. Il y a bien des changemens à la Court & suis très ayse que Monsieur Duplessis y aye esté bien veu.

Sy vous avés oublyé force chose à me dire mon coeur, aussy ay-je bien ; moy quy me fache fort d'avoir une court à faire par les chemins. Adieu, mon coeur, je m'en vois coucher pour aller demain dîner à Blois. C'est vostre très humble servante et obéissante à la vye et à la mort

\$ X X \$ X X \$

A Emboise, ce dimanche au soir.

Archives nationales, 1 AP 335/380

54

Sans date

à Mme de La Trémoille

Chère seur, Teneuil a trouvé un laquais de Monsieur mon mary à deux lieues d'ycy quy l'a fet revenir pour savoir sy je n'aurois rien appris de nouveau pour vous mander par la lettre que je vous envoie vous >>>>>> tout ce que j'ay seu car elle est sur le mesme sujet que la miene, il ne m'y parle de chose du monde que de nostre perte jugés sy c'est pour l'avoir leue sans larmes, il reconnoit bien que pour les essuiers, il n'y a moyen qu'en me raprochant près de luy Dieu me fasse la grâce que ce soit bien tost. Il me mande qe d'Hidelbere il me dépichera pour m'en résoudre Vous me pardonnés bien que j'ay ouvert vostre lettre quy vous confirmera bien la confiance qu'il avoit en vous. Adieu chère seur.

Monsieur le conte de Hannau m'écrit avec mille assurance de son affection. Nostre seur y estoit. Il me fait des excuses >> >>>>>> elle ne me tesmoigne de resentiment qu'elle a de ma perte.

Archives nationales, 1 AP 335/282

55

22 février 1621 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, j'ay receu vostre petite lettre du 4e février. Je me pourois bien tromper, car il y a deux date, mais me semble que celle du 26e janvier est efacée. Je vous la feray donc mieux reconnoistre en vous disant que c'est celle où vous me plaigniés des maux, que je vous ay mandé avoir eu à Paris. Je m'assurois bien mon coeur l'estre de vous plus que de personne que je me porte fort bien à la vérité, sy mon mal n'ocmente point, je n'auray pas sujet de me beaucoup plaindre /2/ ny de l'estre aussy. Je ne m'en suis resentye qu'une fois depuis que je suis ycy, mais encore ce dut fort peu et de peur je croy vous l'avoir mandé car je me soulage fort en vous disant mes maux, sachant vostre bonté sy grande que vous les resentés. Certes, ma chère Madame, les vostres me touchent aussy très vivement.

Bonne m'a dit vous avoir mandé comme on a veu M. de Monginot quy vous a ordonné ces pilures et comme il persiste an son opignon quelles e vous peuvent faire mal, mais beaucoup profiter. Je voudrois bien que vous en usiés. L'avis de Monsieur de Maïarne par le Sr. Fonston quy est ycy et quy s'en doit bientost retourner en Engleterre. J'ay envoyé de >>>>> faire demander /3/.

Je vous envoie un paquet de la bonne princesse quy ne me mande rien que la joye qu'elle a de nous savoir grand-mère et ses ennuis ne l'empeichent pas de participer à nos contentemens. Elle m'assure du bon portement de la Roine, sa belle-fille et qu'elle n'estoit pas encore acouchée⁹⁶. L'on a esté bien méchant de faire courir ces faux bruiecte de son acouchement !

Mon Monsieur fit hier faire un nouveau serment à tous ses sujets de fidélité. Il furent asemblés an la salle où il se fit porter et leur représenta le grand soing qu'il avoit eu d'eux, comme il estoit esloigné de sa pensées de vendre ce lieu cy, le soing qu'il avoit tousjours eu de nourrir ses enfans en la

⁹⁶ Le 16 janvier 1621, la reine de Bohême accoucha de son cinquième enfant : Maurice, mort en mer le 10 mars 1654.

mesme affection qu'il avoit pour eux /4/ qu'il s'assuroit qu'ils le recognoistrois quant il ne l'auroient plus que de moy. Je leur avois déjà prou tesmoigne qu'ils n'en pouvois douté, ce quy leur représenta de sa parte les toucha sy fort qu'ils en furent tous éperdus quoy que cela n'a>>> pas ces jours, que je pryé Dieu luy donner heureux et long, mais l'on ne peut qu'estre fort navrée quant on a parler de cela, mais il a creu pour force considération devoir désirer qu'ils fissent à ceste heure ce serment à luy et aux siens. Il est tousjours avec ceste incomodité de ne pouvoir écrire et a tousjours quelque petite ataque de ses gouttes.

Ne puis que je ne rye du sa>>>> de la froideur que vous me mandés. Elle n'est pas bien sage de craindre d'estre encore en l'état où elle a esté. Il faut vouloir ce quy plaît à Dieu. Il m'est aysé de croire que vous este amoureuse de nostre cher petit enfant. Dieu le bénisse par sa grâce.

On nous mande que le partement du Roy est retardé. Ce me sont de bonnes nouvelles. Adieu ma chère Madame. Je suis toute à vous et vostre très humble servante et obéissante seur jusque à la mort. Mon coeur, c'est

\$ \$ \$ \$ \$

Je croy que vous aurés veu M. de Veillés quy vous aura dit comme M. Le Conte gouverneur d'ycy⁹⁷ devoit aller à Paris et quy il devoit voir. C'est uniquement et pour quel sujet quy regarde le 172 204 00. Il en fut parlé aussy au Sr.d'Iray⁹⁸.

A Sedan, ce 22e février 1621.

Archives nationales, 1 AP 335/284

56

8 mars 1621 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, je vous fais celle-cy et le coche n'est pas encore arivé. Il faut que les chemins soient bien mauvais puisqu'il demeure tant nous avons seu quy ce fait une asemblée à Fontenay où Monsieur vostre fils se trouve. Il tarde bien à mon Monsieur de savoir ce quy s'y sera résolu et vous y a bien souhaitée ; vous croiant très capable d'y donner de bons conseils et sachant que Monsieur vostre fils n'a personne auprès de luy pour les luy donner tels qu'il désireroit. Monsieur Le Conte /2/ n'est pas encore revenu de Paris.

Nous avons eu ycy le gouverneur de Monsieur le conte de Roussy⁹⁹ avec de ses lettres et de Monsieur le conte de La Suze¹⁰⁰, pour nous prier de mettre nostre fille à sa recherche et leur envoyer des articles, ce que nous avons réunis, après que nous aurons eu des lettres de Monsieur de La Force quy est son tuteur. Ma fille n'est pas en estat de parler de la marier, car elle est encore bien mal non pas auprès de ce quelle a esté, Dieu mercy, celui de quoy elle se plaint le plus c'est de l'estomac avec une paine de respirer. Tout le reste de la famille se porte bien, Dieu mercy. Mon Monsieur /3/ dîne quelque fois à la salle et ce promène un petit en carosse tous les jours.

Nous fimes le jeûne jedy dernier. Je vous y ay bien souhaitée ayant les bons ministre que nous avons. Monsieur du Moulin¹⁰¹ fit le premier prêche et M. Rambour le dernier, sy escélent quy faisoit pleurer hommes et femmes. Dieu me fit la grâce que je ne l'ay eu de ma vye. Il prit son teste en Geremye, chapitre 14e, verset 18-9e¹⁰² et dit des merveilles et prêcha aux heures. Il nous fit un prêche

⁹⁷ Antoine de La Marche, seigneur de La Roche et de l'Eschelle, gouverneur de Sedan.

⁹⁸ Jean Rogier, sieur d'Iray, un huguenot, fils d'un conseiller au présidial de Poitiers, était devenu au printemps 1617 premier secrétaire de Henri de La Trémoille. En 1627, il deviendra son intendant.

⁹⁹ François de La Rochefoucault-Roye, comte de Roussy, fils de Charles de La Rochefoucault-Roye, comte de Roussy et de Charlotte de Gontaut-Biron. Il épousa en 1630 Julienne de La Tour d'Auvergne. Il avait pour tuteur honoraire le maréchal de La Force, son oncle maternel.

¹⁰⁰ Louis II de Champagne, comte de La Suze, époux de Charlotte de La Rochefoucault-Roye, soeur du précédent.

¹⁰¹ Pierre du Moulin après avoir participé au synode d'Alès s'était réfugié à Sedan où il avait été accueilli le 5 janvier 1621 par le duc de Bouillon. Le 1^{er} octobre suivant il fut reçu ministre de l'Eglise de Sedan et professeur en théologie à l'académie. Outre son logement lui était assuré 1 500 livres de gages et douze cordes de bois. Lucien RIMBAULT, Pierre du Moulin (1568-1558). Un pasteur classique à l'âge classique. Etude de théologie sur des documents inédits. Librairie philosophique J. Vrin, Paris, 1966, p. 107.

¹⁰² " Si je sors dans la campagne, voici des victimes de l'épée ; si je rentre dans la ville voici des torturés par la faim ; tant le prophète que le prêtre sillonnent le pays : ils ne comprennent plus !

bien noir et lect et puis la bonté Dieu et ses compassions infinies /4/ l'on fait l'action en lisant les dix commandemens et nous advisant de les garder en nos coeurs, mais il nous dit encore les plus belles choses du monde là dessus. Je tiens cest ordre fort bon. Nous fumés plus de dix heures au temple. Je n'en bouge point, ny mes filles.

En prenant mon papier, mon intension estoit à vous dire dabort l'heureux acouchement de la roine de Boême d'un fils¹⁰³ et je ne le vous dis qu'à la fin. C'est la bonne seur, la duchesse de Lancheberg, quy me le mande. Cela romp mon silence vers elle nous ne savons rien que cela. Le conte de Boula lève quatre mille homme et cinq cent chevaux en Loraine pour l'Empereur et cantité au Pais-Bas, mais autrement ce seroit grand pitié. Je suis toute à vous ma chère Madame, et vostre très humble servante et obéissante seur.

\$ X X \$

A Sedan, ce 8e de mars 1621.

Archives nationales, 1 AP 335/285

57

22 mars 1621 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, nous receumes hier au soir après le soupé vos lettres du 8e de ce mois, très ayse d'y aprendre vostre bonne santé et le retour de Monsieur vostre fils de ceste asemblée, quy ne sera pas sans fruict, sy plaît à Dieu, encore qu'elle ait esté avec bien des contestations, mais puisqu'elle s'est assés bien finye, il en faut atendre du bien. Nous trouvons bien avec vous que la présence de Monsieur du Plessis y estoit bien nécessaire, car il a un esprit capable de ramener ceux quy s'écartent de la raison. Le Sr. d'Iray rent conte, bien particulièrement, à mon Monsieur de tout ce quy s'est passé à l'assemblé, mais ne nous dit rien de particulier de Monsieur de Parabère, ni du gouverneur de Châtellerault et pource que l'on les croit en une assiete quy avoit engendré du soupçon, l'on eust esté bien ayse de savoir, s'il y demeurent fermes ou bien /2/ ils ont pris des maximes plus plausibles;

Je vous écris sans savoir encore sy mon Monsieur donnera ses avis, comme vous les demandés, car je ne l'ay point veu ce matin, et hier au soir, il ne résolut rien et ne fit que lire ses lettres et les mémoires. Il eust esté bien ayse que M. de Nets eust mandé, comme on avoit receu ceste dernière dépêche de Monsieur vostre fils. Monsieur de Favas écrit, mais n'en mande rien et continue à dire seulement que l'on ne s'adoucit point et que l'on veut purement la séparation et que l'on demande pardon pour avoir une abolition, cela est un petit rude, mais sy pour le demander l'on pouvoit pbenir toutes les réparations aus infractions des édit en lieu d'une. Je croy que ce seroit bien fait d'en demander cent. L'on ne pouroit jamais assés randre de submition prouveu que l'on peut obtenir les choses raisonnables. Je /3/ l'ay comme cela souvent ouy dire à mon Monsieur et quy ne failloit rien refuser pour maintenir l'ocortité du Roy obtenent sûreté et les choses équitables et promise tant de fois. Je ne say que produira la venue de Monsieur de Diguière quy n'a pas suivy les avis que vous savés qu'il luy furent donnés quoy qu'il s'y soumettoit tant. Pour moy j'en doute tousjours.

Ce vous a bien esté du contantement, de voir Madame de St-Germain. Je la croïois il y a lontemps en Languedoc. Vous ne me dite point sy elle est tousjours dans les mesmes avis qu'elle estoit lorsque j'estois auprès de vous quy avés bien esté souhaitté de moy à nostre jeune, car je say bien que vous y eussies en vraiment l'esprit brisé et le coeur constrict. Je ne doute point que cela ait esté, mais bien que vous ayés eu de sy bonnes aydes quy /3/ cy où nous ouymes des merveilles et je croy que des coeurs de pierre en furent touchés qu'eust donc esté le vostre remply de zelle et de crainte de Dieu certe réjouy et ravy d'une joye sainte et cependant touché et abatu d'une tristesse selon Dieu.

Je ne say rien d'Alemagne depuis mes dernière, sionon que les gasettes disent force bonnes nouvelles et que le roy de Boême aura bientost une armée puissante pour conquérir tout ce qu'il a perdu. L'on dit que le roy de Danemarc, de Suède et cantité de princes l'assisteront. Dieu veille que nous puissions voir des efets mervuileux de sa puissance de la haut pour son rétablissement et à la

As-tu pour de bon rejeté Juda ? Ou es-tu dégoûté de Sion ? Pourquoi nous avoir frappés sans aucune guérison ? Nous attendions la paix : rien de bon ! Le temps de la guérison : voici l'épouvante ! ”

¹⁰³ Maurice, 5^e enfant de Frédéric V et d'Elisabeth Stuart, né le 16 janvier 1621 à Kuestrin, mort en mer le 10 mars 1654.

confusion de ses ennemis. Nous ne savons rien de la bonne princesse, ny quelle brise elle aura prise. Il se fait de grandes levées pour Spinola, mais Dieu estant pour nous il ne faut rien craindre.

Je finis mon coeur sauf à vous mander ce que mon Monsieur me commendera. Adieu, ma chère Madame. je suis vostre très humble servante et obéissante seur sur quy vous pouvés tout absomument et quy vous ambrace de tout son coeur.

§ § §

A Sedan, ce 22e de mars 1621.

Chère Madame, mon Monsieur m'a commandé sy peu de chose, que je le vous diray bien icy ; c'est qu'il atendra à donner ses avis qu'il sache les résolutions que pranderont l'assemblée. Je le mande aussy à Monsieur vostre fils et comme il a aprouvé tout ce qu'il a fait à la conférence à Niort¹⁰⁴, et comme il craint que l'on n'eue point communiqué sa dernière dépêche en Court à Monsieur de Favas et juge que cela se devoit. Mon Monsieur n'a point eu de réponse à la lettre qu'il avoit écrite au Roy. Il vous baise très humblement les mains et voudroit bien vous pouvoir assurer de la siene qu'il est vostre très humble serviteur.

Archives nationales, 1 AP 335/286

58

30 mars 1621 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, je ne pensois pas vous écrire ayant à faire une dépêche au roy et à la royne de Boême par le Sr. de Chalando quy me surprent, mais venant de recevoir des lettres de la bonne princesse pour vous, il faut que je les acompagne des mienes et vous dire à la hâte que je m'assure que vous ne les lirés point sans larmes car ce en sont que contiuation de misères. Je ne vous feray point de redites de ce qu'elle me dit car j'ay opignon qu'elle vous mande la mesme /2/ chose qu'à moy quy depuis vous avoir écrit ay eu mal aus dens et en ay gardé la chambre, mais Dieu mercy, je me porte bien.

Nous fîmes avant hier la Cène séans et la ferons encore au temple sy plaît à Dieu donner santé à mon Monsieur quy ne se peut encore fortifier de ses mains aussy avons nous du fret tel qu'il a gellé à glace. Il luy tarde bien de savoir les résolutions de l'assemblée. L'on nous mande de Paris l'arivée de Monsieur de Diguière, mais n'eue que cela sinon quy prandera l'avis des /3/ grans. Dieu leur donne d'estre bien unis et n'avoir autre but que l'avènement de la gloire de Dieu et le bien du service du Roy.

Mlle du Moulin¹⁰⁵ est arivée, je ne l'ay pas encore veue. Je n'écris pas à nostre fille pour ce coup. Je vous suplye qu'elle sache que nous nous portons bien. Adieu, ma chère Madame, mon coeur, vous pouvés tout sur vostre très humble et obéissante seur et servante quy vous ambrace mille fois. C'est

Y

A Sedan, ce 30e mars 1621.

Depuis ma lettre escrite, nous avons eu un gentilhomme de Monsieur le conte de La Suze, quy a passé à Paris, quy assure que l'assemblée ne suit point nos avis que l'on luy a donné de Niort. Je croy que Monsieur vostre fils avertira mon Monsieur de ce quy se passera sur ce sujet. L'on nous dit aussy qu'il y a grande rumeur de la querelle de Monsieur de Nevers avec Monsieur le cardinal de Guise et quy sont à la campagne avec leurs amis Dieu veille en tirer du bien.

Archives nationales, 1 AP 335/287

¹⁰⁴ Un comité avait été créé à Niort, composé des grands du parti protestant et de six députés de l'assemblée de La Rochelle, pour suivre les démarches de Lesdiguières.

¹⁰⁵ Marie Colignon la première épouse de Pierre du Moulin. Elle mourut le 12 août 1622 à Sedan. Après un veuvage de 15 mois, il se remarie avec Sara du Gelhay (1597-1673), la fille du capitaine de la garnison de Jametz.

12 avril 1621 - Sedan
à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, je ne prans que du petit papier vous yant fait une grande dépaiche. Il n'y a que cinq ou sis jours quy en vaut bien deux mais je ne puis laisser partir le coche sans vous faire un mot. Il ne nous a point porté de vos nouvelles et celle que l'on nous mande de Paris sont bien mauvaise quy est le partement du Roy. Il est vray que ce n'estoit que pour aller à Fontainebleau et y demeurer jusque après Pâque et puis aller en vos cartiers et c'est ce quy m'afflige, mon Monsieur a eu des lettres du Roy quy luy mande quy s'en va à Tours, voiant que l'assemblée de La Rochelle ne luy rant point l'obéissance, qu'elle /2/ luy doit et qu'en Béar[n], il se fait des entreprise et des assemblées de gens de guerre contre son octorité et son comandement et que quant y sera en sa ville de Tours où il ira après les festes de Pâque, il avisera à ce qu'il aura à faire pour maintenir son octorité et ses édits.

Sa Majesté luy mande aussy comme elle a proueu Monsieur le duc de Luine de la charge de connestable, ayant jugé que le rétablissement d'ycelle seroit grandement utile et avantageux au bien des ses affaires et de son roiaume, la mettant entre les mains d'un personnage quy a toute les bonnes calités quy sont en luy. La lettre est du 4^e de ce mois¹⁰⁶.

Mon Monsieur en a eu aussy de Monsieur Lédiguière quy n'est que de complimens /3/, y adjoutant seulement qu'il désireroit savoir son avis sur les ocurance de ce temps. C'est les demander bien tart et bien négligemment. Je ne say sy les lettres qu'il a écrite à Monsieur vostre fils sont de ce stille. Nous n'avons point encore veu, ny Monsieur de Nevers, ny Monsieur du Maine. Il sont tous deux encore à Maisière.

Nous fîmes hier la Cène et eûmes un excelent prêche de M. du Moulin au matin sur le teste du chapitre 22e de Genèse, verset 7^e et 8^e¹⁰⁷. Il fit bien vailloir Dieu y prouvoira et en un temps où nous en avons bien besoing il exalta bien aussy l'obéissance d'Abraham et par dessus celles des martirs, disant quy se pouvoit représenter que le comandement de Dieu détruisoit la /4/ promesse de la semence bénite et les martirs soufroient la mort, assurés de celle que Dieu leur fait de la vye éternelle. Il nous dit ceste chose merviheuse et que je n'ay garde de vous pouvoir bien dire, mais il a promis à mon Monsieur de luy doner par écrit. Quant cela sera, je vous en feray part.

Cependant je ne vous en diray plus que deux mots, c'est que Abraham ne considéroit pas tant que Isac estoit son fils comme il faisoit que Dieu estoit son père. Il nous représenté aussy bien aussy la douleur d'Abraham et qu'il eust bien mieux aymé estre le sacrifice que le sacrificateur. Il nous dit aussy que sy Dieu pouvoit dire à Abraham : " Tu m'ayme car tu m'as donné ton fils " qu'à plus forte raison nous luy pourions dire : " Seigneur tu nous ayme, car tu nous a donnés ton fils et l'a livré à la mort prisonnier de la croix pour nous ".

Je suis fort à ce qu'il a dit en vous le représentant sy mal mais mon coeur, je croy quy ne laissera de vous estre agréable. Pour M. Rambour, ce ne fut pas un prêche du jeune où il fit des miracles. Dieu en vueille faire pour la conservation des siens et vous donner tout le repos que vous désire vostre très humble servante et obéissante seur toute soumise à vos volontés. Adieu mon coeur. Le papier me faut. C'est

§ § §

A Sedan, ce 12e avril 1621.

Les lettres de Sa Majesté ont esté données au Vasseur et non envoyées par personne expresse.

Archives nationales, 1 AP 335/289

¹⁰⁶ Henri Zuber mentionne qu'une copie de cette lettre, publiée dans le Mercure françois (tome VII, p. 279-280), est conservée aux Archives nationales dans la série R²51.

¹⁰⁷ Chapitre 22 : le Sacrifice d'Abraham.

Isaac s'adressa à son père Abraham et dit : " Mon père ! ". Il lui répondit : " Me voici mon fils ! " Il reprit : " Voici le feu et le bois, mais où est l'agneau pour l'holocauste ? "

Abraham répondit : " C'est Dieu qui pourvoira à l'agneau pour l'holocauste, mon fils ", et ils s'en allèrent tous deux ensemble.

4 mai 1621 - Sedan
à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, j'ay ce contantement par tous les coches que de recevoir de vos chères lettre. Je receux hier celle du 19e de l'autre mois. Je ne vous suis pas peu obligée mon coeur du soing qu'il vous plaît prandre de me mander de vos nouvelles, mais je suis bien triste de vous voir tousjours dans les apréancions de la guerre et qu'elle va plus tost en ocmementant qu'en diminuant, nous en sommes aussy la logés et nous en aflignons avec vous quy dote mon coeur qu'en ce temps mauvais, vous avés bien besoing des avis /2/, d'en savoir des nouvelles. Je croy qu'il se trouve bien en paine.

Le Sr. d'Iray a écrit à mon Monsieur arivant à Paris, mais non pas en partant de Fontainebleau ; son retour vous aura informé de tout. Je n'ay rien à vous dire encore d'Alemaigne. Nous n'avons plus de commodité d'écrire en Holande que par Paris. Je ne manqueray point de mander au Sr. Sucerts de donner ces mille ou douse cent livre au Sr. Bertolle comme vous le désirés. Vous pouvés disposer de ce quy est à moy comme de ce quy est à vous, ma chère Madame. Je vous en assure et que mon Monsieur n'a pas failly d'écrire à Monsieur vostre jeune fils sur le sujet /2/ que vous désirer, mais nous n'en avons point encore eu de réponse.

La guerre ne se fait pas encore en ce païs là et cependant l'on n'ose plus se asarder d'y aller. L'on dit qu'il y a suspension d'armes pour sis semaines quy ont commencé le neufvième d'avril. Mon Monsieurne ne s'en est par peu estonné veue leur préparatis quy estoient bien plus grans que celui de l'Espanoils ce n'est pas peu de chose que de perdre l'ocasion.

Je me réjouis de quoy je vous say un sy excelent ministre mon Monsieur en fait beaucoup d'état. Je vous ay envoyé le prêche de Monsieur du Moulin. Je crains bien que nous en voions bien d'autre. L'on dit que le Roy y a envoyé et que les sédicieux seront punis; Dieu vueille que l'exemple empaîche les autres mauvaise volontés de paroistre.

Comme. vostre mal de dens vous menasse, mon coeur, aussy fait le mien. J'ay repris un mouchoir devant la bouche. Nous avons eu un fort mauvais temps et avons encore force pluye. j'ay eu un point à l'épaule quy m'a bien fait paine et m'a duré un jour et une nuit. Mon Monsieur a été doucement traité de sa goute, mais il se sent d'un mal d'estomac et confesse bien à ceste heure que le régime y est nécessaire. Tous les maux que nous voions où que nous apréendons aflige bien son esprit, mais Dieu y pourvoira par sa bonté sy on ne tournoit les yeux vers luy l'on seroit bien perdu et surtout vostre servante très humble et obéissante seur toute à vous mon coeur. C'est

\$ \$ \$

Ma Chère Madame, mon Monsieur vous baise très humblement, il dit qu'il n'a rien à dire quy le contente. Tout ce que j'ay peu savoir de luy, je le mande à Monsieur vostre fils et que je luy envoie des nouvelle d'Alemaigne que l'on a eue depuis que je vous ay écrit.

A Sedan, ce 4 de may 1621.

J'ai déjà écrit au Sr. Sucerts.

Archives nationales, 1 AP 335/290

61
4 mai 1621- Sedan
à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, depuis ma lettre fermée, j'en ay reçu de la bonne princesse de bien fraiche du 20e de l'autre mois quy m'envoie la trêve que les princes v>>>>is, mais plus tost désunis ont faite elle est en Alement, mais je ne laisse de vous l'envoier. Vous y voirés chose quy ne vous plaira guère mais la bonne princesse me mande que tous les gens de guerre de ces princes d'ofrent au Roy son fils que Dieu assistera par des moyens quy nous sont inconnus. Elle me mande /2/ que le baron d'Augne quy est en Engleterre luy a écrits que le Roy luy consentoit de se retirer en Holande ou à Sedan et que son coeur est bien plus au dernier de fasson qu'elle me donne grand espérance de venir ycy, mais elle dit qu'elle ne m'en peut résoudre absolument qu'elle n'aye veu Monsieur le duc des Deux-Pons, elle s'en alloit ce me semble à Hidelberg d'où il faut quelle en parte devant la tresve finyé de fasson que nous sommes pour avoir bien /3/ bien tost cest honneur et dans ce mois j'en suis sy ayse qu'il a faillu que je vous en ay dit ma joye.

Elle me parle déjà comme elle désire faire pour sa défense ; et dit qu'elle veut nostre table, mais me semble qu'elle sera bien mieux au château et faire là tout comme elle l'entendra. Elle me mande avoir eu des lettres du Roy, son fils et de la Roine, sa belle-fille, d'une journée d'Arnem, quy luy mandoient qu'ils s'en alloient à La Haye où il sont bien à ceste heure. Monsieur le duc de Simeren l'estoit allé trouver jusque là avec la cavalerie de Messieurs les Estas. Elle me mande aussy que Monsieur vostre jeune fils a une brouierye avec le prince de Portugal. Je finis tout court en vous assurant ma chère Madame. C'est vostre très humble servante et obéissante seur.

Mon coeur, il faudra bien venir voir la bonne princesse. Dieu nous vueille rassembler.

A Sedan, ce 4e may 1621 à la hâte.

Archives nationales, 1 AP 335/291

62

10 mai 1621 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, je receus hier par le coche vostre lettre du 22^e de l'autre mois, par laquelle vous me mandiez avoir un rume quy vous ôtoit la parole. Il sont bien fâcheux mes me semble qu'ils ne durent guères Dieu mercy. Je le suplye que le vostre ait esté de ceux là car vous ne sauriés avoir du mal que je ne vous plaigne bien que suis-je don cpoint à ceste heure mon coeur que je vous say dans de grandes apréantions, ne voiant plus d'espérance d'acommodement et sachant que l'armée s'approche de vos cartier.

Je croy bien que pour vous quy ne vous mellés de rien et ne penser qu'à prier Dieu et pleurer les maux quy menassent l'Eglise de Dieu et l'Etat que vous n'en receverés point de /2/ déplaisir veu mesme la déclaration du Roy, mais pouvons nous voir souffrir nos frères sans patir la parole de Dieu nous ordonne de ressentir leurs froiseure. J'aurois donc sujet, ma chère Madame, de vous faire plus tost des lamentations qu'une lettre voiant les préparations presque universelles contre l'Eglise de Dieu quy paroist couroucé contre nous quy luy devons dire non point à nous, non point à nous seigneur, mais à ton nom donne gloire et honneur pour ta grâce et foy seure, car nos péchés méritent bien plus que nous ne recevons, mais il sont contre luy et non contre nostre Roy au service duquel nous n'avons jamais mansué d'affection et de fidélité, mais tousjour eu de saintes intensions et aussy n'a il point de sujets quy soient liés à ce devoir par la consiance, comme nous ne quy luy ayent randu une plus pronte obéissance tousjours. Le feu Roy /3/ de très glorieuse mémoire l'a bien expérimentés et ceux quy en ont la congnoissance le cellent bien au Roy quy les veut châtier pour une désobéissance quy n'est pas proprement contre son service puis quy ne demendent que l'exécution de ses édits et mesmes qu'ils croient avoir eu permission de sassembler et sy la crainte et les méfiancs les ont fait passer par dessus des formalités, les oprimera ou pour cela et la bonté et la clémence du Roy leur sera-elle entièrement refusée sy cela arive ce ne sont point des mouvemens de son naturel que l'on a toujours recongnu très bon. Il faut que ce soient des mauvais conseils qu'ils luy portent car ruinant ses sujet de la religion, c'est ce quy est plus ataché à son service. Le puisance spirituelle ne les en peut séparer ny chose du monde. Il n'ont /4/ ni vye ni biens quy n'employe gaiment pour le ly tesmoigner et bon Dieu tu est bien couroucé contre nous que de permettre que l'on leur fasse la guerre et touche le coeur de nostre Roy et quy lise les croniques et il voira comme nous l'avons tousjours bien servy et les rois ses prédécesseurs. Certé, j'ay le coeur bien outré de voir les malheurs où l'on va entrer et je m'assure, mon coeur, que vous les resentés vivement.

Je ne say pas sy les chemins seront libres, je met celle-cy au asart et la finiray par ce que je say de meilleur. C'est que je receus hier des lettres de la bonne princesse du 28^e de l'autre mois, à nostre stille, écrite à Heidelberg où elle est venue pour assister Madame sa fille à ses couches. Il est vray qu'elle me mande que sy la tresve ne se continue point qu'elle ne s'y arestera point et qu'elle partira pour s'en venir /5/ ycy de fasson, ma chère Madame, que je la vois afermye en sa réolution d'y venir faire sa demeure parmy nos afflictions. Ce nous sera bien de la consolation et pleut à Dieu y puissiés vous estre aussy mon coeur. Je me promet au moins que vous vous y souhaitterés. Les nouvelle qu'elle

me mande, c'est que Betleem Gabor¹⁰⁸ tient bon et que le marquis de Brandebourg Jan-Gorge que l'on a mis au ban de l'Empire, l'a joint avec dix mille hommes, que le conte de Mansfelt¹⁰⁹ en a autant au Haut Palatinat et que le roy de Danemarc arive fort. Il a envoyé vers l'Empereur luy déclarer que sy ne retire ses troupes du Palatinat qu'il ira pour le secourir. Il n'avoit point encore eu de réponse. Dieu ne les abandonnera pas, sy luy plaît, car sa bonté fait mille biens à tous ceux qui sont siens.

Nous n'avons rien eu d'Olande. Je croy que vous en savés plus de nouvelle que nous. Monsieur de Nevers est tousjours à Maisière. L'on ne luy doit envoyer des comisions qu'en cas que mon Monsieur fasse des levées. c'est à quoy, il ne peut point, mais a retirer ceux que l'on aflige par justice.

Adieu ma chère Madame. Je suis plus à vous qu'à moy et vostre très humble servante et obéissante seur. c'est

\$ § \$ § \$

A Sedan, ce 10e may 1621

Archives nationales, 1 AP 335/292

63

11 mai 1621 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, je vous ay écrit il n'y a que deux jours par le coche une lettre de lamentation sur les maux qui nous menassent. Depuis, j'ay receu un petit mot de vous par ce garçon qui a esté tout prêt de s'en retourner en son païs, mais comme il a seu que tout estoit encore sy désolé au Palatinat et que Oprenon d'où me semble qu'il est n'a point bougé des mains du marquis de Spinola, il s'est résolu de s'en retourner et mesme mon tailleur auprès de quy il a travaillé d'utre fois luy a conseillé il m'a donc dit ira jusque à Touars, mais pource /2/ que j'en doute, je ne vous feray qu'un mot qui vous assurera que nous nous portons bien Dieu mercy, non pas mon Monsieur comme je le désirerois, car il demeure tousjours fort foible. Il se promène tous les jours en carosse, mais il se sent d'un mal d'estomac qui est bien fâcheux. C'est un mal qui veut force opservations et vous savés comme il say sy mal sy assujettir.

Je regrette le pauvre M. Louis plus que jamais, car nous n'avons plus de médecin en qui nous ayons créance et nous en avons fort grand besoing pour luy et pour vostre nièce qui est tousjour mal quoy qu'elle prent. on n'y voit guère d'amandement/3/. Elle a un mal d'estomac qui la travaille fort et une grande foiblesse au mains. Je croy que les boues de Barbotan seroient le souverain remeide à ces maux, mais quel moyen d'y avoir recours estant sy eslongnée.

Vous me remerciés, mon coeur, de ce que je vous avois dit du prêche de Monsieur du Moulin, qui n'estoit rien que ne me dirés vous donc point de ce que je vous l'ay envoyé. Il est bien propre pour ce temps. Dieu y prouvoira, car nous avons bien besoing de son assistance et qu'il nous fortifye et conseille, car il paroist que de tous côtés l'on se bande contre son église. Dieu donne chose meilleure au Roy et nous fasse la grâce que nous soions en paix sous son /3/ obéissance luy randant service. C'est le désir des gens de bien et le vostre et le nostre passioné, Dieu vueille donc inspirer le Roy à user de clémence et bonté et non des armes qui sera une sy grande désolation à tout son roïaume.

Monsieur du Moulin a acheté ycy une belle maison, ce nous est un grand heur d'avoir une telle personne ycy, mais sy souhaitée un sy lontemps qui puisse retourner à son église. Depuis avant hier que je vous écrivis, je n'ay rien appris d'Alemagne, mais ne sachant quelle fortune courroit mes lettres, je vous diray encore ycy au asart que la bonne princesse est résolue de venir ycy, sy la tresve ne se continue point en Alemagne. Elle est à Hidelberg pour les couches de Madame sa fille. Adieu mon coeur, ma chère Madame, que je vous souhaite ycy c'est de toute les afections de vostre très humble servante et obéissante seur toute à vous.

¹⁰⁸ Bethlen Gabor (1580-1629), prince de Transylvanie, ardent calviniste qui en 1619 avait marché sur Vienne avec l'armée du comte de Thurn. Mais pendant l'été 1620 lors de l'avancée des troupes impériales, il avait prudemment signé un armistice et s'était retiré, obligeant le comte de Thurn à abandonner Vienne et se retirer en Bohême.

¹⁰⁹ Ernst comte von Mansfeld (1580-1626) était le commandant des troupes du roi de Bohême et des protestants d'Allemagne contre l'Empereur.

64

17 mai 1621 - Sedan
à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, j'ay receu par le coche de vos lettres plus vieilles que celles que j'avois receues par Vincent, sont celle du 28e apvril où vous mandés le partement de Monsieur vostre fils qui ne croioit pas les choses en l'état qu'il les aura trouvées, car vous estes en bonne espérance d'accommodement et nous l'avons bien perdue, car toute les nouvelles, ce n'est plus que guerre. Il s'alume un feu quy donnera bien de la paine à l'estiendre, sy l'on n'y pense avec grande sagesse et prudence. de tous cotés.

Monsieur de Longueville a fait désarmer ceux de la religion dans Diepe, disant que les catoliques ne pouvoient estre en sûreté sans cela ; ceux du Avre l'on aussy esté, en suite de ceux là de Caen et Alançon, mais /2/ pour ces deux derniers l'on n'en est pas assuré, comme des deux premiers. L'on n'atendoit pas cela de Monsieur de Longueville, le croïant sans animosité. Que peut-on donc attendre de ceux quy en ont. Je ne pense pas que Madame sa mère aprouve cela, car elle a tousjours tesmoigné estre femme de paix et n'avoir point de haine contre nous.

Je trouve bien estrange, mon coeur, ce que vous me mandés que Monsieur le Conte n'a point envoyé à Touars, veu les devoirs que luy a randu Monsieur vostre fils et qu'il faisoit faire des visites à Saumeur et le reste de ce que vous me mandés. L'on le tient à ceste heure à la Court et bien, mais de commander. A Paris, on dit que cela ne sera pas et que Monsieur de Monbason sy est oposé sur l'assurance que l'on avoit eu que cela seroit.

Madame la duchesse de Guise a /3/ quité Paris et a mené Madamoyselle de Monpensier et tous Messieurs ses enfans à Genville, disant ne pouvoir estre sous l'ocortité de Monsieur le Conte, quy avoit dit que son pis aller estoit Madamoyselle de Monpensier. Cela m'a esté mandé de Paris et que Monsieur de Guise est allé en son gouvernement¹¹⁰. Le contentement des uns porte le mescontentement des autres, mais s'il n'y en avoit que pour les autres mois s'il n'y en avoit que pour des particuliers et que nous puissions vivre en paix seroit une belle chose. Nous avons a bien prier Dieu qu'il inspire le cour du Roy à nous la donner et à ne croire point ceux quy le portent à la guerre et quy luy conseillent la rigueur plus tost que la douceur et clémence et quy le persuadent que ceux de la religion ne sont point de bons sujets il le sont à preuve de tout et obligés par la consiance quy est un fort lien, Dieu vueille qu'il le puisse bien congnoistre.

L'on dit qu'il s'est faite une /4/ seconde mutinerie à Tours, contre l'ocortité du Roy, quy a bien esté punie, ça esté en suite de la première contre ceux de la religion. Ma chère Madame dans vostre dernière receu il n'y avoit que deux ou trois mots de chiffre et encore faillis et dans celle où il y en avoit tant je n'y en trouve pas un mot, mais ce n'estoit pas de vostre main. Je crains fort que la miene aye bien mal opéré. Il me tardera bien de le savoir ce ne sera pas faute d'y avoir bien pris de la paine comme je receus hier vostre paquet pour Alemagne. J'en avois pris un que j'ouvris pour y remettre le nostre.

Je suis bien marye que vostre mal de dens continue à vous tourmenter. Vous ne me parlés que de ce mal là, mais nostre fille me dit que vous ne vous portés pas bien et que vous vouliés faire seigner et que cela la mettoit en paine, ne voiant pas là d'assés bons sirurgien. Vous me dite estre bien contante d'elle mon coeur quy ne m'est pas un petit contentement et un grand /5/ sujet de l'aymer bien car elle ne peut rien faire quy me plaise tant que de se randre agréable vers vous à quy elle doit autant qu'à moy et certe ma chère Madame elle le recongnoist bien et mesme par ces dernières elle me tesmoigne que vous luy faite l'honneur de la tant aymer et avoir tant de soing d'elle qu'elle me dit qu'elle ne s'en peut assés louer, ny vous en randre assés de service. Elle me fait bien voir aussy qu'elle désire fort que vous ne bougiés de Touars et combien luy est chère vostre présence. ce luy doit estre un trésor aussy à la vérité. Il faut qu'elle continue à prandre de la liberté puis que vous l'avés agréable.

¹¹⁰ Le duc de Guise était gouverneur de Champagne.

Il nous tardera bien d'avoir de vos nouvelle sur les avis que vous a donné mon Monsieur. J'envoye celle-cy à Paris d'où l'on ne [m'a] pas encore mandé que les lettres courusent fortune. Je mets donc encore celle-cy au asart. J'ay bien envye de me purger pour prévenir du mal. Je croy que je commenceray dès ceste semaine. Il est inoposible que les nourrice ne donnent tousjours un petit de paine et de crainte. dieu bénise nostre petit fils et vous donne mon coeur tout ce que vous désire vostre très humble servante et seur très obéissante ma chère Madame. C'est

\$ \$ \$

A Sedan, ce 17e de may 1621.

Ma chère Madame, Monsieur de Nevers vient de nous envoyer des lettres que le Roy luy écrit du château de Saumeur, où il luy mande qu'il est résolu de se faire obéir, de fasson que je le croy à ceste geure devant La Rochelle. Jugés un peu le déplaisir que nous avons que les affaires ne se sont accomodées et en quel trouble je puis estre. certe mon coeur je suis afligée jusque à l'âme Dieu y prouvoira. C'est tout ce que je puis dire.

L'on tient le mariage assuré du fils de Monsieur de Vaudémont avec Madame la princese de Lorraine et que Madamoyselle de Vaudémont épousera Monsieur le conte de Boula. C'est que nous savons de nouveau.

Archives nationales, 1 AP 334/294

65

18 mai 1621 - Sedan
à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, comme je pensois donner mon paquet au coche ce jeune garçon m'est venu dire qu'il s'en alloit passer à Touars de fasson que je luy ay donné, mais je n'ay pas le loisir mon coeur de rien adjouter, car je m'en vais au prêche. Nous avons bien besoin de bien pour Dieu de bon coeur. Le coup sonne, adieu ma chère Madame. C'est vostre très humble servante et obéissante seur.

\$ \$ \$

A Sedan, ce mardy matin, ce 18 may.

Archives nationales, 1 AP 335/295

66

24 mai 1621 - Sedan
à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, j'ay appris par une lettre de nostre fille comme vous aviés esté seignée et fort bien Dieu mercy et que vous aviés commencé à vous purger. Je suis après à faire la mesme chose et demain je prans de fortes pulures. Je n'ay pris aujourd'uy que un feuillet mais sy ne vous feray je que un mot n'ayant sujet que de l'amenter avec vous les maux qui nous menassent cela me trouble assés la teste comme vous pouvés penser mon coeur sans me l'apesentir encore /2/ en vous faisant un grand discours de doléances, lesquelles vous vous représenterés bien sans que je vous les exprime et combien je suis interdite de tout ce que nous aprenons.

Il faut dire que Dieu y pourvoira et le suplier de nous faire la grâce de l'atendre et s'atendre aussy, comme Monsieur du Moulin nous y exorta hier par son prêche, ayant pris son teste du 8e chapitre d'Esaië, verset 17e et 18e¹¹¹ et nous dit chose amirable et consolatoire ; ce que j'en ay retenu

¹¹¹ “ J'espère en Yahvé qui cache sa face à la maison de Jacob,
et je mets mon attente en lui.

Voici que moi et les enfants que Yahvé m'a donnés
nous devenons signes et présages en Israël,
de la part de Yahvé Sabaot qui habite sur la montagne de Sion ”.

n'est pas tout ce que je voudrierois et avec ela ma chère Madame je ne le vous didois pas aus termes qu'il la dit. Je m'en tairé dont et vous diray seulement qu'en nous représentant /3/ le zelle de nos pères, iol nous dit qu'ils avoient souffert plus aysément pour le nom de Dieu que nous ne parlons pour le défendre en quoy il nous fet bien nostre leçon mais que ne dit il point sur ce que l'éternel a caché sa face et du remeide que nous propose Esaïe. Au Dieu, fais nous la grâce de le suivre et de vous attendre et de nous attendre an foy.

Nous avons seu par Monsieur de Nevers que vous aviés esté à Saumeur trouver le Roy et que le gentilhomme qu'il l'estott venu trouver, vous y avoit veue et le changement que l'on y a fait. Il est vray que le Roy mande que Monsieur Duplessis luy a /4/ conseillé d'y laisser garnison. Jugés un peu mon coeur sy nous désirons de savoir de vos nouvelles certe, cest avec une impacianc quy ne se peut représenter et une amertune quy ne se peut dire de voir le Roy résolu à assiéger La Rochelle.

J'en seus hier du roy et de la roine de Boême et eus l'honneur de recevoir de leur lettre où vous verrés leur grande bonté. Je vous en envoye des copyes nous n'avons rien eu de Monsieur vostre jeune fils. L'on nous mande qu'il se fait de grans préparatifs en ce país. La paix, la guerre et qu'il n'y a point d'aparence de tresve. Je n'ay rien seu de Madame l'Electrice depuis ce que je vous ay mandé.

Adieu mon coeur, ma chère Madame, la teste me fait un petit mal. Je pleurois bien hier au prêche de Monsieur du Moulin et depuis encore. Mon Monsieur se porte assés bien, Dieu mercy. Nous parlons souvent de vous, de quy je suis la très humble servante et obéissante seur, toute à vous mon cher coeur.

\$

A Sedan, Ce 24e may 1621.

Archives nationales, 1 AP 335/296

67

31 mai 1621 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, sy je voulois vous dire toutes mes douleurs il me faudroit bien prendre du grand papier, mes je say bien que vous vous les représentés bien sans que je vous les dye et aussy met il bien plus ayse de pleurer que de parler mon coeur car je suis fort interdite n'ayant point eu de vos letres depuis Saumeur et courant des bruicts quy ne peuvent que me mettre bien en paine et quy peut estre ne son pas (?) vrais, c'est que le Roy a laissé garnison à /2/ Touars. L'on le mande de Paris ! Je le trouve très estrange, estant un lieu où les portes infaliblement luy eussent tousjours esté ouvertes. Pourquoy donc vous donner ceste facherie à vous quy ne respirés qu'obéissance au service du Roy et puis cela est contraire à sa déclaration.

Mon Dieu quy me tarde donc ma chère Madame d'avoir de vos nouvelles car j'ay le coeur tout transsy. Je n'ay de bonnes à vous dire que celle d'une grande prise que Messieurs les Estas ont faite sur la mer. Je vous en envoye le mémoire. Nous la croions, mais nous désirons fort en avoir lettre /3/ expresse. Celles que l'on a ne sont que de marchans mais ils sont du País-Bas et croiables. MM. les Estas auront bien moien d'assister le roy de Boême ce coup là. Je ne say rien de la bonne princesse et d'Alemagne sinon que la treve est prolongé jusque au 22e de l'autre mois et que le roy de Dannemarc¹¹² et autres princes font de grans préparatifs.

Je vien d'écrire à Monsieur vostre jeune fils et luy reproche que je n'ay point de ses lettres. J'ay achevé de me purger bien tristement, mais Dieu me fait la grâce que je me porte bien. Nous commençons à avoir /4/ ycy des réfugiés quy me font grand pityé. Mlle de Loseret est à Celles là et la femme du Sr. Le Vasseur. Il y en a d'autres encore et force que l'on atent. Mon Monsieur m'a bien reproché que je n'avois convyé que nostre fille à venir ycy et que je vous avois oublyée, mais mon coeur vous ne croirés pas cela c'est que j'ay creu que vous ne pouviés quitter vos maisons et que les affaires auront besoing de vostre sage conduite, car Dieu say autrement combien je le désirerois; Vous aurés veu in gentilhomme de nostre part quy vous en aura assuré. Adieu ma chère Mademe, je suis abatue et triste pusque à la mort Dieu me relèvera sy luy plaît. C'est vostre très humble servante et obéissante seur toute à vous mon coeur.

¹¹² Christian IV de Danemark.

\$ \$ \$

A Sedan, ce dernier de may 1621.

Ma chère Madame nous venons d'avoir des nouvelles de Paris et l'on nous mande que le Roy n'a rien changé à Touars. Il faut que je m'en réjouisse avec vous quy nous manderés sy vous plaît de vos nouvelles. mon Monsieur vous baise très humblement les mains et est vostre serviteur très humble.

Archives nationales, 1 AP 335/297

68

11 juin 1621 - Sedan
à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, je receus hier au soir un gros paquet de Monsieur vostre jeune fils pour vous et par bonheur je rencontre, aujourduy, une commodité extraordinaire de l'envoyer à Paris. Sy s'en trouve là une aussy pronte, vous aurés vos lettres assés fraiches.

Mon Monsieur et moy en avons aussy eu de Monsieur vostre jeune fils, mais sans nouvelle et les mienes sur tout aus sienes. Il luy tesmoigne désirer fort vos comandemens sur les bruits de la guerre de France souhaittant /2/ toutefois qu'elle s'y terminat et qu'elle fut bonne au Païs-Bas. C'est bien un bon désir qu'il a Dieu le vueille exçaiser et tous ceux quy le font pareil. Nous y tenons bien des premiers ranc à ce qu'il mande toute choses sont encore incertaine là pour la guère, mais c'est ce quy vous dira bien et tout ce quy sy passe.

C'est un honeste soldat quy a d'autre fois servy mon Monsieur quy a porté ces lettres là; Il est venu pas Brucelle avec l'escuier de feu Madame nostre belle-mère. Mon Monsieur l'ayant enquis /3/ des nouvelles de Monsieur vostre jeune fils, il l'a assuré qu'il se faisoit fort aymer des gens de guerre et que l'on l'avoit en grande estime. cela sonnoit fort doucement à mes oreilles. Et bien mon coeur que vous en pouvés avoir, ce tesmoignage de personne plus considérable, j'ay creu que vous ne pouriés qu'avoir agréable ue je vous dise ce que j'en avois appris.

Mon Monsieur avoit quellque envye que j'ouvrisse vostre paquet pour aprendre plus de nouvelle que nous n'en savions, mais j'ay mieux aymé vou l'envoyer en son entier /4/. Je désire bien que vous le puissiez avoir bientost le jour mesme que je vous eus écrit par un soldat des gardes de mon Monsieur quy fut le 8e de ce mois, je receu vos lettres du 20e de l'autre plus vieilles de sis ou sept jours que les précédentes que j'avois eues et auxquelles j'ay fait réponse.

Je me doutois bien ma chère Madame que vous m'aviés écrit d'autre lettres, ne me disant rien par vos dernières de la venue du Roy à Touars, mais par celles que j'ay receu depuis vous me randés bien conte. Je suis très ayses que toute chose se sont passés sy doucement et que Dieu /5/ vous ait tellement fortifyé que quoy que vous estiés fort incommodée de vostre santé que vous n'avés laissé de satisfaire à tous vos devoirs me semble que vous avés bien mieux fait de demeurer à Touars que de vous en eslongner. Vous n'estiés pas peu en paine du petit puisqu'il estoit malade >>> et qu'il y avoit à voir un sy grand embrasement. je la sens bien à ceste heure de nostre fille que vous m'avés mandé quy le l'est cela me fait désirer avec une merviieuse impassiance de savoir de vos nouvelles. Je suis bien ayse de savoir, mon coeur, qu'elle a donné une bonne opignon d'elle et que vous en este satisfaite. Elle est bien sy contente auprès de vous qu'elle nous mande n'avoir peu se résoudre à vous quitter. Dieu veille que ce quelle se promet que les affaires prandront enfin une bonne paix puisse ariver ,mais nous n'y en voiions guerre d'aparance, mais force sujet de crainte et d'apréantion, croiés que nous pensons souvet à vous et vous plaignons bien. Dieu vous veille bien assister par sa grâce et nous faire celle de voir nostre Roy bien apaisé constre ses sujets de la Religion. L'honneur quy vous fit de vous faire un bon visage vous ôta le sentiment de vos maux. Vous ne vous atendiés guerre à voir toute la Court chés vous, je ne m'estonne pas sy vous pensiés songer. Adieu mon coeur, ma chère Madame, je suis vostre servante très humble et obéissante seur, toute à vous.

\$ \$ \$ \$

A Sedan, ce 11e juin 1621.

Depuis avoir donné mes lettres au soldat par quy je vous ay écrit, il n'y a que trois jours, je reçois une lettre de Madame Le Conte pour vous quy vous a portée.

Archives nationales, 1 AP 335/298

21 juin 1621 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, il y a huit jours que je ne receu point de vos lettres par le coche, mais Dieu mercy, j'ay eu par ce dernier le petit mot que vous me faite du premier de juin où vous m'assurés que nostre fille n'a plus de fièvre. J'en estois bien en paine et y seray tousjours un petit tant que j'aye de ses lettres.

Je vous en ay envoyé de Monsieur vostre jeune fils dans mon dernier paquet et désire bien savoir que vous l'ayés receu. Mon coeur, depuis nous n'en avons point eu de nouvelle. Celle que nous /2/ avons seu de l'arivée de Monsieur vostre fils près du Roy nous l'avons appris par une lettre que Monsieur de Seaux a écrite à mon Monsieur, lequel luy mande qu'il ne doute point qu'il nous en aye averty et cependant depuis son partement de Touars, nous n'avons eu aucune lettre de luy.

J'ay trouve merveilleusement estrange ce quy est arivé à Vitré contre l'intension du Roy. Il est aysé de se représenter que vous n'este pas sans paine et Dieu say combien je vous plains ma chère Madame et avec quelle intégrite mon Monsieur vous a donné ses conseils. La /3/ derniers déclaration du Roy alarme et ocmente les craintes plus que jamais. Force pasteurs ont quité leurs églises. l'on commence à voir une grande désolation. Les ministres de Paris ont déclaré ne pouvoir si[g]ner en bonne consiance ; et l'on nous mande que Monsieur le Chancelier a faite une dépêche au Roy sur ce sujet luy conseillant de la modérer. L'on est à Paris atendant cela, mais par les chénechausée l'on va bien plus vite de fasson que c'est grand pityé de tout ce que l'on oit dire.

Nous célébrons vendredy un jeune que nous avons besoing de nous humilier devant Dieu afin qu'il nous relève. Je /3/ le suplye donc qu'il nous fasse la grâce d'avoir noc coeurs vraiment brisés et broiés du sentiment de nos pêchésquy sont cause de tout cecy. Je m'abreuve souvent de pleure, mon coeur et en pensant à vous que je pryé dieu de fortifier et conserver.

Vous refréterés bien avec nous le pauvre Monsieur de Boisis qui me fait penser au cadrin de M. de Piebras où il parle quant Dieu retire les hommes vertueux. celui-là l'estoit et bon françois et qui donnoit de bon conseils au Roy à qui je pryé Dieu à faire grâce de les suivres et non les mauvais que l'on luy donne.

Je congnois bien ce M. Lengoran de qui vous me parlés. C'est tout ce que je vous diray en la perplexité où je suis mon coeur après vous avoir protesté une véritable affection à vostre service très humble et que je suis ma chère Madame vostre très fidelle servante et obéissante seur toute à vous.

\$\$\$ \$

A Sedan, ce 21 de juin 1621.

Archives nationales, 1 AP 335/299

28 juin 1621 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, j'ay eu assés prontement vos lettres du 10e de ce mois, les ayant receues, il y a quatre ou cinq jours par une voye autre que les coches ordinaires. Il ma tardoit infiniment d'avoir de vos nouvelles et de nostre fille que je n'aprens pas guérye quoy que j'aye eu de ses lettres. Je crains bien qu'elle n'aye lontemps ce resentiment de fièvre tous les soirs mesme estant difficile aus remèdes sy croy je que vous avés eu pouvoir de luy faire faire des choses que je nusse pas eu aussy vostre soing surmonté le mien mon coeur. Je vous en ay des obligations infinies, mais elles ne peuvent rien adjouter à la parfaite affection de laquelle je vous honore et je puis justement dire à l'amour que je vous porte ma chère Madame tant j'y ay une forte passion et telle que des /2/ parolles ne le vous le peuvent esprimer. Je n'y m'y aresterays pas aussy m'assurant que vous me faite l'honneur de n'en point douter et vous diray que je suis bien ayse que ma fille ne me ressemble pas en l'apréantion de la seignée, mais me semble que pour une première que l'on tient avoir grand vertu qu'elle ne l'a point expérimenté telle puis qu'elle n'a point emporté entièrement sa fièvre.

Vous avés fort bien fait de faire batiser nostre cher petit fils. Cela ne pouvoit que vous peser. Sa maunantye (?) ne m'enpaichera pas de luy souhaitter toute sorte de bénédiction et le contantement de le voir. Je feray tenir aujourduy vostre paquet pour M. Rivet. La supention d'armes nous donne encore moien de les y faire tenir. Je n'ay point trouvé de lettre pour Monsieur de Nevers dedans mon paquet. Il faut qu'il y aye eu de l'oubly, mais pour réparer un peu ce défaut, je luy ay mandé que vous m'aviés mandé /3/ que vous m'en envoiés et que je ne les ay point trouvées et qu'en attendant, je l'assurois que vous estiés sa servante très humble. Il est tousjours à Charleville ne faisant point encore de troupes, aussy n'a [t-]il pas encore eu ses commissions.

J'ay receu la copye de la dépaiche que Monsieur vostre fils a fait à La Rochelle quy je crains bien sera sans fruit. J'y eu un paine incroïable a déchiffrer vosre lettre, mon coeur. Je l'ay laissé plus de trois fois sans y entendre rien et sy je vous eusse fait réponse bien prontement après je vous en eusse demandé l'esplication, mais je m'y suis tant de fois mis à la revoir que enfin j'en suis venue à bout. 98 quy dit qu'il n'y a pas de 229 qai lfl nagdf doit bien estre plus tost creu que θ . Je ne vous en diray pas davantage en chiffre, craignant de vous donner mesme paine que j'ay eue. Quant à ce que vous le mandés, que Monsieur de Longueville n'a eu commandement de faire de s'armer, je say qu'il a dit qu'il avoit eu /4/ commandement de le faire sous son nom et de ceste fasson, cela se pouroit raporter à ce que vous m'en dite. Je vous ay fait des regrès de la mort de Monsieur de Boisis, mais l'on nous dit qu'il ne l'est point à ceste heures, de quoy je suis extrêmement ayse. Le bruict court que Monsieur le cardinal de Guise l'est¹¹³. Madame sa mère a esté à Riens et de là, a envoyé savoir des nouvelles de mon Monsieur quy se porte tousjours assés bien Dieu mercy. Sy ses mains estoient fortifiés, il marcheroit, ses pieds estant assés bien remis.

Nous fîmes vendredy le jeûne. Je voudrois avoir l'esprit de vous pouvoir dire les choses quy s'y ouïs. M. Rambour s'y fit amirer. M. du Moulin fit un des prêche, mais il se trouvoit un petit mal. Ce fut luy quy prêcha hier en la salle et nous fîmes la Cène. Ce fut exselanment sur le teste de la première espistre aus Corinthien, chapitre premier, verset trantième¹¹⁴. Je ne vous en diray que cela, car je n'ay pas la teste guère bien faite.

Vous ne m'avés mandé ce quy vous sembloit de celui que je vous ay envoyé. Je croy que vos perplecités vous l'ont fait oublier. Vous n'en avés pas sans raison croiés que sy vous vous souhaittés ycy, mon coeur, que vous l'este bien ausy de nous quy vous avions mandé que nous croions que la permission d'y venir ne vous seroit pas refusée. Il est vray que nous pensions les choses en autre estat lors et moins obligé de demeurer là qu'à ceste heure. Dieu vueille que ce soit avec le repos et le contantement que vous désire de tout son coeur vostre très humble servante et obéissante seur, toute à vous ma chère Madame, mon coeur.

\$

A Sedan, ce 28e juin 1621.

Archives nationales, 1 AP 335/300

71

5 juillet 1621 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, je voy ariver ce que j'ay tousjours craint du mal de nostre fille quy seroit long, sy elle estoit en d'autres mains que les vostres. Je ne sais que je ferois, mais, je les say sy bonnes et songneue que cela me doit bien ôter de paine, mais mon coeur vous en prenés tant d'elle a ce qu'elle me mande et tous ceux quy écrivent que j'ay peur que vous vous en trouvés mal ce vous est bien une grande surcharge que sa maladye avec tant d'autres perplécités d'esprit que vous donne les affaires généralles et desquelles l'on ne peut sortir, qu'en pensant que Dieu y prouvoira, car pour les remeides humains, il paroist que tous nous manque, mais c'est lors que Dieu déploye ordinairement sa /2/ puissance pour le secours des siens, afin d'en avoir seul la gloire.

¹¹³ Louis de Lorraine, cardinal de Guise, archevêque de Reims, second fils d'Henri de Guise, mourut du pourpre le 21 juin 1621 à Saint-Jean d'Angély où il s'était fait porter.

¹¹⁴ "Car c'est par Lui que vous êtes dans le Christ Jésus qui est devenu pour nous sagesse venant de Dieu, justice, sanctification et rédemption".

Vos lettres du 17^e de l'autre mois, mon coeur, me font bien voir que c'est là où vous avés les yeux et que vous attribué un petit au mauvais régime de nostre fille la recheute de son mal. Il n'est pas croiable comme ces fièvres double-tierce en veulent un bon, lorsqu'elles ont quité, autrement les recheutes en sont fort ordinaires.

J'avois bien craint ce que vous me mandés estre arivé à La Rochelle, que ceux que Monsieur vostre fils y avoit envoyés y seroient fort mal receux. Nous n'avons appris que par vous, ma chère Madame, cest envoye de Monsieur de St-Angel. Ceux quy viennent de l'armée n'en disent rien. Nous avons eu icy un, que l'on n'omme le Sr. Le Conte, quy a aporté des lettres du Roy à mon Monsieur du 19^e de l'autre mois et il y en a /3/ de Monsieur de Russelay et de Monsieur de Seaux du 29^e. Il ne nous a pas esté envoyé exprès, mais à Monsieur de Nevers.

Les lettres du Roy tesmoignent estre content de mon Monsieur et avoir du déplaisir d'estre containt de se faire obéir par force et luy fait l'honneur de luy dire qu'il désire de savoir de ses nouvelles, mais Monsieur de Seaux et Monsieur de Russelay assurent fort particulièrement que Sa Majesté est fort contente des comportemens de Monsieur mon mary quy pour cela n'en a pas meilleur traitement. Je ne say comme sa dépaiche dont je vous ay envoyé copye, sera receue. Il en a fait encore une autre hier où il fait voir au Roy qu'un acomodement est bien plus utile à son service et à son octorité que les armes quy esposent sa personne en grand travail et péril et luy fait faire perte de ses sujets.

Par ces lettres nous n'aprenions point la randition de St-Jan, mais le gentilhomme quy les a portées, /4/ dit qu'il l'aprit à Paris certainement, il nous assure aussy que l'on parle de paix, mais je croy que ce bruict vient du désir qu'en ont force gens de bien, cependant nous n'oïont parler que d'Esglises disipées et voïons venir icy force des ministres. A Paris les choses s'y traitent avec plus de douceurs. Mon Monsieur avoit mandé à Monsieur de Monbason qu'il dépaïchoit Le Vasseur à la Court sur le sujet de la déclaration du Roy. Il luy mande qu'il a fort bien fait et que pour luy il l'a tousjours désaprouvée et en a écrit au Roy la jugeant contraire au bien de son service et écrit fort jonestement à mon Monsieur.

Mais ma chère Madame j'oublois bien de vous dire qu'avec les lettres du Roy, il y en avoit de Monsieur le connestable quy assure de la continuation de son affection et loue les bonnes intenssions de mon Monsieur au service du Roy et cela sans que l'on luy eust écrit de peur de l'inportuner, n'ayant pas encore veu d'efets à tant /5/ de bonnes parolles qu'il nous a données.

Je receu hier au soir des lettres de la bonne seur la duchesse de Lancheberg quy me mande qu'elle s'en alloit trouver la bonne princesse et que la tresve estoit encore prolongée. Parmy leur affliction ce leur sera bien une grande consolation de se revoir ensemble. elle ne me mande nulle nouvelle et ne fait que déplorer le mauvais estat des affaires de France et plaindre particulièrement vos paines et la dessus, elle n'oublye pas des leçons crétiennes et plaine de piété quy me confirment tousjours que Dieu sera leur protecteur et les délivrera d'opression car le repos que l'on a durant une tresve est un petit répit seulement. Le marquis de Spinola fait de grans préparatifs et fait désendre son canon jusque à Nameur où il sera dans le douse ou qui nsième de ce mois. C'est dans le douse ou quinsième de ce mois; C'est à douse ou quinze lieurs d'icy et toute son armée ne sera guère plus loing. Jugés /6/ un petit sy ayant de tels voisins se n'est pas pour penser à soy et faire de la dépense à quoy l'on ne fait aussy nul égart au Roy bien que mon Monsieur luy aye représenté le besoing qu'il a que l'on y prou>>>> suivant sa protection, mais c'est surquoy on ne fait point de réponse. Il continue à sa bien porter, Dieu mercy, et ses gouttes ne le travaillent point de douleur, mais tousjours de foiblesse. Il vous baise très humblement les mains et trouve demeurer bien longuement sans avoir des lettres de Monsieur vostre fils et ne comprenons pas bien où il est, car il semble qu'il soit à Taillebourg et près du Roy.

Je croy que Monsieur vostre jeune fils vous aura bien mandé qu'elle est la porté de Messieurs les Estas. Elle est certaine, mais pas sy grande que l'on la faisoit. C'est tout ce que je vous diray, ma chère Madame, après vous avoir protesté que vous pouvés tout sur moy absolument, car je suis de coeur et d'affection à la vye et à la mort vostre servante très humble et très fidelle et obéissante seur. Adieu ma chère Madame.

\$ \$ \$

A Sedan, ce 5^e juillet 1621.

Ma Chère Madame, je croy que vous avés bien déjà randu vos devoirs à Madame la princesse de Conty sur le sujet de la mort de Monsieur le cardinal de Guise, mais j'ay creu que par vostre moyen ma lettre luy pouroit estre douce. Je vous suplye donc d'en prandre la paine. Je croy que ceste perte l'aura vivement touchée aussy est-elle grande, car c'estoit un prince quy méritoit beaucoup. Je vous envoie une déclaration qu'a faite au parlement d'Angleterre le tiers estat en faveur du roy de Boëme.

Archives nationales, 1 AP 335/301

72

12 juillet 1621 - Sedan
à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, seroit un mervueilleux plaisir sy nous pouvions avoir tousjours vos lettres aussy prontement que les dernières du 28e de l'autre mois, les ayant receues le 6e de celuy et par une voye aussy sy assurée. Je loue Dieu de tout mon coeur quy vous a conerve en santé parmy toute les perplécités où vous avés esté et le suplye de vous continer ceste mesme grâce car je croy que vous n'en avés pas moins de besoing que vous en avés eu, voiant plus tost ocmenter le mal que diminuer pour l'Eglise de Dieu cependant nous a fait une grande grâce d'avoir randu la santé à nostre fille, car estant bonne comme vous este, mon coeur, ce vous estoit une grtande surcharge et voulant prandre tous les soings que vous faisies vous y avés excédé ma /2/ chère Madame de quitter vostre chambre et vous incommoder comme cela. Je ne say sy je vous en dois louer ou en murmurer. c'est bien un tesmoignage de vostre bon naturel, mais estant donc au préjudisse de vostre santé. Je m'aresté au dernier mon coeur et dis que vous avés tort et nostre fille avoit raison de ne la vouloir point prendre cest mon jugement et que quant ele auroit milles vies pour emploier à vostre très humble servisse, elle ne pouroit satisfaire aus obligations de tant de soings et de paine que vous luy avés fait l'honneur de prendre pour elle quy certe aussy ne s'en peut asser louer et estimer heureuse d'avoir esté en sy bonne mains. Je suis bien ayse de voir que vous nous la souhaités ycy et pource qu'elle y sera la très bien venue, mais bien marye que ce soit pour le sujet sue vous dite /3/. Pleut à iDieu que ce fut en un bon temps de paix. C'est lorsque cela me réjouiroit fort, mais c'est de quoy l'on ne parle plus. St-Jan s'est trop tost randu dit-on, ça esté une grande perte que M. de Haute-Fontaine¹¹⁵.

Vous me mandés avoir bien écrit contre ceste dernière déclaration et que l'on vous dit qu'elle ne sera pas publyée, mais c'est bien pis, car elle est exécutée en force lieux ce quy a fait quitter forec ministre à Paris. L'on y va plus modérément et jusue ycy l'on ne les apoint presser. Je ne say quelle réponse mon Monsieur aura du Roy sur ce sujet. Nous atendons Le Vassaur quy j'espère nous portera encore de vos nouvelles.

Il faut que je vous dise que j'en ay eu hier de Monsieur vostre jeune fils quy me mande y avoir lontemps qu'il n'a receu de vos lettres. Sy liy avons nous bien envoyé celle que vous nous avés envoyé pour luy ; de quoy il ne fait point de mention il ne les avoit donc point encore eue. Il me mande /4/ estre bien marye de la maladye de sa belle-seur et que l'on les estonne fort des affaires de France et qu'il semble que celles d'Alemagne prenent un meilleur trait et que les provinces de Silésye et de Moravye se soulauveroient sy voioient aparance du retour du Roy de Boëme. Dieu fera quelque chose de grand pour luy. Pour moy je le croy et afin que vous voiés en quelle bonne volonté sont ceux d'engleterre pour luy je vous envoie l'extrait d'une lettre de là, d'une personne asuré quy mande que lle parlement a ofert cinquante millions de livres pour emploier à rétablir ses affaires cest une chose quy ne s'est jamais faite aussy la mande il prouvenir de Dieu quy n'abandonne jamais les siens, cependant le roy d'Engleterre a envoyé, vers l'Empereur, le milort Digby quy passe à Franquetal et en y passant a assuré qu'il leur porteroit la paix à son retour /5/, cependant la tresve y est prolongé pour sept semaine c'est >>>> >>>>>, quy est à Hildeberg, quy mande cela par le mesager qu'l a envoyé. Nous n'avons point eu de lettre de la bonne princesse. Je croy qu'elle ne fut point avertye de sa venue par son retour. Je luy ay envoyé vostre dépêche que m'a porté Lonoray. Elle l'aura bien prontement.

La lettre que vous m'avés envoyé pour Monsieur de Nevers est arivée sy mal à propos qu'il esoit party pour aller faire la visite de son gouvernement. Il l'a commencé en désarment ceux de Vitry

¹¹⁵ Daniel Durant, sieur de Haute-Fontaine, frère du pasteur Samuel Durant, ancien gouverneur de Henri et de Benjamin de Rohan, mort lors du siège de Saint-Jean d'Angély le 18 juin 1621. Tallemant de Réaux lui a consacré une Historiette. Ed. Antoine Adam, Tome I, p. 618-620.

quy cependant avoient signé suivant la déclaration. J'envoieray vostre lettre au gouverneur de La Casine pour le luy faire tenir. J'eusse envoyé un gentilhomme luy porter s'il eust esté à Maisière ou à La Casine d'où il n'avoit bougé il y a trois mois.

Je vous envoie des lettres du Sr. Bertolle qu'il a adressé au Sr. de Teneuil, mais il faut que je vous dise ce que Monsieur d'Arssein /5/ que l'on nomme Monsieur de Sommerdic¹¹⁶, écrit à mon Monsieur de Monsieur vostre jeune fils et cela en ces mesmes termes. Monsieur le conte de Laval se conduit sagement et modère beaucoup les bouillon de sa jeunesse et sans ceste estrême prontitude quy part d'une vivacité d'esprit et de courage, il n'y auroit rien à redire en ses actions, mais l'âge et l'ocortité de Monsieur le prince d'Orange gagnent beaucoup sur luy. Il sera bon de luy procurer quelque ocupasion, mais sans flater, c'est un seigneur quy contente un chacun s'il peut maistriser ses chaleurs quy le font eschaper parfois. Il réussira à des choses grandes. C'est ce que j'en congnois et puis tesmoigner.

Voila ma chère Madame ces mesmes mots ayant creu vous devoir tout dire car le bien sur monte de beaucoup le mal, l'un doit vous fort réjouir et l'autre ne vous point fâcher, car il provient de son âge. Pour moy j'ay receu un grand contentement de voir de tesmoignage d'une persone capable d'en juger et m'assure qu'il vous en portera ; aussy /7/ j'ay demandé à mon Monsieur son avis pour sa demeure là. Il dit que vous ne pouvés mieux faire que de luy laisser et cela pour de fortes raisons.

Le Sr. Swert me mande avoir délivré au Sr. Bertolle les douse cent livre de mon argent que vous m'aviés écrit luy faire délivrer tout le reste de ce que j'y avois. Je le fais donner au Roy de Boème à quy nous en devons bien davantage. Vous me ferés donc sy vous plaît randre ces douse cent livre à Paris comme vous m'avés mandé.

Il faut que je vous dise aussy, comme Monsieur de Sommerdic écrit à mon Monsieur, que l'on ne say que juger des affaires de ceux de la Religion, voiant une grande partye des plus considérables d'entre eux acompagner et assister Sa Majesté an ses dessains et que mesme l'on les veut persuader que mon Monsieur s'est ofert comme les autres et que ce quy le fait d'autant plus croire, c'est que l'on voit Monsieur vostre fils auprès du Roy ce que l'on juge ne pouvoir estre sans son avis et conseil de fasson que cela donne ocasion à plusieurs de croire et crier que ce n'est /8/ qu'un fait particulier, que toutefois quant on considère le saisisement de Sancere, Jargeau et Saumeur et autres place, il y a de juste apréantion que ces progr-s porteront les dessains plus avant qu'il n'est espédiant pour le bien et repos du roïaume.

J'ay creu mon coeur vous devoir faire voir quel jugement l'on fait de mon Monsieur à cause de ce qu'à fait Monsieur vostre fils, quy m'écrit avoir receu une de mes lettres sans me dire quelle. Je say bien luy en avoir écrit trois ou quatre sans en avoir eu réponse, mais je ne m'en plains point et sy fias bien luy de moy, quy depuis son partement de Touars, à la vérité, luy ay fort peu écrit, car je n'ay eu que sujet de doléance et me suis contantée de vous les faire. Je voy bien qu'il n'a pas seu ce que je vous mandois par ce garçon Alemant. C'est un grand mal que nous sommes sy loing les uns des autres.

Il faut que je vous dise encore que l'on mande à mon Monsieur que Messieurs les Estas ont envoyé encore cinquante mille escus au conte de Mansfelt afin de maintenir ses troupes en attendant le traité que le Roy de la Grande Bretagne fait poursuivre par son ambassadeur près de l'Empereur.

Je finiray en vous disant que Lonoray nous a dit les gentiliesse de nostre petit-fils et comme il say bien rire et vous faire rire. Dieu vous bénise et vous donne mon cher coeur tout ce que vou désiré. Vostre très humble servante et obéissante seur toute à vous ma chère Madame. C'est

§ § §

A Sedan, ce 12e de juillet 1621.

Mon Monsieur vous baise très humblement les mains et fait bien les mesme souhaits que vous d'estre plus proche et de vous pouvoir entretenir sur les calamités publiques quy luy touchent au coeur comme bon huguenot et bon français;

Archives nationales, 1 AP 335/302

¹¹⁶ François van Aerssen avait été fait comte de Sommerdyck.

19 juillet 1621 - Sedan
à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, je n'ay point appris particulièrement de vos nouvelles comme vous pensiez, car je n'ay point veu le Sr. Le Vasseur. Il m'a envoyé vos lettres de Paris où nos affaires l'ont retenu, car mon Monsieur luy avoit mandé de venir, de vous dire rien de son voiage cela soit superflus puisque vous l'avez peu savoir devant nous.

Il m'est bien fâcheux, mon coeur, d'apprendre que nostre fille a ainsy des recheutes, mais j'espère que la présence de Monsieur vostre fils fera vertu et la guérira. J'en pryé Dieu de bon coeur. Je ne suis pas à luy mander que sy elle n'usoit d'un exate régime que son mal ne la quitteroit point. Je le say par son petit frère quy eust presque une mesme fièvre et quy en observa un songneusement. Vous avez très bien fait, ma chère Madame, de l'empaïcher d'écrire et d'y avoir interposé vostre octorité /2/, car l'écriture est fort contraire à la santé quant on relève d'une maladye. Je croy bien avec vous que les eaux de Spa luy seroient bonnes. Je voudrois qu'elle en oeut venir boire ycy. Je ne say pourquoy elle croy ce remeide difficile, car l'eau de la fontaine ds Savigny n'est nulement fâcheuse. Sy elle veut, j'en boiray avec elle pour luy donner courage.

Le temps qu'il fait à ceste heure y est bien mal propre, car il pleut extraordinairement depuis trois semaines, mais après cela nous aurons du beau temps ; aussy j'ay dit à mon Monsieur, ma chère Madame, que vous desiriés ces avis ; sur quoy il m'a répondu que ne luy disant pas particulièrement sur quoy, qu'il ne peut que vous les dire généralement et qu'il les restrains tous la dedan : c'est qu'il fait chercher l'union, qu'il faut buter à la paix, demeurer dans le service du Roy et s'atacher au bien des Eglises ; ne faire point marcher son intérêt particulier devant celuy /3/ du général. Voilà les bornes dans lesquelles il demeure. Sa crainte à ceste heure c'est, que quant mesme et les uns et les autres désireront la paix, que nous ne serons pas capable de la bien faire, veu les diver sentimens quy nous feront bien du mal et en l'abisme des maux que nous representons, nous n'avons point d'autre ressource que de crier à Dieu force et par une grande humiliation apaiser son couroux et nous attendre à luy et dire en toutes nos perplécité. Dieu y prouvoira ainsy soit'il par sa bonté, mais, mon coeur, je ne vous dis pas que avec l'avis que mon Monsieur vous donne qu'il vous baise très humblement les mains et vous assure qu'il est d'une vraye affection vostre serviteur. Il se porte tousjours à l'acoutumée quy est bien Dieu mercy, hormis la force de marcher et de se servir aysément de ses mains, mais il ne fait que siner ses lettres.

Nous avons eu ycy Monsieur de Marcily¹¹⁷, non encore, mais estant venu /4/ voir ses proches. Il est venu ycy, il est fort bon gentilhomme et fort vostre serviteur. Il me l'a fort assuré et de Monsieur vostre fils aussy. Il est bien mary du mauvais traitement que l'on nous fait et mesme nous ayant esté donné tant d'assurance. Au contraire, il blâme fort le manquement de promesse aussy esse une dangereuse chose.

Nous eumes hier ycy un conseiller du roy de Boème quy venoit d'Engleterre. Il avoit commandement de passer par ycy et avoit lettre pour mon Monsieur du roy son maistre. Nous n'avons rien appris que ce que nous savons déjà et moins encore. Je vous l'ay mandé par mes précédentes lettres il y a huit jours. Je vous en envoye une de la bonne princesse, mais elle est bien vielle, car elle estoit dans un paquet qu'elle me mande avoir esté oublié. Nous sumes bien la mort de l'archiduc. Je ne say sy cela proidura quelle changement Dieu veille que soit bon.

Mlle Dully me mande que l'on a aresté de mes lettres à Orléans. Cela est bien fâcheux, non pour ce quy est dedans, mais que vous ne saurés point de nos nouvelles. Je croy que vous vous en devés plaindre mon coeur. Je croy que Monsieur vostre fils ne sera plus près de vous. Les affaires où l'on l'employe méritant bien qu'il se raproche de Taillebourg. Dieu bénye ses bonnes intensions et me fasse sy heureuse que selon les mienes je vous eusse tesmoigner, ma chère Madame, que vous trouvés tout sur vostre très humble servante et obéissante seur.

§

Ma chère Madame, j'envoye les grains de lin pour nostre cher petit-fils et mande à Gobaille qu'il est soing de doner bonne adresse. Dieu vueille que cela luy fasse percer aysément ses dens. Le Sr. Le Vasseur mande que c'est un fort bel enfant et qu'il resamble à Monsieur son grand-papa; Vous n'en serés pas marye.

¹¹⁷ Hannibal de La Trémoille (1595-1670), vicomte de Marcilly, fils illégitime de Claude de La Trémoille.

A Sedan, ce 19 de juillet 1621.

Archives nationales, 1 AP 335/303

74

20 juillet 1621 - Sedan
à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, je crains bien que vous ayés esté longtemps sans recevoir de mes lettres à cause de l'arest que l'on a fait d'un de mes paquets à Orléans. Gobaille me mande que Monsieur le procureur général à quy l'on l'avoit envoyé, l'a randu tout fermé et qu'il a esté donné au mesager de Touars avec encore deux autres des miens de fasson que vous en receverés bien tout à la fois pour récompence du l'onnyemps que vous aurés mis à en recevoir.

Je ne manque point mon coeur à vous écrire tous les huit jours et couchiés donc que sy vous ne recevés de mes lettres datée de huit jours en huct jours qu'elles se sont perdues. Par le coche quy ariva avant hier, je /2/ n'ay point eu de vos lettres. J'en souhaittois fort pour savoir sy nostre fille est quite de sa fièvre. Les recheutes qu'elle a eues me font craindre qu'elle sera ^pour durer. Dieu vueille que je me trompe et luy randre sa santé; Vous n'y aurés pas peu contribué mon coeur tant vous este bonne et sans la confiance aussy que j'ay eu en vous j'eusse bien esté en autre paine, mes me représentant vos soins, je suis containte de dire qu'il surpassent tout ce que je pouvois désirer et de juger qu'elle est ieux qu'auprs de moy quy vous en ayme, chère Madame, une obligation sensible mais elle ne peut rien ajouter à l'afection ny à l'amour que j'ay pour vous car elle est à son période.

Je me promets bien que vous le croiés mon coeur autrement /3/, je m'aresterois bien à le vous le protester davantage, mais seroit seroit d'une chose superflue et quy vous seroit ennueuse.

Je m'en tairé donc, pour vous dire que je receu hier des lettres de la bonne princesse, quy me mande que Betleem Gabor a une armée de 70 mille hommes et que le conte de Mansfelt le joint avec 22 mille hommes et le conte de La Tour avec mille et le marquis Jan-Gorge de Brandebourg avec douse mille et qu'il prenoit ceux là à aon service. Elle me mande le conte de Buquoy blessé, mais le bruiet est grand qu'il est mort et de force endroits l'on le mande. Elle me mande aussy que de Constantinople l'on écrit que le turc marche pour venir assister Betleem Gabor, mais j'ay envye de vous envoier un mémoire des forces que l'on mande qu'il a et de ces autres préparatifs.

C'est une chose emerveillable et une /4/ intoiable que la désunion des crétiens, ce que dit la bonne princesse quy n'avoit encore rien seu au milort Digby quy estoit allé trouver l'Empereur, mais elle dit qu'en Moravye, l'on murmure fort de l'exécution faite à Prague et en toute le Boème et que cela fait croire une nouvelle révolte. Dieu fera son oeuvre. J'atens cele et que son Eglise sera délivré de sa main.

De vous dire ce quy se fait en Guiene, mon coeur, seroit sans raison car vous en este bien plus proche que nous, quy saviés hier comme le Roy a passé à Bergerac et devant à Castilion et à Ste-Fois. Monsieur de La Forest a esté bien veu. Vous sumes aussy que Sully s'est randu à Monsieur le Prince par capitulation, mais nous apré[endons] tousjours que les craintes et apréantions continuent quy font prévoir bien les maux de la paix. L'on ne nous dit rien, mais rien des traités particuliers. Monsieur de La Forest nous mande que Monsieur de Russelay se tesmoigne bien de nos amis,

Mon Monsieur se porte à acoutumé et se promène tous les jours en carosse. Nous parlons souvent de vous de quy il est le très humble serviteur et moy ma chère Madame, vostre très fidelle servante et obéissante seur sur quy vous avés un pouvoir absolu; je vous le jure mon coeur; C'est

\$ \$ \$

A Sedan, ce 20ème.

Archives nationales, 1 AP 335/304

75

Sans date - Sedan
à Mme de La Trémoille

76

Ma chère Madame, je suis infiniment aise qu'enfin vous ayés receu toutes mes lettres, cela est bien fâcheux que c'est sy vieilles, mais au moins vous avés acte de mes diligence. J'ay receu bien prontement mon coeur la vostre du 27e de l'autre mois et justement l'onsième jours, sy nous pouvions tousjours les recevoir comme cele seroit un grand plaisir. Je croy que vous y receverés ma dernière du premier de ce mois qu'un gentilhomme quy a passé ycy vous porte. Je vous écrivis sy à la hâte que je ne vous fis qu'un mot et puis je seus qu'il n'estoit pas party. J'en murmure bien et vous bénis bien ma chère Madame de ce que vous trouvés bon le voïage de notres fille et loués son désir de nous voir. Il est juste, mais je croy bien que la maladye le rant plus passionne, car c'est l'ordinaire de souhaitter de changer d'air quant le mal est long et pour vois avec cela père, mère, frère et seurs, la raison n' y est pas petite, mais sy avec le contanement /2/ de la voir, nous pourrions avoir celuy de jouir aussy de vostre chère présence. Certes mon coeur je dirois que Dieu a changé nos tristesses en joye, car je n'en pourois pas avoir une plus grande que d'embracer, ma chère Madame, quy a eu depuis que je ne l'aye veue tant d'amertume et en aprénde encore tant d'autres dès quels la honte de Dieu nous délivrera sy luy plaît.

Mais mon coeur que vous m'avés estonnée des discours que vous dite qu'a fait le Sr. leVassau où vous devés croire que nous n'avons nulle part, car nous ne l'avions point veu et je say que par lettre, l'on luy disoit seulement passer à Touars afin de m'en rapporter des nouvelles à vostre retour. Jugés donc sy ces discours ont autre fondement que son opignon quy n'a pas esté trompée que de dire que mon Monsieuravoit envye de voir nostre fille, car cele est bien vray et se doit tousjours proposer d'un bon père, mais l'en avoir mise en paine et vous en avoir donné cest ce quy est bien fâcheux et /3/ des autre discours qu'il a fais à d'autre qu'à vous quy le pouviés informer de la vérité, mais il fut trop peu là pour vous en donner le loisir.

Je ne m'estonne pas sy la lettre dont vous m'envoiés copye a esté trouvé froide, car elle me scandalise quant je l'y dit à mon Monsieur, il m'a dit je ne l'ay point écrite et je l'ay si[gné] à la hâte. cela doit estre considéré. C'est la vérité quy m'a tesmoigné en estre mary et je croy que celle qu'il écrira le tesmoignera. Je say bien que je n'en avois veu que le dessus et que j'ay souvent remarqué que le Sr. Justel écrit d'une méthode fort froide et bien commeune, comme je disois une fois à feu Monsieur vostre mary, je luy ay vey faire des lettres à Monsieur du Maine que mon Monsieur ayme bien fort, les plus froide et sans honnesté aucune, car sy on ne les luy dit précisément, il n'en dit point et mon Monsieur ne s'y atache pas guère aussy, mais est bien aise quant l'on en dit, cela est bien fâcheux qu'il ne peut écrire de sa main, mais il luy est /3/ impossible.

Je dis encore à Monsieur vostre fils que mon Monsieur avoit trouvé estrange d'aviur tant demeuré sans avoir de ses lettres. Vous voirés en quels termes c'est pourqoy. Je ne vous les redirés pas, il sont un petis libres, mais mon affection y sera considérée, je m'assure.

Je crains bien ma chère Madame, que je n'aye bien entendu tout ce que vous m'avés dit en chiffre. J'ay bien le double de ce que je vous mande par l'Alement. Je croy que vous m'avés mandé que ~~le~~ estoit d'opignon à 98 mequel croioit de La Falaée et luy point et vous atribuiés cela à ce qu'il avoit moins de congnoissance des affaires que l'autre et assuriés bien qu'il marchoit de bon pied. Je l'ay ainsy compris. Je ne say sy nostre fille s'entent au chfre. Je luy ferois tout revoir.

J'envoieray voste paquet dès demain à Monsieur vostre jeune fils et luy écriray sur le sujet sue vous désirés. J'atens le mesager d'ycy quy y est allé tous les jours. Je ne say sy l'empoy que Monsieur de Shomerdic (?)...¹¹⁸

Archives nationales, 1 AP 335/305

76

1er août 1621 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, j'ay receu vostre lettre du 14e de l'autre mois par laquelle vous me mandés que vous alliés faire un tour à l'Ille-Bouchart ce m'est bien un grand signe du bon partement de nostre fille, car je say bien, mon coeur, que vous ne la quiteriés pas sy elle estoit en mauvais estat tant il vous a pleu avoir de soing d'elle quy ne s'en peu assés louer et mesme par ces dernières, je croiois bien

¹¹⁸ Les pages suivantes de la lettre manquent.

qu'il feroient plus longtemps lict à part, ayant esté sy malade, mais Dieu soit loué puis qu'elle /2/ se porte bien.

Vous me mandés avoir receu une petite lettre de moy quy vous faisoit mention que je vous en avois envoyé de Monsieur vostre jeune fils. Je juge que ce sont celles quy ont esté arêtées à Orléans, mais vous les aurés eue à ceste heure. Je vous avois aussy écrit par un laquais de Monsieur le marquis de Duras. Je doute sy vous les avés eue.

Je pensois ne vous écrire que demain par le coche quy part mardy, mais j'ay trouvé la commodité de ce gentilhomme quy pensoit passer au païs Bas, mais il a seu que les passages sont fermés. cela l'a fait résoudre à s'en retourner chés /3/ luy, mais il me dit qu'il passera à Touars où je croy qu'il vous trouvera de retour. C'est pourquoy je ne vous feray point de redites des nouvelles que je mande à Monsieur vostre fils bien qu'elles soient bonnes mais je n'en ay pas le loisir. Vous écrivany fort à la hâte, ne venant que de savoir ceste commodité quy fera que pour ce coup je ne me serviray point de celle du coche.

Je vous avois mandé que le Sr. Le Vasseur ne nous avoit point porté de réponse du Roy et il vous l'avoit peu dire aussy, mais /4/ aujourduy mon Monsieur l'a eu. M. de La Forest luy a envoyé exprès, le Roy luy fait l'honneur de luy tesmoigner avoir fort bien pris ce qu'il luy avoit représenté et estre bien content de ces comportemens et luy envoie copie de la lettre qu'il a écrite aus parlemens sur le sujet de la déclaration. Vous savés tout cela et plus de nouvelle de la Court que nous. Je vous diray seulement que M. de La Forest a esté fort bien venu, a eu l'honneur de parler souvent au Roy.

Monsieur de Rousselay¹¹⁹ luy a randu toutes sorte de bons office en nostre considération. Il écrit aussy à mon Monsieur et l'assure que le Roy est fort satisfait de ses actions. Dieu nous donne quelque chose de bon pour le public.

Mon Monsieur garda hier le lict, mais la défluxion est petite, Dieu mercy. Je suis tout cort ma chère Madame. C'est vostre très humble servante et obéissante seur toute à vous mon coeur.

\$ §.

A Sedan, ce premier d'Oust 1621.

Archives nationales, 1 AP 335/306

77

23 août 1621 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, je suis bien ayse que vous ayés receu mes lettres du 19e de l'autre mois prontement, sur tout pour ce que j'y envoiois les grains de lin pour nostre cher petit-fils à quoy je désire bien savoir des dens et que cela les y ait fait faire plus aysément sans ce qiy vous me mander quy se porte bien. Je n'en use rien seu car sa mère ne m'n écrit rien, mais il faut excuser force défaut en un malade et à ce que je voy, mon coeur, elle la bien esté et soulagée par vos soings quy me donnent bien sujet de réitérer encore que vous este la meilleure seut du monde et que je vous en sans obligé en toute extrémité. Je croy bien que s'aura esté un bon efet d'une mauvaise cause que ceste colique quy la décharge de tant de mauvaises humeur et que sans cela une fièvre carte estoit fort à craindre. Je tiens bien que pour ces foiblesse le Be>>>rt a esté excelent et croy que l'eau de teste de cerf y /2/ eust esté bonne aussy. Nous en avons fait cest anée que nous luy donerons pour vous rapporter sy elle vient ycy. L'envye que nous en avons nous fet craindre que son passeport ne luy sera pas otroyé sy n'a a il pas d'aparance de la croire, mais l'on voit tant de chose contraire à la raison que nous tenons tout douteux. Je mande à Monsieur vostre fils sur ce qu'il m'avoit écrit que M. de La Forest avoit optenu ce qu'il avoit demandé de nostre part comme jusque ycy cela nous est fort inutile ayant trouvé un grand manquement à ce quy avoit esté assuré par écrit sur un mémoire laissé par le Sr. Le Vasseur que mon Monsieur envoie à la Court pour s'en plaindre. Je ne say quel avantage il trouvent à ces promesse sans efet. Je les trouve pour moy fort blâmable, nostre humeur et de l'une et de l'autre n'est point de ce temps, car nous faisons grand consiance de promettre sans tenir et sy ne désiray-je point de la changer.

¹¹⁹ Louis de Ruccellaï, abbé de l'abbaye cistercienne de Signy-les-Bois, aujourd'hui Signy-l'Abbaye, près de Sedan. Il mourut le 22 octobre 1622 de la fièvre pourpre.

Mais, mon coeur, il faut vous dire /3/ la date de vostre lettre que je receus avant hier par le coche. C'est du 4e de ce mois. Je ne l'ay pas reçu sy promptement que je fis la précédente du 27e de l'autre mois. Je croy que la miene que vous avés reçue ainsy tost a esté envoyé par le mesager de Poitiers à la bonne seur à nous deux à quy Gobaille avoit écrit luy ayant fort recomandé les grains de lin.

Je mande à Monsieur vostre fils les nouvelle que je say du marquis de Spinola. Je ne vous en feray point de redites, ny de celles d'Alemagne ne sachant rien de bien particulier depuis ce que je vous en ay écrit. L'on continue à mander que les affaires de l'Empereur sont en fort mauvais estat queses gens se mutinent faute de paiement ; que le conte de Mansefelt fait rage dans la Bavière et fait contribuer des évêchés et que de toute pars l'on va à luy quy est bien dans un bon païs pour engraisser ses soldas. Je mande à Monsieur vostre fils comme on a envoyé vers luy pour tâcher de la corompre et quy cest.

Je n'ay point eu /4/ nulle nouvelle d'Olande. Il a esté aresté à Mastric un jeune gentilhomme quy avoit esté de la compaignye de mon fils quy s'y en retournoit (Il est cousin-germain de la belle Vilars. Je ne say point son nom de femme) quy portoit de mes lettres. Me semble qu'il y avoit un paquets que vous m'aviés envoyé pour Monsieur vostre jeune fils. Ce n'est pas le dernier, cela me met en grand soing pour l'amour de vous. Il m'avoit dit que sy jugoit du danger qu'il les laisseroit à Liège à un marchand et Monsieur de Haistep>> le tient comme cela, mais mon Monsieur ayant envoyé un trompette redemander ce gentilhomme quy n'avoit congé que pour deux mois, le gouverneur de là luy a dit avoir envoyé nos lettres à Monsieur Péricart à Brucelle ; je ne say si ce trouvera vray.

Cela m'a fait vous faire un lon discours, ma chère Madame, et me fait trouver mon papier plain. Je ne vous y diray donc rien plus sionon que mon Monsieur se porte assés bien. Il s'est un peu resenty de la défluction, mais légèrement, n'en ayant gardé ny le lict ny la chambre. Je luy dis songneusement vostre vostre souvenir quy chérit bien fort et comme estant vostr serviteur de tout son coeur, il déplore bien avec vous les maux passés et advenir. On dit choses très déplorables de Clérac¹²⁰. Dieu vueille en arester le cours par sa grande miséricorde. Nous avons bien regrété Monsieur de Terme¹²¹. Adieu, mon coeur, ma chère Madame, qui avec une puissance sans limite sur vostre très humble servante et obéissante seur, aussy est-elle toute à vous.

\$ \$ \$

A Sedan, ce 23e d'oust 1621.

Ma chère Madame, j'ay reçu des lettres de Mademoiselle de Hoteman quy me mande que Madame de Châteauneuf désiroit fort d'apprendre de vos nouvelles. Je lu en ay mandé pour luy dire. Je ne say sy vous savés la mort de Madame de Villarnou autrement Mlle de Maianne. Elle n'a quère demeuré en marige et à en le blâme d'avoir quité la roine de Boême fort mal à propos. Vous serés marye de l'un et de l'autre tans mes enfans se portent bien Dieu mercy, hormis l'aynée quy a comme les palles couleurs, mais ne laisse ps de sortir.

Archives nationales, 1 AP 335/307

78

30 août 1621 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, v[ostre lettre m'a] esté donnée par la main d'un mesager et quy s'est bien ac[quitté] des commissions que vous luy [aviés] donné, mais mon regret, mon coeur, c'est que vous n'avés point esté de la partye. Il m'en estoit demeuré un peu d'espérance et toutefois plus de crainte que c'est honneur sy cher ne nous ariveroit point veu la saison misérable quy ne nous laisse pas les choses à nostre disposition, mais nous atache souvent à celles que nous ne voulons pas.

¹²⁰ La ville de Clairac (Lot-et-Garonne), sur la rive droite du Lot, assiégée le 22 juillet 1621 par l'armée royale se rendit le 5 août.

¹²¹ César-Auguste de Saint-Lary, baron de Termes, maréchal de camp, blessé le 22 juillet 1621 aux premières approches du siège de Clairac mourut le 24.

Nous n'avons pas encore guère entretenu nostre fille sur ce sujet quy aussy ne vous dépaiche que pour vous dire son heureuse arivée, réservant à vous en faire une plus emple par le Sr. d'Ovilé¹²². J'ay /2/ [trouvé] que Dieu mercy, elle se portoit [bien] mieux que je ne pensois, mais il faut dire, ma chère Madame, grand mercy à vos soings que j'avois creu bien grans, mais rien encore auprès de ce qu'elle m'a représenté, car ils sont sy excessifs qu'il n'y en a jamais eu de pareils. Elle les eus eu bien moindre de moy, Mon coeur quy ne puis que les admirer et vous en bénir, mais non pas vous en dire mon resentment, car c'est ce quy ne se peut exprimer, ny l'obligation extrême que je vous en ay car certe vous este trop bonne outre ce que nostre fille m'en a dit quy n'y oublie rien.

Mlle Dully et Madeleine m'en ont bien conté aussy et je les ay ouïes avec admiration. C'est le sujet de quoy nous avons encore le plus parlé et nostre fille dit qu'elle ne m'a pas encore /3/ tout dit et que vous avés tant pris de paine que je me représente que ce sont des miracles et que Dieu vous a donné une force extraordinaire pour vous donner moyen de faire paroistre la bonne volonté de vostre coeur envers nostre fille quy seroit pire qu'hanataime sy elle en perdoit jamais la mémoire et sy elle ne se rendoit passionnée à vous rendre ses respects, services et toute sortes de devoirs. Je l'y vois fort disposé et sy elle y manquoit il n'y auroit plus de bénédiction pour elle quy m'a bien dit aussy les caresses que vous faite à nostre petit-fils et que vous avés une telle amour pour luy que vous sen en avoir plus au coeur. Pleut à Dieu vous pouvoir voir entre vos bras car je l'aurois aussy au miens.

Je voudrois que l'on nus eust peu reporter son pourtrait. Nostre fille dit qu'elle ne voit personne à quy il ressemble et /4/ avoue qu'il est fort agréable et surtout quant il rit. Elle dit que Monsieur vostre fils le caresse bien aussy et beaucoup plus qu'il n'avoit fait.

Les contantemens que l'on reçoit en ce monde sont tousjours traversés de quelque déplaisir. Celuy de sa venue l'est de l'indisposition de Monsieur son père qu'elle a trouvé au lict de sa goute et du jour seulement de son arivée. Depuis mon retour d'auprès de vous je ne m'avois point veu tant de douleurs ; il l'a au genou gauche. Il fut levé hier quatre ou cinq heure et le l'est encore aujourduy, mais il a eu encore une fâcheuse nuit. Le temps semble estre encore à la pluye.

Les eaux de Spa arivèrent hier, mais on n'en a pas encore taté. Je crains bien qu'elles ne soient pas fort bonnes tant la saison a esté pluvieuse. Nostre fille les apréandis disant aussy trouvé fort mauvaise celles de Pougues et qu'elles luy ont plustost fait mal que bien.

Je ne l'ay /5/ trouvée que fort peu mégrye et les yeux un peu batus. Elle a fort bon apétit. Le voiage, en lieu de l'incomoder, luy a porté de la santé ; et aus trois journées qu'elle a eu l'honneur de faire avec vous, elle dit que cela s'est bien remarqué. Elle se trouva un peu estonnée, à Amboise, de se trouver seule, et m'a confessé qu'elle jetta des larmes.

Monsieur son père a eu une grand joye de la voir et bien du déplaisir de se voir malade. elle commence à luy dire quelque raison du procéder de Monsieur vostre fils qu'il a bien receu, mais ce discours ne s'est pas encore entmé jusque au fons. Il vous en sera dit d'avantage par le Sr. d'Ovilé, mais afin qu'elle ne vous fasse pas sy longue lettre, je vous dis des choses qu'elles vous pouroit dire.

Nous n'avons seu sa venue que deux jours devant son arivée. Le laquais qu'elle nous dépaicha de Chastre et quy passe à Paris, m'a porté vos lettres du /6/ 9e de ce mois, que Gobaille avoit. Vous me mandés comme on avoit eu le passeport et nous envoyés des lettres de MM. de La Forest et de Rignac quy nous mande toute désolation et de Turenne l'on nous écrit ce quy est arivé à Albi¹²³. Sy on est traité comme cela de ses amis, que sera on de ses ennemis. Dieu par sa bonté vueille remeider à tous nos maux.

J'envoye un extrait des nouvelles que l'on a d'Alemagne quy sont toutes bonnes Dieu mercy, mais depuis ce que je vous ay mandé je ne say rien de la bonne princesse ny d'Holande. Il y a aparance du siège de Juilliers.

Le premier prêche que nostre fille a ouïe icy, c'est de Monsieur du Moulin. Elle vit hier toutes les demoyelles d'icy, toute le monde y tesmoigne grand joye de sa venue. Ses deux frères l'ont esté trouver à Ser>>cy. C'est tout ce que je vous diray, ma très chère Madame, et que je suis plus à vous qu'à moy et vostre très humble et très fidelle servante et obéissante seur, quy vous embrace cent mille fois, mon coeur et avec vostre permission le cher petit fils à nous deux. C'est

¹²² Pierre Frétard, écuyer, sieur de Haut-Villiers ou de Auvilliers, gentilhomme ordinaire de Henri de La Trémoille qui testa le 16 novembre 1644 à Thouars devant le notaire Guillaume Ragot.

¹²³ Albi (Tarn-et-Garonne) sur la rive gauche de l'Aveyron à l'ouest de Négrepelisse.

\$ \$ \$ \$

A Sedan, ce 30e d'oust 1621.

Je vous suplye très humblement d'envoyer ma lettre à Madame de Ste-Croix. J'envoye copye de plusieurs de Coulongne et quy >>>> >>>>

Archives nationales, 1 AP 335/308

79

7 septembre 1621-Sedan
à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, je ne prans que du petit papier, car je croy que le Sr. Doulyé bien quy ne parte d quelque jours sera aussy tost à vous que celle-cy quy va par le coche. je vous y diray donc, mon coeur, que depuis celle que je vous ay écrite par l'Alement que nous avons bien fait du remuménage ayant quité le logement de la bas pour nous en venir ycy haut y chercher un bon air pour précaution à la petite vérolle quy a pris à ma fille Elisabet quy Dieu mercy, en est doucement traité pour un sy fâcheux mal comme celui-là je n'en parle que par ouy dire ne la voiant point à cause de notre fille quy la craint fort /2/ et que je n'ay pas voulu quitter. Ce ne m'a pas esté un petit déplaisir que ceste maladye car vous savés comme je l'apréhande et puis pour l'amour d'elle quy ne nous a encore veu qu'en paine, ca rquant elle ariva elle trouva mon Monsieur, son père, au lict de sa goutte quy l'a bien tourmenté huit jours et quant il a commencé à se bien porter la petite vérolle nous a redonné un nouvel exercice de crainte et d'apréantion. Voila comme il ne faut point atendre de repos et contantement en ce monde sans inquiétudes et agitation d'esprit. Mon Monsieur est demeuré la bas, mais il vient tous les jours ycy haut et y dîne.

Nostre fille fut /3/ purgée, samedy, par pilures fort doucement et dès le lendemain a commencé à boire trante once d'eau et hier quarente-cinq et aujourduy soisante. Ce n'est pas mal aller. Elle la prant assésaysément et ne la trouve pas mauvaise, comme celle de Pougues. J'espère qu'elle luy fera grand bien. Je ne say pas encore comme elle la randra aujourduy. Mais les deux autres jours ça esté la moytyé ; pour ce que je vous écris, qu'il n'y a qu'une heure qu'elle a achevé de les prendre, et ay perdu le prêche pour vos entretenir ma chère Madame ne voulant point perdre mes bonnes coutumes de vous écrire par le coche et pour ce que nostre fille ne vous peut pas /4/ écrire beaucoup à cause de ces eaux.

Je luy ay promis de vous mander de ses nouvelles et vous dire qu'elle boit bien à vostre santé très chère et à elle et à moy et l'ay bien assuré que vous ne trouverés pas mauvais sy elle vous luy faisoit une petite lettre car outre qu'elle boit des eaux, elle a mal à un oeuil et plus encore ajourduy qu'hier au soir qu'elle vous fit un mot, mais elle a réservé d'écrire à Monsieur vostre fils ce matin et vous savés comme il est mauvais, cependant que l'on jette ces eaux de fasson que je luy ay ordonné de ne faire qu'un mot. Je luy en fais ses excuses et vou suplye, mon coeur, de m'y ayder aussy, s'il en est besoing, comme la meilleure seur du monde a quy j'ay tousjours mon recours. Adieu ma chère Madame. Je suis vostre servante très humble et obéissante seur toute à vous absolument.

\$ \$ S

A Sedan, ce 7e sep^{bre}
à dix heure au matin,
ce mardy

Ma Chère Madame, permettés moy d'embracer le cher enfant à nous deus et de vous en demander des nouvelle. Sy la petite vérolle est à Touars, vous ne serés pas de paine encore;

Archives nationales, 1 AP 335/309

80

13 septembre 1621 - Sedan
à Mme de La Trémoille

81

Ma chère Madame, ce vous sera grand déplaisir aussy bien qu'à nous de quoy le Sr. de Maseuil¹²⁴ est demeuré malade à Reins. Jan Oteau nous a porté les lettres de quoy il estoit chargé du 4e de ce mois. Ils estoient bien fraiches. Nous en avons receu de plus vieilles du é6e de l'autre en mesme temps et il me paroist par les vostres mon coeur, qu'il y en doit avoir encore une par les chemins car par la vostre du 4e vous me dite m'avoir écrit il n'y avoit que quatre jours et c'est celle que je n'ay point receue. Vous me faite bien mention d'avoir receu la miene du 23e de l'autre mois, mais non celle du 9e quy estoit une grande dépaiche et celle du 26e quy estoit petite. Je serois bien marye de la première car mon Monsieur écrivoit à Monsieur vostre fils et réparoit le défaut de ces précédantes et je m'assure qu'elle vous eust contentée. Je vous fais ma chère Madame, tout ce discours pour vous obliger à me mander s'il les a receues. Je luy en /2/ dis un mot aussy, mais je crains qu'il ne se souviene pas de contenter ma curiosité et je me promets que vous en pranderés bien la paine. Il fait bien le bon mary que d'envoyer un gentilhomme exprès apprendre des nouvelles de nostre fille; Cela mérite bien non de la contenter seule, mais nous aussy et destiner mervuihusement ce soing où nous avons aussy nostre part et en l'obligation que je ne luy fais pas peu vailloir, mais certe elle la resent bien et a receu une grande joye de l'honneur qu'il luy a fait et de celui qu'il vous plaît luy départir aussy en luy tesmoignant la trouver tant à redire.

J'espère que nous vous la renvions bien saine, car les eaux de Spa luy font tous les biens du monde. Elle jette plus d'eau qu'elle n'enprant deux ou trois veres. Il est vray que ce n'est pas le mesme jour et afin de m'expliquer je vous diray qu'elle en prant quinze verres de cinq once et qu'elle en jette dix devant dîné et le landemain matin sept /3/ tout à la fois. Cela est arivé déjà trois ou quatre fois hier. Elle en jette devant dîner douze et se matin cinq. Elle ne dent plus ny point ny dureté à la rate et à le visage entièrement remis à son naturel, a grand apétit. Tous les jours nous nous promenons après dîné en carosse. Elle n'en boit que peu du pouon (?) aussy n'en voit-on point d'opération rien ne luy manque pour une santé parfaite que d'avoir ce que vous luy mandiés que vous aviés. Je m'estone comme elle se peut sy bien porter sans cela.

Ma chère Madame, je vous rans conte de tout car je say vous le voulés et croiés que vous vous souhaités ycy qu'aussy faisons nous bien nous quy le désirons avec passion, mais les contantemens sy parfaits se rancontrent rarement en ce monde plain de misères et d'affliction, certe nous en sommes bien au temps mon coeur, et je ne m'estone point sy vous apréandés l'advenir veu le passé.

Je croy que le Sr. de Maseuil ne /4/ vous a rien dit de la ruine de nostre conté de Negreplisse, car vous ne m'en diray pas un mot. Le Sr. de Gercy nous l'a mandé fort grande. Je vous ay, je croy, déjà mandé ce quy est arivé à Albias où tout a esté entièrement brûlé et mesme nostre maison, huict jours après la prise, non par comandement de Monsieur du Maine, comme vous pouvés penser, mais par quelque malicieux esprit quy nous a voulu faire ce déplaisir. Monsieur du Maine a écrit à mon Monsieur pour s'excuser du mal quy nous a fait et nous dit y avoir esté contraint. La rigueur y a esté bien grande dans Négreplisse. Il y a trois ou quatre cent hommes en garnison : cent dans le château et le Roy leur a ordonné pour punition qu'il nouriroit et penseront tous les malades du régiment de Navare. Ils n'ont pas esté bien sage et n'ont jamais voulu croire le Sr. de Gercy, mais nous en portons la paine. Voila neuf mille livre de rante de quoy il ne faut plus faire estat. Nous vandons de nos terres et l'emploions à vivre. Voila où nous en sommes mon /5/ coeur !

Je m'assure que cela vous touchera comme à moy. Le mauvais estat où vous me mandés que sont vos affaires, mais il faut espérer que Dieu prouvoira et à l'un et à l'autre par sa bonté. Je ne say pourquoy l'on vous priveroit de vostre rente de Brabant tant que Messieurs les Estas auront en leur puissance les villes qu'il ont deuis que Monsieur vostre jeune fils vous a envoyé u laquais Monsieur le prince d'Orange s'est mis en la compagnie il ne s'en >>>>ra plus là.

J'ay dit à mon Monsieur ce que vous me dite de son jeu et comme vous désirés qu'il luy en écrive. Je croy qu'il le fera. Je n'estimois plus vous écrire que par le Sr. Doulyé, mais il est allé à Reins trouver le Sr. de Maseuil afin de nou raporter les nouvelles. On ne say sy le mal l'empaiche de venir ycy de quoy nous sommes bien maris des quy sera de retour je croy quy vous sera dépaiché et sans que mon Monsieur atendoit des nouvelle de Brucelle et quy cest /6/ trouvé tout débipée un jour ou deux. Il vous l'eust esté nous pensons bien à nostre cher petit-fils, mais le conseil est malaisé à donner. Dieu nous inspire à vous en donenr un bon et pour luy et pour ce que vous désirés.

¹²⁴ Pierre de Marconnay, sieur de Maseuil, d'une famille noble protestante du Mirabelais, était entré au service des La Trémoille. En 1623, le duc le chargea de prendre possession du château et de la ville de Vitré en Bretagne que le Roi lui avait restitué. Il épousa en 1624 Marguerite Garnier.

Nostre fille nous a randu un fort bon tesmoignage. J'ay bien envye de luy montrer ce que vous m'en avés mandé en ch>>>>il y a quelque temps, mais nostre remuménage de là bas ycy, m'en a oté le moyen. Vostre nièce Elisabet s'en va guérye. Elle se lève. Elle en a pas eu beaucoup. Je vous le dis par ouy dire.

Pour le miel que vous désirés savoir comme l'on en use pour les dens. Je vous le feray mettre par écrit. Madame la contesse de La Suze¹²⁵ dit avoir usé de l'huile d'amande pour son petit et luy en froit les gencive, et assure s'en estre fort bien trouvée. Sy Bonne ne vous a point envoyé de l'eau de teste de cerf, nostre fille vous en portera. Il n'y a guerre d'aparance que Le Vasseur nous porte contantement.

Monsieur de La /7/ Forest mande que des troupes ont logé à Castilion¹²⁶. Le Sr. de Vassignac en mande autant pour la viconté. Tout cela ne nous présage rien de bon, mais Dieu est sur tout, L'on m'a pensé dire in>>>re ma chère Madame, de quoy je n'atens point à vous croire par le Sr. d'Ovilyé, mais croiant il y a huit jours que l'on vous le deut dépaicher soudin. Je n'ay pas voulu m'ayant veue trompée me metre encore en ce hasart, mais je remeteray toute les nouvelles d'Alemaigne par luy et vous diray seulement que l'on croit que ces dix-huit mille hommes ne sont point allés au Palatinat comme nos vous avoit mandé.

Je mande à Monsieur vostre fils comme, par ordonnance de Monsieur son père, nostre fille se réserve à luy écrire par le Sr. d'Ovilyé et que par la miene, elle ne luy fait qu'un mot pource qu'il est tart et qu'il faut boire demain matin. Je vous en dis de mesme aussy et vous en demande pardon pour elle, ma chère Madame, et vous donne cent mille [baisers], vous protestant que rien au monde ne peut estre [plus cher à] vostre très humble servante et obéissante seur sur quy [vous avés toute puis]sance. Adieu mon cher coeur. C'est

\$ \$ \$

A Sedan, ce 13e sep^{bre} 1621.

Archives nationales, 1 AP 335/310

81

20 septembre 1621- Sedan
à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, il n'y aura plus de remise au partement du Sr. d'Ovilyé. L'on vient de résoudre qu'il partira demain, ça esté après avoir parlé au Sr. de Maseuil quy n'arriva qu'hier, encore bien foible de sa maladye. Il achèvera de se fortifier ycy. Depuis qu'il est party de l'armée, il est bien mort d'honettes gens. C'est grand pityé de les voir perdre pour un tel sujet et non contre les ennemis de la France. Dieu par sa honte vueille que l'on mette bien cela en considération et que la pais nous soit donnée. Mon Monsieur ne cesse point de la désirer et de prier Dieu qu'il inspire nostre Roy à la donner à ses sujets et qu'ils leur fasse la grâce à tous de s'en randre digne par leur obéissance et sumitions. Je trouve, mon coeur, qu'il convient avec vous en force chose que nous a dit nostre fille, mais le malheur comme vous dite /2/ c'est que chacun suit sa fantasye et ne se laissent pas conduire à ceux quy ont de l'expérianse et de la congnoissance.

Depuis que nostre fille est ycy vous y avés esté à toute heure souhaitté et au défaut, ma chère Madame, de ne pouvoir jouir de vostre présence, nous parlons incessamment de vous et disons souvent : " Pleut à Dieu qu'elle fut ycy ! ". Et mesme ceste après dîné que nostre fille et mmoy avons esté lontemps en mon cabinet. ces souhaits se sont redoublés.

Le cher enfant n'y a pas aussy esté publyé et certe sy se portoit assés bien pour faire le voiage, il faudroit penser à donner ce contantement à Monsieur son grand-papa et à moy quy l'embrace souvent par imagination. Il ne faut plus demander sy nostre fille l'yme bien, car elle ne se cache plus pour le dire et tout son plaisir, c'est de parler de luy et d'en savoir des nouvelles bien particulièrement.

¹²⁵ Charlotte de La Rochefoucault-Roye, épouse de Louis II de Champagne, comte de La Suze.

¹²⁶ Henri de La Tour d'Auvergne était vicomte de Castillon-la-Bataille (Gironde), près de Libourne, sur la rive droite de la Dordogne.

Ce m'en a esté un bien grand de voir que Monsieur vostre fils prant la paine de m'en mander et de me /3/ dire la bonne opignon qu'il a de luy? Il se tesmoigne bien et bon père et bon mary et je l'en dis digne de louange et m'en remetes à vostre jugement quy ne sera pas contraire à cel.

Mais cepenedant que je vous parle du cher enfant, il faut que je vous dise que je vous envoie la recepte comme l'on use du miel. J'ay opignon quy seroit bon de luy parfumer ses beguins et bonets puisqu'il est sujet au défluxions. Je ne voy point Bonne, autrement j'eusse seu à quel âge monsieur Louis en a fait user à mes enfans. Je ne suis en doute que de cela.

Mon Monsieur ne trouve pas estrange que vous trouvés de la difficulté à la conduite de ce temps, car il dit que pour luy il n'en a jamais tant veu et que les esprits sont plus divers quy n'ont jamais esté et quy s'asujettissent le moins, aus bons conseils. Je l'en voy souvent avec amertune. Je luy ay parlé de Monsieur de Champot, il ne désaprouve point que Monsieur vostre fils le retire auprès de luy, mais il trouveroit bon de ne l'engager /4/ ps du tout auprès de luy jusque à ce que l'ont l'eut bien cognu, mais le demander seulement pour quelque temps. Il m'a dit avoir jetté les yeux sur d'autre, mais qu'il a trouvé celuy-là le plus propre, sont personnes fort rare en ce temps que d'avoir de la probité et estre homme de bien a preuve de la corruption.

Nostre fille n'a point veu ce que je vous mande, ny moy seu aussy ce qu'elle vous écrit de fasson, ma chère Madame, que je crains bien vous faire des redites, mais l'une et l'autre nous remettent de force chose sur le Sr. d'Ovilyé quy a esté assés lontemps ycy pour vous en dire des nouvelles, mais moy je vous diray que nous garderons nostre fille, mon coeur, jusque à ce que nous sachions des vostres et de celles de Monsieur vostre fils depuis son arivée auprès de vous ; de quy j'ay receu les lettres du 30e d'oust et apris comme vous aviés receu les mienes du 9e de ce mesme mois, sont celles de quoy j'estois en paine comme vous tesmoignera ma précédente, où je /5/ vous fais un lon discours sur ce sujet pour vous supplier de me mander sy vous l'aviés receue. je n'en suis plus en doute.

Je croy que vous ne receverés ma lettre écrite il ya a huict jours guère plus tost que celle-cy que je vous écris contre ma coutume le soir. C'est pourquoy, ma chère Madame, je vous fais un estrange galimatias, car je ne say plus écrire que le matin, ce quy m'a fait changer c'est que vostre fille s'est retirée de bon heure après le soupé pour aller faire sa dépaiche et à son exemple, j'en ay voulu faire de mesme, mais je m'y trouve bien empaiché. Sy c'estoit une autre que ma chère Madame, que j'entretinse j'en serois en paine, mais je say bien que mes défaux son tellement suportés de vous, mon coeur, que vous ne les voiés point comme un autre.

Je ne vous ay point encore dit que nostre fille se /6/ resent à ne boire que vingt jours des eaux de Spa et c'est aujourduy le saisième jour. Elle s'en porte fort bien car elle les jette bien, a grand apétit, dort bien, ne se plaint de rien, a bon visage et est bien gaye pour son naturel, mais elle ne voit rien et j'espérois que ce seroit là un de leur plus prons efets. Cela fait que l'on la soupçonne d'estre grosse. Je ne l'ay seu que aujourduy et que l'on trouve qu'elle grossit. Cela m'a merviusement estonnée cependant je voy des choses fort contraire à cela comme son bon apétit et qu'elle se trouve sy bien car les eaux sont du tout contraire à une grossesse et toutefois elle s'en porte bien. Je luy disois aujourduy quil les failloit quitter en ce doute, mais elle en rit et se moque de ceux quy la disent en cest estat de fasson que je ne say que je dois faire. J'y suis bien plus empaiché que vous ne sriés, mon coeur, et /7/ regrette bien de ne pouvoir plus avoir les avis de feu M. Louis sur force sujets que je les désirerois. J'ay dit à nostre fille que je vous manderois que j'en suis en paine, mais elle m'a bien pryé que non.

Je vous envoie des lettres de la bonne princesse quy vous feront voir quelle y est bien; Dieu la vueille bien protéger par sa bonté. elle me renouvelle l'espérance qu'elle pourra venir ycy. Mon Monsieur, noste fille et moy avons fait ces départemens et les vostres dans ce château quy ne sont pas tels que nous désirerions, mais vous en savés l'incomodité que l'on souffriroit plus aysément à cause de la bonne compagnyé. J'ay ce contantement de penser que comme nous vous y souhaitons que vous vous y désirés aussy, mon coeur.

Je ne vous diray point de nouvelle d'Alemagne puisque je vous en envoie des lettres et un mémoire quy vient du /8/ du côté des ennemis et pour cela croiant des Païs Bas. Le Sr. d'Ovilyé vous dira ce que nous en savons aussy quy est peu de chose. Les armées se regardent et semble qu'elles se craignent, l'une l'autre, mais Dieu sera le protecteur de celles quy combatra pour sa gloire et pour maintenir son saint nom.

Madelaine a esté fiancée, Ochemoy est recherchée et je croy sera bientost maryé. C'est tout ce que je vous diray de nouvelle et qu'Elisabet se porte bien de sa petite vérolle. Elle n'aura pas de

marques et moy j'auray tousjours toute celle que doit avoir une très humble et fidelle servante et obéissante seur sur quy vous avés toute puissance, mon coeur. Adieu et cent mille bon soirs. C'est

\$

A Sedan, ce 20e sepbre 1621.

J'envoieray vos lettres en Alemaigne. Je vous suplye de commander que l'on envoie la meinne seurement à Madame de Ste-Croix.

Ma chère Madame, je me dédiray ce matin de ce que je vous disois hier au soir que nostre fille boiroit vingt jours. Elle a cessé ce matin et dit que cest par ordonnace de Monsieur son père, mais je croy qu'elle se doute d'estre en estat de n'en point boire. Sy cela Dieu vueolle qu'elles ne luy ayent point fait de mal. Nous venons tous deux du prêche où l'on a bien parlé du devoir des femmes, ça esté M. Gantois¹²⁷ quy a dit choses estranges.

Archives nationales, 1 AP 335/311

82

25 septembre 1621 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, je ne prans que du petit papier n'aye pas le temps de vous pouvoir entretenir dans du grand n'estant pas par le coche que je vous écris, mais par une autre occasion quy s'offre quy est le Sr. de Valigny quy s'en va à Paris pour ses affaires et fait estat d'aller coucher hors de la ville aujourduy que nous sommes allés au sortir des prières au devant du coche que nous avons rancontré assés près et trouvé Madame Gobaille quy nous a donné vos chères lettres du 16e. C'est les avoir receues bien prontement, ce n'est aujourduy que le septième jour mais sans m'arester à répondre à celle là. Je vous /2/ diray mon coeur, qu'il n'y quedeux jours quej'ay receu la lettre du 8e quy a esté aresté à Lan¹²⁸ deux jours. On les avoit adresées au Sr. de Perponché¹²⁹, quy nous les a portées luy mesme. Il les y fut quérir, ne les a point ouverte.

C'est celle où vous me dite vostre horrible cheute, ma chère Madame, Dieu soit loué et bény à jamais de vous avoir garentye du mal que vous en pourés recevoir. J'en transis toute en y pensant et lève et les mains et le coeur au ciel pour y randre grâce de vostre conservation plus chère que ma vye. Je le vous jure ma très chère Madame, et que je l'ay bien triste avec vous de tant de maux /3/ que nous voions et de tant d'amis que nous perdons entre lesquels je regrette fort Monsieur le conte Fiesque¹³⁰ et Monsieur de Seau¹³¹. Certe c'est grand damage et perte et pour vous et pour nous quy n'avons encore rien seu du Sr. Le Vasseur depuis son partement de Paris.

Vous nous réjouisés de nous dire Monsieur hors de danger. Dieu par sa bonté le vueille bien conserver et nostre roy et luy mettre au coeur la paix. Je croy que la Roine mère aura esté bien navrée et avec raison.

Nous n'avons point receu vos lettres du 13e quy sont celles aorès l'arrivée de l'Alemant. elles seront bien vueilles quant nous les receverons /4/. Vostre soing à nous écrire, mon coeur, est amiré de nostre fille et d'emoy et auprès de vous nous aurions laissé perdre des occasions, mais les ayant toute employés, vous ne pouvés pas vous plaindre. Nous avons avons grand sujet de nous louer de vous quy este bonne parfaitement aussy este vous chérye uniquement de moy quy avec passion me souhaite l'honneur de vous voir ycy. Je m'assure, mon coeur, que vous n'en doutés point. je voudrois mourir sy cela estoit.

¹²⁷ Eusèbe Gantois, un Sedanais, était ministre à Sedan depuis le début du siècle. Il fut inhumé le 28 mars 1639.

¹²⁸ Laon (?).

¹²⁹ Jehan de Perponcher avait été le guidon de la compagnie de 150 hommes d'armes du duc de Bouillon dans les années 1600.

¹³⁰ Le comte François de Fiesque, blessé le 30 août 1621 lors du siège de Montauban, mourut le 6 septembre suivant. Il était un vassal des La Trémoille en tant que baron de Bressuire et seigneur de Chiché et Moncoutant.

¹³¹ Antoine Potier, sieur de Sceaux, secrétaire d'Etat, troisième fils de Louis Potier, baron de Gesvres, secrétaire d'Etat et de Charlotte Baillet, mort le 13 septembre 1621 devant Montauban.

Je vous écris sans avoir veu mon Monsieur depuis avoir receu vostre lettre par le coche. Il est allé à la chasse en carosse. Nous sommes tousjours ycy /4/ baut de fasson que je ne say sy je le voiray d'aujourduy. Il y a bien dîné, mais depuis je ne l'ay veu. Je luy diray vostre souvenir et vos souhaits pour sa santé quy est bonne Dieu mercy, et vous assureray cependant quy l'estime tousjours fort et est vostre serviteur très humble. Il n'écrit plus de sa main, c'est ce quy l'empaiche de vous randre ce devoir.

Le Sr. d'Ovilyé vous a porté ces, ains nous l'avons lontemps gardé. Je vous en ay mandé les raisons. Je ne say rien d'Alemaigne peut-estre en parendrons nous des nouvelles entre cy et que le coche parte. Elles vous seront dite, ma chère Madame, et à ceste heure je ne feray plus que vous embracer par imagination et le cher enfant et prier Dieu de tenir et me donner le moyen de vous tesmoigner par mes très humble service la passion avec laquelle vous honore, mon coeur, vostre très humble servante et obéissante seur. Adieu ma chère Madame, C'est

\$

A Sedan, ce 25e de sepbre 1621.

Ma chère Madame, depuis ma lettre écrite j'ay seu qu'il est arivé unn gentilhomme de la part du Roy quy vient trouver mon Monsieur. C'est un sergant de Monsieur de (illisible). Je ne vous en puis dire que cela, à ceste heure, n'ayant point veu mon Monsieur. Je ne pense pas quy nous porte nouvelle plus fraiches, que celle que vous nous mandé du siège de Montauban.

Archives nationales, 1 AP 335/312

83

27 septembre 1621 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, je vous ay écrit avant hier soudin après avoir receu vostre lettre du 18e de ce mois, mais ce fut bien à la hate. A ceste heure je vous diray plus à loisir que ce nous est un extrême contantement d'en recevoir sy souvent et de sy souvent et de sy fraiches. Je vous y ay fait aussy mention des vostre du 8e et comme nous n'avions point receu celle du 13e desuquelles vous m'en faisies les vostres du 18e. Je vous fais des redites, mais c'est que je crains tousjours que mes lettres se perdent.

C'est pourquoy mon coeur, je vous rediray encore comme je loue dieu de toutes mes afections de vous avoir garenty du mal que vous pouviés recevoir de vostre horrible cheute quy fait trembler nostre fille et moy quant nous y pensons et bénir et remercier dieu quy vous a préservé d'un sy grand péril duquel /2/ nous devons toute nostre vye luy randre grâces immortelles et à vous très humble ma chère Madame, du souvenir continuel quy nous paroist que vous avés de nous prenant le soing de nous écrire sy souvent.

Vostre bonté en set dite admirable de toute deux quy nous promettons bien que vous ne doutés pas aussy du nostre quoy que nous ne vous le tesmoignons pas sy souvent faute d'ocasion et non pas d'oubly de nostre devoir, car nos pensées sont ordinairement en vous et nos discours de vous et nos souhaits que nous puissions avoir l'honneur de vous avoir ycy je le vous jure avec vérité et que le cher enfant y a bonne part aussy nous cherchons partout pour en trouver quelcun quy luy ressemble afin d'avoir se contantement de se le mieux représenter.

Je n'usse jamais creu que nostre fille en eust esté sy folle mes car tout son plaisir c'est d'en /3/ parler et de remarquer toute ses perfections. L'on luy mande qu'il baise la main et qu'il fait vostre mine, nous voudrions bien savoir qu'elle car nous l'en ayons encore plus fort. Il m'est fort ayse de croire mon coeur que ce vous est un agréable divertissement et qu'en ce temps fâcheux où l'on a bien plus de sujet de pleurer que de rire. Il vous diminue de vos chagrins et vous réjouit un petit. Dieu le bénye abondamment par sa grâce et vous en donne tousjours joye.

L'on vous envoie ma chère Madame, copies des lettres que le gentilhomme que le Roy a envoyé à mon Monsieur luy aportées et sa réponse que vous ne ferés point encore voir, sy vous plaît, sy ce n'est à Monsieur vostre fils pource que le Roy ne les a point encore eue. Vous trouverés un stille bien libre en Monsieur le connestable. Cela a donné sujet à mon Monsieur de luy écrire de mesme. Il ne luy fait pas une petite ofre que des bonnes grâce du Roy après cela il ne faut s'étonner sy son pouvoir est grand; Dieu luy donne /4/ d'en bien user et de l'employer à donner la paix en l'état nous

86

croit qu'il changera de religion. Dieu l'a bien abandonné. Ces cheutes là nous le doivent bien faire prier de nous fortifier contre la tentation afin que nous demeurions fermes jusque à la fin et que toute les choses du monde ne nous puissent jamais séparer de luy.

J'espérois, Monsieur mon cher fils, vous pouvoir mander quelque nouvelles d'Alemaigne et d'Holande, mais il ne nous est rien venu. Je ne puis donc vous rien dire /4/ que la famille toute en bonne santé, Dieu mercy. La malade et sequestrée est bien guérye et se promène, m&is nous ne la voions que de loing encore pour l'amour de vostre femme que je quite le moins que je puis.

Monsieur mon mary n'a pas esté d'avis de vous départir encore le Sr. de Maseuil estant dépourveu de nouvelles. c'est ce quy me fera finir après vous avoir baisé les mains et jure la fidélité acoutumée de mon très humble service, comme estant de tout mon coeur, Monsieur mon cher fils, vostre plus humble mère et fort affectionnée servante

Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 27e sepbre 1621.

Archives nationales, 1 AP 335/314

85

4 octobre 1621 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, j'ay receu vos lettres du 13e desquelles vous m'aviés fait mention par les vostres du 18e. Le coche de Paris est arivé sans nous avoir porté mon coeur, mais il n'y avoit pas d'aparence d'en atendre en ayant eu de sy fraiches par une personne quy venoit en poste de fasson que quant vous nous auriés écrit deux ou trois jours après par des mesagers, ce ne seroit pas pour les pouvoir avoir encore.

Ce n'est pas par le coche que nous avons seu la pitoiable histoire de ce quy est arivé à Charenton. Nous l'avions appris par M. de Briquemaut quy revient dès jeudy. cela nous a grandement afligés avec la mort de Monsieur du Maine¹³², que nous regretons comme un bon parant et comme un prince quy méritoit beaucoup et quy avoit tousjours fort aymé mon /2/ Monsieur. Ceste dernière action d'Albias ne le tesmoignoit point, aussy ne luy pouvons nous atribuer, mais je say bien que cela ne m'a pas empaîché de le pleurer. Je m'assure, ma chère Madame, que vous ne ressentirés bien sa perte. La France y a bien perdu et vous et nous en particulier. J'ay tousjours craint ce triste accident quant j'ay seu quy tesmoignoit tant d'ennimosité contre ceux de Montauban, lesquels l'on mande qu'ils traitent et que Monsieur de Châteauneuf a trouvé moyen de manier l'esprit de Monsieur de La Force et luy celuy des habitans et qu'un nomé d'Ade, gendre de Monsieur d'Obigny¹³³, que Monsieur de Rohan avoit laissé dans Montauban en est sorty pour l'aller trouver avec un advocat de la ville que les assiégés y ont envoyé. M. Desplan y est aussy allé pour parler à Monsieur de Rohan. L'on mande que quelque uns disent que ce sera un traité général, mais que d'autre assure quy ne sera que particulier, cependant /3/ l'on tient que Monsieur de Rohan a assuré ceux de La Rochelle qu'il n'entendra qu'à un général, mais vous devés savoir tout cela devant nous, quy sommes bien touchés des maux que nous voions.

Par ce dernier coches, il est venus quelque uns de ceux quy ont esté bien outragés à ceste sédition de Paris¹³⁴ et entre autre une demoyelle nome Mademoiselle Lécuyer. Certes, cest grande pityé. L'on tient tous les ministre en lieu de sûreté. L'on croit que nous en aurons bien tost ycy. Le garçon de Monsieur Durant et celuy de M. de Mestresac arivèrent hier quy le dise. Dieu nous fait une grande grâce en ce temps mauvais de pouvoir voir que ce lieu serve de retraite à ceux quy souffrent pour justice.

Nous fîmes hier la Cène. Nostre fille fut bien contante et satisfaite du prêche de Monsieur Rambour, aussy fut-il fort beau. Il prit son teste sur le 2^e chapitre de l'évangile de St Jan, verset 19e :

¹³² Henri de Lorraine, duc du Maine, a été tué le 12 septembre 1621 d'un coup de mousquet devant Montauban.

¹³³ Josué de Caumont, sieur d'Ade, époux de Marie d'Aubigné, fille aînée d'Agrippa d'Aubigné et de Suzanne de Lezay.

¹³⁴ Le dimanche 26 septembre 1621, à l'annonce de la mort du duc du Maine, les catholiques parisiens avaient incendié le temple de Charenton. Le culte y fut suspendu jusqu'au 22 novembre, date à laquelle il reprit dans le temple détruit.

“ Abatés ce temple icy et en trois jours, je le /4/ relèveray ”. Sy j’avois vostre esprit et vostre mémoire, je vous en dirois davantage; mais ceste grâce n’est pas donnée à tous.

Mon Monsieur s’est résolu de vous dépai cher le Sr. de Maseuil. Il continue aus mesme avis qu’il vous a donné par le Sr. d’Ovilyé. L’on vous envoye cotype de la lettre qu’il a escrite à Monsieur le Connestable sur le sujet de ces derniers mouvemens. Dieu vueille qu’il la considère bien et qu’il en fasse son profit. Il semble que par tout l’on aye dessein d’afliger l’Eglise de Dieu. L’on parle fort du siège de Genève, mais comme chose assurée. Dieu s’en randra protecteur comme il a tousjours fait.

Je mande à Monsieur vostre fils les bonnes nouvelles du conte de Mansfelt; Vous les voirés dans sa lettre, mais je n’ay rien de bon à vous dire du Palatinat. La bonne seur, Madame la duchesse de Lancheberg de quy j’en eus hier m’écrit que la bonne princesse a quité Hidelberg. Il y avoit plus de huit jours et qu’une fause alarme que l’on leur donna fut cause de la faire prontement /5/ monter en carosse. L’on luy dit que toute les troupes de l’ennemy avoit passé le Rhin et marchioient vers Hidelberg, mais cela ne se trouva vray et que leur pont n’a esté achevé que tros ou quatre jours après. Je trouve qu’il estoit bien temps qu’elle s’en alla puisque cela estoit et devons louer Dieu qu’elle est en lieu de sûreté et bien que ce soit un dur exsil , il faut espérer en sa honte quy ne durera point. J’avois espéré qu’elle le viendroit adoucir icy, mais je ne say point quy la n’a eempaichée, car je n’ay point eu de ses lettres. Il y a longtemps. Elle s’est retirée en une petite ville de Monsieur le duc de Virtemberg que l’on tient pour une forteresse, mais l’on ne me la nomme point. Monsieur le duc des Deux-Pons et Madame sa femme sont demeurés à Hidelberg et ses deux fils et Madameoysselle des Deux-Pons. Toute ses autres filles, elles les a envoiées à une maison qu’elle a. Dieu les vueille tous prendre an sa garde.

J’ay eu des lettres de M. Armet du 19e d’oust de Digion quy me mande que M. de Richeteau /6/ luy a fait entendre quy désire acheter Monfort et qu’il donnera argent content dans Digion. Il dit qu’il croit qu’il en donnera plus qu’au denier trente. La terre est afermée onse cent cinquante livre par an. Je n’ay manderay que j’en sauray la volonté de la bonne princesse et la vostre quy peut plus que toute pource que vous avés plus de congnoissance de ses affaires que nous et que se que vous en trouverés bon sera suivy. Je ne say sy nous la pouvons vendre, n’ayant point de titre et la jouissant sans bénéfisse Din>>>>, mandés m’en donc vostre avis je vous suplye au plus tost. Celuy de mon Monsieur est que Monsieur vostre jeune fils ne bouge d’où il est. Comme vous dira le Sr. de Maseuil sur quoy me remettant et de toutes nos nouvelles.

Je metteray fin à celle-cy vous disant que je blâme bien nostre fille d’estre ainsy retenue et cela tous le jours et pour soulager nos deplaisir, nous parlons continuellement de vous mon coeur, et vous souhaittons à tous moyens sauté icy, mais vous este utile là. Je ne say que vous dire de nostre fille touchant sa grossesse. Nous en sommes tousjours en doute. Le cher enfant est bien en nos pensées aussy et vous ma chère Madame, comme u segond moy mesme de vostre très humble servante et obéissante seur sur quy vous pouvé tout mon cher coeur. C’est

\$ \$ \$ \$ \$

A Sedan, ce 4e octobre 1621.

Depuis ma lettre écrite, ma chère Madame, mon Monsieur en a encore receu du Sr. Le Vasseur du 21e de l’autre mois quy mande que M. Desplan estoit de retour d’auprès de Monsieur de Rohan et quy ne vouloit point accepter de traité que pour le générale outre les nouvelles que je mande nostre fille en mandera aussy de son coté.

Archives nationales, 1 AP 335/315

86

18 octobre 1621 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, nous n’avons retenu le Sr. Douchy qu’un jour. Je croy que vous jugerés quy ne se pouvoit moins, il nous trouva hier comme nous sortions du temple avec la maryé que nous remènions au moins vos deux nièce, c’est Madelaine à quy vous faite l’honneur de souhaitter tout bonheur par vos letres quy me donna. Ce nous fut, à nostre fille et à moy, une grande joye de savoir de vos nouvelles et estre assurée que vous vous portés sy bien et Monsieur vostre fils et Mademoyselle

89

vostre fille et le cher enfant de quy nous avons admiré les cheveux, mais nous avons regretté. la privation de son pourtrait.

Je voy bien mon coeur que la demande que je vous en ay faite vous a fait croire des choses à quoy je n'avois pas pensé, car je vous fis ce mot avec telle précipitation que je /2/ mis pas le loisir de songer que cela vous mettroit an doute où vous este. Ce fut nostre fille quy me fit faire ceste adition tan elle a envye d'avoir son pourtrait en attendant qu'elle voye l'original. Ce quy luy tarde fort. J'y vois de la difficulté sur l'indisposition que vous me mands qu'il a mais je croy qu'avec un grand soing et opservation exate que l'on les peut surmonter. L'on ne vous en avoit rien prescrit ma chère Madame pource que l'on ne vous peut rien dire que vous ne sachiés bien et que vous n'ussiés bien seu faire faire, mais pour vous obéir et non pour autre chose mon coeur nous en avons fait un mémoire où je remarque tout ce que j'ay jugé nécessaire, mais aus soings amirable que vous avés, vous y ajouterez encore l'état où nous croions tousjours nostre fille, non avec certitude toutefois nous fait redoubler nostre désir de voir son cher enfant car nous voions bien qu'elle s'enuiroit sans luy qu'elle ayme plus beaucoup /3/ que je n'usse creu car je la voy folle mère et je n'atendois point cela d'elle quy ayme mesme les autres enfans à cause du sien. Je suis sy estonnée de les y voir caresser que me semble que je songe le pasioné désir de le voir ne doit point l'emporter sy vous jugés que sa santé ne luy puisse permettre, c'est pourquoy mon vis seroit d'en faire un petit essay jusque à L'Ille-Bouchart car sy n'est point incomodé pour les premières journées. Je ne pense pas qu'il le soit.

Je ne puis vous rien dire ma chère Madame de plus assuré de la grossesse de nostre fille que ce que je vous en ay dit par mes autres lettres. Elle a grande lasitude au bras quant elle les lève pour se coifer. Madelaine dit qu'elle avoit cela l'autre fois. Quant je pense qu'elle a heu des eaux de Spa, j'en suis en paine et croy que nous ne vous la devons pas renvoyer que nous n'en soions dehors. Je ne doute point mon coeur que luy /4/ est bien douteux, Dieu nous vueille regarder de son oeuil de pityé et arester le cours de nos maux.

Je ne doute point que ce quy est arivé à Paris ne vous aye bien touché, mais dans ce mal il y a bien de quoy remarquer l'assistance de Dieu d'avoir empaiché celui quy pouroit ariver, car c'estoit bien cent conte un. Il nous vient tousjourss force réfugiés. Nous en avons encore tous les ministres.

Depuis deux jours nous avons eu des lettres de Monsieur vostre jeune fils. Il ne vous écrit pas, mais sy faut bien le Sr. de Châteauneuf de quy l'on a ouvert les lettres pour savoir des nouvelles; Vous m'avés mandé ma chère Madame que vous ne le trouverés pas mauvais. C'est ce quy en a fait prandre la liberté. Monsieur vostre fils le pardonnera bien aussy je m'assure. j'oublyé de le luy demander. Je luy mande la désolation du Palatinat et que je luy envoye cotype de la lettre de Monsieur le baron Digbye au /5/ général Vere où vous n'apre[n]derés pas grand chose.

Je receus hier des lettres de la bonne princesse quy tesmoigne suporter bien passiamment ces a>>>tions quoy que très pregnantes Dieu s'en doute entendra sa clameurs et esuira ses larmes. Je l'en suplye de toutes mes affectiond. Elle ne me mande rien du conte de Mansfelt et dit ne savoir rien d'assuré. L'on croit faux le bruit de sa révolte. Il y a longtemps que l'on le calonye. l'on ne croit pas aussy la mort de Bettlem Gabor. C'est tout ce que je puis vous dire de nouvelle de ce coté là.

Pour celle d'ycy, je les laisseray dire au Sr. Douchy quy nous a trouvés tous en bonne santé, Dieu mercy. Vandredu nostre fille et moy fûmes voir Madame la contesse de Solre et nous trouvâmes qu'elle s'en venoit ycy mais nous la ramenames chés elle l'ayant trouvé fort près. Il fait plus beau qu'il n'a fait de tout l'été.

Adieu ma chère Madame, sans nulle cérémonie je finis, vous jurant que je seray à la vye et à la mort vostre très hmble servante et obéissante seur sur quy vous avés absolue puissance. C'est la vérité mon cher coeur.

\$ § \$

A Sedan, ce 18e octobre 1621.

Je vous rans très humble grâce de ce qu'il vous a pleu prandre le soing d'envoyer mes lettres à Madame de Ste-Croix. Je vous suplye encore de >>>> la mesme >>>>.

Archives nationales, 1 AP 335/316

27 octobre 1621 - Sedan¹³⁵

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, il ne se peut pas une plus grande et agréable surprise que celle que Monsieur vostre fils nous a faite, car nous l'avons plus tost veu dans la chambre que seu qu'il fut arivé, et je m'en vois vous en faire tout le discours.

Vendredy, après le soupé, le Sr. de Chavagne vient dire à mon Monsieur qu'il y avoit un gentilhomme à la porte quy demandoi qu'il luy fut ouvert ; sur quoy il répondit: " C'est quelcun de privililiège ? Faite savoir quy c'est, et me le vener dire ". Quelque peu après, il vient et dit que c'estoit un gentilhomme de Monsieur vostre fils. Il commande que l'on luy ouvre. Nous commençons /2/ tous à deviner quy c'estoit, et le plus de vois fut donné au Sr. Le Sage. Nostre fille, quy estoit toute triste ce jour là, commença à dire : " Le coeur me bat, et je n'ay pas acoutumé cela les autres fois. Je ne say quelles nouvelles ce seront ". Un petit après, Chavagnac entre et lève la tapisserie bien haut. Nous estions tous estonnés de ce grand respect : en mesme temps Monsieur vostre fils entra. Ce fut de tels cris et exclamations, que je ne say quy fut le premier à le nommer. Sy on nous eust dit que nous n'estions pas bien ayse, l'on nous eust fait grand tort, car nous en estions tous, interdis de joye ; aussy n'atendions-nous nulement c'est honneur sy cher.

Mon Monsieur estoit dans sa chaire, sans grande douleur, mais avec une main enflée démesurément de sa goutte /3/, quy le prit dès le jour du partement du Sr. d'Ovilyé et en a esté bien tourmenté. Il n'est pas bien guérye encore, mais il ne laissa d'aller hier au prêche. Le contantement de voir Monsieur vostre fils luy a ôté du sentiment de ses douleurs, car il a esté très grand, et à nous tous, et tel quy ne se peut exprimer, ma chère Madame, et de luy voir une sy bonne santé, car je ne luy jamais veu mieux porter, Dieu mercy ; et cependant il y avoit de quoy estre bien las et arasé, car il avoit eu une pluye continuelle ce jour-là, et estoit trempé jusque à la chemise. L'on eust grand paine à le déboter ; et moy j'eus grand plaisir de voir la bonne chère quy faisoit à nostre fille, quy avoit une grande joye de sa venue. Elle perdit bien son humeur mélancolique ; certe aussy toute la /4/ maison estoit bien en alégresse.

Il n'ariva avec luy que le Sr. de Lescure, quy paressoit bien las quoyque bon courrier. Pour le Sr. Bruce il ariva une heure après luy, sy malade qu'il en a gardé le lict. Pour Monsieur de Nerlu, il n'est venu que le lendemain, estant demeuré à Paris pour voir Monsieur de Monbason de sa part, ce qu'il n'a peu, ayant trouvé qu'il estoit au bal, où il passa la nuict. Le Sr. de Maseuil ariva avec le Sr. Bruce et Breseville aussy, mais sa toilette estoit déjà faite. Mon fils avoit prouvé à cela.

J'aydé un peu à faire son lict, cependant qu'il menga un morceau. L'on luy fit fort mauvaise chère pour cela, car il estoit huict heure au soir quant il ariva ; et l'on ne le voulut point fair attendre, car il avoit besoing d'un bon lict plus que de tout autre chose. Je croiois qu'il seroit encore à dix heure au lict, le /5/landemain, et dès huict heure il fut en mon cabinet, se portant le mieux du monde. Je l'ay trouvé engraisé, et mon Monsieur dit qu'il ne l'a jamais veu sy beau qu'il est ; aussy paroist-il gay et fait bonne chère à tout le monde.

Plcut à Dieu, mon coeur, que nous usions l'honneur de vous voir avec luy, quy nous dit des nouvelles du cher enfant de sy bonne grâce, que mon Monsieur l'en amiroit. Il nous a bien assurés aussy de vostre bonne santé, dont je loue Dieu et le suplye de vous la continuer. Il nous a dit vous avoir laissé en grande espérance de la paix ; et nous y a trouvés aussy, mais il nous en a otés, disant avoir trouvé un courrier quy portoit les nouvelles à Monsieur de Monbason que le traité estoit tout rompu. Nous ne sommes donc point à la fin de nos /6/ maux, sy Dieu n'a pityé de nous.

Depuis ma lettre commencé, ma chère Madame, j'ay seu que l'on a mandé que le traité de Monsieur de Rohan estoit renoué. Dieu vueille qu'il produise quelque chose de bon.

Je pensois donner ceste lettre au coche, mais Monsieur vostre fils m'a dit qu'il vous vouloit dépaicher le Sr. Bruce, quy ira plus prontement bien que je croye qu'il ne pourra faire grand diligence, s'estant trouvé sy mal. Par luy vous pourés s'avoir plus particulièrement de nos nouvelles, que seroit faire tort à sa sufisance que de vous en vouloir dire. Je m'y remettery donc, mon coeur, et vous ramentery seulement de luy demander ce que Monsieur vostre fils à dit sur le sujet de la logique, que nostre fille dit vouloir apandre ; et vou assureray que je ne l'ait jamais veu de sy bonne /7/ et agréable huemur, et que mon Monsieur fait ceste remarque aussy avec grand contantement.

¹³⁵ Cette lettre a été publiée par Paul Marchegay dans l'article " Les deux duchesses. Lettres de Madame de Bouillon à Madame de La Trémoille ", *B.S.H.P.F.*, tome VI, 1857, p. 3-6.

Nous continueons à désirer de voir nostre petit-fils, sy vous jugés que sa santé luy puisse permettre : car sa mère, quy se voit en estat de ne pouvoir bouger d'ycy l'y souhaite passionément. Nous vous avons mandé par le Sr. d'Ovilyé, selon que nous jugions à observer pour son voiage, que je pryé Dieu de bénir sy le fait. Nostre fille est un peu dégoutée, mais Monsieur vostre fils l'a bien trouvée en meilleur estat qu'il ne pensoit.

J'ay écrit ce matin à Monsieur vostre jeune fils, et luy ay dit un mot du jeu, croiant faire chose quy vous soit agréable ; et cela de la part de Monsieur mon mary aussy bien que de moy, quy me trouve bien un petit mal de rume, mais ce n'est rien aujourduy. Nous ne croions point ce quy s'est /8/ dit du conte de Mansfelt, car de Liège, d'où on l'avoit mandé, l'on commence à s'en dédire, Dieu mercy.

Pour la santé de mon Monsieur, elle est assés bonne le jour, mais les nuicts sont fort fâcheuse. Il nous faillut encore bien chanter hier au soir : nous marions Ochemoy dimanche prochain. En peu de temps nous aurons bien fait des nosse sans festin ; aussy sommes nous en un temps plus propre à pleurer qu'à rire.

Que je me souhaite souvent auprès de vous, ma chère Madame, pour soulager l'ennuy de mon esprit abatu, en versant dans vostre sein mes apréantions et mes craintes. Certes, sy vous pouviés estre sautée ycy quant nous le désirons, ce seroit bien souvent. Je m'assure que nostre fille vous confirme la mesme chose ; et le Sr. Bruce, comme tesmoing, vous en peut aussy assurer, car il en a ouy faire les souhait, de grand courage à mon Monsieur. Pour moy, ma chère Madame, je n'ay jamais rien désiré avec plus de passion. Je le vous jure et que vous prenés tout sur moy quy suis vostre très humble et fidelle servante et obéissante seur. Mon coeur, Madame, c'est,

\$ \$ \$

A Sedan, ce 27e octobre 1621.

Archives nationales, 1 AP 335/317

88

1er novembre 1621 - Sedan
à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, je ne receus qu'hier vostre lettre du 14e de l'autre mois où vous me faisiez mention d'avoir receu trois des mienes. Je voy bien qu'il ne s'en peut point de quoy je suis très ayse et que vous ne vous estiés pas trompée mon coeur, en l'opinions que vous aviés qu'il y devoit avoir de nos lettres par les chemins. C'est bien ma coutume de faire tousjours mention par mes dernières lettres des précédentes. Je ne say comment, je l'oublye par le Sr. de Maseuil. je croy que c'est pource que je vous ay mandé que je ne pers pas un coche sans vous écrire, mais il m'en faut bien dédire ayant laissé partir le dernier sur l'assurance que que l'on me donnoit quy vous seroit dit [...] fort prontement et toute /2/ la semaine s'est presque pasée et samedy seulement le Sr. de Maseuil partit de fasson que depuis le partement du Sr. d'Ovilyé, je ne vous avois point écrit.

Je vous en fais donc encore excuse et vous promet bien, ma chère Madame, que quoy que l'on me dye que tous les coches porteront de mes lettres à Paris, sy personne dépaiché exprès le jour qu'ils partent. Mes lettres de l'onsième de l'autre mois vous auront esté bien randues, que je croy puisquy ne s'en est point encore perdu. Sy les lettres que je receus hier de vous, mon coeur, eussent précédé la venue de Monsieur vostre fils. Elles m'ussent bien mis en paine de nostre cher enfant que j'ay seu par luy se porter fort bien. Ses indispositions fréquentes me mettent en grand soing et veu le mauvais temps qu'il fait déjà, je /3/ crains bien que vous ne nous le puissiés envoyer. Et nostre fille a une grande envye de le voir, Dieu vous vueille bien mettre au coeur ce quy sera le meilleur à faire pour sa grosesse, mon coeur. je crains que nous en demeurions aussy longuement incertains que de sa première, car je ne vous en puis encore rien dire d'assuré. Son apétit a fort diminué. Elle se trouva un petit mal la nuict du samedy d'une colique et le landemain, elle eust tout le long du jour mal à l'estomac, mais Dieu mercy, elle ne s'en sentit point hier quy furent les nosse d'Ochermoy quy furent bien triste ayant seu une nouvelle quy nous a bien afligés quy est la prise de Monsieur Le conte de La

Suze¹³⁶ quy partant d'ycy faisoit estat d'aller à Genève pour ce que l'on le disoit prest d'estre /4/ asiège et il s'en>>>oit de ne rien faire ycy. Je croy quy ayant passé et trouvé que cela n'estoit point qu'il alloit rechercher d'autre ocasions de tesmoigner son courage. Madame la contesse de La Suze quy est ycy est sy afligée et abatue de douleur qu'elle fet pityé. Elle me fit bien pleurer hier. Dieu la vueille consoler et donner fin à nos maux comme elle estoit venue trouver mon Monsieur quy ne bouga du lict. Hier, l'on nous vient dire que Monsieur de La Noue estoit arivé, sont des miracles que ce qu'il conte de la sortye de sa prison¹³⁷ ; Dieu luy a bien aydé en temps oportun !

J'oublye de vous dire que celle de Monsieur de Le Conte de La Suze est à Grenoble entre les mains du parlement. Je ne doute point, ma chère Madame, que le brûlement du temple de Charenton¹³⁸, ne vous ait bien touché au coeur /5/. Il a esté suivy de bien près d'un autre grand embrasement des deux pons à Paris. Sy ce mal estoit tombé sur ceux quy sont cause du premier, seroit bien un juste jugement de Dieu, mais tousjours ne se peut-il faire que les gens de bien ne reconnoissent que dieu est couroucé par de châtiment et qu'ils ne soupirent après la paix que nous devons demander à Dieu de grande affection depuis le premier feu de Paris; L'on dit que les armée ce sont prise en Daufiné et c'est ce quy a esté cause de la prise de Monsieur le Conte de La Suze.

De Montauban vous en pouvés savoir plus de nouvelle que nous, sy ne laisseray je de vous dire que l'on mende tousjours qu'yl ne sont pas fort pressés et qu'ils se défendent tousjours courageusement et font des sorties fort avantageuse. Le traité ne s'est pas renoué comme /5/ l'on disoit. L'on mende de Paris que le vingtième de l'autre mois, ceux de Montauban ont fait encor une furieuse sortye et qu'il y est demeuré du régiment des gardes tous les chefs. L'on mande aussy Monsieur de Pontchartrain mort de maladie¹³⁹. La nouvelle de Monsieur le prince de Ginville ne cointinue point.

Monsieur de Nets ne m'a point encore envoyé les deux cent livre. Je croy qu'il sera nécessaire que vous luy en écriviés un mot. Je crains un refus pour le passeport et sans l'on ny voit point de danger. Le mauvés temps et ces petites indispositions sont les grans obstacle nous avons eu de la neige aujourduy. Mon Monsieur est debout, s'entent : dans une chaire, mais fort incommodé. je luy ay dit vostre souvnir duquel il vous rant mille grâces très humble et luy et nous vous souhaittons souvent ycy.

Le Sr. Disque quy vient d'Alemagne assure que l'on a levé le siège de Franquedal et que Monsieur le conte /6/ de Mansfelt s'en vient au Bas Palatinat. Je n'ay rien seu de la bonne princesse, ny de la bonne seur; la duchesse de Lancheberg, depuis ce que je vous ay mandé. l'on dit que la peste s'est mise dans les troupes quy avoient asiégé Franquedal.

Monsieur vostre fils continue à se porter extrêmement bien et fort gay pour le temps quy est, certe très déplorable, mais c'est sagesse de ne s'en point afliger démusurément et de s'y montré constant remettant et nous et nos affaires entre les mains de Dieu quy acompira ce quy sera pour sa gloire et nostre salut ainsy soit-il par sa grâce.

Ma chère Madame, je viens de recevoir de vos lettres par Contancière . Je ne vous en diray pas la date car il n'y en a point. Il ne me falloit point d'excuse de ne m'écrire point par Monsieur vostre fils, car il m'est aysé de me représenter la paine où vous en estiés faisant sy mauvais temps, mais Dieu mercy, il ne s'en est pas trouvé mal comme je vous ay mandé, croiés mon coeur, que je say vous plaindre de tout ce quy vous porte fâc[herie] et que je resens vos paines comme d'un second moy mesme. J'estois pour [] dernière lettre, car il faut relire l'autre plus d'une fois pour la bien comprendre. Adieu ma chère Madame, vous este dans mon coeur pour n'en sortir jamais que par la mort. Je vous le

¹³⁶ Louis II de Champagne, comte de la Suze, avait été nommé le 25 juin 1621 par l'assemblée de La Rochelle lieutenant-général des provinces de l'Ile-de-France, Champagne et Picardie sous les ordres du duc de Bouillon. La tiédeur des protestants au nord de la Loire l'ayant fait renoncer à toute entreprise, il décida de se retirer en Suisse. Alors qu'il projetait de réaliser une opération sur Grenoble, il fut arrêté. Relâché sur l'ordre de Louis XIII, il entra par la suite au service de la République de Berne.

¹³⁷ Claude de La Noue, seigneur de Montreuil-Bonnin, fils d'Odet de La Noue, petit-fils de La Noue-Bras de Fer, avait pu s'échapper du château d'Angoulême où il était détenu sous la garde du duc d'Epéron (Cf. lettre d'Henri de La Trémoille du 9 novembre 1621).

¹³⁸ Le 26 septembre 1621, à l'annonce de la mort du duc du Maine, tué le 12 septembre d'un coup de mousquet lors du siège de Montauban, les catholiques parisiens incendièrent le temple de Charenton. Le culte y fut suspendu jusqu'au 22 novembre, date à laquelle il reprit dans le temple détruit.

¹³⁹ Paul Phélypeaux, sieur de Pontchartrain, secrétaire d'Etat, était aux côtés de Louis XIII au siège de Montauban. Comme tant d'autres, il tomba malade et décéda le 21 octobre 1621 à Castelsarrasin où il avait été transporté.

jure et que je suis vostre très humble et fidelle servante et obéissante seur, sur quy et toute puissance vous este donné il yba longtemps car je suis plus à vous qu'à moy, mon coeur. C'est

§ § §

A Sedan, ce premier novembre 1621.

Archives nationales, 1 AP 335/318

89

Sans date - Sedan
à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, il faut que je vous dye qu'au retour du prêche, j'ay seu des bonnes nouvelles, c'est la confirmation que le siège de Franquedal est levé, que l'ennemy y a bien perdu trois mille homme et qu'il y a aussy perdu sept piesses de canon qu'assurément le conte de Mansfelt y est arivé avec dix mille homme de pied et cinq mille chevaux et est aus environs d'Hidelberg. L'on mande aussy qu'il y vient d'autre troupes conduites par le fils du duc de Bronchevis et que le roy de Boême y estoit atendu en peu de temps. Voila bien du changement par la bonté de Dieu, car au lieu que tout estoit désespéré, l'on voit les choses en estat d'en espérer un très bon succès par le recouvrement du Palatinat Dieu en soit bény à jamais. Adieu ma chère Madame, sur ceste bonne nouvelle. C'est vostre très humble servante.

§ § §

Archives nationales, 1 AP 335/319

90

8 novembre 1621 - Sedan
à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, j'ay receu par le laquais quy nous a porté le pourtrait de nostre petit-fils. La lettre qu'il vous a pleu m'écrire quy n'estoit point datée. C'est avertissement s'adressera, sy vous plaît, à celles quy ont la charge de vous relever de ceste paine.

Ce nous a esté un extrême contentement de voir le pourtrait de nostre petit-fils. Sa bonne mère me le porta le matin en sa coifure de nuict et ne faisoit que se lever. Nous en fimes un sy grand bruiet de réjouissance en mon cabinet que mon Monsieur envoya voir que c'estoit et soudin l'on luy porta. Il a esté trouvé bien beau et parfaitement agréable et une petite mine bien résolue et bien fine. Pleut à Dieu en usions nous l'original, mais cela n'est plus à espérer veu le mauvais /2/

Les pages 2 et 3 manquent sur le microfilm

/4/ luy nuise pource qu'elle ne peut que ressentir la perte de son enfant et son laicts'en pourra un petit changer toute. Je ne la croy pas d'umeur fort sensible cela ne peut que vous mettre en paine. Je pry Dieu que ce que vous avés pris pour vous purger rafermise tellement vostre santé que les inquiétudes de vostre esprit ne la puissent altérer; Certes, ma chère Madame, nous souhaitons souvent l'honneur de vostre présence et passionément.

Je vous assure Monsieur vostre fils se porte extrêmement bie Dieu mercy. Je luy ay dit ce que vous me dite de l'hiver passé. Je ne say sy cela le fera résoudre à se purger. Il est mal aysé quant on se trouve fort bien d'user de ceste précaution. Il continue à estre de très bonne humeur et meilleure que je ne l'ay jamais veu. Il assure qu'il ne s'ennuie point ycy de quoy je suis très ayse. Nous vivons avec une /5/ grande liberté quy tesmoigne avoir agréable. Pleut à Dieu mon coeur en puissions vous estre tesmoing. Je m'assure que vous en auriés du contentement, mais ne le voiant point, ce vous en sera de l'ouïr dire et de moy que vous croirés je le say bien, ma chère Madame, car vous savés bien que je ne vous cèle rien.

Je vous diray donc encore que mon Monsieur est très content et satisfait de luy et ne le trouve point réveur. J'y trouve un sy grand changement que je l'amire et la bonne grâce qu'il a faire le bon mary an avoit grand tort de n'estre point bonne femme, sy les choses durent comme je n'en doute point il ne sy peut rien désirer d'avantage que du coté 204 la 1729 un peu plus de nfdpeep, mais sy y en

a il plus que je n'avois veu, croiés que l'on luy en fait bien de 229 tpn2e et surout 00. C'est tout ce que je vous en /6/ diray en ces caractères fâcheux et qu'elle me dit hier au soir qu'elle n'estoit blerdacep assurément sy lause bien mande en bien des mieus aussy y aveoit-il force aparance. Je croy que l'eau de canelle ne luy seroit pas mauvaise pour en user quelque fois. je suis bien ayse que vous ayés receu celle de teste de cerf que je vous ay envoyé par le Sr. d'Ovilyé. Je craignois bien qu'il ne l'a peut porter sans rompre la bouteille.

Vous me mandés, mon coeur, écrire à Madame le duchesse de Lancheberg et je n'ay point trouvé de lettres. Je n'ay point aussy receu celles du Sr. Sulcert que vous me mandés m'avoir envoyé il y a trois semaines cependant me semble avoir receu toutes les lettres desquelles vous m'avés fait mention.

Je vous ay écrit le premier de ce mois e envoie mes lettres à Paris dont on nous mande fort peu de nouvelle de Montauban et ne parle-on point de paix /7/ quy est ce quy m'afflige. Nous n'avons point eu de lettre du Vasseur; je croy que c'est qu'il s'en revient. Je voy bien que les charités contre mon Monsieur continuent et que l'on contiue à faire courir de bruict qu'il a forc gens et fait des levées et je vous puis assurer avec vérité que tout cela n'st point et qu'il n'y a nul changement ycy que celuy des réfugiés quy est plus de femme et d'enfans que d'autre personne.

J'eus hier des lettres de Madame la duchesse de Lancheberg quy me mande la venue du conte de Mansfelt au Bas Palatinat, mais sans particularités, mais m'en mande de Metz que je vous en envoiray tout ce qu'elle me dit. C'est que le roy de Suède a eu de grans aavantage sur le roy de Poulongne et qu'il a pris la grande ville de Ruga¹⁴⁰ et a sommé Dansy de se mettre en sa protection ce que l'on croit qu'elle fera. Il nous tarde bien de savoir /8/ le progrès du conte de Mansfelt, quy bien conduit peut faire de belles et bonnes choses. Dieu y vueille estendre sa bénédiction, car sans cela tout nostre travail est en vain. Pour moy, je croy quy se montrera le protecteur et défenseur de ce païs là où son nom est bény et invoqué et y restablira le roy de Boême aussy puissamment que jamais aussy soit-il par sa bonté.

Je vis hier Mlle Durant quy se trouve mal, j'y trouve Monsieur Durant. Ce ne fut pas sans parler de vous mon coeur, que je souhaitteray bien à son prêche dimanche prochain. Mon Monsieur fut hier à celui de Monsieur Rambour et se porte assés bien, mais sa main est encore enflé et sans force. Je luy ay dit vos bons souhaits et vostre continuel souvenir. Il vous en remercy très humblement et l'estime comme estant vostre très fidelle serviteur quy vous honore de tout son coeur. Vous l'este du mien sy parfaitement ma chère Madame, que je ne respire que vostre service très humble comme estant toute à vous mon coeur, et vostre très obéissante seur et très humble servante.

A Sedan, ce 8e no^{bre} 1621.

Vous ne m'avés point fait réponse touchant Montfort, sy vous estiés d'avis qu'il fut vendu; Je vous mandois ce que m'en avoit écrit Monsieur Arn>>> et comme il s'ofroit personne pour l'acheter au denier trente.

Archives nationales, 1 AP 335/320

91

21 novembre 1621 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, je ne prans que du petit papier ayant à vous envoyer ma lettre de huict page et vous faisant ce mot au soir, contre ma coutume ; pour ce que Monsieur vostre fils m'a dit que sy mes lettres estoient faites qu'il feroit partir le Sr. de Maseuil de bon matin et je ne veu nulement qu'à mon ocasion il soit retardé, estant trop marye qu'il l'aye tant esté et que sur l'opignion que j'avois de son partement , je vous ay fait ma grande lettre provision ma grande lettre écrite il y a sept jours. Comme je /2/ vis qu'il ne seroit pas dépaiché mardy, je la voulois envoyer par le coche, mais Monsieur vostre fils m'assura tellement quy les eroit au plus tart jeudy d'après que cela me la fit tetenir et je croy qu'il n'y eust pas manqué sans que mon Monsieur a désiré qu'il atendit le retour du Sr. de Valigny qu'il avoit envoyé à Paris à Monsieur de Montbason et lequel devoit revenir deux ou trois

¹⁴⁰ Gustave-Adolphe Vasa, roi de Suède de 1611 à 1632, a enlevé la ville de Ruga à son oncle Sigismond III Vasa, roi de Pologne de 1587 à 1632, qui avait été roi de Suède de 1592 à 1604.

jours plus tost qu'il n'a fait, cependant ce ne fut que hier au soir. Monsieur vostre /3/ fils vous envoie le croy copie de la réponse de Monsieur de Monbason, car il a la lettre. Le Sr. de Valigny nou a apporté la nouvelle que le siège de Montauban est levé. Sy cela est vray comme on le croy vous le saurés déjà et toute les particularités que l'on en dit. Il seroit donc superflus de vous les dire, ma chère Madame. Je m'arresterey que sur ce quy se dit que l'on parle plus de paix, que l'on a fait car, ceste nouvelle est sy bonne que les redites en sont fort /4/ agréables. Dieu nous la donne bonne par sa bonté.

Le laquais que vous avés envoyé à Monsieur vostre fils arriva aussy hier au soir et j'eus le contentement de recevoir de vos chères lettres, mon coeur, quy m'assurent que vous vous portés mieux. Je loue Dieu que ce que vous avés pris vous a fait du bien. J'ay pris aussy vandredy de la case et m'en suis bien trouvé.

J'ay esté très ayse de ce que Sa Majesté a eu agréable le voiage de Monsieur vostre fils. Le sujet en estoit bien legitime. Il se porte /5/ extrêmement bien Dieu mercy, et tesmoigne ne s'ennuier point ycy de quoy j'ay beaucoup de contentement et de le voir de sy bonne humeur. Il est tout autrement gay que je ne l'avois veu et a sy bonne grâce à faire le bon mary qu'il y a grand plaisir à le voir. Pleur à Dieu mon coeur en puissiés vous estre tesmoing comme moy quy vous y souhaite tous les jours et Dieu vueille qu'une bonne paix nous rassemble. Je voy bien /6/ que vous avés eu de grans combats touchant la venue de nostre cher petit-fils et que vous avés très bien fait de considérer sa santé plus que toute autre chose par ceste rude saison il n'y faut plus penser. Je persiste à croire que sy ses défluxions fréquentes contineunt que vous devés vous résoudre à luy donner un cotaire, mais Dieu vueille qu'il n'en ait point de besoing.

J'ay veu les lettres que vous écrivés à nos enfans. Je parle librement et ils ont veu la miène /7/. Je ne puis croire ce que vous a dit Monsieur de Rohanay, mais je suis bien ayse qu'il vous ay veue. Je vous envoie des lettres de la bonne princesse, mais elles ne sont pas fraiches. Nous en avons bien eu de plus nouvelles d'Allemagne comme vous le tesmoignera ce que je vous mande par mon autre lettre et depuis nous avons seu l'arivée de l'armée ddu duc de Bavière dans le Palatinat; Dieu vueille montrer sa puissance pour les secours des siens. Vous me faite mention par vostre dernière d'une /8/ dépêche que je n'aye point receue laquelle vous dite avoir envoyé à Poitiers par mon autre lettre je vous fais mention de toutes les miènes.

Nous avons ouy prêcher M. du Moulin ce matin et après dîné de M. de Mestresac, mais j'ay trop de hâte pour vous en pouvoir dire davantage. Je finiray en vous disant que mon Monsieur se porte mieux qu'il n'a fait, Dieu mercy, et remettant toute nouvelle ycy au Sr. de Maseuil. Adieu, ma très chère Madame, quy este dans mon coeur pour n'en bouger jamais, car je suis vostre très humble et servante et obéissante seur, sur quy vous pouvés tout.

§ § §

A Sedan, ce 21e de novembre 1621.

Archives nationales, 1 AP 335/321

92

24 novembre 1621 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, je ne prans que du petit papier pour vous entretenir n'ayant rien appris depuis la dépêche bien emple que nous vous avons faite par le Sr. de Maseuil. M. de Nerlu pensoit partir dès hier, mais Monsieur vostre fils ayant eu sa migraine, nous avons désiré qu'il nous donnast un jour afin que nous vous le puissions mander en bonne santé. C'est ce qu'il est Dieu mercy, et a dîné à la salle et mon /2/ Monsieur aussy lequel est allé faire une pourmenade à ses fortifications et y a mené nostre fille quy ayme fort cela sy ne fait-il guère beau l'on m'a fort pressé d'en estre, mais j'ay esté de sy mauvaise humeur que de n'y point consentir ou plustost, je me suis trouvé un petit mal mais l'on croit le premier et non le dernier, mais afin que vous n'en soiés pas en paine mon coeur, je vous diré que ce n'est pas grand chose, mais seulement que j'ay mangé d'un /3/ potage de let quy me fait tousjours mal, mais Dieu mercy, cela ne dure guère et à cest heure que je vous écris. il est presae passé. Ne me plaignés donc point, ma chère Madame, quy saurés par le Sr. de Nerlu plus de nouvelle que je ne vous en saurois dire. je vous suplye que je sache ce quy dira de Sedan où l'on l'estime fort. Je croy qu'il passera à Paris et y pourra aprendre plus de chose quy sy ou nous ne savons rien depuis le partement du Sr. de Maseuil n'y d'Allemagne ny /3/ d'Holande nous en somme en grand atente.

L'on nous dit bien que Monsieur le Prince avoit esté à Muret, ça bien esté sans nous tesmoigner qu'il se souvient de nous quy ne l'avons seu que depuis que l'on l'en croit party. Il nous tarde fort de savoir qu'aura priduist le lèvement du siège de Montauban. Nous n'en savons chose du monde, ny rien digne de vous estres mandé.

Je finiray donc, ma chère Madame, en intension de vous écrire davantage lundy prochain. Adieu mon coeur, je suis vostre servante très humble et obéissante seur sur quy vous pouvés tout apsolument. J'embrace avec vostre permission le cher enfant à nous et pryé Dieu de le bénir ma très chère Madame. C'est

\$ \$ \$

A Sedan, ce 24e de novembre 1621.

Archives nationales, 1 AP 335/322

93

6 décembre 1621 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, hier par le coche je receus vostre petite lettre du de l'autre mois porté à Paris par un gentilhomme que le Sr. de La Grise y envoioit. Je m'estonne bien de ce que vous me mandés mon coeur qu'il y avoit quise jours que vous n'aviés point eu de nos lettres ne manquant pas de vous écrire tous les huit jours, mais les commodités n'en sont pas prontes à la vérité sy des que Antoine le laquais fut arivé l'on vous l'eust redépaiché l'on vous eust ôté hors de paine, mais l'on se contanta de vous écrire par le coche.

Vous ne me faite point de mention d'avoir receu mes lettres du premier de novembre quy fut deux jours après le partement du Sr; Maseuil de son second voiage /2/. Je vous ay aussy écrit du 8e dudit mois et puis deux lettres par le Sr. de Maseuil de diverse date quy vous tesmoignera qu'il ne partit pas comme l'on me l'avoit dit mais tousjours aurés vous plus tost les lettres que sy elle eussent esté envoyé par le coche.

Deu vous a bien inspirée, ma chère Madame, à ne nous point envoyer le cher enfant, car il a fait un temps efroiable. Je loue Dieu de savoir quy se porte bien, mais il me tarde bien de luy avoir des dens. Il est vray que pour les petites souvent il percent aysément, mais les grosses et les bulières (?) c'est où ils travaillent beaucoup. Dieu le vueille tellement fortifier qu'il y aye moins de paine que je n'en ay veu aus miens, car il n'en n'auroit pas mesme tout seul vous y auriés bien vostre bonne part l'aymant chèrement /2/ comme vous faite, Dieu le bénye par sa grâce.

Monsieur vostre fils fut estonné d'abort ouvrant vostre paquet de ne voir point de vos lettres pour luy ayant leu la miene. Je luy en dis la raison quy receut fort bien. Il estoit en mon cabinet et n'y avoit que moy quy ay ce bonheur et grand contantement de ly voir souvent et d'y parler souvent de vous mon coeur, quy par souhait y seriés aussy tous les jours, mais se seroit estre trop heureux en ce monde oùles afflictions et les paines et chagrins sont bien plus ordinaires que les joyes et les plaisirs.

Par vos dernières, ma chère Madame, vous estiés dans de nouvelles espérances de paix et nous sommes dans de grandes apréantions de la continuation de la guerre, car l'on tient que tous les traités sont rompus et nous voions de sy estrange indulgence que donne le pape /3/ que l'on ne peut que craindre un dessain général de ruiner l'Eglise de Dieu puisqu'il ne se parle point de rebelles, mais d'hérétiques seulement et nous sommes creus tels du pape je croy que cela est publyé par toute la France quy est une grande contradiction aus édits du Roy quy promet de nous maintenir et le pape exorte tout le monde de prier Dieu par quarante jours et autant d'heure de fortifier le Roy afin qu'il nous puisse extrême, mais il ne les exausera point en leurs demandes inniques et inpies et quy ne peuvent procéder que de l'esprit malin, quy veut les querelles et les meurtres, mais nous quy luy demandons la paix et de repos et la conservation de notre Roy, il nous acordera nos prières afin que tius joïeux dresions enseignes et bannières à son nom glorieux. Nous avons, certe, bien besoing de les redoubler et de nous /5/ humilier à bon essient sous sa main puissante pour l'arester de fraper et avoir recours aus oraisons et au jeunes. Je croy que nous en feront un public ycy. Dieu nous fasse la grâce quy produisse une vraye repentance en nos coeurs sy endurcis.

L'on eust hier de fort bonnes nouvelles de Monsieur le conte de La Suse. Il a esté déclaré prisonnier de guerre et donné à Monsieur de Morge quy est fort de ses amis. Monsieur de Diguière à

Je vous dis tout ce que j'en say say, mais bien à la hâte. J'ay veu les lettres de la Roine et toute les autres quy vous ont esté écrite /6/ tout cela est bien honeste quant à l'offre que M. de Honeuil vous a conseillé de faire, mon Monsieur ne l'a trouvé pas à propos, mais bien denjereuse comme le Roy passera à Poitiers, faire vos sumitions par un gentilhomme et assurer Sa Majesté comme toute choses sont demeurées en l'état qu'il l'avoit ordonné et que Monsieur vostre fils avoit promis et vous plaindre un petit du mauvais traitement que l'on vous fait en vos affaires. Mon Monsieur croit que le sujet du discours de paix que l'on a tenu procède de la précaution que l'on a eue du conte de Mansefelt et que cela passé, l'on en parlera plus /7/. Il croit que le bruit court que Monsieur le duc de Chaune vient-ycy est un artifice. J'ay eu tort de ne vous point renvoyer la lettre de Madame la conestable, mais je la donne à Monsieur vostre fils quy ne me la randit pas. Je ne say sy elle se trouvera je la feray chercher. Je vous fais plus grande lettre que je ne pensois, mais c'est sy à la hâte que je ne say ce que je vous dis sy l'on vous dépaiche. Je vous écriray encore ma chère Madame, Adieu je suis de tout mon coeur, vostre très humble servante et obéissante seur, sur quy vous pouvés tout.

\$

A Sedan, ce mardy matin,

14 de décembre 1621.

Je vous suplye d'envoyer ma lettre à Madame de Ste-Croix.

Archives nationales, 1 AP 335/324

95

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, je croy que ce laquais trouvera encore à Paris les deux lettres que je vous aye écrite par le coche, sy cela est vous en recevés trois tout à la foi, mais elle ne randeront pas la vostre grande, mon coeur, que m'a aporté le Sr. Le Sage. J'ay fait cependant presaeu réponse mais ça esté bien à la hâte quy m'obligera de vous parler encore des mesme choses ou d'une partye.

Je vous diray donc que mon Monsieur désaprouve ru tout d'entrer aus ofres que l'on vous conseilloit et trouve que vous ne devés envoyer que pour faire des sumitions et excusés de ce que vous n'y allés vous mesme et assurer aussiy que toutes xhose sont demeurées en l'état que Monsieur :2/ vostre fils l'avoit dit d'accompagner cela de quelque plaintes du traitement que l'on luy fait, 00 ne juge pas quil y ait rien à craindre pour fltfmagd ayant les tpcfds que vous avés λλ et en tout cas l'on s'en doit servir sy l'on y demandoit tptztdpp ayant sujet la dessus de la dptgrpd pource que l'on contreviendrait à tbdapeepe oazzpp et faudroit la dessus un nouveau commandement du 171\$.

Je croy que Monsieur vostre fils n'oublira pas à vous répondre la dessus, mais je vous en dis un mot aussy, en ayant ouy parler, pour vostre justification de ne nous avoir envoyé le cher enfant bien aymé. Elle est très bonne ma chère Madame. Je vous l'ay déjà dit et que Dieu vous y avoit conduit. Nostre fille m'a bien dit avoir ces papiers mes ne me les a pas encore mandés pour le sujet des pistache; C'est bien la vérité /3/ que j'ay recongne que la noise ne vient que de là, mais elle ne dure guère. Nous en avons dit tout ce quy nous en semble à la 1729 et 00 ne s'y est pas oublyé, aussy je croy que de là sera fait. Les choses ne sont pas allées jusque là que le 172\$ s'en soit plain, mais nous avons voulu prévenir le mal, ce n'a pas esté sans en rire un peu et vous souhaitter de tout nostre coeur.

Monsieur vostre fils se porte tousjours fort bien et de fort bonne humeur. Nostre fille n'est pas grosse quy que tous les dñés, elle est fort dégoutée, mais le soir elle a bon apêtit. Elle a ce quy assure qu'elle ne l'est point.

Je ne croiray point que l'on veut faire ces merveilles que l'on vous a dit pour nous que je ne les voye. Sy cela s'est dit, ça esté sur la crainte du conte de Mansefelt et non pour bien que l'on nous veille, mais comme vous dite mon coeur, prouver que /4/ l'on fasse bien au public. Nous en devons estre contans. Dieu le leur mette donc au coeur et à tous de randre au Roy l'obeissance que nous luy devons.

J'avois creu la mesme chose que vous pour Monfort et l'ay mande à M. Armet. J'assure Mlle de Madahan¹⁴¹ que je ne me suis pas trompée en disant que vos lettre n'estoient pas datée car je ne me suis pas contenté de le cherché une fois, mais plusieurs avec loisir et tourner de tous les cotés. La

¹⁴¹ Mademoiselle de Madaillan, fille de l'ancien gouverneur de Thouars Jean de Madaillan, sieur de Montataire et de Judith de Chauvigny. L'on ne connaît pas son prénom.

dernière, l'est bien et la précédente aussy. Nostre fille vous fit sa lettre hier au soir et moy je me suis réservée pour ce matin.

Que je vous diray que M. Durant fit hier merveilles. Il tira des larmes de quantité de personne et Dieu mercy de moy aussy quy voudrois bien vous en pouvoir dire quelque chose, mais mon coeur, ce sera sy mal auprès de ce qu'il la dit que je n'en ay pas courage, mais à vous quy me savés supporter de tout il me faut assuray, son teste dont esté le psaume tresième et sur ce que Davit dit :

“ Jusque à quant, m'oubliras-tu continuellement ?

Jusque à quant cacheras-tu la face de moy ?¹⁴² ”

Il nous a fait voir que c'estoit une tantasion quy surpasse toute les autres et avec des terreurs quy plongent jusque aus abîmes, mais quant Davit dit aussy :

“ Or quant à moy, je me fye en la gratuité¹⁴³ ”.

Il nous a relevé par dessus les cieux, la dessus nous a représenté [douce]ment quy sembloit que ce fut [deux] hommes quy parlasse, que l'on en pouvoit faire deux tableaux bien divers et cependant cela estoit dit par une mesme personne; En une petite intervalle de temps et donc un amirable effet de la prière quy du profond des abîmes et du désespoir nous élève proutement dans les cieux assurés de la gratuité de l'éternel quy est tout ce que nous pouvons désirer et quy peut nous consoler contre toutes sortes d'avertités, mon coeur. Je vous représente cela trop mal pour vous en dire davantage, mais le désir de vous plaire m'y a porté. J'en /6/ seray donc excusable, il faut un meilleur esprit que le mien pour vous en randre comte.

Je voy bien changer de discours, mais j'ay peur de m'en acquiter mal aussy c'est que l'on m'a dit un moyen de faire dormir et Mlle Le Conte l'a expérimenté. C'est pourquoy je vous l'ose dire. Il faut mettre auprès de son lict un petit chodron de cuivre et sur une chaire proche du lict un bassin pelein d'eau et mettre dedans le bout d'une lisière de drap et l'autre hors de l'eau quy soit vis à vis du chodron de cuivre dans lequel doit tomber les gouttes d'eau quil faut que vous contiés et l'on dit que ce ne sera pas jusque à vingt, que vous ne soiés endormye et vous éveillant la nuict vous référer la même chose. On dit que c'est un remeide souverain, sy j'estoit mauvaise tormeuse je l'eusse essayé pour vous en parler plus assurément sy vous vous en trouvés bien mon coeur, j'en auray un merveilleux plaisir mon coeur ; remeide quy ne peut point estre negligé ce me semble.

C'est tout ce que je vous en diray ma chère Madame. Vous ayant assuré du bon portement de mon Monsieur quy ouy bien les trois prêche. Nous ferons la Cène demain >>>> au château. Pleut à Dieu faire toute ces devotions avec vous quy ny my doneriés de bonnes aydes. Il me fera ceste grâce encore un jour, sy luy plaît et en atendant mon coeur, ne laissera de demeurer (illisible) au vostre et toute mes affections à vostre service très humble car je suis ma chère Madame, vostre très humble servante et obéissante seur.

\$

A Sedan, ce 18e décembre.

Nostre cher enfant eust hier un dan. Dieu le bénise à jamais.

Ma chère Madame, je croy que l'on vous dit les nouvelles d'Engleterre que mon Monsieur eust bien au soir de brucelle quy est que le roy de la Grande Bretagne commence à armer et qu'il a avensé la >>>> de son jugement pour envoyer à tous les moyens de donner assistance au roy son gendre. Il envoie le millort Dilby en Espagne pour continuer à demander la paix. Cela n'est pas mauvais, prouveu qu'il prouvoye au reste, cependant comme l'on dit qu'il est résolu. Le ecours aura esté bien tardif, mais il peut estre sy bo quy pourra réparer le mal passé; Dieu le vueille par sa grâce. Nous ne savons rien D'Alemaigne depuis ce que je vous ay mandé

Archives nationales, 1 AP 335/325

¹⁴² Pour les deux premiers vers du Psaume 13, la Bible Segond donne la traduction suivante :

“ Jusqu'à quand, Eternel ! m'oublieras-tu sans cesse ?

Jusqu'à quand me cacheras-tu ta face ? ”

¹⁴³ “ Moi, j'ai confiance en ta bonté ” dit la Bible Segond.

20 décembre 1621 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, j'ay receu fort prouement vostre lettre du 6e de ce mois quy m'a fait voir qu'aussy avés vous la miene que vous a porter M. de Nerlu, mais il m'est bien fâcheux, mon coeur, de vous apprendre avec un sy grand rume. Dieu vous en vueille soulager bientost et vous donner autant des santé que j'en désire pour moy mesme. Nostre fille m'a montré la lettre que vous luy écrivés. Elle sufisoit bien pour elle et pour moy ma chère Madame, sans que vous prissiés la paine de /2/ m'en faire une à part; Vous savés bien que c'est m'ofencer que de vous incommoder et bien fort m'obmiger que d'user de toute liberté quy m'est un des grans tesmoignage que vous me puissiés donner de m'aymer bien et c'est ce que je désire plus que de vivre mon coeur, mille fois. Il semble que vous ayés encore quelque espérance de paix, mais nous n'en avons plus à nostre grand regret de Paris.

Nous n'avons appris que l'arivée de la Roine et incertainement que le siège de Monheurt est levé¹⁴⁴. Je ne prans que du petit papier pour vous écrire ma chère Madame, pour ce que je vous fis grande lettre avant hier /3/ par un maquais que vous dépaicha Monsieur vostre fils. Celle-cy est par le coche pour ne êdre ôint mes bonnes coutumes. Tout ce que je vous y diray c'est que mon Monsieur et moy fîmes hier la Cène ycy haut et ma fille Juliene et tous nos autre enfans ne la firent point et furent au prêche de la ville où prêchoit M. du Moulin, quy fit, à ce qu'ils disent, mieux qu'ils ne luy ont jamais ouy faire. Il laissa tout le monde en admiration. J'ay bien du regret quy n'a fait ce prêche là le jour de jeune et que nous ne l'avons pas ouy, mais ce quy nous console c'est que nous en eûmes un excelent de M. Rambour, quy nous fit une admirable échelle pour monter /4/ au ciel. Son teste estoit de St-Paul aus Hébreus, chapitre onsième, verset seusième, non au commencement, il ne dit que cela : " Parquoy Dieu ne prant point à honte d'estre appellé leur Dieu, car il leur avoit préparé une cité "¹⁴⁵. Sur cest abaissement de Dieu et nostre exaltasion il dit aussy des merveilles. Pleut à Dieu avoir assés bon esprit pour le vous bien redire; Je vous en randerois bien conte mon coeur, mais je m'en acquite trop mal. Il faut donc me taire pour vous dire que le samedy nostre fille ne peut s'abiller, ayant mal à une espaulé, cela l'empaichera de faire la Cène que je croy et aussy qu'elle ayme mieux la faire au temple, ausy plaît à Dieu, je la feray encore. Son mal ne m'empaicha pas d'aller au prêche d'hier et /5/ après de s'aler promener en carosse quoy qu'il faisoit extrêment froit. Monsieur vostre fils alla à la chasse à pied aus lapins à coup de batons. Je ne say sy , sy lassa trop mais sa migrine le prit à son retour et il ne soupa en salle, mais Dieu mercy, aujourduy, il se porte bien. Il fait un si grand froid que dans mon cabinet je ne puis plus tenir ma pleume, sy faut-il vous dire encore que les nouvelles que je vous ay mendées d'Engleterre sont très véritable, car Monsieur Demon les a aussy écrites à mon Monsieur et qu'il voit une disposition entière au roy de la Grande Bretagne de donner secours au roy /6/ son gendre et que l'on en fait déjà les préparatifs Dieu le vueille bien bénir.

Monsieur de Nevers est allé viviter son gouvernement. Pour le cautère de nostre cher enfant, je vous ay mandé les difficultés que j'y faisoit depuis en avoir fait donner un à ma fille, Charlotte, depuis que les care est trompé, elle dit qu'il ne luy fait plus d'incomodité, mais auparavant elle en sentoît tournant la teste ou la baissant. Nostre fille ne l'approuve point qu'à un grand besoing lequel je pryé Dieu qu'il n'arive point. Il demeure bien à faire des dens. Il nous tarde bien de luy en savoir. Je ne doute point que vous n'ayés bien eu de la paine de luy faire prandre médecine Dieu la vueille bnir pour ces défluxions je croy que de l'embre jaune forte au cou luy feroit bien vous le pourés savoir du médecin que l'on nous dit que c'est un bon enfant. Dieu nous le vueille bien conserver par sa bonté, v'est un voeu très ardant que luy fait ma chère Madame, vostre très humble servante et obéissante seur, quy vous chérit plus que sa vye mon coeur. C'est

§ § §

A Sedan, ce 20e décembre 1621.

Archives nationales, 1 AP 335/326

97

28 décembre 1621 -Sedan

¹⁴⁴ Monheurt (Lot-et-Garonne) se rendit le 12 décembre 1621.

¹⁴⁵ Le texte complet de ce verset donné par la Bible Segond est : " Mais maintenant ils en désirent une meilleure, c'est-à-dire une céleste. C'est pourquoi Dieu n'a pas honte d'être appelé leur Dieu, car il leur a préparé une cité ".

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, depuis mon autre lettre le Sr. d'Ovilyé est arivé, quy fut hier au soir à la fermeture de la porte. Il trouva toute la ville en alarme et en armes à cause du feu quy estoit à la maison de ville, mais Dieu mercy, il fut fort tost estient. La cloche ne sonna pas plus d'un car deure mon Monsieur sy fit soudain porté , mais il ne fit qu'aller et venir et le mal à esté fort petit. Monsieur vostre fils le fut vois aussy et s'étonoit comme en sy peu de temps tout le monde s'estoit mis en armes. Il en trouve l'ordre fort bon.

Je n'eus point de peur et ay bien receu un grand contantement mon coeur, de savoir particulièrement de vos nouvelle par le Sr. d'Ovilyé et de voir que vous avés esté /2/ bientost guérye de vostre rume. Dieu vous donne tousjours autant de santé que je vous en désire et de repos d'esprit, mais nous sommes en un temps pour n'en espérer guère, car je ne pense point que la mort de Monsieur le Conestable¹⁴⁶ randa la condition de l'Eglise de dieu meilleure . Cela se voira bien tost, cependant bien considérée sont des fruit de la guerre puisque c'estoit une maladye contagieuse de l'armée et le Roy l'aymant comme il faisoit, cela luy poura toucher au coeur et le porter à la paix. Comme on nous dit la venue du Sr. d'Ovilyé nous crûmes qu'il avoit esté dépaiché depuis sa mort, mais comme il nous dit qu'il estoit venu à ses journées, nous vîmes bien que cela ne se pouvoit.

Nous avons déjà seu la prise de Roïan, mais non sy particulièrement. L'on tient que le dessein du Roy est de la venir reprandre. Le Sr. d'Ovilyé nous a dit avoir trouvé par les chemins cantité de chariots chargé d'argent. Il en dit vingt-trois et deux cent charge de poudre ; ce sont charettes. Cela tesmoigne bien plus la guerre que la paix, mais en un moment. Dieu peut changer les choses pour faire réponse à vostre chère lettre que m'a portée le Sr. d'Ovilyé.

Je pers le prêche de ce matin, mais j'iray au cateschime de Monsieur du Moulin après dîné, sont ceux quy se font devant la Cène. Je trouve estrange ma chère Madame, que vous n'aviés encore receu mes lettres du premier de ce mois, voicy le huictième que je vous ay écrite dans ce dit mois en contant celle d'hier et celle-cy. Je m'assure bien aussy que vous este contante de mes diligences et moy infiniment des vostres mon coeur.

J'ay dit à mon Monsieur ce que /3/ vous me mandiés de Louis. Il trouve que vous ferés très bien de le chasser du tout et veut très grands mal à ce vilain garçon. Voila comme la gloire pert les valets car il pouvoit estre heureux quant je pense qu'il prenoit nostre cher enfant je ne luy puis pardonner.

Sur le pourtrait que vous avés envoyé nous en avons fait faire un ycy bien plus beau et tous disent qu'il luy ressemble mieux. Nous prenons grand plaisir au récit de ces gentilhesse. Dieu le bény abondamment ! Je parle encore hier au soir à Monsieur de Maiarne de luy et de vous mon coeur, mais il n'a encore rien écrit, mais promis que ce sera bientost. L'on a mandé à mon Monsieur que le Roy de la Grande Bretagne veut faire une armée de trante mille homme pour envoier au Palatinat sera récompenser le temps perdu. Le conte de Mansfelt grossit ses troupes. C'est tout ce que je say mon coeur, c'est pourquoy je finiray en vous protestant que je seray inviolablement vostre très humble servante et obéissante seur quy vous a gravée jusque au plus profond de son coeur. Ma chère Madame adieu; C'est

\$\$\$

A Sedan, ce 28e décembre 1621.

Ma chère Madame, j'ay dit à mon Monsieur ce que vous m'assuré que vous luy este. Il luy est fort facile de croire que vous l'aymés car il vous honore parfaitement et est vostre serviteur très humble; Il m'a commandé de vous en assurer et qu'il vous désire du contantement plus que personne du monde.

Archives nationales, 1 AP 335/327

1622 *commença à nouveau sous de sombres auspices, Soubise qui avait à coeur de réparer la défaite qu'il avait subit à Saint-Jeand'Angély, avait déclenché à nouveau les hostilités en s'emparant de l'île d'Oléron, de Royan, de la Tour de Mournac et des Sables-d'Olonne et menaçait la Bretagne.*

¹⁴⁶ Charles d'Albert, duc de Luynes, est mort le 15 décembre 1621.

Le 19 mars, Louis XIII décida d'en finir avec ce troublion en marchant à nouveau sur le Poitou à la tête de son armée. Le 16 avril, il défit une fois de plus Soubise aux marais de Rié. Charlotte-Brabantine de Nassau qui à nouveau était allée au devant du souverain à Saumur, ne put empêcher que celui-ci ne saisisse Taillebourg, en raison du rôle stratégique de cette place en Saintonge.

Après avoir enlevé Royan et Sainte-Foy-la-Grande, l'armée de Louis XIII, évitant Montauban, marcha sur Montpellier qu'elle assiégea le 1er septembre. Au cours de cette marche, la vindicte royale s'abattit le 11 juin sur Négrepelisse, ville appartenant au duc de Bouillon, à la suite du massacre, pendant l'hiver, par les habitants de cette ville de la garnison royale qui y avait été placée.

Quelque temps avant cette tragédie, le duc de Bouillon avait incité le duc de Rohan à rechercher une paix générale quelqu'en soit le prix. Si cette tentative échouait, il lui promit de se déclarer en faveur des protestants et d'entrer en campagne avec les troupes qu'il pourrait lever. A cet effet, il invita secrètement le comte de Mansfeld et Christian de Halberstadt à faire une opération de diversion sur le frontière de l'Est du royaume, pour faire relâcher la pression de l'armée royale sur Montpellier¹⁴⁷.

Pendant l'été, Mansfeld et Halbersatdt expulsés d'Alsace par les Autrichiens et Bavaois, traversèrent la Lorraine et s'avancèrent sur Mouzon à la recherche de vivres et de cantonnements. A l'annonce de cette invasion, le duc de Nevers, gouverneur de Champagne, leva une armée pour les tenir en respect. Sedan fut ainsi à la fin de l'été bloqué pendant quelques semaines¹⁴⁸. Lorsque Mansfeld et Halbersatdt réalisèrent qu'ils ne pourraient tirer aucun profit de leur opération, ils se retirèrent dans le Hainaut où ils conclurent un accord avec les Etats des Provinces-Unies pour tenter une action sur Berg-op-Zoom, assiégée par les Espagnols.

Résultante de cette forte concentration de troupes, dans des conditions d'hygiène précaire, une épidémie de dysenterie se transmit dans la ville de Sedan et y fit de nombreuses victimes. C'est avec soulagement évident qu'y fut accueillie la nouvelle de la paix signée à Montpellier le 18 octobre.

Le duc et la duchesse de Bouillon, le duc et la duchesse de La Trémoille avaient eu la joie de recevoir, au mois de mai à Sedan, le jeune prince de Tarente.

A la fin de l'année alors que Henri de La Trémoille attendait à Sedan le retour de la Cour à Paris pour demander au souverain la restitution de ses terres qui avaient été saisies, son épouse prit le chemin de Thouars.

Pendant toute l'année 1622, Charlotte-Brabantine de Nassau était restée stoïquement à Thouars pour protéger les possessions de son fils et le petit troupeau réformé qui y vivait. Au cours de l'été, elle tomba sérieusement malade. Dans cette série d'épreuves, elle eut toutefois la joie d'être rejointe par sa fille, Charlotte, à qui l'atmosphère dévote de la Cour était devenue désormais intolérable. Pendant ce temps aux Provinces Unies, son fils cadet, Frédéric recherchait toujours aussi vainement qu'auparavant un emploi auprès de son oncle Maurice de Nassau.

98

4 janvier 1622 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, le dernier coche ne nous a point porté de vos lettres, et celui qui est party ce matin, n'a point aussy esté chargé des mienes, croiant ceste occasion meilleure qui est par un gentilhomme que Monsieur vostre fils envoye au Roy aprendre l'état de sa santé sur les diverses ocurances passée qui la peuvent avoir altérée. Mon Monsieur luy rant aussy ce mesme devoir par

¹⁴⁷ Lettres de Henri de La Tour d'Auvergne à Henri de Rohan du 1er juin 1622 et de Henri de La Trémoille à Henri de Rohan de la même date. Bibliothèque nationale, Fonds français 4201, f. 63-63 citées par Jack Alden CLARKE, *Huguenot warrior : The life and times of Henri de Rohan (1579-1638)*, Martinus Nijhoff, The Hague, 1966, p. 102.

¹⁴⁸ Une libelle anonyme : *La Cour Bouillon accomodé à la sausse des reîtres d'Alemagne* dénonça "le viel et antique saturne". Toujours perdue dans ses chimères, l'assemblée de La Rochelle le 9 août 1622 invitait le duc de Bouillon à se diriger sur le Loire d'où il appellerait à lui les réformés Normands. Léonce ANQUEZ, *Histoire des assemblées politiques des réformés de France (1573-1622)*, Slatkine reprints, Genève, 1970, p. 383.

l'envoy d'un gentilhomme. Selon ce qu'on se mande de Paris, l'on estime que l'on trouvera Sa Majesté à Poitiers d'où l'on vous pour envoyer nos lettres sy le gentilhomme n'y peut aller luy mesme.

Je ne vous feray pas l'on discours ce coup-cy, mon coeur, car j'ay mon Monsieur au lict de sa goute depuis cinq ou sis jours, Dieu mercy, il y a de l'amendement /2/ mais non encore bien grand. Les plus violentes douleurs se sont apaisées et par des remeides de M. de Maiarne quy ne partit que hier d'ycy nous l'ayant gardé plus que je ne pensois, puis que mon Monsieur avoit à avoir sa goute. Je suis bien ayse qu'il l'aye eu en sa présence afin qu'il puisse mieux juger de son mal. Il luy a donné force remeides et espère qu'ils luy profiteront grandement s'il en veut user exatement et il luy a bien promis. Ce me sera un grand repos d'esprit s'il luy tieut bien. Il vous écrit sur le sujet de vos pilures et des défluxions de nostre cher enfant. Il conclut tousjours au cotère quy m'a fait résoudre à vous en envoyer de ceux de paille blanc desquels ma fille Charlotte a usé. L'on les tient fort excelent et fort peu douloureux.

Il m'a dit qu'il fera un mémoire des observation qu'il fait en les /3/ donnant, mais cela ne m'anpaichera pas de vous dire ma chère Madame, tout ce que j'y remarque. Premièrement, on coupe les cheveux grand comme un taldre et puis on les rase et puis on regarde bien songneusement l'entroit où l'on le veut mettre et avec du charbon on le marque, puis on met une emplatre où il y a un petit trou au millieu pour voir où est la marque du charbon et, justement en cest endroit là, l'on met le cotère et puis une emplatre quy n'a point de trou dessus pour le tenir en sujebtion et force complesse dont une petite sur le cotère et de linge quy emplise tout le creux de la nuque du cou afin qu'il ne puisse descendre et l'on bande cela avec une bandelette de toille et la coifa ou de nuict. Dans deux heure l'opération est faite et m'on luy ôte le cotère. L'on n'y mit point un port de deux ou trois jours, mais une emplâtre et un petit élonguent pour hâter que les cure ce fasse souvent l'on y met le pois dès le premier jour. J'oublois de vous dire que l'on luy donna un petit coup de rasor comme /4/ l'on ôta le coterre sur de la chair morte, mais elle ne le sentit point du tout et ne fit point de mine seulement.

Le mémoire de Poilleblanc vous instruira mieux que moy, mais ne l'ayant pas encore veu, je vous en ay voulu dire tout ce que j'en say, mon coeur, mais peut-estre avés vous des chirurgiens quy s'y entendent sy bien que ce que l'on vous envoye et que l'on vous dit sera inutile, mais à tout asart j'ay mieux aymé vous l'envoier. Il sera à vostre chois de vous en servir ou non. Il y en a deux l'on prendra le plus propre. Je pryé Dieu de bien bénir le remeide et vous donner autant de courage et résolution qu'il en faut pour en user, mais certe après l'avis de Monsieur de Maiarne, il s'y faut résoudre se me semble.

C'est tout ce que je vous diray, ma chère Madame, et que la petite vérolle qu'à Madame la contesse de La Suze et Monsieur le conte de Roussy là, nous mettent un peu en paine, mais, Dieu mercy, il n'en sont point malade et l'ont sen fièvre et tous les enfans quy le l'ont aussy. C'est ce quy rassure nostre fille quy se porte fort bien et Monsieur vostre fils, aussy ma fille, Juliene fut saignée hier et s'en porte mieux. Le papier me faut, mon coeur. adieu. Je suis vostre très humble servante et obéissante seur, toute à vous et plus qu'à moy ma très ma chère Madame.

Ma chère Madame, j'ay eu des lettres de la bonne princesse du 24e de novembre à leur stille. Elle se portoit fort bien Dieu mercy, et toute sa principauté, mais bien afligée de voir tant de misère au Palatina. Elle me parle tousjours fort de vous de quy je n'oublie pas de luy mander des nouvelles. La bonne seur, la duchesse de Lancheberg m'écrit aussy, mais ses lettres sont du 6 de décembre. C'est par le fils de M. de Londorf quy vient achever ses estudes ycy. Elle se portoit fort bien et Dieu mercy, le conte de Mansfelt se maintient et grossit fort ses troupes.

A Sedan, ce 4e janvier 1622.

Archives nationales, 1 AP 335/328

99

10 février 1622 - Sedan
à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, je commence à vous écrire sans savoir sy ce sera le coche quy portera mes lettres ou un laquais que Monsieur vostre fils vous dépaichera. Cest incertitude me fait vous écrire avec plus de paine et aussy que le Sr. Le Sage ariva hier au soir et que je ne l'ay point entretenu. J'ay bien fait réponse aus lettres que vous luy aviés données pour me porter il y a huit jours par le Sr. de Châteauneuf, mais il nous pourra dire quelque particularité et surtout du cher enfant, qu'il dit qu'il l'a

recongu et s'en glorifie fort. Il ne nous porte et le Sr. de Broussy que des incertitudes de la paix ou de la guerre, mais les préparatifs que l'on fait pour le dernier prévalent bien par dessus les aparances du premier.

Le Roy fait l'honneur à mon Monsieur de luy mander qu'il veut doner la paix à ses sujets. Cela réjouit un peu nos coeurs abatus /2/ de tant de maux que l'on oit dire et surtout de la misère de la Guiene quy est affligée merueilleusement. Les lettres de Monsieur de La Forest font horeur. Nous ne tenons pas vray ce quy s'est dit de Nègreplisse quy qu'il aye esté bien assuré pource que nous eumes hier des lettres de Turene du 22e de l'autre mois, quy nous mande la prise de Bourniquet¹⁴⁹, quy est assés proche de Nègreplisse et ne nous parle point du reste ; de fasson que nous estimons que l'on a pris l'une pour l'autre. Je ne say sy nous nous flatons.

M. le Garde des Seaux a écrit à mon Monsieur quoy qu'il ne luy eust pas écrit et luy tesmoigne désirer la paix. L'on dit que les vieux ministre y sont fort portés et non pas les nouveaux. Dieu mette au coeur du Roy de croire les premiers et de ne faire pas comme le roy Jéroboham. L'on a délogé les frères de feu Monsieur le conestable de Luine, mais cependant le duc de Chaune /3/ a eu le gouvernement d'Amiens, ce dernier tesmoigne plus de faveur que le délogement de défaveur. Monsieur de Rucelay a dit au Sr. de Brussy que l'on le disoit mal à la Court, mais qu'il n'avoit point en plus de tesmoignage de la bonne volonté du Roy, qu'il en avoit à ceste heure. Monsieur des Illes estoit arivé à Paris. L'on n'en say pas encore le sujet.

Monsieur l'ambassadeur d'Engleterre mande à mon Monsieur que son secrétaire luy a raporté de La Rochelle toute assurance de randre au Roy toute sorte d'obéissance et de sumition et qu'il en a leur protestasion par écrit pour la faire voir qu'il luy tesmoigne estre aussy fort portés à la paix. Cela nous est aussy confirmé d'ailleurs une nouvelle que le Sr. des Illes aportée quy est bien estrange et horrible, c'est que Monsieur de Rohan avoit esté empoisoné par son maistre d'otel, quy avoit esté tiré à quatre chevaux, mais qu'il n'en est point mort et se porte bien. Il ne s'en sont pas enquis davantage /4/ mais la chose méritoit bien de s'en informer mieux, certe, voilà un efroïable prodige. Nous sommes en un misérable siècle. Monsieur vostre fils m'a fait voir la lettre qu'il receu hier de vous, laquelle Monsieur de Vilernou a portée. je ne puis assés m'estonner de la procédure de Monsieur de Vandôme et de celle de vos officiers, quy certe sont bien coupable. Que nous sommes en un temps de mécongnoissance.

Nostre fille est allé faire une promenade, quy ne sera pas sans incomodité, devant que de partir; Elle vous a fait un mot en doute sy l'on écriroit par le coche, car sy l'on dépaiche un laquais l'on atendra son retour quy doit estre demain au soir. Elle est allée voir pêcher un éten des moines de Mon Dieu¹⁵⁰ à quatre lieues d'ycy, proche du Chaîne¹⁵¹ où il iront coucher. Monsieur vostre fils y pensoit aller, mais mon Monsieur l'a retenu pour parler d'affaires et prandre quelque résolution de ce que l'on doit faire sur la dernière dépaiche /5/ que l'on a eue depuis mes dernières, mon coeur, mon Monsieur s'est trouvé encore bien mal de tournement de teste mais, Dieu mercy, depuis hier il se trouve beaucoup mieux. Il néglige tant sa santé qu'il m'en fait mourir. Depuis le vomitif qu'il a pris il a une toux fâcheuse. Pleut à dieu verons nous ycy Monsieur de Maïarne aussy bien que ses remeides car pour les dispenser, il faudroit une personne d'ocortité et quy fut instruit de luy, car il arive mille petis accidens où les ordonnance ne répliquent rien et quy laisse les esprits en grand suspent.

Je regarde pour moy depuis que j'ay commencé à user des remeides de Monsieur de Maïarne. Je me trouve beaucoup plus mal et ay plus souvent de ces chaleurs. Je me repens d'avoir commencé à en user par ces grans froits, mais il faut continuer puisque cela est.

J'ay la teste sy souvent pesante, pardonés donc, mon cœur, /6/ sy je ne vous dis rien quy vaille et sy je vous ay dit que je ne say pas quel sujet a mené Monsieur des Isles à Paris. C'est pour faire la demande de la paix par Monsieur de Rohan autorisé par l'assemblée portant le nom de toute les églises près du Roy. On vaira ce que cela fera pour après. Vous en donner avis et le temps quy seroit à propos que vous fusiés à Paris. Ce quy ne se peut encore faire et cependant le mauvais temps s'en ira et vous donnera plus de facilité en vostre voïage vous n'aurés pas eu, ma chère Madame, les lettres où je vous

¹⁴⁹ Bruniquel à 12 km à l'est de Nègreplisse.

¹⁵⁰ La Chartreuse de Mont Dieu, au sud de Sedan, fondée en 1132 par Odon, abbé de Saint-Remi de Reims après sa visite de la Grande Chartreuse dans le Dauphiné. Elle occupait plus de 12 ha à l'abri d'une triple enceinte.

¹⁵¹ Commandant un des défilés de l'Argonne, Le Chesne est sur la ligne de partage des eaux entre les bassins de l'Aisne et de la Meuse.

en faisois la proposition prouement car le Sr. de Broussy quy a esté jusque à Blois les a reportées à Paris.

Depuis que ma lettre est commencée, j'ay entretenu M. Le Sage quy m'a bien dit du bien du cher enfant et le grand plaisir que vous y prenés. Je croy que c'est, à ceste heure, la seule douceur que vous avés parmy tant d'agitation d'esprit. J'ay veu aujourduy l'ordonance de Monsieur de Maïarne pour Monsieur vostre fils. Il vous en devoit envoïer cotype. Je n'y ay pas trouvé grand chose. Je say bien qu'il luy a fort déconseillé de se baigner l'etté dans la rivière. Cela est /7/ mauvais aus nerfs et cest une des principales chose à quoy il doit penser. Je luy ay fait voir il y a un jour ou deux les lettres que mon Monsieur m'écrivoit avant que je fusse maryé. Il y a pris plaisir. Nostre fille dit que Madamoyselle vostre fille y en prandroit bien aussy, sera pour la première fois que j'auray l'honneur de la voir ycy.

Je vous envoye cotype de la lettre que le Roy a escrite à mon Monsieur et la réponse qu'il luy fait que je croy que vous trouverés bonne. Il n'oublira rien de ce quy pensera pouvoir contribuer à la paix. Nostre fille vient de revenir de sa promenade où il disent avoir eu force plaisir. Nous atendions bien quy tiendroient ce langage sy ont il eu bien mauvais temps. Il y ont demeuré un jour plus que je ne pensois et j'ay laissé partir le coche sur la promesse que Monsieur vostre fils m'a faite qu'il vous dépaicher un laquais.

Voicy la troisième fois que je reprans ma lettre. Je croïois hier que le laquais partiroit à ce matin /8/ mais ce ne sera que demain. Je vous diray donc encore, mon coeur, que l'on ne dit rien à Monsieur vostre fils d'aller à la Court et que le Sr. Le Sage dit que l'on a fort bien receu ses lettres, desquelles je croy que l'on vous envoye cotype et que l'on vous rant conte de tout son voïage. Monsieur de Nevers est à Maisière quy atent Monsieur le marquis de Trenel¹⁵² de la part de Sa Majesté. Je ne say sy nous le voïrons.

L'on vient de me montrer l'ordonance des médecins pour le cher enfant. Je l'ay fait voir à Bonne. Il dit qu'après de bon médecins comme ceux là qu'il n'y a rien à dire mais que le cène donnant des vens quy ne l'eust pas jugé propre. Il est vray quy dit que l'on le corige par ce que l'on y met avec. pour mes enfans au tétin l'on ne les a purgés que de miel rosat de neuf infusions comme je l'ay mandé, mais les médecins desquels vous avés eu avis congnoissent le naturel du cher enfant. Il les faut croire je pry Dieu de les bénir.

Mon Monsieur se porte mieux qu'il n'a encore fait, Dieu mercy, et est sorty. Nous parlons souvent de vous mon coeur, aussy est-il vostre serviteur très fidelle et moy vostre très obéissante seur et servante très humble, sur quy vous pouvés tout ma très chère Madame.

\$

A Sedan, ce 10 février 1622.

Ma chère Madame, nous venons de savoir que Monsieur le marquis de Trenel viendra dîner ycy demain et que le secrétaire de Monsieur le Connestable a esté mis dans la Bastille et que l'on luy fait son procès ; et que l'on a rendu à la Roine-mère les grosses perles qu'avoit eu Madame la connestable. Voila bien des diversités. J'ay opignon que Monsieur vostre fils ne dépaîchera par son laquais qu'il n'aye veu Monsieur le marquis de Trenel, mais sy il envoye je fermes ma lettre et vous donne mille bonsoir, mon coeur ; sy ne part je vous feray plus tost un mot demain.

Archives nationales, 1 AP 335/329

100

1er mars 1622 - Sedan
à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, je commence ceste lettre sans avoir eu les vostres par le Sr. de Châteauneuf, quy est dans le coche, lequel ne doit ariver qu'à ce soir bien tart en atendant que je les aye receue.

Mon coeur, je vous diray que mon Monsieur a eu réponse du Roy. Je vous envoye la lettre qu'il luy a fait l'honneur de luy écrire par où vous voirés qu'il donne encore sujet à mon Monsieur de luy

¹⁵² François Jouvenel des Ursins (1569-1650), marquis de Traynel, baron de Neuilly, seigneur de la Chapelle et de Done en Brie, chevalier des ordres du Roi.

parler de paix puisqu'il a trouvé bon ce qu'il luy en a déjà représenté avec cela force gens le convient de continuer à contribuer à ce bon oeuvre où vous croirés bien qu'y ne manque pas d'affection. L'on luy feroit grand tort d'en douter.

L'on luy mande de Paris que Monsieur de Diguière a envoyé à Monsieur de Rohan le président Le Cros avec permission du Roy et qu'ils se doivent voir pour aviser /2/ aus moyens de paix. Dieu les vueille bénir, mais cependant tous préparatifs de guerre se font et la tient-on résolue. Nous avons veu encore icy depuis trois jours Monsieur le marquis de Trenel, qu'il en parle en cest termes et comme sy le Roy devoit bientost partir pour aller a Lion. Il nous dit que la Roine-mère demuroit à Paris avec l'ocortité de commander aus provinces de l'Ille-de-France, Normandie, Champagne et Picardye et d'estre chef du conseil, mais tout ce que je vous puis dire de cela, mon coeur, vous le savés aussy tost que nous.

Qu'y me fera changer de discours, pour vous mander que nous avons icy le Sr. Colbe, gentilhomme qu'y est au roy de Boême qu'y nous a porté de ses lettres et de la roine qu'y doit accoucher au mois d'avril. Il nous a dit que [le] roy a esté tout prest de s'en venir icy. Il fait estat d'estre bientost en /3/ son armée, mais le meilleur est que l'on l'y sache devant que de le dire. Ce gentilhomme ne croit point l'acort de Belleem Gabor avec l'Empereur, au contraire il tient qu'il be traitera point qu'il ne comprenne le roy son maistre qu'y en a eu mesme des assurances à ce qu'y nous a dit; ce ne luty seroit pas un petit avantage. Le roy de la Grande-Bretagne dit envoier deux mille chevaux et dix mille homme au secours du Palatinat et la roine, sa fille, me fait l'honneur de me le mander comme cela, mais elle craint qu'y tardent trop. Ceste princesse ne sucombe en son affliction, mais y tesmoigne une grande résolution et contance admirable. Dieu la veille aussy puissamment relever qu'il la abatue. J'atens de voir cela et pour la gloire de son nom et pource qu'il n'abandone jamais ceux qu'y espèrent en luy et qu'y ont pour but son service et cest ce que tousjurs en le roy de Boême qu'y /4/ nous eust bien fait jeter des larmes de joye et de tristesse sy nous eussions eu l'honneur de le voir. Je vous envoye des lettres de la bonne princesse, mais elle sont vieilles. Je n'y ay appris que continuation de misères. Mon Dieu que je la plains.

Depuis mes dernières mon Monsieur s'est toujours bien porté, Dieu mercy. Pour moy j'avois commencé à user de mes boullions et dans mon ordonnions huict jour devant ce que je croïois avoir et je passe déjà de deux ou trois jours et dans mon ordonnance il spécifye seulement huict jours de fasson mon coeur, que cela me met en paine et de voir que cela me met en paine et de voir que cela m'ocmente infiniment mes chaleurs et s'est de quoy je m'estois plus plainte à Monsieur de Maïarne.

Monsieur le marquis de Trenel m'a dit que un souverain remaide pour la mère c'est de sentir des larmes de serp. Il dit qu'y en a donné à la Roine-mère qu'y s'en est fort bien trouvé. Je croy ma chère Madame que vous en avés sy cela n'est point. Je vous en envoiray car j'en ay. Il dit que toute les autres chose que l'on sent n'ont pas la vertu de cela qu'y cependant ne peut point seroit un remeide /5/ bien aysé. Monsieur vostre fils trouve bien tel les pilures qu'il prant me semble qu'il en doit prandre encore à ce soir, et je trouve qu'il luy font bien, mais il demeure dans ceste humeur que je vous ay mandé à table. J'en suis, sans mentir, fâchée, car j'ay peur qu'il s'en trouve mal. Il ne le veut point croire et dit qu'il déjeune et a colation et en ce couchant que cela suffit et je croy qu'il ment et surtout se mettant au lict. Je le désaprouve du tout, car il faudroit que ce fut lors de la tisane. Il y a assés lontemps qu'il ne s'est point resenty de sa migraine Dieu mercy. Je vous en ay écrit jusque icy en attendant le Sr. de Châteauneuf qu'y ariva hier au soir

J'ay eu une joye jusque à en pleurer, ma chère Madame, de savoir que l'on avoit donné sy heureusement la cotaire à nostre cher petit-fils, certe il me tarroit bien de savoir cela et vous aprendre hors /6/ de la paine et du tourment où ce la vous mettoit. La nostre que vous en avés écrite à nostre fille a esté leue à mon Monsieur qu'y amire vostre bonté et vos soings et moy mon coeur, par dessus toute les personne du monde, Dieu mercy. Voilà donc un ouvrage fait qu'y vous pesoit bien et à nous aussy. J'espère qu'y sera de grand utilité au cher enfant que je pry Dieu de bénir et nous conserver longument. Nous avons fait faire un pourtraict de luy sur celui que vous avés envoyé qu'y est très beau et vependant tous ceux qu'y en viene disent qu'il l'est davantage.

Mon Monsieur dit encore que sy croïot que le Roy ne partit sy tost de Paris qu'y voudroit que vous y fusiés, mais en ceste incertitude il ne say que vous en conseillier. Peut-estre aprenderons nous quelque chose qu'y luy donnera moyen de vous donner plus particulièrement son avis là-dessus.

Je m'assurais bien, mon coeur, que vous n'aprouveries point que Monsieur vostre jeune fils nut (illisible) de mon Monsieur /7/ pourquoy il envoïoit le Sr. de Châteauneuf. La précipitation, je croy, est cause de tout le défaut, mais comme vous remarqués celui qu'y le devoit un peut retenir l'a plustost

poussé. Je ne say encore quelle résolution on prandera pour les avis que l'on a à luy donner d'icy. Il ya trop peu que le Sr. de Châteauneuf est arivé.

Mon Monsieur est fort ayse que vous avés trouvé l'étamine belle. Je ne doute pas que vous ne la fasiés bien vailloir, mais mon coeur vostre santé me met en paine et seray jusque à ce que je la sache bien rafermye. C'est à quoy il faut bien que vous puisiés et j'espère qu'à ceste heure que vous voies que l'opération est heureusement faite du cher enfant, que cela donnera au repos à vostre esprit et vous servira à vostre santé. J'en pryé Dieu de tout mon coeur et plus que pour moy quy depuis ma lettre commencé ay ce que je vous mandois que je n'avois point, mais c'est peu et je trouve que mes boullions et mes frotemens n'ont poit fait vertu et il y a onse ou douse jours que j'en prans. Je croy qu'ils ne seroient pas bons pour vous, car ils échaufent. Il me tarde de le mander à Monsieur de Maïarne. Monsieur vostre fils prit /8/ encore hier au soir de ces pilures et fort aysément et luy font grand bien. Son visage commence à se remettre et je le trouve plus gay depuis trois ou quatre jours. ce m'est un grand contantement quant je les voy tous deux en l'humeur que je les désire.

Je suis tousjours en celle de souhaitter fort que vous puisiés venir à Paris croiant que cest prochement ne se peut faire que je n'ye l'honneur de vous voir quy est un des plus chers contantemens de ma vye car vous este pasionément aymée et honorée de vostre très humble servante et très obéissante seur sur quy vous avés une puissance agalle à celle que vous avés sur vous mesme, cet je suis toute à vous mon coeur, et désire plus tost la mort que de changer. Je le vous jure ma très chère Madame avec vérité. C'est

\$ \$ \$

Ma chère Madame, mon Monsieur a fait aujourduy une lettre au Roy quy doit estre présentée à Sa Majesté par Monsieur de Vilars, quy part demain pour aller à Paris. Je vous en envoye la copie, mais ne le ferés point voir que vous ne sachiés que le Roy l'aye lue et vous m'en manderés vostre avis. Pour ce quy regarde Monsieur de La Forest, j'estime que ce quy luy a fait avoir ces cent hommes pour sa garnison, c'est que l'on le voïoit proche de Ste-Fois et des troupes de Monsieur le marquis de La Force et que l'on craignoit qu'ils ne se saisissent de Castilion. Je say point d'autre raison que celle là. Bonsoir mon coeur.

A Sedan, ce premier de mars 1622.

Je demeure en doute sy vous avés receu ma lettre du 17e de janvier. J'ay veu par celle de nostre fille que vous avés receu celle du 24e dudit mois, mais vous ne parlés point de tout.

Archives nationales, 1 AP 335/331

101

15 mars 1622 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, je ne prans que du petit papier, bien que j'aye receu vostre grand lettre du dernier de février et fort mal répondu à vostre précédente, mais mon rume quy me tourmente tousjours fort et quy me donne de mauvaise nuict, me servira d'excuse sy vous plaît vous les >>>> aussy légitime que moy de n'écrire guère mon coeur, et cependant vous faite tout le contraire à vostre essemble.

J'ay pansé prandre du grand papier, mais enfin je me suis retenue jugant bien que ma teste n'est guère bien faite. Dès que je vous eus /2/ écrit, il y a huict jours par un laquais de Monsieur vostre fils, la fièvre me reprit. Je l'ay eue quatre jours avec des dégoûtemens à pleurer et sans pouvoir dormir. L'on me vouloit donner du laudanon, mais ce ne fut que du pavot dans mes orge mondés quy m'ont servit. L'appétit m'est revenu et l'envye de dormir mais ma toux l'empaiche souvent. j'ay grand regret d'avoir perdu de su beau prêche. Nous sommes à la semaine de Monsieur du Moulin. Je n'iray point encore à celuy d'aujourduy, mais ce sera pour jeudy, sy plaît à Dieu !

Je n'ay pas esté peu estonnée d'avoir eu des lettres /3/ de vostre ministre. Sont vos bontés quy luy ont donné ceste bonne opignon de moy quy vous suplye de luy dire mon mal afin qu'il ne trouve estrange s'il n'a eu de mes lettres. Monsieur vostre fils a eu aussy une défluction sur la gorge, quy ne pouvoit avaller, et le mal pour estre grand a fort peu duré. Dieu mercy, il en eust de la fièvre mais dès hier il se portoit bien et me fit l'honneur de me venir voir. Vous avés bien raison de dire quy cache son

mal tant qu'il peut. Je ne cesse de luy reprocher et qu'il néglige sa santé, mais il dit qu'il l'a la meilleure du monde; Dieu luy donne aussy bonne que je luy désire.

Nostre fille a tousjours mangé avec /4/ luy quy est sy bon mary qu'il agré à cela. Il dit bien, ma chère Madame, que vous este trop bonne mère de vous mettre en paine de sy peu de chose que de le savoir dégoutée et dit que c'est bien un excés de vostre bon naturel et qu'un autre ne s'en souciroit guère. Il m'a fort reproché de ce que je vous avois mandé? Je luy ay dit que je continuois bien sy ne pensoit un petit plus à ce quy luy pouvoit faire bien. ou mal. La liberté que je prans vient d'une sy bonne source que je croy quy ne la peut pas trouver mauvaise.

J'oublois, mon cœur, de vous dire que le page ariva hier, mais jusque à ce que je vous sache hors de vos grandes purgations je ne seay pas à mon ayse. je loue bien Dieu de ce que le cher enfant se porte sy bien et que son coataire /5/ est à souhait ; ce vous est un grand tourment ôte.

Mon Monsieur dit souvent quy voudroit que vous fusiés sauté à Paris, mais l'on parle sy incertainement du partement du Roy que cela le retient de dire absolument qu'il est besoing que vous y alliés tousjours y auroit-il l'utilité que nous avons remarqué dès le commencement. Il atent la réponse que le Roy fera à la lettre que luy aura présenté M. de Vilars de sa part outre celle là, mon coeur, il y en a une autre que luy a donné M. Le Conte gouverneur d'ycy, de quoy je ne vous avois point parlé, car je ne l'avois point seu. Elle est écrite de la main de mon fils et /6/ ne contient qu'assurance de sa fidélité et se promet qu'à ceste heure que Sa Majesté prant congnoissance de toute chose qu'elle luy fera l'honneur de l'examiner et faire prouvir au rude traitement que luy ont fait recevoir ceux quy ont en la conduite de ses affaires. Il proteste aussy fort ce qu'il a au coeur d'amour pour sa personne et son octorité et a fait précéder ceste lettre d'un jour >>>> que Monsieur de Vilars doit présenter afin de n'oublier rien pour faire trouver bon au Roy ce qu'il luy représente de la paix. Dieu vueille que ces raisons soient bien prise sy on y donne entremise à mon Monsieur ne doutés point que Monsieur vostre fils n'y en y ait auss. M. Le Conte gouverneur d'ycy est allé pour affaires /7/ particulières à Paris, mais l'on a esté bien ayse de se servir de ceste occasion.

La lettre que vous porta le Sr. de Broussy n'estoit qu'un compliment fort simple ce quy m'enpaicha de vous en envoyer copye et que mon Monsieur disoit que cela ne le léritoit point. Dieu mercy, il se porte assés bien pour se négliger fort aussy.

L'on nous mande de Paris que Monsieur le marquis de Trenet quy a esté ycy a très dignement parlé de mon Monsieur en plain conseil et dit à Monsieur le Prince qu'il avoit ouy dire à Sedan qu'il avoit dit qu'il failloit l'abandonner à Spinola que force bons François s'oposeroient à cela. Il le des avoue mais en terme fort peu /8/ concluans, et selon l'humeur de la personne quy nous rant bien le mal pour le bien, car Dieu sait quel affection l'on a eu pour son service et l'y aura t-on tousjours comme prince de sanc, mais deiu luy vueille toucher le coeur et l'incliner à la paix ou nous la donner constre sa volonté, mais je crains bien que cet asasinat du président Le Cros ne soit encore une prerre d'achopement quoy que l'on dye qu'il y a eu punition esemplaire. C'est tout ce que je vous diray pour ce coup ma très chère Madame et que vous me pourés absolument commender comme celle sur quy vous [avés] toute puissance et quy est plus à vous qu'à moy quy suis mon coeur vostre très humble servante et obéissante seur quy vous embrace mille fois avec le cher enfant. Adieu mon cher coeur. C'est

\$ \$ \$

A Sedan, ce 15e mars 1622.

Archives nationales, 1 AP 335/333

102

21 mars 1622 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, je ne suis pas du tout quite de mon rume, mais, Dieu mercy, je suis sortye de la chambre il y a quatre ou cinq jours. Je ne me fusse pas tant hâtée mais l'envye d'ouïr les prêche de M. du Moulin et de faire la Cène m'y ont obligé. Je la fis donc hier avec mon Monsieur et tous nos enfans. Vous voulés que j'use de ce terme, ce que je fais donc pour vous obéir; Nous ne laisserons pas de la refaire encore au temple sy plaît à Dieu, mais la santé de mon Monsieur est sy incertaine, que

cela la convye à la faire ycy haut. La miene n'est pas trop bonne encore que je sors. J'ay une telle lasitude que je ne me puis tenir debout. Je croy que je me dois purger.

Par vostre dernière, mon coeur, du 6e de ce /2/ mois que le laquais m'a aportée, vous me dite avoir trouvé diférance à ce que Monsieur vostre fils et moy vous mandions. J'ay donc trouvé que c'est que je vous conviois au voïage de Paris et de mener le cher enfant vous mesme ycy, et luy jugant vostre présence du tout nécessaire à Touars croïant que tout y dépériroit sans cela vous mandoit qu'il croïoit plus à proos que vous l'envoyisiés, mais ma chère Madame il m'est bien pardonnable sy le désir d'avoir l'honneur de vous voir ma fait estre en cela disemblable à son avis et que je n'ay pas congnoissance comme luy du besoin de vostre présence à Touars et outre cela encore j'oistousjours dire à mon Monsieur quy vous souhaittoit à Paris et rien que l'incertitude du partement du Roy ne l'a empaiché de vous dire absolument qu'il estoit nécessaire que vous y /3/ vinsiés par les dernières lettres de Paris. L'on assure qu'il en doit partir aujourduy presse par Monsieur le Prince et pour l'acheminement à la paix l'on l'y voit bien petit c'est pourquoy l'on juge que vous n'usiés pas peu faire ce que bon eust désiré estant la mon Monsieur n'a point encore en réponse à la lettre qu'a portée Monsieur de Vilars au Roy, mais il luy mande qu'elle a esté bien receue et quy ce doit tenir un conseil exprès pour luy faire réponse et pour presser encore le Roy de donner la paix, mais la résolution de son partement ôte toute espérance. Voilà, ma chère Madame, les termes ou nous croïons les choses.

Quant à ce que vous désirés savoir ce que l'on à mandé à Monsieur vostre jeune, par le Sr. de Châteauneuf, j'estois au lict avec la fièvre quant il fut dépaiché. Monsieur vostre fils vous pouroit bien mieux satisfaire la dessus, mais afin de vous /4/ en pouvoir mander quelque chose. Je luy en ay parlé, il m'a donc dit luy avoir mandé qu'il croïoit quy ne pouvoit mieux estre que là où il estoit, que sy désiroit de faire un tour en Engleterre qu'il luy envoïot des lettres pour MM. Edemon et Arssein et M. de Maïerne. Il m'a dit que l'avis de mon Monsieur alloit à mesme chose et a accepter charge en Holande luy estant offerte et c'est ce que le Sr. de Châteauneuf n'avoit dit que comme il s'en alloit partir que l'on luy en avoit présentée, quy est une compagne comme les ont les princes de Portugal. Je ne say sy aura aussy oublyé de vous le dire. Cela méritoit bien de ne l'estre pas, car j'ay tousjours veu désirer à Monsieur vostre fils qu'il en peut avoir. Je croy que l'envye que le Sr. de Châteauneuf avoit qu'il quitoit ce séjour là, est cause quy ne se souvenoît point de dire que l'on luy vouloit donner employ en ses cartiers là; Monsieur vostre fils m'a dit aussy avoir écrit à /5/ Monsieur le Prince d'Orange sur ce sujet là. Voila ma chère Madame de que j'en ay appris.

Je say bien que mon Monsieur a esté retenu de dire ces avis pource que l'on ne les y avoit pas demandés, mais Monsieur vostre fils m'a dit que tout a la fin il les donna. Il ne m'a pas voulu doner la dernière lettre que vous luy écrivîés pource que vous luy parlés de sa santé et m'en a leu ce quy luy a pleu. Je le trouvrante tousjours sur le peu de soing qu'il en a mais je n'ay profite guère et n'y a moyen au monde de luy faire reprandre sa première coutume de boire à table. Je luy ay dit que je le vous manderois encore car je croy cela fort malsain. Vous le pourés savoir de quelque bon médecin et luy en ecrire bien apsolutement pour ce que vous me mandés que l'on vous résoude sur quelque doutes que vous nous faite.

Je le réserveray par le Sr. Bruce, Monsieur vostre fils s'estant résolu de vous /6/ l'envoïer bientost et bien instruit de tout, atendant nouvelle de force endroit. Cependant, ma chère Madame, je n'ay pas voulu laisser partir ce coche ou plus tost le Sr. Degoris quy sera à Paris deux jours devant.

J'ay une grande joye que nostre petit fils se trouve bien du cotaire. Il m'est bien à nous donner celle d'avoir des dens. Il a fait sy mauvais temps depuis dix ou douze jours que nous sommes très ayse qu'il n'est pas par les chemins. Dieu vous met tousjours au coeur, ce quy est pour son bien. Je le suplye de le bénir et de vous donner, mon coeur, tout ce quy vous est désiré ardamant, par vostre très humble et très fidelle servante et obéissante, sur quy vous pouvés tout. Ma très chère Madame adieu, je vous embrace mille fois. C'est

\$ \$ \$

A Sedan, ce 21 mars 1622.

Archives nationales, 1 AP 335/334

103
28 mars 1622 - Sedan
à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, je ne pensois plus vous écrire que par le Sr. Bruce, mais il me semble que Monsieur vostre fils a anvye d'atendre le laquais qu'il vous a envoyé pour le dépaicher et aussy que le mauvais temps luy est un sujet de ne presser son partement voiant donc qu'il est en ces termes. Je me suis résolue de vous écrire par le coche quy je croy partira demain, mais il n'est pas encore arivé sy doit-il estre ycy aujourduy. Nous avons eu des samedy nos lettres quy nous aprenent le Roy party il y eust hier huict jours de Paris, sans que personne en seu rien. Il trompa force gens quy pensoient prendre congé de luy. Vous aurés seu cela particulièrement. L'on est incertain encore /2/ de quelque côté il tournera. Les uns disent en Poitou; les autres en Languedoc, mais devant cela il va tenir le fils de Monsieur le Prince à Mouron et la Royne-mère en doit estre maraine. Les voilas par ce moyen racommodés.

Mon Monsieur a eu réponse du Roy. L'on entendra à vous l'envoier par le Sr. Bruce. Je ne vous feray celle-cy que pour ne perdre point de comodité sans vous écrire, mon coeur, et pour vous dire que depuis le laquais nous n'avons point eu de vos chers lettres. Je vous fais celle-cy ayant pris un boullion de l'ordonance de Monsieur de Maïarne quy me la fait faire à la hâte. Je ne trouve point qu'il me servnt au sujet pour quy je les prans, trouvant que cela diminue au lieu d'ocmenter pour mon rume. Il est presque guéry /3/ je ne touse plus que fort peu. Dieu mercy nous ne fimes point hier la Cène. Ce sera pour dimanche prochain moienant la grâce de Dieu. Nous avons eu la semaine pasé deux catéchisme de M. du Moulin bien plains d'instruction. Il y a grand plaisir à l'escouter, mais je dis tousjours mon coeur que sy vous estiés ycy, je ferois bien mieux mon profit et que nous répéterions ensemble ce que nous en aurions retenu et que vostre bonne mémoire et plus ententive atension supléra à mes défauts.

Monsieur Durant doit estre ycy aujourduy. Il vient par le coche; Nous pourons aprendre par luy chose digne de vous estre mandée par le Sr. Bruce à ce que j'estime. c'est un triste séjour que Paris à ceste heure pour les pauvres /4/ huguenos quy n'y attendent que d'estre asomés. Je ne say comme il se peuvent résoudre à y demeurer. Dieu par sa bonte vueille avoir pityé de sa pauvre église. On dit que Monsieur le président Janin suit le Roy et qu'il est tout porte à la paix, mais je ne say sy cest instrument y sera assés fort ouy bien sy plaît à Dieu quy tient les coeurs des rois en sa main et touchera celuy du nostre donne bonne insoiration. Je l'en suplye de toute mes affections. L'on dit que la Roine s'est gâtée et qu'elle estoit grosse de cinq semaines. c'est un grand malheur cela la retenu à Paris d'où elle partira dès qu'elle se portera bien.

Mon Monsieur a une assés bonne santé, Dieu mercy, pour le fâcheux temps qu'il fait quy ne l'empaiche de sortir. Pour Monsieur vostre fils, il continue à me >>>ir et à mépriser sa santé. M. bruce vous en dira toute les particularités, cependant il dit qu'il se porte fort bien. Mon papier me manque. Adieu ma chère Madame; C'est vostre très humble servante et très obéissante seur toute à vous quy vous embrace et le cher enfant à nous. C'est

\$ \$ \$

A Sedan, ce 28e mars 1622.

Archives nationales, 1 AP 335/335

104

6 avril 1622 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, je teins que celle-cy sera portée par le Sr. bruce au moins en ceste créance. J'ay laissé partir hier le coche il ya bien eu des remises à son partement, mais tout ce que l'on disoit vouloir attendre est arivé hormis le beau temps. Il fut encore hier fort mauvais mais il semble quy ne sera pas de mesme aujourduy que le soleil luit déjà .

Selon ma coutume, mon coeur, je vous écris du matin et n'est que huict heure/ Le dernier coche nous a porte de vos lettres quy sont celles du 15e de l'autre mois que le mesager de Touars a porté à Paris. Celle qu'a porté le laquais sont bien plus fraiches et nous les avons receues deux ou trois jours devant. Il est de ceux que l'on disoit attendre pour vous dépaicher le Sr. Bruce comme aussy /2/ le Sr. Rozemont, quy est arivé par le coche. L'on a eu aussy des nouvele d'où on les atendoit mais on n'aprent pas grand chose. M. Bruce vous les dira et ce que nous savons de la Court de quy vous serés bien plus près que nous sy elle va en Poitou comme l'on dit.

Vous voirés la réponse du Roy quy donne lieu a mon Monsieur de continuer à luy dire des raisons de paix puisque luy a fait l'honneur de bien prendre celles quy luy a déjà représentées, lesquelles vous me mandés avoir trouvées fort bonnes. Je l'ay dit à mon Monsieur, ma chère Madame, lequel en a esté bien ayse de >>>>> bien fort à vostre jugement, aussy en est-il très digne ce qu'il continue à contribuer pour la paix vous sera tout dit par le Sr. Bruce sur quy je m'en remettery pour vous dire que je loue Dieu de savoir vostre santé un petit rafermye et le supplie /3/ vous y redonner ce quy y manque, quy, a ce que je voy, est le dormir au méchant petit rume que j'ay eu je l'ay perdu trois ou quatre nuict et fis la recepte de l'eau dégoutant dans un basin, mais je la trouve sans vertu de quoy je fus bien marye, mon coeur, vous l'ayant envoyée et recongnoissant qu'elle vous aura esté inutile.

J'ay bien du contentement de savoir nostre petit-fils se porter sy bien, mais je murmure de quoy il ne perce pint de dens. Je suis bien ayse qu'il soit acoutumé à la panade quy est bien une meilleure nourriture que la boulye et n'engendre point des vers. Pour l'orge mondé mes enfans en ont peu pris. Mon fils ayné en usa un petit lorsque l'on creu que sa nourrice n'avoit pas assés de lect, et M. Louis luy ordonna de fasson que je croy quy ne peut estre que bon, mais je craindrois que cela le dégoutoit de sa panade puisqu'il en /4/ est sy friant. Durant toute la maladie de mon fils, quy commança à quinze mois et quelque jours et dura jusque à ce qu'il en eust dix-huit, les orges mondés ne luy furent point ordonnés, mais rien que de la panade. C'est bien signe que la nourriture de l'un est bien meilleur que l'autre.

M. Bruce va pour conduire ycy ce cher enfant. Je me réjouis infiniment d'espérer le voir, mais non sans regret de vous l'ôter sachant le plaisir que vous y prenés. Il est vray, ma chère Madame que c'est avec des soings sy grans et continuels que je croy bien que cela a donné des attaintes à vostre santé. Le Sr. Bruce vous dira toute les raisons pourquoy nous le désirons ycy et comme >>>>> quy vous regardent celle d'avoir le >>>> contentement de le voir en est bien une et bien que je ne l'ay une pas moins que mon Monsieur.

Elle paroist en luy plus forte qu'en moy à cause de ces ordinaires indisposition /5/ quoy que Dieu mercy, il y a déjà quelque temps qu'il se portent assés bien et à ceste heure que je vous écris il est en carosse quy se promène, mais pour revenir au cher enfant, mon coeur, je vous diray que Dieu vous a merveusement bien inspiré de ne nous l'avoir envoyé. Il y a un mois car de tout l'hiver il n'a pas fait plus mauvais temps que le mois de mars. Nous l'espérons beau dans la lune d'avril et, sy plaît à Dieu, il le donnera tel pour le voiage de noste cher enfant pour lequel je n'estime pas d'avoir d'autres opservations à vous faire que celle qu'il vous a pleu que nous vous ayons déjà mandées. Sy ce n'est à cause de ce que vous me dite que sa nourrice n'a pas tant de lect quant elle se recongnoist. Je voudrois donc que des que cela auroit cessé que le cher enfant partit, afin /6/ qu'il n'eust point ceste incommodité d'avoir moins de lect par le chemins et surtout au comencement de son voiage et sy ce peut au milieu et à la fin aussy nous avions jetté les yeux sur Madame de Chélandre pour ce que nous craignons que Mlle de Fleury ne s'otorisant pas assés, mais puis qu'elle vous est nécessaire. Je croy qu'il s'en peut bien passer et ne voy point de nécessité à cela et croy qqe le Sr. Bruce en fera fort bien la conduite avec ces femmes ordinaires.

Je pry Dieu encore un coup et de toutes mes afections de bénir son voiage quy ne mesera pas peu au coeur je vous assure ma chère Madame, il ne faudra rien oublier pour faire que la nourrice fasse gaiment ce voiage et pource que l'on dit qu'elle ayme les présens. On fera bien de luy ramentevoir que mon Monsieur luy en doit un comme parain et qu'elle le recevra ycy.

J'ay /7/ recouvert de la graisse d'orange. Je vous en envoie de deux fasson. Je vous suplye me mander celle que vous trouverés meilleur pour la santé de Monsieur vostre fils. Je ne vous en diray point les particularités car M. Bruce en est sy bien instruit quy peut satisfaire à toutes vos questions, je ne m'aresteray que sur mon déplaisir de voir qu'il la néglige comme il fait et que je n'ay point le pouvoir de gagner rien sur luy en cela. Je luy en fais souvent des plaintes et ne seray pas marye, mon coeur, que vous luy disiés que je vous les fais aussy. J'ay dit à Mlle Dully ce que vous me mandés pour ce sirop de violette, mais elle dit qu'il n'y a pas moyen d'en faire ycy. A la vérité il ne sy en voit encore que de bien petis bouquets. Je say bien que vous la croiés très bonne et honeste femme, mais sy faut-il que je vous le confirme encore et que je recongnois que nostre fille la goute bien plus qu'elle n'a fait. Certe, elle auroit grand /8/ tort de ne le faire point, car tout son plaisir c'est de luy plaire.

J'ay parlé à mon Monsieur sur le sujet du discours que vous faite à Monsieur vostre fils; Il m'a dit, mon coeur, quy ne peut donner de conseil à ce qu'il ayme que pareil à celui quy prendroit pour luy, quy est de ne marier pas une de ses filles à des catoliques, et qu'en tesmoignent estimer fort la bonne volonté que l'on vous fait paroistre. Vous devés représenter ceste forte difficulté de la religion

laquelle ne se peut lever qu'en prenant la nostres. c'est ce que j'ay recueilly de ce qu'il m'a dit, mais peut estre en dira davantage au Sr. Bruce sur quy je me remettray de toute nouvelles après vous avoir fait un assés long brouillon et sans belles parolles.

Vous ne m'en acuserés plus, ma chère Madame, mais c'est à condition que vous ne croirés pas moins ce que je vous suis, quy est tout ce que l'on peut estre à une parfaitement bonne seur et à un second soy mesme, que l'on ayme passionément et plus que sa vye. Je le vous jure avec vérité, mon cher cœur, et que je suis vostre très humble et obéissante servante, et le seray jusque à la mort.

\$ \$ \$

Ma chère Madame, j'ay parlé à Bonne pour mes bouillions. Il dit que sy vous a mis du c>>>>>>, qu'il s'est bien trompé et que c'est du cr>>>>>> de terre avec de l'>>>>>>. Il vous écrit pour vous faire excuse de son erreur et moy je vous assure que je ne prans qu'une sorte de bouillons (plusieurs mots illisibles) ceste dernière fois que les précédentes en ce qu'il ne m'a point tant débifée, mais il n'ocmente nulement ce que j'ay fort peu. La journée a esté fort belle, je m'y suis promenée en carosse. Je vous donne mille bons soirs ma chère Madame.

A Sedan, ce 6e apvril 1622.

Ma chère Madame, la bonne seur à nous deux me mande que vous luy envoiés fort songneusement mes lettres. Je vous en rans grâce très humble et vous suplye de l'y adresser celle que vous trouverés dans vostre paquet.

Je trouve la lettre de Monsieur du Plessis fort bien faite. Les termes sont bien sumis. Je croy qu'elle aura esté bien receue.

Archives nationales, 1 AP 335/336

105

11 avril 1622 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, il n'y a que cinq jours que le Sr. Bruce est party pour vous aller trouver et depuis je n'ay pas apris grand chose, mais pour cela je n'ay gardé de perdre mes bonnes coutumes de vous écrire par tous les coches. Le dernier venu ne nous a point porté de vos lettres tant ce que l'on nous mande de Paris ce contrarye fort. Les uns disent paix, les autres guerre, mais le dernier est bien plus croïable veu les préparatifs quy se font. Tous mande que le Roy va à Nantes et passe à Saumur pour le faire raser. J'entens le château. C'est grand pityé que le Roy ruine ainsy ce quy est à luy. Il y a aparance qu'après cela on y rétablira Monsieur du Plessis quy aura bien de la douleur d'y voir ce changement et mesme n'ayant jamais eu que de bonnes intensions au /2/ service de Sa Majesté. Vous este bien plus près que nous de la Court pour savoir ce quy s'y passe, sera donc à vous, mon cœur, à ceste heure à nous en mander des nouvelles et Dieu nous doint que ce soit la paix.

Vous saurés bien cecy, mais à tout asart je vous le rediré : c'est que l'on mande de Paris que l'écuïer de Monsieur de Déguière y a passé, quy a dit que son maistre trouvoit les conditions que l'on propose au Roy sy raisonable qu'il ne tiendroît qu'à Sa Majesté de donner la paix. Dieu le luy vueille donc bien mettre au coeur.

Une heure devant le parterment du Sr. Bruce, l'on eust de bonnes nouvelles d'Alemagne. Nous luy dimes d'en prandre un mémoire pour le vous porter depuis. Elles nous ont encore confirmées de Mets. J'ay bien eu des lettres de la bonne princesse, mais elle sont vieilles de fasson qu'elle n'en savoit encore rien et combien à déplorer et lamenter le pitoïable estat du Palatinat, mais Dieu le délivrera sy luy plaît. Les évesques /3/ d'Alemagne quy ont tant procuré la guerre ont bien leur part du mal. L'on tient que le conte de Mansefelt s'en alloit à Maïance et qu'il promettoit à ses soldas de leur faire la largesse. Les affaires sont disposées de fasson que l'on espère de vous pouvoir mander force bonne nouvelles de ces cartiers là. M. de Viernou, quy est au roy de Boême, y est allé trouver le conte de Mansefelt. Il le congnoit fort et m'a assuré qu'il est de la Religion et a un ministre François.

Je ne say sy je vous ay mandé que la bonne seur, la duchesse de Lancheberg est grosse. En l'état ou elle est, il luy eut esté bien meilleur de ne l'estre point. Représentés-vous qu'elle ne jouit point de tout son bien et est en une ville où l'on ne l'asiste point. La bonne princesse me mande qu'elle ne sait comme elle peut faire et qu'il faut y amirer la providence de Dieu. Elle avoit écrit à Monsieur le prince d'Orange pour le suplier que sur ce quy luy peut devoir il luy pleut luy faire donner quelque chose,

mais /4/ c'est à quoy elle n'a eu nulle réponse. Cela est un petit bien dur. Elle me pryé fort de faire qu'elle puisse toucher ce que M. Armet luy peut devoir. Je luy en ay déjà écrit trois fois afin qu'il me mandat ce qu'il peut avoir d'argent entre ses mains, mais je n'ay nulle réponse. Il y a trois ans que nous n'en avons rien touché. Le dernier fut quant vous vous en allate à Sepa. J'ay fort sur le coeur ce que j'en ay receu et la savoir en nécessité ce qu'elle suporté avec une pasiance amirable. Dieu l'en vueille tirer bientost. Elle ne m'en dit rien de particulier et ce que j'en ay appris c'est par la bonne princesse quy n'est pas aussy trop à son ayse. Que c'est afflictions me sont sensible et commant seroit-il possible d'avoir de la joye depuis le partement du Sr. Bruce.

Mon Monsieur ne s'est pas sy bien trouvé hier. Sur les trois heures, il se mit au lict. Il avoit ouy au matin la prêché de M. du Moulin et dîné en la salle, mais se plaignant d'une douleur de cuise et avec cela il n'a nul apétit et ne peut manger. Il a force rume aussy et ne se garde que comme il a acoutumé. Il n'a pas laissé de se lever aujourduy. Le temps est plus doux qu'il n'a esté, mais est à la pluie.

Monsieur vostre fils se porte bien, Dieu mercy, mais tient un régime pour se faire malade. M. Bruce vous le dira. Nostre fille ne pert pas un beau jour à se promener. Voila mon papier plain et je croins n'avoir rien à vous dire, mais c'est ma chère Madame, la plaint que j'ay de vous entretenir quy me fournit de sujet et que vous trouvés tout bon de vostre très humble et obéissante seur et servante toute à vous mon [coeur].

Ma chère Madame, je croy que vous aurés bien seu ce changement du Louvre, car le Sr. Bruce vous en aura porté la nouvelle. Nous sommes en un temps où ils sont bien ordinaires et ou il ne le faut estonner de rien. Je crains bien que vos paines n'ocmentent. Vous voiant antournée de tant de gens de guerre, mais Dieu vous fortifira et sera vostre garde. Je l'en suplye de tout mon coeur où vous este profondément engravée.

A Sedan, ce 11e apvril 1622.

Archives nationales, 1 AP 335/337

106

18 avril 1622 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, vous me défendés de m'incomoder pour vous écrire et cependant, avec vostre rume, vous n'avés laissé de me faire une grande lettre du 5e de ce mois que j'ay receu bien prontement, mon coeur, car ce fut dès hier au matin par un garçon du coche qu'il envoye devant comme il voit que son coche ne peut ariver sy tost. Ce m'a bien esté du contantement d'avoir de vos chères nouvelles que nous atendions inpaciement n'en ayant pas eu par le précédent coche. Vous nous en dite la raison par vos dernières letres. Sy je l'usse seule devant que de savoir que vous vous portés mieux, ma chère Madame, j'eusse esté bien en paine, car vous este bien plus à plaindre que moy pour force considération et cependant vous ne laissés de ressentir mes maux aussy sensiblement quy se peut, en quoy je me dois sentir infiniment /2/ obligée à vostre bonté quy surpasse de beaucoup la miene et je puis prouver cela sans contredit, mon coeur, mais ayant beaucoup de raisons à aléguer quy me feroient emploier beaucoup de parolles, je craindrois de vous enmurer. Il me suffit donc de vous faire seulement voir ce que je croy, quy vous peut faire juger que j'ay infinimens sujets de me louer de ma très chère Madame et de la bénir de toutes mes affections. c'est à quoy je ne manque point. Je vous jure et cela continuellement mes pensées vers vous quy ne pouvés qu'avoir l'esprit bien agité de toutes les choses que vous voiés. Dieu vueille que par une bonnepaix il vous soit randu aussy calme que je le vous désire. Il semble que vous este en espérance de ce bien là, sy esse que les aparances en sont bien eslongnés, car de Paris on ne parle que des préparatifs de guerre que l'on envoye mais vous quy este plus proche, pourés mieux savoir /3/ la vérité par le Sr. Bruce.

Nous vous avons envoyé la cople de la réponse du Roy à mon Monsieur quy a dépaiché le Sr. de Gercy, depuis comme il fut dit audit Sr. Bruce. Je vous envoye cople de la lettre quy porte au Roy, c'est plus pour nos affaires particulières que pour autre chose, comme vous voirés c'est pourquoy elle ne sera, sy vous plaît, mise en la miene comme les autres.

Je suis bien ayse que vous ayés receu mes deux lettres du 15e et du 21e de l'autre mois, mais je voy que la première a esté receu la dernière. Je croy ne manquer point à vous dire que je vous écris tous les huitis afin que cela vous donna occasion de donner ordre que l'on vous envoye mes lettres

adressée à Poitiers. Quant je vous écris, je ne say pas par quy seront portées mes lettres. Je les adresse à Gobaille et luy donne charge de les bien adresser. Les dernières qu'il nous a envoyé de vous, il nous mande que le mesager de Touars les luy a données. Le beau temps nous donnera moyen d'avoir nos lettres plus prontement quy /4/ sera un grand plaisir. Nous l'avons tel depuis huict jours et nostre fille n'en n'a pas perdu un, sans se promener matin et après d'née. elle fut hier au prêche de sis heure au matin et aus autres aussy. Ce n'est pas estre pareseuse. Elle fut un peu trompée, car elle croïoit que M. Rembour prêcheroit et s'en fut un autre. c'estoit bien son tour, mais il estoit allé a Francheval¹⁵³ avec Monsieur Durant quy y alloit prêcher. Nous avons bien murmuré contre luy de ce qu'il va au vilage et que nous ne le pouvons ouïr ycy, que sy rarement et l'on en est afamés, car, sans mentir, sont d'escelens mets que le siens. Je ne m'estonne pas, mon coeur, que vous nous en portés envye, car vous y feriés bien mieux vostre profit que moy quy ay admiré vos sentimens de déplaisirs sur un défaut de chariot que vous dite que vous avés eu et que vous m'essagérés comme une grand crime en quoy vous le réparés bien et les moignes un grand zelle de vous en estre voulu tant de mal.

J'ay relu /5/ vostre lettre par trois fois en estonement et admiration de vos soupirs, sy vous nusiés eu que de la facherye de l'infirmité du ministre quy prenoit un teste sy mal propre à l'action que l'on faisoit et encore plus l'esposition ne vous parlant que de voïager en terre, en lieu, de vous élever au ciel. Cela me semble vous estoit fort pardonable encore que comme vous dite nous devions avoir un zelle quy supléat à cela, mais certe de bonnes aydes mais font bien besoing à nostre fragilité. Monsieur Durant les donne très fortes. Le Sr. Bruce vous aura parlé de luy, mais je doute quy fasse le voïage quy vous aura dit, car on n'a point eu réponse sufisante pour faire qu'il l'entrepraigne.

Monsieur vostre fils dit quy ne vous écrira pas par ce coche et quy vous dépaichera un laquais dans quelque jours, mais disant qu'il veut atendre le retour du Sr. d'Ovilyé. Je tiens cela fort incertain, c'est pourquoy mon coeur, j'ayme bien mieux vous écrire deux fois. Pour sa santé, elle est en mesme estat que l'a laissé le Sr. Bruce. Il n'y /5/ a nul changement ny a sa fasson de vivre me semble que bien aysément vous pourrés savoir des médecins de Poitiers sy la dèsaprouvent sans le nomer, mais faire seulement la question. J'ay esté fort ayse de voir des parafles du cher enfant que je songe à luy je vousrois estre assuré que sa nourice par les chemins eust tousjours bien du lect, car me semble que pour toute les autre chose, il ne peuvent porter de la difficulté comme celle là. Doeü aura soing de luy par sa bonté et le conduira en bonne santé sy luy plaît. Je l'en supliray bien de tout mon coeur que je m'estonne qu'il na des dans. Nous nous atendions bien qu'il en auroit percé.

Mon Monsieur se porte mieux qu'il ne faisoit il y a huict jours, mais tousjours paroist-il que sa santé n'est guère assuré. Il se promène tous les jours en carosse et dîne en la salle mais atant de petis maux quy me font souvent souvenir des vostres. Il vous a mandé ses avis par le Sr. Bruce et n'a rien a y ajouter. Il vous baise très humblement les mains et dit qu'il vous feroit très vive où vous este, mais plains vos paines. Dieu vous y vueille fortifier par sa bonté. J'ay mes deux fils enrumé quy ont eu un peu de fièvre, mais j'espère que ce ne sera rien. Ils sont debout tous deux et n'en gardent point la chambre. Pour moy, je ne me resens plus de mon rume, mon coeur, et je ne laisse de vous faire une lettre bien mal écrite mais vous recevés bien tout ce quy vient de vostre très humble servante et très obéissante seur, ma chère Madame, c'est à quoy je me fye. adieu mon cher coeur.

A Sedan, ce 18e apvril 1622.

Ma chère Madame, il faut vous dire que nous avons ycy un gentilhomme Breton quy se nomme M. de St-Victor quy est venu y faire l'amour à la fille de Mlle de Boseret quy est ycy réfugyé. Il a l'honneur d'estre congnu de vous comme vassal de Monsieur vostre fils, à ce que l'on m'a dit. Il est bien honeste gentilhomme ce me semble. J'en demande vostre tesmoignage quy ne peut que luy servir beaucoup.

Je n'ay rien appris d'Alemaigne depuis mes dernières. Nostre fille s'esr sy bien promenée ce matin, qu'elle est allée dîner à Francheval. Elle a fait le chemin à aller et venir à pied ; sont bien quatre lieues. Elle avoit deux de ses seurs avec elle.

Archives nationales, 1 AP 335/338

¹⁵³ Commune des Ardennes à 8 km à l'Est de Sedan.

25 avril 1622 - Sedan
à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, je n'ay point trouvé de quoy rire en vostre chère lettre du 13^e de ce mois, mais bien du sujet d'amirer vostre bonté de ce qu'yl vous plaît me randre conte de tout sy particulièrement de tout ce que vous avés veu et seu en vostre petit voïage à Saumeur. Je vous en rans très humble grâce, mon coeur, et me réjouis de ce que vous avés trouvé tant de dispositions à la paix, mais je crains que ceux en quy elle est n'aye pas le pouvoir égal à la volonté et que par conséquent cela demeurera inutile. J'estime que nous ne pouvons guerre tarder à l reconnoistre puis qu'il y a députation vers le Roy pour luy demander la paix, nous vous avons /2/ mandé d'ycy par un laquais que Monsieur vostre fils vous a dépaiché. Ce que nous avons eu de Messieurs de Rohan et Dediguières et ce quy s'y trouvoit à désirer de plus quy avoit fait que mon Monsieur avoit dépaiché poste vers M. de Bellujon pour ce mieux informé, c'est de quoy l'on atent la réponse. L'on le croit après pource qu'il a mandé qu'il s'y en iroit soudin que sa cheute luy permeteroit de monter à cheval. Dès le landemain que l'on vous eust envoyé un laquais, le Sr. d'Ovilyé ariva. Je tiens quy sera porteur de ceste lettre.

Monsieur vostre fils croit, et avec raison, qu'il est nécessaire qu'il vous aille randre conte de son voïage et vous dire toute nouvelle de Monsieur son frère quy demeure ferme dans ses premières résolutions et sans moyen de le faire changer. Je /3/ say bien que cela vous déplaira, mais je vous conjure, mon coeur, de ne vous en afliger pas pour vous en faire malade et considérer que la jeunesse a des passions que l'on ne peut régler. Il nous semble quy devroit s'estimer heureux d'estre où il est, et, cependant, il s'y ennuye et déplaît sy fort qu'il dit que nulle condition ne luy pouvoit estre agréable. Le Sr. d'Ovilyé vous confirmera que l'on luy en a oferte, mais qu'il avoit défendu au Sr. de Châteauneuf d'en rien dire. Enfin son humeur ne peut conpatir là. Je ne say sy ces raisons sont assés fortes pour vous contenter. Mon Monsieur croit qu'il a esté fortifyé aus résolutions qu'il prant par personne qu'il a auprès de luy. Le Sr. d'Ovilyé vous rendra conte de tout et ce que je vous en puis dire ne /4/ sont que de redites. J'ay eu l'honneur et le contentement d'avoir de ces lettres, mais il ne m'ay dit point de nouvelle me remettant sur le porteur quy nous a dit le roy de Boème party avec petit trai et nous ne n'avons point encore son arivée en l'armée. Dieu par sa bonté l'y fasse prospérer et avoir sa revanche de ses ennemis. Vous saurés par le Sr. d'Ovilyé que la mauvaise volonté des armemens demeure fort cachée et n'éclate point comme le brucit en est, comme aussy tout ce quy se passe en ces conditions là quy me fera changer de discours pour vous dire ma chère Madame, que lors que je fis la lecture de vostre lettre à mon Monsieur M. Durant y estoit quy s'étonoit comme vous pouviés tant écrire, car Monsieur vostre fils et nostre fille montroient aussy leurs grande lettre et en disoient ce qu'il y avoit de nouvelle et moy de la miene (?) de laquelle je ne lisois /5/ que par cy par là.

Mon Monsieur estoit au lict tous les matins. Il se porte assés bien, mais sur le soir il se trouve mal. Il a des vens dans l'estomac et dans la poitrine quy luy font mille maux. cela me fait souvenir des vostres. je vous suplye que les remeides que vous savés pour les vens de me les mander, car cela le travaille fort. Il en sent aus apolles, au dos. Au comencement, il ne vouloit point croire que s'en fut mais à cesteheure, il n'en doute point; Pour sa goute, elle luy donne un grand relache, mais cependant il ne se fortifye point. Je murmure tousjours de quoy il ne fait point les remeides exatement et s'en lasse sy tost, mais il n'y a nul moyen de gagner cela sur luy ny sur Monsieur vostre fils ce que je vous ay déjà mandé ayssy ne reprent il point son bon visage mais il ne laisse /6/ d'assurer qu'il se porte fort bien, Dieu mercy, et ces actions le tesmoigne, car il joue souvent à la paume, monte à cheval et se promène souvent. Nostre fille se porte aussy fort bien.

Mais pour mon fils, il a un très grand rume quy luy a donné la fièvre quatre ou cinq jours et une fort grande sueur. Il y a deux nuict qu'il n'en a plus Dieu mercy, et il dîne en la salle, mais il n'y souffre point. Pour Henry sa fièvre l'a quité sans rien faire que jeuner un petit. Je me sens d'une défluction sur un bras, mais je ne laisse pas de vous en écire mon coeur. Je coys que ce ne sera rien, mais voicy le temps que je dois prandre de mes fortes pilures. Il m'y faut résoudre.

Ce que Madame de Chélandre mande de la diminution du lect de la nourrice de nostre cher enfant, me met en paine, mais cependant /7/ mangant bien la panade comme il fait et des orges mondés. Elle en peut bien avoir moins qu'elle n'a eu et en avoir encore assés. Mon opignions estoit de le faire téter jusque à deux ans sy on eust peu n'ayant point encore de dens. Je crains que cela ne traversse encore sa venue, mais Dieub fait tout pour le mieux sy nous avons nous une estrême envye de voir de cher enfant pour quy l'élève bien mon coeur au ciel, je vous assure.

Mais, ma chère Madame, je ne vous dis point que j'ay bien du déplaisir que vous n'ayés eu l'honneur de faire la révérence au Roy. Cela eust bien adoucy vos paines car vous ne pouviés qu'en attendre u bon visage ne respirant que l'obéissance et le très humble service que vous luy devés. Vous avés très bien fait de dire à Monsieur de Chombert quy vous louoit les comportements de mon Monsieur et de Monsieur vostre fils, que nostre traitement n'en estoit pas meilleur. Je say que pour nous il nous fait du pis qu'il peut et nous rant inutile toutes nos asinations. La chambre des contes a encore refusé l'arest >>>> que nous avons en trois ou quatre de mesme. Voilà comme l'on nous traite mal en toute fasson, quoy que de tout nostre pouvoir nous fassion le bien !

Le papier me faut. Adieu ma chère Madame, vous pouvés tout sur vostre très humble servante et très obéissante seur, mon cher coeur;C'est

\$ \$ \$

A Sedan, ce 25e apvril.

Depuis ma lettre écrite M. Le Conte est arivé quy nous a porté la mauvaise nouvelle de la défaite de Monsieur de Soubise. Vous aurés bien seue devant nous celuy que mon Monsieur avoit envoyé. M. de Bellujon est revenue aussy, quy dit que ce >>>>>> à Monsieur de Villars quy luy dira quelle est sa charge et le dit Sr. de Vilars doit estre ycy demain et Monsieur de La Haye quy seront ceux que mon Monsieur et Monsieur vostre fils emploiront en la députasion quy feront vers le Roy. C'est tout de que je vous en diray, ma chère Madame. Je viens de revenir du prêche, mon Monsieur est debout et dînera en la salle.

Archives nationales, 1 AP 335/339

108

29 avril 1622 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, je ne prans que du petit papier, ayant pris aujourduy de ma case quy m'a fort bien purgée, Dieu mercy. Je vous eusse écrit dès hier au soir sy Monsieur vostre fils ne m'eust dit qu'il ne vous écriroit point par M. de Vilars, mais quy vous dépaicheroit un laquais pour vous porter cotype de la dépaiche quy fait à la Court, quy pensoit donner audit Sr. de Vilars quy porte celle de mon Monsieur ; mais nostre fille que j'ay veu ce matin un petit devant qu'elle soit partye pour aller à Chémery¹⁵⁴, m'a dit qu'il a changé de résolution et qu'il l'envoye à M. de La Bourdilière pour la porter au Roy. Nous avons creu que M. de La Haye en pranderait la commission, mais /2/ comme il a esté ycy, il s'en est excusé sur son âge et pour une autre raison, que je croy que Monsieur vostre fils vous mandera. je vous fais celle-cy, mon coeur, sans avoir rien veu de la dépaiche qu'il a faite ce matin et je ne l'ay point veu aujourduy à cause de ma médecine quy ma tenu recluse dans mon cabinet.

Je ne vous en diray donc rien sinon que je croy qu'il la rant conforme à celle de mon Monsieur quy demeure dans des termes généraux, n'ayant point esté informé comme il failloit du procéder de ceste députasion comme vous aurés peu voir par la cotype des lettres de Messieurs de Rohan et Dediguières à Monsieur vostre fils. Celle de Monsieur mon mary sont pareilles, elles disent fort peu de choses comme vous pouvés juger et /3/ semble que leur intension estoit que nous fusions informé de tout ce quy estoit nécessaire de savoir par le Sr. de Bellujon quy n'est point venu ycy et y a envoyé en sa place une de ses alliés à quy il n'avoit donné nulle charge. Il s'escusoit sur un accident d'une blessure et seulement pour avoir protesté de ne venir pas ycy, car mon Monsieur l'en a fort convyé depuis et pour cela n'y est pas venu quoy qu'il soit à Paris. Il ne nous tesmoigne point en ceste occasion la bonne volonté qu'il publye qu'il a pour nous et fait croire à mon Monsieur qu'il a des sentimens quy ne luy a osé dire et que ceste députasion est sans les formes requise aussy ne s'y s'est il veu convyé à s'y joindre que par ces deux seigneurs et n'a rien veu de la part des Eglises et qu'il a trouvé bien /4/ estrange. N'ayant donc point de congnoissance des affaires, il n'a peu faire autre chose que se joindre à demander la paix comme il a déjà fait par plusieurs lettres.

Je vous envoye cotype de la lettre que porte M. de Vilars. Il est bien à craindre que ceste députasion soit sans fruct puisque les uns et les autres ne se sont communiqué leur sentimens et que ceux quy en sont hauteur se tienent sy cachés et couvers. Dieu vueille que l'on se trompe et que nous

¹⁵⁴ Chez la comtesse douairière de Solre, Guillemette de Coucy (Cf. lettre du 25 janvier 1619.

puissions voir une bonne paix et pource ma chère Madame, que j'ay veu dans une lettre que vous écrivés à Monsieur vostre fils qu'il y en a quy vous conseilloyent d'aller où se feroit le traité et qu'il semble que vous désirés en avoir l'avis de mon Monsieur, je luy ay donc dit. Sa réponse a esté que voiant les choses en l'état où il les voit quy le /5/ désaprouve du tout, et une forte raison c'est qu'il dit : que sy les choses s'y font bien et a l'avantage du public, que nous y aurons part et quy s'y elles s'y font mal, nous n'y aurons rien contribué et il y a de grandes aparances au dernières;

C'est tout ce que je vous en diray, mon coeur, et que j'oublie bien de vous dire par le Sr. d'Ovilyé que M. Le Conte nous a assuré que le bon roy de Boême a passé à Paris déguisé. Nous n'avons point encore appris son arivée en son armée où je pry Dieu de l'environer de ses saintes bénédictions et le randre victorieux de ses ennemis et j'espère ainsy puisqu'il y va de la gloire de son grand nom. Mon Monsieur a seu que les Englois et les Holandois se sont acordés de ce grand différent qu'ils avoient quy avoit fait que Messieurs les Estats avoient envoyés Monsieur d'Arsen vers le roy de la Grande Bretagne quy a anvoyé le vicomte de Doncastre vers le roy pour s'entremettre de la paix. Dieu la vueille bénir par sa grâce.

Mon Monsieur se porte mieux qu'il n'a fait Dieu mercy et ses vens ne le travaillent plus tant. Je seray huict jours à ma purger durant lequel vous n'aurés pas de nouvelle lettre. Ma chère Madame, je vous fais /6/ celle-cy plus longue que je ne pensois, mais j'y ay mis fort peu de temps, car elle est fort mal écrite et du stille vous fera bien voir que je vous dis tout ce quy me vient à la teste sans penser à le vous dire par ordre, mais mon coeur, tout vous est bon de moy. Ce l'est bien un grand avantage que sans scrupule je vous puis tout dire. Je suis donc bien obligée à vostre bonté de m'estre sy favorable. Je la bénis ainsy de toutes mes afections et reconnois luy devoir ce que je ne puis jamais luy randre ny à vous ma chère Madame, autant de service très humble que je vous en doy, mais j'en ay la volonté comme estant avec passion vostre très humble servante et très obéissante seur toute à vous mon cher coeur. J'embrace le cher enfant sy est encore auprès de vous.

A Sedan, ce 29e apvril 1622.

Je vous suplye ne montrer la cotype de la lettre de Mon Monsieur que vous ne sachiés que le Roy l'aye receue.

Archives nationales, 1 AP 335/340

109

2 mai 1622 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, vostre grande lettre du 23e de l'autre mois m'obligeroit à vous en faire une pareille, mais la tisane lacentive que je doy prendre dans demye heure m'en dispensera, sy vous plaît, mon coeur, car je say bien que vous voulés que je praigne mes comodités. Il me faut demain prandre mes fortes pilures que j'apréande un peu. Vous eussiés esté la première à nous dire le désastre arivé à Monsieur de Soubise (lequel nous plaignions fort). Sy nous ne l'usions seu que par le coche, mais nous avons eu des personnes venues en poste de Paris quy nous l'ont dit et depuis cela ma chère Madame, je vous ay écrit un mot par Monsieur de Villars quy s'en va de la part de mon Monsieur trouver /2/ le Roy pour luy demande la paix. Je ne say sy vous donnera nos letres ou sy vous les fera tenir, car je ne luy peu dire adieu à cause de ce que j'avois pris, car comme il vient pour me voir j'avos de ces grandes chaleurs au visage. Ce fut à huict heure au jour. Je fus bien marye de ne la point voir et de ce que vous me mandés que le Sr. de Gercy ne vous a point porté nos lettres et a passé à Touars. Il faut bien que partant de Paris il n'a point creu prandre ce chemin. Je suis bien ayse que vous este bien édifyé de luy et qu'il vous a veue.

Je ne doute point mon coeur, que vostre esprit ne soit bien agité de voir tout ce que vous voiés et avec cela minuter le partment du cher enfant. Je croy que cela vous a fait oublier de nous dire de que vous avés appris par M. de Bullion, car vous ne m'en dite rien /3/ qu'un mot quoy que vostre lettre soit fort grande et nous eussions esté extrêmement ayse d'en savoir les particularités, car nous n'avons point veu le Sr. de Bellujon comme vous pensiés. Je vous l'ay déjà mandé deux foi et par ma dernière comme nous avons seu que l'accident qu'il disoit luy estre arivé n'a esté qu'un préteste pour ne venir point ycy en quoy il a grand tort, car l'affaire méritoit bien que l'on fut bien instruit.

L'on craint fort que le désastre de Monsieur de Soubise nuise à la paix bien que Monsieur mon mary trouve que c'est une raison au Roy de la donner encore plus tost pour tesmoigner qu'elle ne dépent que de liuy et randre un efet plus remarquable de sa bonté et douceur ven la foiblesse quy paroist en ceux quy ont pris les armes. Dieu luy vueille donc bien mettre au coeur d'incliner :4/ à la paix et ceux quy sont auprès de luy/ L'on tient que sy l'y estoit portés que nos l'aurions et que l'inclination du Roy y tient et qu'il veut se montrer père de son pleuple (sic). Dieu luy en fasse donc la grâce et à nous de voir bientost le cher enfant.

J'estime que vous avés bien fait de ne presser point sy fort son partement quoy quy nous tarde bien de le voir. Mon Monsieur quy vient de se faire donner un cotaire à une jambe m'a commandé de vous dire quy voudroit bien qu'il fut sauté ycy et qu'il plaint infiniment vos paines lesquelles, il se représente bien et souhaiteroit de les pouvoir soulager par ses très humble service, mais au moins n'avés vous point celle qu'a Madame de Rohan quy est certe bien à plaindre. Dieu la vueille fortifier.

Mon Monsieur a tousjours de ses vens et une grande douleur des cuise, mais il n'en garde pas la chambre. Pour Monsieur vostre fils et nostre fille, ils se portent fort bien. Je leur ay montré la grande lettre que vous m'écrivies et leur laisse à vous dire plus de nouvelle que moy bien que nous en sachions peu. Adieu ma très chère Madame. je suis le plu fidelle de vos très humble servante et obéissante seur, mon coeur.

A Sedan, ce 2e may 1622.

J'ay receu ma chère Madame, la lettre que vous m'avés envoyé de la bonne seur à nous deux. Je vous en envoie la réponse. Elle n'avoit point encore receu celle que je luy écrivois par M. Bruce. Monsieur vostre fils luy a acordé ce qu'elle demande sans difficulté.

Ma chère Madame, vous ne me dite point avoir receu ma graisse d'orange et comme vous la trouvés. Je l'ay mis en sy bonnes mains que je ne doi point douter qu'elle soit aus vostres. C'est en celle du Sr. Bruce.

Archives nationales, 1 AP 335/341

110

9 mai 1619 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, samedy nous eumes une nouvelle bien agréable par Gobail et le laquais de Monsieur vostre fils, quy estoit que le cher enfant avoit déjà fait cinq ou sis journée et qu'il l'avoit laissé à Clery, se portant très bien, et n'ayant resenty nulle incommodité du voiage. Certe tout retentisoit de joye céans, mais hier elle fut bien rabatue quant nous aprimes par le capitaine La Pierre le changement arivé à Taillebourg et vostre pront partement de Touars et que nous nous représentons comme cela vous aura afligée et avec raison de voir que vostre obéissance et fidelité et celle de Monsieur vostre fils est sy mal recongne et indignement traité par des marques sy signalées de soupçon et de méfiances et de mauvaise volonté, chose /2/ très rude à la vérité, mais laquelle nous croions ne procéder point du Roy de quy la bonté ne le peut nulement permettre, puisqu'yl vous a fait l'honneur de vous tesmoigner agréer vos actions et vous promettre tout favorablement traitement. Je croy donc songer que d'oüir dire le changement de Taillebourg et veux encore espérer que vostre voiage ne sera pas inutile et que vos suplications en amertumes et fondées en tant de raisons, vous seront acordée. Cependant, mon coeur, je suis dans un déplaisir merveilleux et avec larmes de voir vostre repos ainsy traverssé.

C'este nouvelle a esté fort sensible à Monsieur vostre fils quy ne se devoit attendre à rien moins qu'à cela, veu vos comportemens et les siens, mais certe ce quy tesmoigne /3/ quy le touche le plus, ce sont vos paines et l'apréantion que vous ne vous fasiés malade au travail que vous este allé prendre. Dieu par sa grâce le vueille bénir et vous fortifier et vous faire trouver grâce devant le Roy. Il nous tardera bien d'avoir de vos nouvelles, mon coeur. En les attendant, je seray bien en amertume, mais ce cher enfant nous viendra réjouir. Nous ne l'atendons que jeudy ou vendredy prochain. Le capitaine La Pierre dit l'avoir laissé à Estempes se portant fort bien, ayant fait la moityé du voiage sy heureusement. Il y a à se promettre le reste de mesme et j'en pryé Dieu de tout mon coeur et m'assure

119

quevous le lourésde tout le vostre ma chère Madame quant vous le saurés entre nos bras. J'ay receu vostre lettre du 20e d'avril que vous me disiés de la veille de son partement. Il est aysé à ma /4/ représenter que vous estiés en inquiétude et certe ne vous ne déviés point prandre la paine de m'écrire.

J'ay aussy receu vostre lettre du 29e de l'autre mois où vous me dite que Monsieur vostre fils se loue de mes soings. J'en suis très ayse et qu'il les aye agréable, mais sy ne sont il pas tels que je voudrois ny que je doy, car je ne puis jamais satisfaire ny à l'un et à l'autre. J'ay dit aussy à mon Monsieur comme il se loue de la communication particulière qu'il luy donne de ses amis. il m'a dit que cela ni tout le reste quy est en luy ne luy peut jamais manquer et qu'il est très ayse qu'il prant goût et à ses discours quy sont acompagnés de beaucoup de liberté et comme il les faut, certe, quant on ayme bien. Je remarque ma chère Madame que vous ne me le dite abatu. Je ne say sy je devine bien mais au moins vous diray-je qu'il ne m'en a rien fait congnoistre de parolles, mais /5/ bien par sa mine et nous remèdions tousjours à la cause de cela tant que nous pouvons aussy la voïons nous diminuer et croïés que nous y aportons tout ce que vous pouvés désirer.

Je vous répons a mes pensées et ne say sy cest à ce que vous m'avés voulu dire. Peut-estre que le Sr. Bruce m'en poura un peu éclaircir, encore que comme vous dit, il 'nest pas grand discoureur puis qu'il vous a dit peu de chose, car me semble que l'on luy en avoit beaucoup dite.

Je continue à me plaindre que je ne puis optenir de Monsieur vostre fils ce quy est propre à sa santé et cela me fâche fort. J'ay achevé de prandre mes fortes pilure et m'en ttrouve bien, Dieu mercy, hormis que j'ay force chaleurs quy me fait prandre des émultions. Mon Monsieur se porte mieux qu'il n'a fait Dieu mercy, mon fils a esté fort mal de /6/ son rume. Il a esté contraint d'en garder la chambre pour une segonde fois ayant fièvre et dégoutement. Il n'a plus ny l'un ny l'autre, Dieu mercy, mais tousjours mauvais visage. J'ay deux de vos nièce aussy bien enrumé : Elisabet et Henriette. Elles en garde la chambre, mais plus leur frère, le petit Henry; se porte aussy bien. Mon Monsieur prit médecine samedy quy luy a bien fait. Il dit qu'il atendra incpaciamment de savoir quelle justice on vous fera et quel respect on portera à vos paines.

Je m'en vois les soulager des bones nouvelles que nous eumes hier du roy de Boème : c'est que depuis qu'il est en son armée il a a une rancontre défait force troupes du duc de Bavière. L'on mande qu'il en est emeuré de morts bien deux mille et force chefs et dit-on que le général Tilly est blessé. Il ya aussy force prisonniers et gens de /7/ marque, quatre canons de pris, sept cornettes et trois drapeaux. La nouvelle vient de plusieurs endroits. Il y en a quy disent la défaite plus grande que je ne vous la fais encore, mais je vous en dis ce que nous croïons de plus véritable Dieu a donné un heureux comencement au roy de Boème. Je le suplye que la suite soit pareille et que nous ayons autant de sujet de joye à son ocasion que nous avons eu d tristesse. J'envoieray vostre paquet à Madame la duchesse de Lancheberg.

Monsieur vostre fils dit que Madame de Ste-Croix ne luy parle que du moine qu'elle désire placer à l'abaye de St-Long¹⁵⁵ à la première vaquante qu'il y aura, et qu'elle ne luy dit rien de ceste chapelle qu'un habitant de Quintin désire résiner au couvent des carmes quy se bâtit audit lieu¹⁵⁶. Sy Monsieur vostre fils a agréable admettre ladite résination, je say bien qu'à moy elle ne parle que de, du premier et que dès que j'en dis un mot à Monsieur vostre fils. Il me dit que cela estoit sans difficulté et qu'il luy avoit promis.

Pour le reste, je ne say pas ce qu'il y fera dans le déplaisir où je le vis hier. Je ne l'ay point pressé de me faire réponse. Il n'y aura que du bien au retardement de son député et de mon Monsieur puisque les affaires prenent le chemin que l'on mande. C'est tout ce que je vous diray, mon coeur, en attendant que j'aye veu le cher enfant. C'est vostre très humble et obéissante seur et servante sur quy vous pouvés tout ma très chère Madame.

A Sedan, ce 4e may 1622.

¹⁵⁵ L'abbaye Saint-Laon de Thouars.

¹⁵⁶ A la requête de sa tante, Flandrine de Nassau, Henri de La Trémoille avait autorisé en 1619 les Carmes à fonder un couvent dans sa ville de Quintin et leur fit don des bois nécessaires à la construction des bâtiments. A proximité du couvent des Carmes était située une chapelle dédiée à Saint Jean dont la présentation appartenait au comte de Quintin. Le chapelain en était, depuis 1613, Sébastien Le Coniac, sieur de Lanvéac, fils de Jean Le Coniac, sieur de la Ville-au-Pilon, le fermier général du comté de Quintin. Le 21 avril 1623, Sébastien Le Coniac résigna ce bénéfice en faveur des Carmes. En 1627, il deviendra abbé commendataire de l'abbaye de Sainte-Croix de Talmond. Paul HAMON, " Les Carmes de Quintin et leur couvent (de 1619 à nos jours) ", *Bulletin de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*, tome CXVI, 1987, p. 131-156.

111

Sans date - Sedan
à Mme de La Trémoille

... n'usse bougé car je ne me portois guère bien, mais Dieu mercy je suis bien remise à ceste heure.

Vendredy prochain nous aurons un jeune, la continuation de la désolation nous oblige d'avoir recours à Dieu avec pleur et lamentation et nous humilier à bon essiant devant (?) luy afin qu'y détourne son couroux et réveille sa jalousye puis que ce n'est pas pour nos péchés que l'on nous persécute mais pour l'amour de son grand nom que nous >>>> mon coeur par mes souhaits.

Certe vous serés bien ycy et je me promets qu'aussy serés vous par les vostres. Monsieur du Moulin et Monsieur Durant ont fait des méditations sur l'affliction du temp. Elles sont sous la presse. Dès qu'elles en sortiront, vous en aurés, ma chère Madame, à quy je demande encore comme vous avez trouvé la graisse d'Orange que je vous ay envoyé par M. Bruce /2/ et qu'elle est la meilleure.

J'ay fait voir à Monsieur vostre fils la lettre que vous m'aviés envoyé de la bonne seur à nous deux. Il dit qu'elle ne luy a point écrit pour ceste chapelle quy est à Quintin et qu'aussy il ne peut faire cela qui ne se préjudijoy pour ce qu'estant une fois donnée au courant son droit d'y pouvoir se pert pour cest article dont il s'en excuse pour celuy qu'elle désire prouver de la première place vacante en La Haye de St-Oing c'est ce qu'il luy a promis et de quoy elle luy a écrit et à mou pour luy en parler. Il m'y fait done numme difficulté et désire ma chère Madame que sès qu'il y aura une place vacante que l'on y pourvoye. Vous vous en souviendrés donc sy vous plaît.

Depuis la défaite que le roy de Boême fit, il a pris quelque place, entre autre une d'assaut où toute la garnison fut tué. C'est à randre Hidelberg bien plus libre. Le Roy y a esté. L'on tient que force prince de la >>>>>> ce sont déclarés pour luy quy sans doute sentira l'apaisante main de Dieu à son secours. Adieu ma chère Madame quy posèdes toutes mes afctions et le coeur de vostre servante très humble et obéissante seur toute à vous. Adieu ma très chère Madame.

§ § §

Archives nationales, 1 AP 335/283

112

14 mai 1622 - Sedan¹⁵⁷
à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, le saint nom de Dieu soit bény quy m'a fait la grâce d'embracer nostre cher petit-fils et de l'avoir conduit heureusement et avec plus de sûreté que je ne l'usse osé espérer. Ce fut jeudy sur les trois heures après dîné que nous eumes le contantement de la tenir entre nos bras quy estoit le saisième jour qu'il vous avoit quité. Mon coeur, me semble que vous croiés qu'yl en metteroit deux davantage en son voïage, où Dieu l'a gardé de tous accidens, ayant tousjours eu beau temps sy ce n'est le jour qu'il ariva ycy, qu'il estoit fort mauvais et de pluye et de vent, quy m'enpaicha d'aler au-devant de luy, plus tost de peur de luy /2/ donner de l'incommodité que d'en recevoir, je vous assure.

Nostre fille partit des sept heure au matin pour y aller, mais elle ne le trouva pas en bonne humeur et luy vit des tranchées quy la mirent en paine. Il n'en avoit point eu que ce jour là et n'en a point eu depuis Dieu mercy, quoy que sa nourrice aye quelque chose. L'on me dit qu'elle n'avoit point presque de let en arivant et que cela dureroit sept ou huit jours, mais je vous assure que hier au soir à hict heure, elle en avoit très bien et les tétins bien durs. L'on m'aporta de son lait à neuf heure que je trouve beau et bon, mais pour vous randre mailleur conte de cela chère Madame, il faut quelque jours. Il est bien certain que le jour qu'il ariva, elle n'en avoit guère et l'on l'endormit sans /3/ lui donner à

¹⁵⁷ Cette lettre a été publiée par Paul Marchegay dans l'article "Les deux duchesse; Lettres de Madame de Bouillon à Madame de La Trémoille", *B.S.H.P.F.*, tome VI, 1857, p. 6-8.

têter sur les bras en chantant; L'on luy fit un orge quy prit à minuict, mais bien au soir. L'on ne luy en fit point j'ay seu qu'il a bien dormy la nuict passé, comme il fit aussy l'autre, Dieu mercy;

Puisqu'il est donc fort gaillard, ma chère Madame, je m'en vois vous dire la peur qu'il nous donna à son arivée. Nous l'atendimes (transcription MARCHEGAY), Monsieur son grand-papa, Monsieur son papa et moy, et force bonne compagnie, sur le bas du degré. La Sortay¹⁵⁸ le tenoit au millieu du carrosse, appuyée contre la portière. Je ne fis qu'entrevoir ce bel enfant, blanc comme meinge, et soudain je la vis renverser, par terre tenant cet enfant entre ses bras. J'eus une grande émotion, mais soudain je vis qu'il ne disoit mot, et ne se mit à pleurer que comme il vit tant de gens crier ; mais soudain il s'apaisa et embrasa Monsieur son grand-papa. La Sortay fut sy surprise et étonnée, qu'elle cria : " Je suis morte !" Cependant elle se releva fort soudain, tenant tousjours l'enfant, et n'a point eu du mal, Dieu mercy,; mais l'accident étoit bien grand. L'on le prend tous à bon présage et mesme Monsieur du Moulin. Mais je ne vous dis pas, mon coeur, que ce quy fit tomber La Sortay ce ne fut que l'on vint ouvrir la portière contre quoy elle s'appuyoit sans qu'elle n'en sut rien. Certe cela m'émut bien, mais Dieu soit loué quy a tout conduit sy heureusement qu'il n'y a eu aucun mal.

Je fais tout e que je puis pour apprivoiser le cher enfant, quy n'a fait bien bonne chère qu'à son papa et à son grand-papa aussy, mais bien plus au premier qui aussy étoit brave¹⁵⁹, et on remarque qu'il ayme cela. Je l'ay trouvé tout tel que je me le représentois, hormis plus blanc. Je trouve qu'il a de l'air de Monsieur son père, mais pas les traits du visag si beaux. Je trouve qu'il a aussy quelque chose de Monsieur vostre jeune fils. Pour les mains, il les a en perfection et endure le mieux du monde ses gants. Il en est fort honnête aussy, car il les baise à tout ce qu'il prend ; mais il est bien volontaire, et à la moindre chose que l'on luy résiste, il crie. Il n'y a personne qu'il craigne aussy, et n'y avoit que vous, mon coeur, quy en avés eu des soins admirables ; on trouvera bien à dire aux miens auprès des vostres. mais il faut que je vus die le sacandale qu'il vous donne : c'est que l'on luy dit qu'il danse comme vous faisiés, et soudain ses petits bras vont. Il est gay pourvu que l'on le veille, mais autrement il rêve fort. Il a trouvé ycy des tantes quy luy font beau bruit. Elisabeth l'a déjà sy bien su gagner qu'il a bien voulu aller à elle. Il a été aussy, un petit, à sa mère ; pour moy je n'ay pas encore gagné ses bonnes grâces jusque là; J'ay vu panses son cautère deux fois sans qu'il ait dit mot, mais l'on bat fort les tapisseries : il s'est trouvé en fort bon état, et quy jette bien.

Ma chère Madame, je vous fais un vrai coq-à-l'âne, tant je vous écris à la hâte, Monsieur vostre fils m'ayant envoyé dire qu'il vous alloit écrire, et que l'on partiroit dans une heure. Ça été par Mademoiselle Dully¹⁶⁰ quy dit que le cher enfant est plus gai qu'il n'étoit encore hier : c'est qu'il se délasse. Je tiens bien que sa lassitude est cause du quoy je l'ay vu se fâcher sy promptement dès que l'on ne fait pas ce qu'il veut. Je ne vous ay pas dit encore qu'il mange bien sa panade, et que l'on croit qu'il lui perce encore des dents pour ce qu'il a la bouche chaude. Il en a quatre que j'ay vues.

Voilà tout ce que je vous en diray, mon coeur, vous demandant pardon du désordre en quoy je le vous dis ; mais j'ay pris un bouillon et la t[^]te commence à me faire un petit mal : il faut que je me promène.

Sy faut-il que je vous dis que Monsieur de Berlise a été ycy, quy a porté des lettres du Roy à mon Monsieur et à Monsieur vostre fils, quy ne manquera pas, je crois, de vous en envoyer copies. Je n'ay rien vu, car le jour que ledit Sieur de Berlise les vit, j'avois pris de ma casse. C'est sur le sujet de Taillebourg, sur lequel je vous fis une grande lettre lundy, par le coche, pour vous en dire mon déplaisir et combien je plains vos peines, et comme il nous tarde de savoir quel succès aura eu vostre pénible voïage¹⁶¹. Dieu vous le donne tel que nous le désirons, mon coeur. Les nouvelles que je vous ay mandées d'Allemagne par ma dernière, du 9e de ce mois, sont vraies : le Ri de Bohême a eu cette grande victoire à son arrivée¹⁶². Dieu en soit loué, mon Monsieur est en carosse quy se promène. Le temps s'est remis au beau ; il fit hier encore laid.

Adieu mon cher coeur. Rien n'est à ma pensée comme vous, quy pouvés tout sur moy, quy suis vostre servante très humble et obéissante seur toute à vous. C'est

¹⁵⁸ Jeanne Allonau gouvernante du prince de Tarente.

¹⁵⁹ C'est-à-dire vêtu avec élégance.

¹⁶⁰ Demoiselle d'honneur de Madame de La Trémoille, la jeune;

¹⁶¹ Auprès du Roi qui était alors à Fontenay-le-Comte ou à Niort.

¹⁶² C'était une fausse nouvelle ou quelque petit avantage singulièrement exagéré.

\$ \$ \$

A Sedan, ce 14e may, samedy, à neuf heures du matin.

Pour vous parler de tout, il faut vous dire que les deux oncles furent au-devant de nostre cher enfant, et que l'on a tiré deux coulevrines.

Archives nationales, 1 AP 335/343

113

16 mai 1622 - Sedan
à Mme de La Trémoille

Chère Madame, je vous écrivis avant hier par Jorge quy vous fut dépaiché pour vous donner avis de l'heureuse arivé du cher enfant. Celle-cy c'est par le coche quy partira demain ; laquelle vous assurera de la continuation de sa bonne santé, Dieu mercy, et comme il commence à d'apivoiser. Il va déjà librement à sa mère ; il est venu aussy une fois à moy, quy en estoit sy ayse que je m'en vançois à tout le monde. Il recongnoist aussy toute ses tantes et veut bien aller à eux. Il commence à donner la main quant je luy dis, et fit hier fort bonne chère à force honeste bourgoise quy le viendrent voir ; et meilleur qu'il n'avoit fait aus damoyse, car il baisa sa main et la donna à toutes, et voulut bien que je luy ôtasse un de ses gans et le leur donna à /2/ baiser ; de fasson quelles s'en allèrent fort satisfaite de luy, et disant que les enfans des grans estoient bien plus honnêtes que les leurs. Je ne le vois plus grondeux, Dieu mercy, ny sy volontaire. Il l'est encore assé toutefois, mais la crainte diminura cela. Sa nourrice a continué à avoir force lect et comme il tette un tétin, l'autre s'en fait. Mes enfans n'en ont point eu quy aye conservé ceste cantité de lect sy longuement. Il eust hier au soir en tétant pour ce coucher une tranchée, mais ce ne fut rien et s'endormit au tétin et n'en a point eu la nuict, mais a bien dormy et n'a tété que deux fois et n'a point eu d'orge mondé. Il a pris de l'huile d'amande pource qu'il touse quelque fois mais comme d'un rume meur ; quant on fait des dens, l'on a ordinairement cela. Au reste , il se porte très bien et est fort genty et n'oublyé pas à montrer le pied /3/ de sa bonne tante quy l'a tant pleuré, certe elle s'est bien montré de bon naturel. M. Bruce nous a dit que vous fute contrainte de vous en fâcher tant son doeuil fut grand, mais je m'assure que comme vous vous vite obligé mon coeur à partir de Touars que vous fute bien ayse de ce quy n'y estoit plus car difficilement l'ussiés vous laissé, sont des merveilles que ce que nous avons dire de vos oings, ma chère Madame, je les amire bien, mais je ne les saurois imiter. J'en ay bien la volonté mes non la force, car aus moindre paines que je prans, je me trouve mal. J'espère toutefois que Dieu m'en donnera sy j'en ay besoing pour le servir.

Je vous écris toute abatue de rume, mais je n'ay pas laissé de m'abilier. Mon petit Henry a eu aussy trois accès de fièvre. Des deux premiers, il s'en est couché, mais hier il ne se mit pas au lict. J'espère que ce ne sera rien puis que cela va en diminution. Mon Monsieur se porte bien, Dieu mercy, et est en carosse qui se /4/ promène.

Je vous envoie cople de la lettre que Monsieur le Prince luy a écrite et sa réponse. Le Sr. de Gercy est de retour quy eust passé à Touars, mais il seut à Saumeur que vous n'y estiés pas. Il ne nous a rien porté et son voiage a esté bien inutile. Nous croions que le Roy auroit agréable qu'il allat jusque à Castilion pour doner moïen à M. de La Forest de faire un tour jusque ycy, mais il ne l'a pas trouvé bon.

C'est à nous à atendre des nouvelles de vous mon coeur, et non à vous en mander. Dieu vueille que vous ayés eu justice. L'on a creu devoir retenir Neveu encore huict jours, afin qu'il vous peut mieux informer de l'état du cher enfant de quy il ne faut rien oublier à vous dire. Vous saurés donc qu'il se salit comme il faut ce que l'on trouve estrange. C'est qu'il se soutient sy peu. Il est vray que sa mère a esté fort foible et fort fleumat que il tient cela d'elle quy Dieu mercy, est prou vigoureuse à ceste heure. Elle eust une colique samedy matin, mais je n'en seu rien que comme j'eus écrit cela ne dure pas. elle dîna à la salle. Monsieur vostre fils ne reprant point son bon visage et est tousjours megre, mais il dit qu'il se porte fort bien, mais je voudrois quy me voulut un petit croire pour sa santé quy m'est fort chère et je m'assure que vous croiés cela de vostre très humble servante et très obéissante seur sur quy vous pouvés tout, mon coeur. C'est

\$

De Sedan, ce 16e may 1622.

114

23 mai 1622 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, le Sr. d'Ovilyé ariva hier, quy ne nous a pas porté ce que nous espérions veu la justice que vous aviés eu de le demander avec grande amertune donc mon coeur nous avons appris vostre voïage inutile. Les jugemens sont bien divers, car nous tenions que le bien du service du Roy vouloit que Taillebourg vous fut remis et que l'obéissance dans laquelle vous et Monsieur vostre fils estiés demeurés méritoit que l'on se fiat à vous, certe à mon extrême regret, je voy le contraire et déplore vos paines plus que les miennes propre, Je vous jure mon coeur et que je pryé bien Dieu de vous y soulager, mon Monsieur a trouvé bien /2/ estrange que Monsieur de Chomberg vous a dit que l'on se formalise de ce que Monsieur de Digièvre l'a convye à demander la paix avec eux et cest ce quy deveroit estre fort aprouvée, car ce sont marques de bon François et mon Monsieur tient aussy que le Roy a eu agréable quant il luy a écrit sur ce sujet, car les lettres de Sa Majesté luy ont ainsy tesmoigné. C'est grand pityé que les meilleures chose sont tenues mauvaise.

Vous nous dite aussy qu'il vous a assuré que l'on n'en veut point à la Religion et pourquoy donc commander à tous ceux quy servent le Roy et quy en sont de s'en aller ou bien d'aller à la messe ! Je croy ma chère Madame, que vous n'avez pas manqué à représenter tout cela et a reconnoistre que l'on donne de bien mauvais conseils au Roy quy empaiche les efets de sa bonté quy vous à bien /3/ paru en l'honneur qu'il vous a fait de vous faire sy bon visage et de vous donner tant de bonnes parolles, dès que le Sr. de Gercy estoit à la Court on luy dit que la sussion seroit envoyé à Monsieur le Chancelier sy n'est elle point à Paris. Je croy que c'est déjà la quatrième; c'est bien mal obéir le Roy et nous ne nous atendons point qu'il les oit mieux pour ce quy nous regarde, car l'on nous rant tous ces bienfaits inutiles depuis quatre ou cinq ans Voila le traitement que l'on nous fait, ma chère Madame, quoy que Sa Majesté tesmoigne vouloir le contraire,

Nous pensions que le Sr. d'Ovilyé viendroit instruit de vostre volonté touchant Monsieur vostre jeune fils, mais il dit que vous ne luy en avés rien ordonné et que vous laissés cela à Monsieur vostre fils.

Le Sr. Neveu vous randra sy bon conte de la santé de nostre cher /4/ enfant que je ne feray que vous dire, mon coeur, qu'il commence bien à me congnoistre. Il vient bien à moy quy ne le say pas faire jouer, ny danser comme vous, tant je crains de tomber. Il ayme fort de se promener en carosse. Ses femmes disent qu'il se porte mieux qu'il n'a jamais fait. Nostre apréantion à cest heure c'est de la petite vérolle quy est fort en la ville, mais Dieu l'en conserve, sy luy plaît, et de tout mal. Sa mère est plus folle après luy que je n'usse creu. Elle l'a souvent en son cou et il l'ayme déjà fort.

Sy je ne vous eusse écrit il y a huit jour au matin, vous n'usiés point eu de mes lettres, ma chère Madame, car une heure après je me mis au lict avec la fièvre et de grande douleur de jambe, que des sueurs ont emporté, mais ce n'a pas esté sans paine. J'en ay gardé la chambre jusque au jeudy, que je sortis pour aller au prêche de M. Durant et ne faut point mentir sy seut esté un autre je ...¹⁶³

A Sedan, ce 23e may 1622.

115

9 juin 1622 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, comme je vous avois écrit pensant donner mes lettres au coche nous avons receu les vostres du premier de ce mois quy a fait résoudre Monsieur vostre fils à vous envoier un laquais afin d'avoir le loisir d'y mieux faire réponse. j'ay esté toute estonnée, mon coeur, de voir que Neveu esoit déjà arivé. Il a fait bonne diligence comme aussy celui que vous avés renvoyé.

¹⁶³ La fin de la lettre manque.

Je vois bien ma chère Madame, que je me suis bien mal expliqué puis que je vous ay laissé en doute que vous ne m'aviés point mandé par vostre grande lettre les mesme chose que vous me redite par vostre dernière sur le sujet de ce que l'on avoit desaprouvé que Monsieur de Diguière eust convyé mon Monsieur et Monsieur vostre fils à se joindre à luy pour demander la paix, car vostre réponse y est et comme on /2/ y réplique que l'on avoit bien trouvé bon que chacun en particulier sy emploïat. Ces termes n'estoient point dans les lettres du Roy. Cela est bien estrange que l'on trouve mauvais qu'il y aye de l'union pour bien faire, car que peust-il avoir de meilleur au monde que d'estre porté d'un esprit ede paix et de la demander avec toute sumitions. L'on estimoit que cela seroit fort bien receu, mais les affaires prennent un cours quy je croy randeront ces députations inutiles puisq eu tant de particuliers font leur traites à part, nous l'avions déjà bien oy dire, mais nous n'en savons point de particularité, ny de certitude.

Je voudrois bien savoir que deviendra le général et sy les villes traitent aussy en particulier, ce sera bien des traités. Il eust esté à désirer qu'il n'y en eust eu qu'un quy eust donné /3/ moyen à tout le monde de l'obéissance que nous devons à nostre Roy et servir Dieu selon sa consiance; c'est à quoy nous devons aspirer comme à la condition la plus heureuse et Dieu nous fasse la grâce que de nous la donner.

Quant à ce que vous me mandés de Monsieur vostre jeune fils, l'on y a rien oublyé de ce que vous désiriés et a ou tousours posé que l'on desaprouvoit du tout sa résolution et que ce que l'on luy proposoit n'estoit que pource qu'il y demeroit ferme avec cela. L'on luy a mandé de prandre l'avis de Monsieur le prince d'Orange et n'entreprendre rien sans cela. Ce sont toutes les bonnes que l'on y pouvoit donner et les eul moyen d'empaicher sa première résolution. Il y tant de difficultés à surmonter pour exécuter la dernière proposition que mal aysément. En poura il venir à bout et sy le fait on /4/ continué à estimer quy ne luy en peut ariver que du bien et de l'avantage; Vous ne me mandés pas sy vous luy avés écrit sur ce sujet; Je croy qu'il eust esté bon que vous eussiés continué à luy mander que vous desaprouvés la résolution qu'il a mandé qu'il avoit et l'obliger à se laisser conduire.

C'est ce que je vous puis dire sur ce sujet, mon cœur, et pource que Monsieur vostre fils m'a dit que vous désiriés avoir une lettre à montrer sur celuy de la recherche que Monsieur le duc de Roanes fait de Madamoyselle vostre fille, je vous en fais une petite où je ne vous parle que de cela et ne vous y fais difficulté que celle de la religion, pource qu'elle est sy grande qu'elle englouty toutes les autres et se peut dire sans ofencer. Je n'ay point craint au moins d'en dire ce que j'en croy et de la résolution de mon Monsieur et de moy priant Dieu de nous faire la grâce d'y demeurer fermes. Je tiens bien que c'est aussy la vostre, car il me souvient bien de se que je vous en ay tousjours ouy dire /5/.

Je n'ay point encore eu réponse de Monsieur de Maïarne. Dès que je l'auray, je vous la manderay. J'inclinerois bien plus de ce coté-là. Dieu vueille tout conduire pour le bien et le contantement de Madamoyselle vostre fille que je désire, certe, avec passion;

Depuis mon autre lette écrite que je pensois envoïer par le coche, le cher enfant s'est tousjours bien porté; Il est sans mentir bien joly; Il fait tousjours bien aller ses petis bras quant on luy parle comme dansoit grand-maman et n'oublye pas le pied de tantan. ce qu'il a de rume s'est fort peu de chose. Le nés luy a un peu coulé, mais il a de la gaité et de l'appétit. Il s'est promené à l'alée aujourduy. Il commence à marcher ferme. Que je vous souhaite souvent le plaisir de le voir ycy, car j'aurois celuy quy m'est plus cher que chose du monde quy seroit d'embracer ma chère Madame, à quy je pense continuelement et ne douter point mon cœur.

Pour nostre /6/ fille; elle garde tousjours la chambre à cause de son mal, mais Dieu mercy, il y a de l'amendement et tel qu'elle vous peut écrire, je dis qu'elle garde la chambre pource qu'elle y dîne et soupe, mais elle ne laise d'aller au prêche et de ce promener en carosse.

Nous avons ycy, Monsieur de Besay depuis trois ou quatre jours¹⁶⁴. Voilà bien du changement. Il dit que l'on le vouloit obliger à des déclarations contre sa consiance . Cela l'a mené ycy où nous avons aussy Monsieur le baron de La Haye-du-Puit¹⁶⁵ quy ne croïoit pas seurement en Normand que nous voïons de changemens. Dieu nous en vueille donner quelque bon;

¹⁶⁴ Jonas de Bessay, seigneur dudit lieu au Poitou, vétéran des guerres de la Ligue, gouverneur de Talmont, député du Poitou en 1619 à l'assemblée du Poitou et en 1620 à celle de La Rochelle. Par deux fois, il présida cette assemblée. Au mois de juin 1621, il tenta sans succès une opération avec une petite escadre sur les côtes du Bas-Poitou.

¹⁶⁵ Gédéon de Magneville († 1645), baron de La Haye-du-Puits, fils d'Arthur de Magneville, seigneur de La Haye-du-Puits et de Judith Aux-Epaules, était un des principaux nobles huguenots du Cotentin (bénéficiaire de 18 000 livres de rentes en 1640). Il avait été député à l'Assemblée politique de Loudun de 1619 par les Eglises de Normandie. Ce turbulent personnage,

Depuis ma lettre commencé, nous avons seu certainement que Monsieur de La Force a remis ceste foy entre les mains du Roy et qu'il y a fait serment de maréchal de France¹⁶⁶. C'est tout ce que nous avons seu du traité.

Adieu, ma chère Madame, en vous assurant du bon portement de mon Monsieur et de toute la famille; C'est ce que j'ay à vous dire de meilleur et de très véritable que je suis vostre servante très humble et obéissante seur, quy vous a profondément gravée en son coeur;

\$

A Sedan, ce 9^e de juin 1622.

Archives nationales, 1 AP 335/346

116

13 juin 1622 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, il n'y a que trois ou quatre jours que je vous ay fait grande dépai che par ceste honneste homme que vous avés envoyé mais lorsque je vous l'ay faite, je croïos que ce ne seroit qu'un laquais quy vous la poerteroit. Je n'a pas esté seule trompée car nostre fille la fut comme moy et Monsieur vostre fils dit qu'écrivant seulement, il se résolut au dernier sur ce que l'on luy dit qu'il désiroit s'en retourner, je ne vous feray que petite lettre ce coup cy ne vous ayant point écrit dès hier à cause que je fis prandre médecine à Henry par précaution seulement Dieu mercy. Je vous assure qu'il la prit fort bien et tout de mesme que sy on luy /2: eust donné de l'ipocras et cependant elle estoit des plus mauvaise. Il s'en porte bien et a bien dormy à ce que l'on m'a dit. Quant je n'ecris point le matin, mon coeur, je ne say écrire l'après dîné à cause du chaud et puis j'en fus aussy empaiché par la compaignye que nous avons ycy, quy est Madame de Boulemeont que vous y avés veu d'autre fois que j'avois sy mal aus dens. Ce fut vous quy luy fite l'honneur de la maison et prite toute la paine, mais je vous en ay bien donné d'autre en ma vye et ne vous ay point randu le service très humble à quoy elle m'oblige, mais c'est à mon grand regret. Ma très chère Madame, je m'assure que vous le croiés et que vous pouvés tout sur moy quy ne vous ay pas /3/ dit que la compaignye est encore ycy et quy me le faudra encore voir de fasson que toute ces raison ensemble et que j'ay pris aussy un boullion me feront vous entretenie peu.

Je ne vous diray donc que les nouvelles que Madame la duchesse de Lancheberg, nostre seur, me mande bien qu'elle vous écrive, mais je ne say sy c'est du mesme temps pource que j'ay receu deux paquets d'elle, l'un plus vieux que l'autre et je ne say sy vostre lettre estoit avec le dernier. Elle m'écrit donc qu'elle a veu lettre d'une personne de calité quy mande que le roy de Boême estoit à Webisenbourg et qu'un embassadeur de Belleem Gabor y estoit venu quy avoit aporté les nouvelle que ledit Belleem s'estoit jetté dans l'Autriche et qu'il espéroit avec l'aide de Dieu de remettre bien /4/ le roy de Boême dans son roïaume, que la Silésye et la Moravye luy ofroient vingt mille homme, que le duc de Bavière avoit remandé ses troupes, que les Estas de Pouloigne avoit démis leur roy, mais elle ne me mande point quy ils ont élu sy tout cela se trouve bien vray, il y aura bien de quoy admirer les oeuvres de Dieu. Je le suplye que par mes premieres, je vous puisse donner confirmation de tout cecy.

Pour la fin, je vous assure de la bonne santé du cher enfant et qu'il est le plus joly du monde, mais je trouve que l'on le tient trop chaudement. Il est tout chaboullye de chaut. Sa nourice a quelque chose, mais il ne l'usse pas deu se porter aussy bien, Dieu mercy, qu'il l'a fait. Il n'est plus enrumé. Pour Monsieur vostre fils, il ne veut pas penser à sa santé et par le grand chaut joue à la paume et sote tout l'apetit et a fort mauvais visage. Je vous suplye luy dire qu'en cela je me plains quy me croit trop peu. Adieu, ma très chère Madame, je suis vostre servante très humble et obéissante seur.

après avoir fait partie de la clientèle du prince de Condé, se donna à Gaston d'Orléans. Arrêté au mois d'août 1631 comme son complice, il fut enfermé pour deux ans au château de Caen.

¹⁶⁶ Jacques-Nompar de Caumont, seigneur de La Force, brillant défenseur de Montauban en 1621, avait remis le 24 mai 1622 la place de Sainte-Foy entre les mains du Roi. Il reçut en échange le bâton de maréchal de France et une somme de 200 000 écus. En 1637, il fut créé duc et pair.

Ma chère Madame, il vous faut aussy assurer de la bonne santé de mon Monsieur autant que l'on en peut avoir pour ne bouger se sa chaire ou d'un carosse où il est souvent. Il a quité son bonet et je l'en trouve enrumé, mais d'un petit mal. Il n'en fait guère de cas et s'y fait bien moy.

A Sedan, ce 13e juin 1622,
mardy au matin.

Archives nationales, 1 AP 335/347

117

22 juin 1622- Sedan
à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, puisque ce n'est pas le coche quy vous porte ma lettre comme j'avois creu en l'écrivant et que c'est un soldat quy s'en retourne à Touars, quy ne part que demain je vous feray encore ce mot, mon coeur, pour acompagné le livre que Monsieur du Moulin vous envoie de ses méditations¹⁶⁷ quy, je m'assure, vous sera un présent bien agréable; Il ne sont sortis de la presse qu'aujourduy, de fasson que sans ceste voye extraordinaire vous ne les usiés eu de huit jours. Dans son livre, il y a la lettre qu'yl /2/ vous écrit.

Je vous envoie aussy copye de celle que mon Monsieur écrit au Roy, par le Sr. de Broussy, que vous ne ferés point voir, sy vous plaît, et atenderés quelque temps afin que Sa Majesté l'aye eue aparavent. Je crains bien qu'elle ne soit sans fruct aussy bien que les autres, mais quant on fait ce que l'on doit l'on en a de la satisfaction.

Nostre fille envoie de son ouvrage à Madamoyselle vostre fille. Je l'assure que vous la trouverés bonne ouvrière. Elle est bien guérye du mal de son emplâtre, mais je trouve que le lin luy grosit fort. Pour Monsieur vostre fils /3/ je luy prêche tousjours le régime luy voiant un sy mauvais visage, et mesme aujourduy après dîné à une colation de fraisse où après en avoir mangé cantité et d'une tarte de cerise, il s'est mis à manger de la salade, mais au second morceau, je l'ay pris par la main et l'ay mené en la chambre du cher enfant quy est genty tout quy se peut. Mais je croy qu'il fait des dens, car il va à la garde-robe fort clair. Je me dépaiche de vous écrire pour l'aller voir coucher.

Mon Monsieur l'est quy a tousjours bien mal aus yeux. Il m'a comandé de vous assurer qu'il est de tout son coeur vostre serviteur treè humble et moy ma chère Madame, vostre très humble servante et obéissante [sœur], quy vous a gravée en son coeur pour n'en partir jamais. C'est

\$

A Sedan, ce 22e juin 1622.

Je suis tousjours en paine de ce que je vous dis par mon autre lettre.

Archives nationales, 1 AP 335/348

118

27 juin 1622 - Sedan
à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, les lettres de Madamoyselle vostre fille, nous ont bien mis en paine, y aprenant vostre maladye, sont des fructs de vostre voïage fait en amertune. Certe, mon coeur, je demeure mervuilieusement troublée de vostre mal, bien que Madamoyselle vostre fille assure que vostre fièvre n'est pas grande. Mais, quant je me représente les agitations de vostre esprit pour l'affliction de l'Eglise, je crains infiniment que d'un petit mal cela ne vous en fasse un grand, mais soudain j'espère aussy en la bonté de Dieu, quy vous assistera et ne nous afligera pas jusque là. Certe, ma chère Madame seroit bien pour nous acabler sy vostre mal estoit grand et de duré; Je pryé Dieu de vous rarentir de l'un et de l'autre et de nous donner sujet de le louer /2/ bien tost de vostre guérison.

¹⁶⁷ Il s'agit probablement des *Prière et méditations de l'âme fidelle sur l'affection présente de l'Eglise, ensemble les prières du matin et du soir*, in-12° édité en 1622 à Sedan.

Je ne seray pas à mon ayse que je ne sache, et mon Monsieur m'a commandé de vous dire la mesme chose de sa part et quy pryé Dieu de tout son coeur pour vostre santé. La siene est tousjours avec ceste incommodité que je vous ay mandée et avec un mal fâcheux, mais il n'en garde pas la chambre et seulement se couche ausy tost qu'il a soupé et quelque fois devant. Il use souvent de ceste eau de teste de cerfs et en a fort peu, n'en ayant peu faire ceste anée, cela est cause, mon coeur, que l'on ne voue en eenvoye guère, la gardant pour luy quy a commandé toutefois que l'on voue en donnat.

Le mesme jour, ma chère Madame, que nous avons seu vostre mal, nous avons aussy appris le piteux et horrible estat où l'on a réduict la pauvre Négrepelisse¹⁶⁸. Sont esté deux nouvelles quy nous ont bien touché et fait jetter des larmes. Je m'assure que ce /3/ triste spectacle vous en aura aussy fait répandre; Tout ayant esté mis an feu et an sanc. J'ay veu dans ceste terre deux église de plus de deux mille personne, Dieu est bien couroucé de les avoir réduist en ceste désolation, mais sy n'abandonera il point son héritage, il faut admirer ses jugemens et nous humilier sous sa main puissante quy tourne tout en bien à ceux quy l'ayment et le craignent.

L'on fit vendredy dernier une prière estraordinaire. Le principal sujet en fut le roy de Boême quy a de grande force sur les bras l'on nous assura bien que le duc de Bronchevick que l'on nomme l'evesque d'Albrechtat¹⁶⁹ la joint avec une belle armée et que le Langrave d'Hessen s'est ussy déclaré pour luy, mais tout cela n'est rien sans la bénédiction de Dieu quy nous faut bien implorer.

Ma chère Madame; j'ay receu de vos lettres mais pource qu'elles sont sans sate, je vous diray que cest celle où vous me mandés /4/ avoir receu les mienes du trentième de may, c'estoit par Le Marichal vous m'y disiés aussy que sy je n'usse oublyé à vous dire les principaux article du voiage du Sr. Le Sage que vous ne m'usiés point dit vos agitance pource que cela y remédiot à cela. Mon coeur, je répons que je m'estois attendu à Monsieur vostre fils quy m'avoit assuré vous randre conte de toute la dépaiche. J'estimois mesme suoefflus ce que je vous en disois. Je ne suis pas peu marye de mon défaut quy est en quelque fasson excusable, mais je ne me le pardone pas puis qu'il vous a mis en paine.

Je vous écris celle-cy mon coeur, par un laquais que Monsieur vostre fils envoye pour savoir de vos nouvelles. Nous les atenderont fort in paciament et pour loy je seray en un continuel tourment jusque à ce que je les saches bonnes, car vous este la chère seur de mon coeur, quy ne pouvés avoir mal quy ne me touche comme sy cestoit le mien propre.

J'ay quité mes bouillons en défaut pris /5/ quince jours et ne voïant encore rien cela ne m'estoit pas encore arivé de demeurer sy longtemps, mais, Dieu mercy, je ne m'en porte point mal.

J'ay acoutumé de vous parler tousjours du cher enfant en premier et de ce coup-cy, il sera mis le dernier car vous écrivant au matin, j'ay voulu savoir comme il avoit dormy et le suis mesme allé voir pour vous en dire plus assurément des nouvelles. j'ay veu penser son cotaire. Il se porte fort bien, Dieu mercy, et a pryé Dieu pour vous quy montre aymer de tout son coeur. Il a fait toute les petite singerye qu'il a acoutumé hier qu'il dise qu'il n'a pas bien dormy, mais cela luy arive assés souvent, mais, Dieu mercy, nous le voïons fortifier, aussy mange il de bon apétit sa panade. J'ay grand part en sa bonne grâce. Pour sa Mère, elle luy fait faire tout ce qu'elle veut. Il nous donne mille plaisirs, nostre regret c'est que vous en este privé. Mon coeur. Dieu nous vueille rassembler et jour toutes ensemble de ce contamment sy cher. Adieu, ma chère Madame, il faut que le laquais parte. c'est vostre très humble et obéissante seur et très fidelle servante quy vous embrace mille fois et se souhaite auprès de vous pour vous puoir servir ma chère Madame, ce qu'elle feroit de tout son coeur; C'est

§ § §

¹⁶⁸ Bassompierre dans son Journal et Pontis dans ses Mémoires donnent une relation du siège de Négrepelisse. Pendant l'hiver 1622, les habitants de cette ville avaient massacré la garnison de 400 hommes du régiment de Vaillac qui y avaient été placés sur l'ordre du Roi. L'armée royale en route pour Montpellier, après un siège de trois jours, prit d'assaut le 11 juin Négrepelisse. La ville fut brûlée, les hommes tués et les femmes subirent les outrages de la soldatesque. Le marquis de Chantérac, éditeur du Journal de Bassompierre, signale que Méry de Vic, le garde des Sceaux, le duc de Chevreuse et Roger, valet de garde de robe du Roi rachetèrent aux soldats des femmes et des filles pour leur conserver leur honneur et leur vie. Pour sa part Pontis dans ses Mémoires conte comment il sauva une jeune fille de 18 ans.

¹⁶⁹ Le duc Christian de Brunswick-Wolfenbüttel, évêque-administrateur d'Halberstadt, avait constitué une armée dans le cercle de Basse-Saxe. Pour les Provinces-Unies, il constituait un bouclier contre les ambitions des états catholiques du nord-ouest de l'Allemagne. Malheureusement Christian de Brunswick se révéla un investissement pire que Mansfeld. A mesure de l'avancée de l'armée de la Ligue catholique commandée par Tilly, il se replia vers la frontière hollandaise jusqu'à sa défaite le 6 août 1623 à Stadtholm.

Le temps est fort à la pluye ycy. C'est pourquoy l'on ne vous pourra pas envoïer sy tost des eaux de Spa.

\$\$

A Sedan, ce 27 juin 1622.

Archives nationales, 1 AP 335/349

119

4 juillet 1622 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, la continuation de vostre mal me tient en une extrême paine. Mme de Chélandre m'assure bien qu'il est sur son déclin de quoy, je loue Dieu de tout mon coeur, mais de n'est pas assés pour me mettre l'esprit en repos il fut vous savoir guérye mon coeur et sont là mes voeux les plus ardans. Je le suplye donc de toutes mes afections que nous puissions savoir ceste bonne nouvelle par le laquais que Monsieur vostre fils vous a envoyé lequel j'atendray bien n'paciament.

Madame de Chélandre me mande les particularités de vostre maladye, quy me fait voir que vous avés bien eu des maux que je plains avec armes et me souhaite à toute heure auprès de vous mon coeur pour nous rendre quelque petis service, ce n'est /2/ pas que je ne reconnoisse bien mon incapacité, mais ma grande affection y supléroir et je say bien quelle vous seroit agréable ma très chère Madame, vous honorant parfaitement comme je fais et estant sy heureuse d'estre aymée de vous comme je suis.

J'ay veu aussy par la lettre que Madamoyselle vostre fille écrit à la nostre, quel a esté vostre mal et l'amertune et l'angoisse où elle l'a mis. Je m'en doute point, ny de son bon naturel. Mme de Chélandre me loue fort les devoirs songneux qu'elle vous rant. Cela ne peut que vous plaire fort. Je m'en réjouis et en vostre considération, mon coeur, et en la siene aussy rien au monde ne peut plus sur moy que vous quy ne pouvés avoir de mal que je n'en sois afligée jusque au coeur et avec ce vif resentiment. Là je pryé Dieu pour ma chère Madame, afin quy luy rande sa santé quy m'est plus chère qu'à la miene. Je le vous jure et que /3/ je vous souhaite souvent ycy et sur tous quant nos excelent ministre prêchent. Nous fîmes hier encore la Cène à la ville. Monsieur du Moulin prêcha au matin et M. Rambour après dîné.

Je laisseray à Mlle Dully à vous en dire davantage, car je say bien qu'elle s'en aquite mieux que moy, quy oublyé de vous finir ce mot de nous. Ce fut mon Monsieur et toutes mes filles et moy, Monsieur vostre fils, ny le mien ne la fit point. Je croy que ce quy en est cause, c'est qu'ils ne furent pas au prêche du samedy, pource qu'ils estoient allés acompaner Monsieur le conte de La Suse quy nous estoit venu voir et Monsieur le marquis de Duras quy s'en est allé en son païs trouver Monsieur le marquis de Duras, son père. Je croy que son voïage ne sera pas long et de deux mois seulement.

Nostre troupe du château est diminuée, mais la compagnye ocmente à la ville. Il arriva hier : deux frères de Monsieur de Vérac¹⁷⁰ et le fils de Monsieur de Bessay¹⁷¹. Je croy vous avoir mandé /4/ que nous avons ycy : Messieurs de Cargrois¹⁷² et Monsieur le baron de La Haye-du-Puy. Monsieur le conte de La Suse nous est venu voir pour ce qu'il fait estat de s'en aller bientost trouver Monsieur de Diguière pour le remercier des aydes qu'il a donné à sa liberté et pour estre plus proche de Suisse où l'on le veut employer.

¹⁷⁰ Olivier I de Saint-Georges, baron de Couhé, seigneur de Vérac, était un huguenot du Poitou. Il avait été en 1619, l'un des représentants de cette province à l'assemblée de Loudun. Désigné à nouveau, l'année suivante, par les suffrages des églises du Poitou pour les représentes à l'assemblée de La Rochelle, il déclina cette responsabilité. Louis XIII lui marqua sa satisfaction en le nommant le 15 janvier 1622, gouverneur de Poitiers. Il mourut en 1637. Il avait deux frères Louis, sieur de Boisseac et Joachim, sieur du Plessis. Ce dernier servit en Hollande et devint gouverneur de Bréda.

¹⁷¹ Jonas de Bessay, seigneur dudit lieu, était le gouverneur de Talmont. Il était un des membres de l'assemblée de La Rochelle qu'il présida à deux occasions. De son mariage avec Louise de Chasteignier il eut onze enfants.

¹⁷² Samuel d'Avaugour (1601-1633), sieur de Saffré et son frère cadet, Louis (1603-1629), sieur de Mauves, fils de Charles d'Avaugour (1557-1612), sieur de Kergrois et de Renée de La Chapelle († 1606), deux jeunes huguenots bretons que leur grand-mère maternelle, la douairière de La Roche-Giffart, leur tutrice, envoyait servir en Hollande pour éviter qu'ils ne rejoignent les Rohan. Le sieur de Mauves fut tué lors du siège de Bois-le-Duc (lettre de Turenne à sa mère du 9 juillet 1629).

Je vous ay dit que mon Monsieur a fait la Cène, quy vous peut faire tirer conséquence quy se porte bien, mais sy faut-il vous en assurer davantage tous les matins je le puis bien, car il se lève de fort bonne heure et s'en va promener en carosse, mais tous les soirs il se resent de ses vens quy luy donne des douleurs quy vont et viennent, car c'est tantost en un coté et puis à l'autre, mais aussy en a il point de goute quy durent. Il semble que ces vens en ont pris la place. Il m'a commandé de vous dire qu'il est bien en paine de vostre mal et qu'yl pry Dieu de vous en délivrer bientost. Il l'attribue au sentiment que vous aves de la calamité /5/ publique.

Nous avons encore eu ycy M. de Berlise de la part du Roy sur le sujet du pauvre Negreplisse. Sa Majesté tesmoigne estre marye de la furye des soldats quy y ont mis le feu et que leur desobéissance les a réduict à estre pris de force et à une désolation, certe, sans exemple et quy ne peut que nous afliger bien fort.

M. de Berlise est bien le porteur de mauvaise nouvelles. Comme il vient pour Taillebourg. Monsieur mon mary le pria de ne prendre plus la paine de revenir et quy ne luy feroit point plaisir, ce quy luy a fort reprocher ce coup cy, quy prant plaisir à le désobliger et luy a dit qu'il ne le tenait point pour de ses amis, ny bon serviteur du Roy, ny bon François. Il est un conteur de nouvelle quy dit ce quy say et quy ne say point. Je croy quy ne recherchera plus la commission de venir ycy dont il fut fort prontement dépaiché.

Il ne demanda pas à voir Monsieur vostre fils quy se porte fort bien, Dieu mercy, et à meilleur visage qu'il /6/ n'a eu. Il a joué à la paume contre Monsieur le conte de la Suse et le gagna. Mon Monsieur le vit jouer quy dit qu'il joue très bien et de bonne grâce. l'on tient qu'il s'est ranpru de pls de trante depuis qu'il est ycy.

Je garde encore pour la fin de ma lettre à vous parler du cher enfant pource que je l'ay voulu voir aaparavent. Je vous assureray donc qu'il se porte fort bien Dieu mercy, et est très genty. Je ne le voy plus pleurer. Il n'a pas bien dormy cest nuict, mais l'on croit aussy quy fait des dens. Depuis quatre ou cinq jours, il ne tette plus que deux fois la nuict. C'est moy quy ay donné ceste reigle. L'on la croïoit inpossible au commencement, mais l'on l'a trouvée fort ayse et qu'il s'en porte mieux et avec cela l'on ne luy done rien autre chose sy on voit qu'il n'y à pas assés de let lors l'on luy fera de l'orge mondé. Je croy quy fera plus tost des grosse dens que des petites. Il dit bien tantan, mais non pas encore grand maman. Il joint souvent ses petites mains pour vostre santé et nous élevons nostre coeur à dieu pour ce sujet de toute nostre affection, ma chère Madame. J'espère qu'il excausera nos prières et vous la randera entière. C'est ce que je désire plus que de vivre car je suis vostre très humble servante et obéissante seur à vous ma bonne Madame. C'est

§ § §

Ma chère Madame, le capitaine Chembe est arivé depuis ma lettre écrite, quy a laissé le roy de Boême en bonne santé et le duc de Bronchevick joint à luy et sont du coté de Strasebourg, vers Saverne. ce me semble, il dit peu de nouvelle. Je vous dis ce que j'ej ay receu icy de plus inportant.

Je vous envoie cotype de la lettre que le Roy a écrite à Monsieur mon mary quy a fait une réponse sy à la hâte, qu'yl n'est pas contant de sa lettre et dit qu'elle ne méritoit pas d'estre veue et de vous estre envoyé, cela me retient, mon coeur.

A Sedan, ce 4e juillet 1622.

Je vous envoie la cotype de la lettre de Monsieur mon mary au Roy, quoy que il vous dit que non.

Archives nationales, 1 AP 335/350

120

11 juillet 1622 - Sedan
à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, je vous écris en grande amertume aprenant que vostre mal continue et me voiant du tout inutile au service que je désirerois de vous randre dans ce regret et l'extrême paine où je suis. Je tourne mes yeux au ciel pour y demander vostre guérison de toute mes affections et le moyen de satisfaire à ce que je vous doy.

Je voy bien nostre fille dans ce mesme désir et quy déplore, avec moy, le malheur de ce voir eslongnée de vous, mon coeur, et de ne /2: s'en pouvoir raprocher et dans ces discours, m'a chère

130

Madame, nous concluons que les eaux de Spa serpiet bien meilleures sur le ieu où ycy et de les faire porter et prions Dieu de vous donner la santé d'y pouvoir venir et puis nous nous représentons une merveilleuse joye que l'honneur de vous voir. Nous le désirons avec tant de passion qu'il nous semble que toute les difficultés s'y peuvent surmonter ; et Dieu vueille que vous quy les savés mieux que nous, mon coeur, en jugiés de mesme.

Nous avons veu un discours que les médecins on fait /3/ de vostre maladye quy nous fait voir que c'est une fièvre double tierce, mais acompagné de beaucoup moins d'acidans que vous n'en avés eu au comencement et qu'elles sont sans danger et je l'ay tousjours ouy tenir comme cela mais qu'elles sont longues et souvent d'un mois, mais je conte aussy quy s'en va espiré quy me deveroit donner du repos, mais certe ne n'en auray point que je ne vous sache guérye, mon coeur, car vous m'este trop chère et plus que la vye. Je vous adjure de le bien croire car c'est la vérité.

Je n'ay pris que du petit papier, vous ayant écrit il n'y a que peu de jours. ce fut le 8 de ce mois et nous avons envoyé nos lettres /4/ à Monsieur du Plessis quy nous avoit écrit sur le sujet de son petit-fils et vous aussy. Par ceste lettre, je vous y mandois que mon Monsieur avoit sa goute et par celle-cy je vous diray qu'il n'en garde plus la chambre, et que hier il se promena en carosse et mesme après soupé. Mais après qu'il fut couché, il fut tourmenté de ses vens, mais aujourduy il se porte bien et se promène. Sont des nouvelles quy ne peuvent que vous estre bien agréable;

Je vous diray aussy que Monsieur vostre fils en a eue de Monsieur son frère. Je ne doute point quy ne vous le mande, mais j'ay creu vous en devoir dire ce quy m'en est venu à la cognoissance : quy est que Monsieur le prince d'Orange a donné à Monsieur vostre jeune fils le conseil que vous désiriés et n'a /5/ pas aprouvé sa proposition. Cependant, il semble que l'on vouloit encore tâcher de l'y faire trouver bon, car Monsieur vostre jeune fils mande qu'après quy saura encore les choses plus certainement qu'il dépaichera exprès, n'ayant écrit que par occasion d'un soldat, quy n'estoit pas voye assurée. C'est ce que j'en ay appris.

Ma chère Madame, il ne me reste qu'à vous parler du cher enfant et vous dire ce qu'il a fait d'amirable car comme je luy dis que la grand-maman estoit malade et que je luy demande s'il n'en estoit pas bien mary, il se lit à faire le pleureu avec une mine triste comme eust peu faire une grande personne /6/ que nous vous le souhaitêmes, car cela vous eust servy plus qu'une médecins. Je ne pense point qu'il y aye enfant de son âge quy aye jamais fait cela. Il devient tous les jours plus joly et bien gay, mais il ne dort point bien. Il a pris trois jours des uiste de l'orge mondé pour ce que sa nourice à quelque chose. Il paroist aussy qu'il germe des dens. Il a les gencives bien enflées et tousjours ses petis doigts dans le bouche. Il n'a encore que ses quatre petite dens de quoy il mort fort bien sans avoir espargné sa maman quy est bien folle de luy. Aussy le mérite-il bien car c'est le plus docile enfant qu'il est posible. Il fait tout ce qu'elle veut, mais quant elle n'y est pas ses femmes disent bien qu'il n'est pas sy bon. J'ay aussy du pouvoir sur luy, mais non l'égal de la mère quy pour y prandre un merveilleux plaisir ne laisse pas de le vous souhaitter souvent entre les bras et moy aussy quy suis mon coeur, vostre servante très humble et obéissante seur. Adieu, ma chère Madame. C'est

\$\$\$ \$

A Sedan, ce 11 juillet 1622.

Archives nationales, 1 AP 335/351

121

16 juillet 1622 - Sedan
à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, la durée de vostre mal m'afflige tellement que j'en suis toute abatue et je me prometois bien aussy que vous n'en doutés pas et que vous en croirés davantage que je ne vous en puis représenter car il me touche tellement au coeur que je l'en ay remply de douleur et mes yeux de larmes en ceste en goisse estrême.

Ma chère Madame, j'afresse mes voeux au ciel pour y demander vostre guérison avec plus d'afectionet d'ardeur que /2/ la conservation de ma vye, aussy m'est-elle ennuieuse, mon coeur, puisqu'elle vous est sy inutile, et certe je déplore sy fort ce malheur que je ne m'en puis consoler qu'en l'assurance que je prans que vous ne doutés point de mon désir d'estre auprès de vous et de la passion que j'aurois de vous servir. Certes, mon coeur, elle est telle qu'à toute heure, je me souhaite en

ceste agréable occupation et vous en estat de pouvoir venir icy comme le laquais de Monsieur vostre fils a esté arive et que j'ay dit à mon Monsieur la continuation de vostre mal. Ses souhaits /3/ ont esté pareils et m'a commandé de vous le dire et quy s'assure que vous y auriés plus de repos d'esprit quy qu'en tous lieux il y a sujet de l'avoir agité.

Mais Dieu nous donne parmy nos afflictions beaucoup de conolations icy et certe, j'en trouve en tout, hormis en vostre mal quy me transperce quant je me représente où il vous a réduite. Je ne say que je devins, mais Madamoyselle vostre fille m'assure qu'il y paressoit un grand amendement. cela me fait rebrandre mes esprits pour prier Dieu de le vous continuer et de faire suivre d'une pronte /4/ guérison et laquelle vous est désiré du plus profond de mon coeur. Je le vous jure et que je n'auray ni bien ni joye que cela ne soit.

Monsieur vostre fils renvoye encore aprendre de vos nouvelles. Dieu par sa bonté nous les donne bonnes. Je vous les puis dire telles de luy et du cher enfant quy est sy sage, que cela m'oblige à vous en faire ce discours : c'est qu'il avoit acoutume sy ne s'endormoit au tétin, de se faire promener sur les bras et sy n'estoit endormy lorsque l'on le mettoit au berceau il crioit. Sa mère l'entretenant l'après dînée luy dit que cela n'estoit point beau et qu'il failloit comme il avoit achevé de téter, de tendre les bras à Marye et se mettre au berceau sans crier et quelle le caresseroit fort le soir. Il ne manqua pas de le faire et a tousjours continué depuis. C'est pas la une grande sagesse et amirable. Certes ce fut moy quy dis à sa mère de faire cest essay. Il se porte fort bien, Dieu mercy. C'est ce que vous en dira vostre seur très obéissante et servante très humble quy est bien triste et atterée de vostre mal mon cher coeur.

A Sedan, ce 16e juillet 1622, au matin.

Archives nationales, 1 AP 335/352

122

30 juillet 1622 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, il n'y a que trois jours que je vous ay écrit par le valet des pages de Monsieur vostre fils, mais je me doutois bien que vous sauriés encore de nos nouvelles auparavant par le Sr. de Rosemont quy vous est dépaiché pour vous avertir où est l'armée du conte de Mansfelt et la réponse qu'il a faite au Sr. de Marcheville envoyé de la part du Roy; L'épouvantement est sy grand par tout que l'on fait à quarente lieu d'icy. Nous vous avons déjà mandé comme il avoit demandé passage à Monsieur le duc de Lorraine et comme il luy avoit acordé, mais je laisseray à rosemont à vous randre conte de tout cela et vous diray seulement que sy ceste nouvelle vous estonne qu'aussy a elle bien fait. Nous quy la croions encore (?) bien occupée dans le Palatinat. Dieu la vueille bénir /2/ sy elle a les bonnes intension qu'elle dit qu'elle a mais pleut à Dieu qu'elle n'y eust point esté attirée par les malheurs de la France quy n'en peut recevoir de bien qu'elle n'en reçoit aussy du mal. Dieu le vueille abréger en y donnant une bonne pais c'est ce que nous souhaittons de tout nostre coeur et de voir le Roy obéy et servy de tous et sûreté à l'Eglise de Dieu, sy affligée que les estrangers en ont compassion.

Je vous randois conte assés particulièrement par ma précédente de la maladye de nostre cher enfant, mais puis que celle-cy sera plus tost à vous, il faut vous en dire quelque chose encore et comencer en vous assurant qu'il se porte fort bien, Dieu mercy, et qu'il est fort peu afloibly; Il fut abillyé dès hier et a le tin meilleur que je ne l'ay veu en sa plus grande santé. Il se promena aussy un petit en carosse. Nous aurons déjà /3/ sujet de louer Dieu quy nous l'a conserve; Nous avons bien épandu des larmes durant son mal, quy luy a duré sept jours, tousjours avec fièvre, mais dès qu'elle l'a quité tous autre accidens ont cessé.

Je vous ay mandé par ma précédente tous les remeides dont il a usé quy n'ont esté que chotère et une fois du beseuar et, et une autre de l'eau de teste de cerf. Je ne vous en feray point plus de redites. Le principal c'est que l'on vous peut assurer de sa bonne santé. Il est encore un peu plus volontaire que devant sa maladye, mais ces petites particularités nous sont fort agréable. Il ne manque pas de prier Dieu pour vous toute les fois que l'on luy dit que vous este malade et joint ses petites mains, mon Dieu, mon coeur quy me tarde de vous savoir guérye et qu'en ceste atente je suis souvent en ametume, invoquant Dieu pour vostre santé. Il nous excausera par sa bonté et je l'en glorifiray à

jamais et comme de la chose du monde que je luy demande avec plus /4/ l'affection et avec larmes le mal de (illisible) a cessé à nostre fille, soudain près le partement de Bergeon, ce quy ariva à souhait.>

Pour le cher enfant qu'elle a bien >>>>. Elle a tousjours eu le pouvoir de luy faire faire ce qu'elle a voulu durant sa maladie, quy n'estoit pas un petit bien. Les bonnes prières quy se sont faites pour luy y a plus servy que tout en un jour. L'on en fit quatre en sa chambre, ce fut : Messieurs Durant, du Tilloy, de Rambour et du Moulin. Je les nomme comme il se rencontra qu'ils les firent.

Je croy que vous savés que Monsieur de Diguière a préféré les honneurs du monde aus biens du ciel¹⁷³, Dieu l'a bien abandonné à la fin de ses jours. cela nous doit bien donner sujet de le prier continuellement de nous assister de la force de son esprit afin de demeurer ferme jusque à la fin assuré en les promesses que nous donnera la couronne de gloire, et je le supplie quy nous en fasse la grâce. Il fait celle à mon Monsieur de se porter mieux depuis l'arivée du roy de Boême. Il m'a demandé souvent de vos nouvelles, il a fait l'honneur à nostre cher enfant de le venir voir tous les jours durant son mal. C'est le meilleur prince du monde. Dieu le bénira sans doute. Adieu ma très chère Madame, Je suis vostre servante très humble et obéissante seur, mon coeur.

A Sedan, ce 30e juillet 1622.

Ma chère Madame, j'avois creu vous écrivant hier que le Sr. de Rosemont partiroit à ce matin, mais Monsieur vostre fils a voulu attendre l'arivée du coche par lequel nous avons eu des lettres de Madamoyselle vostre fille du >>e de ce moys quy nous fait voir à nostre grand regret que vous avés encore eu une rechute, certe, mon coeur, j'en suis toute abatue et affligée jusque à l'âme, mais la prière me sert pour refuge en ceste adversité et de toute les autres. Je prie Dieu surtout de me délivrer de celle que j'ay à vostre occasion car vous este un second moy mesme, mon coeur.

Archives nationales, 1 AP 335/353

123

1er août 1622 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, le Sr. de Rosemont partit hier ce n'est pas pour avoir à vous mander grande nouvelle aujourduy que je vous écris mais pour ne laisser point partir le coche quy s'en va à Paris sans de mes lettres que je ne puis que je ne remplisse de regrès de la continuation de, de vostre mal me touchant vivement au coeur comme il faut. Certes, ma chère Madame, je puis dire avec vérité qu'il m'acable et qu'il me couvre souvent le visage de larmes et me donne des pensées d'amertume car c'est ma chère seur quy souffre. Un segont /2/ moy mesme et quel tourment n'a donné point mon esprit. Tous ceux quy se peuvent imaginer il se pâme d'ennuy et de vostre mal et d'y estre inutile et de n'avoir que des paroles pour vous le tesmoigner. elle sont bien accompagnées de soupirs et de larmes, mais vous ne les voyés point mon coeur, mais vous ne laissés de le croire. Je m'assure et que par souhait je vous tiens fidelle compaigne et que j'invoque souvent mon Dieu pour vostre guérison et afin qu'il luy plaise me donner un coeur bien fléchy et propre à la bien rpeier afin que j'optiene ce que je luy demande pour ma chère /3/ Madame que j'ay tousjours à la pensé et me représente ces sujets de s'affliger de chagrin et de mélancolye et Dieu say combien je vous plain, mais mon coeur il faut se réjouir en Dieu et chasser tous soucyis inutiles et bien faire valloir le talen qu'il vous a donné et vous avés ceste assurance qu'il tourne tout en bien à ceux u'il ayme et le craignent et tire du mal le bien et n'abandonne jamais les siens et saura bien délivrer son Eglise quant il en sera temps pour sa gloire. reposons nous la dessus et que cela vou donne de prendre courage afin de vous quérir et de délivrer de tourment ceux à quy vous este sy chère. Je suis des premières t je me promest que vous /4/ le croïes, mon coeur, à quy je diray que le cher enfant se porte fort bien Dieu mercy, le mal quil la eu ma purgé de force mauvaise humeurs. je viens de savoir que l'on a eu des lettres du Sr. de La Vau de Nimeigue quy mande que Monsieur le prince d'Orange a défait sis mille homme devant Bergueopson quy est assiégé. c'est bien une fort bonne nouvelle Dieu la vueille faire suivre encore d'autre.

¹⁷³ Le maréchal de Lesdiguière avait abjuré le 25 juillet 1622 dans l'église de Saint-André, entre les mains de l'archevêque d'Embrun. Il reçut l'épée de connétable et fut admis dans l'ordre des chevaliers du Roi. Il mourut le 28 septembre 1626.

Monsieur le Ringrave que vous avés veu petit ici et noury auprès du roy de Boême, vient d'armer. Il vient de La Haye, mais il y a trois semaines qu'il est party, le vent l'ayant jetté en Zélande. Il assure que Monsieur vostre jeune fils se porte bien. Il est venu par Calais et Paris.

Adieu, mon coeur, c'est tout ce que je say et que je suis toute à vous. C'est vostre très humble servante et obéissante seur, mon coeur, Madame.

§ § § § §

A Sedan, ce premier d'oust 1622.

Archives nationales, 1 AP 335/354

124

24 août 1622 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, je n'ay peu trouver commodité de vous envoyer mes lettres du 9e de ce mois plus tost qu'à ceste heure. Ce n'est pas sans grant déplaisir que j'ay tant demeuré à vous écrire me représentant bien mon coeur, la paine où vous seré d'estre tant sans avoir de nos nouvelles.

J'aurois bien à vous dire des chose, mon coeur, sy j'en avois le loisir, mais je vous fais ce mot fort à la hâte. Tout ce que je vous diray donc, c'est que l'armée du conte de Mansfelt s'en alla hier et qu'elle s'en va trouver Messieurs les Estas. Elle a esté plus de quinze jours aus environs d'ycy et de /2/ Mouson et nous a fait mille maux. Nous avons des vilages fort ruinés. Il y ont pillé et volé et tué. Il y a eu grand mutinerie quy a fort diminué l'armée, comme nous la pensions engagée au service du Roy, nous n'avons seu qu'il avoit pris la résolution de la mener au Pais-Bas, ce quy ne fera pas sans difficulté, car l'on les atent aus pasage et l'armée de Don Cordua quy a esté à Moy plus de huit jours, quy est seulement à trois lieues d'ycy, est partye ce matin pour leur empaicher leur dessain quy n'est pas petit. C'est un estrange stratagème du conte de Mansfelt d'estre venu en France pour s'en aller où il /3/ va.

Il est bien malheureux pour nous, car nous en avons bien paty. Nous n'avons donc plus d'armée proche d'ycy que Monsieur de Nevers, quy est celle que nous estimons ne devoir point craindre, veu nos bonnes intensions au service du Roy. Cependant nous avons seu qu'il a aresté M. de La Bourdilière et les Srs Lesart et Rosemont quy venoient trouver Monsieur vostre fils et qu'ils ont esté déclarés de bonne prise par le conseil du Roy à Paris. Nous ne savons nous imaginer pourquoy dès que nous l'apprendrons, nous vous le manderons. S'y fussent venus dès qu'il les a mandés, ce malheur de leur fut pas arivé. Vous ne pourés /4/ que trouver bien estrange leur prise, n'en ayant esté donné nul sujet.

Le Sr. de Rosemont a écrit un mot à Monsieur vostre fils depuis leur arest, mais il luy mande rien de vostre santé de fasson, mon coeur, que nous sommes en mille paine et craignons la continuation de vostre mal que j'ay tousjours devant les yeux;

Dieu mercy, mon Monsieur se porte assés bien et s'est promené toute ceste après-dîné en carosse et nous aussy ce que je n'avois fait il y a trois semaine, car nous n'osions sortir. Il y avoit reistre de tous cotés.

Je vous écris le soir comme je m'en vois coucher, excuser donc, sy je vous fais sy petit discours. Il faut que nos lettres sorte du château dès ce soir. Depuis les autres lettres que je vous ay écrite, j'ay tousjours esté bien interdite et troublée de tant /5/ de pitiés que nous oyons dire et que nous voïons. Les reistres ont bien fait du mal, mais il en ont bien receu aussy, force sont morts de faim. Il doivent vouloir grand mal à leur conducteur.

Je laisseray ce discours pour vous en faire un plus agréable quy sera pour vous parler du cher enfant quy, Dieu mercy, se porte fort bien et il y a déjà quatre ou cinq jours qu'il a percé quatre grosse dent; Je croy qu'il en aura bientost d'autre encore; c'est le plus sage et le plus genty du monde. Dieu continue à le bénir.

Il ya deux jours que nous avons seu que la bonne seur, la princesse Palatine a eu encore un fils. Je vous envoie des lettres quy vous l'apprenderons; Le roy de Boême se porte fort bien, Dieu mercy. Donne tousjours espérance que le traité du roy, son beau-père, réusira. Dieu le vueille et nous donner de vos nouvelles aussy bonnes que je le désir de tout mon coeur. Adieu ma chère Madame, je suis

vostre servante très humble et obéissante seur quy vous écriroy encore le plus tost quy se pourz; Adieu mon coeur, C'est

\$ \$ \$ \$ \$

A Sedan, ce 24e d'oust 1622.

Je suplye, Madamoyselle vostre fille m'excuser, sy je ne luy écris une seconde fois et me croire sa servante, et que je l'honore plus chèrement que persone du monde.

Archives nationales, 1 AP 335/356

125

11 septembre 1622 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, il n'y a que trois jours que je vous ay écrit et nos lettres sont adresées à la bonne seur à nous deux. Elles sont du 8e de ce mois. Je vous ay si peu mande de nos nouvelles tout le mois passé que je m'estimois coupable d'une grande faute sy je perdois aucune occasion de vous randre ce devoir. Celle quy nous est oferte à ceste heure c'est par le fils de Monsieur de Besay quy a esté noury page auprès de Monsieur vostre fils. Il s'en va trouver Madame de Besay sa mère pource qu'il est fort mal sain et cest dommage, car il est recongnu d'humeur fort aysée à conduire. Nous eumes le contantement hier mon coeur de savoir de vos nouvelles quy nous ont fort réjouye, c'est par un soldat de la garnison de Touars. Il ne nous a point porté de lettres, mais il nous assure que vous commensés à vous porter assés bien et que le messenger de Touars quy est party /2/ depuis luy l'a assuré qu'il vous avoit veue au prêche à la ville. Dieu soit loué et bény quy vous a redonné de la santé, mais pour nous en pouvoir bien réjouir.

Ma chère Madame, il faut que nous ayons de vos lettres, nous en sommes bien afamées y ayant lontemps que nous sommes privés de ce cher contantement, ce quy a bien troublé nostre repos et nous a donné bien des jours de douleur, avec la cantité de maux que nous avons eu dès quels, mon coeur, je ne vous feray point de redites, puisque je vous en ay fait déjà mes complaints et que je crains que vous les resentiés plus tost trop que trop peu.

Depuis mes dernières voicy de quoy nostre estat s'est amélioré, c'est que M. de La Bourdilière et le Sr. Lesart et de Rozemont ont esté mis en liberté. La forme en est assés extraordinaire, c'est que le procureur de Monsieur de Nevers de Retel leur vint /3/ dire qu'il avoit eu commandement de luy de les venir trouver pour leur dire qu'ils pouvoient s'en venir auprès de Monsieur vostre fils quant il leur plairoit. Ils répondirent qu'ils avoient mérité plus ou moins que cela plus. Il leur dit que c'estoit toute sa charge, de fasson qu'il s'en sont venus, ayant perdu tout leur équipage. Monsieur de La Bourdilière a conservé le peu d'argent qu'il avoit, mes me semble que les autres ont perdu le leur. Je croy que Monsieur vostre fils en remerciant Monsieur de Nevers de leur liberté insister avec raison à ce que l'on leur rande leur équipage, car n'estant pas de bonne prise. Cela est bien dur de leur faire perdre il venoient en un lieu où on n'a fait aucun acte d'ostilité. Vous vous en pouvés tenir assurée, ma chère Madame, et que l'on a tousjours les mesmes afections que l'on a eus pour la paix et le bien du service du Roy. Ces gentisommes n'ont point du /3/ tout veu Monsieur de Nevers quy je croy a seu du conseil de Paris qu'il les failloit randre. Monsieur de Blanc-Buisson quy y estoit allé pour ce sujet, ne nous est point venu retrouver et ne savons nous imaginer pourquoy cependant toute l'armée de Monsieur de Nevers est en garnison sur la rivière de Meuse. Il y en a jusque à Donchery. Il ne s'ose plus porter de vivre ycy et y a défence d'en sortir. Plus de France, Sedan n'y est pas désiré particulièrement sy semble il que ce soit à son égart nous atendons d'en savoir la vérité.

Il faut vous parler du cher enfant, mon coeur, et vous dire qu'il recongniut hier M. de La Bourdillière; C'est estre bien entendu cela seroit presque incroyable. J'estois en la chambre de nostre fille et en parle comme l'aïant veu. Il se porte tousjours fort bien et va tout seul depuis un bout de la chambre à l'autre, mais l'on ne lache pas le cordon.

Mon Monsieur se porte bien mieux qu'il n'a fait. Il fut à la chasse tout hier. J'ay mandé à la bonne seur à nous deux comme M. de La Bourdilière estoit prisonnier. Faite luy part de sa liberté, sy vous plaît, et faite moy l'honneur que Mlle de La Bourdilière sache que je l'ay bien plainte et de croire, tousjours fermement, que vous pouvés tout sur moy, mon coeur, et que je suis vostre très humble servante et obéissante seur à la vye et à la mort. adieu ma très chère Madame.

135

\$ \$ \$

A Sedan, ce 11 sepbre 1622.

Ma chère Madame, il faut vous dire que Monsieur vostre fils se porte fort bien. Il eust bien hier au soir sa migraine, mais je ne l'avois point encore veu sy longtemps sans l'avoir. Il joue souvent à la paume avec le roy de Boême quy est en fort bonne santé, Dieu mercy. C'est tout ce que je vous diray pour ce coup.

Archives nationales, 1 AP 335/357

126

12 septembre 1622 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, j'ay eu aujourduy le contantement de recevoir vostre lettre du 10e de l'autre mois. Il y avoit un seule pour moy, que je n'en avois eu. Dieu soit loué et bény à jamais, mon coeur, de ce quy vous a rendu vostre santé. Certé, je luy ay bien demandé de toute mon affection et je say bien que vous n'en doutés pas et que vous estimés mais petis soing mille fois pus qu'ils ne vallent vos trois lignes de remercimens valent beaucoup /2/ mieux ma chère Madame. J'en ay fait part à tous ceux que vous m'ordonés quy ne manqueront ps de vous dire leur joye de vous savoir bien porter, aussy esse une grande ayde à suporter l'amertune et malheur du temps.

Je vous écrivis hier, mon coeur, et nostre paquet avoit déjà esté donné au Sr. de Coutancière croïant qu'il deut partir ce matin, mais nous avons seu encore à ce soir ycy quy nous donne moyen de vous écrire encore un mot. Ce quy l'a retenu, c'est quy vouloit voir un peut l'armée de Monsieur de Nevers quy déloge de la rivière d'Aine - Dans mon autre lettre je la nomme Meuse /3/ par erreur - pour s'aprocher encore plus près d'ycy, comme à Remily et aus vilages environs. L'on disoit quy viendroient jusque à Glaire et Tarcy, mesme l'on nommoit Dousy¹⁷⁴ quy est à nous, mais je croy que ce sont bruict faux. Cependant cest aprochement est plus tost pour nous doner soupçon que pour nous obliger. Nous ne méritions point cela de Monsieur de Nevers et vous le savés. Nous sommes en un temps bien pervers.

Monsieur vostre fils luy a envoyé aujourduy le Sr. de Châteauneuf quy l'a trouvé à Douchery pour le remercier et se plaindre du traitement fait à ses gentisomes. Il dit /4/ ma chère Madame, quy croit avoir beaucoup fait ayant esté jugé de bonne prise que de les avoir renvoïés et quy se voit obligé à païer leur rançon. Cependant, ce jugement ne nous paroist point. Le bruict avoit esté grand de la paix, mais l'on tient le traité rompu et l'atribue on à Monsieur le Prince quy ne peut en avoir louange des gens de bien quy ne se peuvent lasser de la désirer de tout leur coeur et plus ul oyent dire les maux de la guerre et plus il demande à Dieu la paix. Je le suplye de nous la donner et de ne nous traiter point comme nos pêchés l'ont mérité envers luy quy nous a tousjours esté sy bon que nous ne pouvons que nous reconnoistre bien ingras. C'est tout ce que je vous diray mon coeur, car c'est le soir. Adieu je suis la plus fidelle de vos servante et seule toute à vous.

Ma chère Madame, il faut vous dire comme mon Monsieur continue à se bien porter et quy se réjouit de vostre guérison. Le cher enfant sera ambracé de tout mon coeur de vostre part. Il se porte très bien dtout mon coeur de vostre part. Il se porte très bien Dieu mercy, et est treès genty et aymable.

A Sedan, ce 12e sepbre 1622.

Archives nationales, 1 AP 335/358

127

19 septembre 1622 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, depuis mes dernières de l'onsième de ce mois, les choses sont demeurées en l'état qu'elles estoient, hormis que nous avons des troupes de Monsieur de Never logées à St-Mange et

¹⁷⁴ Remilly, Glaire, Tarzy et Douzy sont des communes au sud de Sedan.

Felon¹⁷⁵ quy sont deux vilages quy sont également à luy et à nous de fasson qu'au dommage que nous en recevons il y a sa part. M. de Faubecourt avoit dit qu'il viendroit loger dans la souveraineté de Raucourt, sur quoy mon Monsieur envoie et écrivoit à Monsieur de Nevers luy disant que ce seroit contrevenir à nostre protection où il y a artile, esprès quy sy pour le service du Roy il est besoing d'y loger des troupes que Monsieur mon mary les y logera, sur quoy il luy fit réponse qu'il n'avoit point de commandement de la rompre et qu'il n'avoit point eu d'intension d'y faire loger et que quant cela ariveroit qu'il y auroit regret, cependant /2/ toute son armée est aus environ d'ycy où il ne laissent point entrer de vivre, mais ils ne prennent rien sur les terres et le peu quy y a esté pris a esté sodain randu. Le mardy 13e de ce mois, il se sont venu loger à St-Mange et Felon et croïant que ce seroit à des vilages quy ne sont qu'à nous, mon Monsieur monta à cheval avec bonne compaignye. Monsieur vostre fils y estoit et toute la noblesse quy est ycy et nostre fils et la garnison sortit, mais Dieu mercy, on ne leur donna pas ocasion de faire d'acte d'ostilité. Dieu say sy nous en estions en alarme et sy j'en jette bien des larmes, mais par sa bonté tout revient sain et sauf et mon Monsieur se portant fort bien pour avoir fait une telle courvée que de monter à cheval, par un chaut plus grand que je ne l'ay veu de, de tout cest été. Depuis, il s'est un petit resenty de sa goute à la cheville du pied droit, mais il ne laissa pas de faire /3/ la Cène ycy haut et d'estre sorty encore aujourduy. Il a bien meilleur apétit que de coutume, Dieu mercy, et se porte mieux.

Nous n'avons point reveu Monsieur de Blanc-Buisson comme je pensois. Il estoit allé trouver Monsieur le Chancelier pour le sujet des gentisomes de Monsieur vostre fils pour savoir s'il avoient esté jugé de bonne prise, pource que cela estant il tesmoignoient assés que l'on ne vouloit point les ouvertures de paix que mon Monsieur par des mémoires que Monsieur de Blanc-Buisson avoit aporté et bien que ces gentisomes ayant esté ranvoyés l'on n'a point continué à requérir mon Monsieur de travailler à la paix comme on faisoit durant le temps que le conte de Mansefelt a séjourné aus environs d'ycy, sy est elle autant à désirer que jamais les maux ocumentant tousjours, tesmoing ce que l'on dit quy est arivé devant Montpellier où force persone de calité ont esté tués. L'on nomme /4/ Monsieur le duc de Fronsac¹⁷⁶ quy seroit un grand damage et je m'assure que vous plainerés bien avec moy Monsieur son père et Madame sa mère. Depuis l'on nous a dit qu'il n'est que prisonier. C'est ce que je désirois bien et quy pleut à Dieu mette fin à tant de désolation quy nous doivent bien faire humilier devant Dieu afin qu'il luy fait apaiser son couroux. je crains bien ma chère Madame, de demeurer encore longtemps sans savoir de vos nouvelles. Nos coches ne revont poit encore à Paris, mais l'on m'a dit qu'il s'y en va un gentilhomme par quy je vous fais celle-xy où je ne vus diray plus rien sinon que le cher enfant se porte le mieux du monde et est sy genty quy nous donne mille plaisir. sa mère parle de le sevrer, mais pour moy je voudrois luy voir des dens davantage car sa completion estant délicate je crains que ce changement altère sa santé; Il va tout seul sentent que l'on lache le cordon, car de la asarder comme les autres enfans, je n'en suis pas d'avis. Je le trouve aussy plus gay qu'il n'avoit acoutumé, mais il est plus âpre à son tétin que jamais.

Le roy de Boême et Monsieur vostre fils et toute ma petite troupe se porte fort bien, Dieu mercy. C'est tout ce que vous dira vostre très humble servante et obéissante seur, toute à vous ma très chère Madame;

\$ §

A Sedan, ce 19e sepbre 1622.

Archives nationales, 1 AP 335/359

128

14 octobre 1622 - Sedan
à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, les chemins estant libres, Monsieur vostre fils n'a pas voulu demeurer davantage, sans envoies un laquais aprendre l'état de vostre santé, quoy que, Dieu mercy, nous l'ayons aprise assés bonne par le Sr. Bertolle, mais non telle que nous vous la désirons, car il nous a dit qu'il

¹⁷⁵ Saint-Manges et Floing communes au nord-ouest de Sedan.

¹⁷⁶ Léonor d'Orléans-Longueville, duc de Fronsac, fils de François d'Orléans-Longueville, comte de Saint-Paul et de Anne de Caumont, marquise de Fronsac, fut tué le 3 septembre 1622 devant Montpellier que l'armée royale assiégeait. Né le 19 mars 1605 il était dans sa dix-huitième année.

vous est demeuré une grande foiblesse et je crains bien qu'allant entrer dans l'hiver que vous ne puissiez reprendre toutes vos forces sy ce n'est que Dieu nous donne une bonne paix. J'estime donc qu'elle auroit ceste vertu là. Tant vous la souhaittons ardanment, mais nous n'oyons encore rien dire quy en approche.

Ce quy nous afflige fort, comme aussy de voir continuer les maladies en ce lieu¹⁷⁷. Nous en avons quité la demeure de là bas¹⁷⁸ pour venir loger /2/ ycy haut, hormis mon Monsieur quy n'en a voulu bouger. J'ay bien eu paine à le quitter, mais il luy a faillu obéir. Vostre nièce, Charlotte, est guérye il y a longtemps, Dieu mercy et nostre neveu le comte de Hanaut.

Mais la pauvre Mlle de Savigny en est morte¹⁷⁹, laquelle n'est guère pleuré de son mary. Je suis bien marye de ne l'avoir peu voir et assister comme j'eusse fit d'un autre mal, mais l'on tient celuy là contagieux. Vassignac avoit eu la petite vérolle et cependant ne laisse pas d'avoir la disenterye, mais sans sen et d'en estre sy mal qu'elle est abandonnée des médecins¹⁸⁰. Je n'en suis pas peu en paine, ayant la mère comme je fais. Dieu luy vueille randre sa santé, sy luy plaît, depuis que nous sommes tous ycy haut.

Le roy de Boême en est party, se portant fort bien, lundy dernier à quatre heure du matin. Nous avons plus /3/ tost hâté son partement que retardé, à cause de ces maladyes. Dieu le vueille conduire très heureusement à La Haye. Il a eu passeport du Roy, mais il n'a pas laissé de choisir d'aller à petit train quy n'est que de quatre chevaux ayant envoyé tout le sien huict jours devant. Que ce prince me fait de compassion de le voir ainsy dépouillé de tous ses païs, mais j'espère par la bonté de Dieu de l'y voir rétablir, car c'est son enfant quy espère et se confye en luy et ses promesse sont expresse et les esxemples ordinaire quy ne les abandonne point, mais quy leur donne des délivrance miraculeuse. C'est ce quy nous fera encore voir par sa grâce.

Nous avons renfermé ycy haut avec nous M. Durant et sa femme et depuis hier, elle est tombé malade de ce fâcheux mal, de fasson /4/ que nous voila privée d'une grande consolation. Il nous avoit déjà fait deus prêche ycy haut et les prières le soir. Vous jugerés bien mon coeur, comme cela nous afflige, certe cest un grand fléau que Dieu nous envoie que ces maladyes. Monsieur vostre fils dit qu'il ne les craint point, quy est un grand bien. Nous l'avons mis en un fort bon air, quy est la grosse tour que vous congnoissés bien. Nostre fille est toujours à La Moncelle avec le cher enfant, se portans tous fort bien. Il n'y a aucun malade, je croy que nous les irons voir après dîné; Elle fut ycy dimanche au prêche de M. Durant.

Ce que je vous puis dir de plus assuré de sa grossesse, c'est qu'elle a fait lever du tafetas pour luy faire un manteau. Depuis que je ne l'ay veue, je ne say sy elle sera assés ardye pour vous en mander quelque chose. Elle le devoit bien. Je suis /6/ bien ayse de sa demeure à La Moncelle, car je la voy fort apréancive. Je ne puis vois dire des nouvelles du cher enfant particulièrement comme elle, c'est pourquoy, je me remettray et vous en diray de mon Monsieur quy, Dieu mercy, se porte bien. Il nous vient voir ycy haut tous les jours.

J'oublois de vous y dire que nous y avons aussy Monsieur le conte de Sudenton, lequel y a esté retiré pour le mettre en un meilleur air qu'à la ville. c'est un fort honneste seigneur et avec quy l'on vit sans cérémonie. Il se fait fort aymer de Monsieur vostre fils et de tout le monde. Mon Monsieur est sy obligé à Monsieur son père qu'il a creu en devoir avoir ce soing particulier.

Nous n'avons plus que M. Bruce ycy haut pour avoir le soing de tout, car le Sr. de Teneuil est aussy malade de la disenterie /7/ mais sans danger. Nous avons aussy des officiers malade et Soudan recours à ceux de Monsieur vostre fils quy Dieu mercy, n'a pas un malade dans le logis où est son train que M. de La Bourdilière quy à la fièvre carte au moins. Il l'avoit quant nous ommes montés ycy haut.

¹⁷⁷ " C'est une maladie que les reittres ont laissé partout où ils ont passé, et y a des villages en France où une seule personne n'est pas demeurée, de sortes que nous n'en sommes pas seulz mal trettés ", écrit Marie de La Tour d'Auvergne dans sa lettre du 14 octobre 1622 (Archives nationales, 1AP 431/62).

¹⁷⁸ En 1611, le duc de Bouillon avait fait construire une nouvelle résidence, le palais des princes ou château-bas, plus adaptée que le vieux château médiéval aux exigences de la vie moderne. Ce nouvel édifice dont la construction dura deux ans est l'oeuvre de Jean Chardron, disciple de Salomon de Brosse.

¹⁷⁹ Philippa des Champs, originaire de Vaux, femme de Jean de Savigny, écuyer, inhumée le 11 octobre 1622 à Sedan.

¹⁸⁰ Louise de Vassingnac, née à Turenne, âgée de 21 ans, fille de Gédéon de Vassingnac et de Françoise d'Ailly.

Monsieur vostre fils et le mien anvoïèrent avant hier savoir des nouvelles de Monsieur le duc de Retelois¹⁸¹ quy est à Charleville. Il en ont raporté de bien mauvaises quy est qu'il estoit à l'extrémité abandonné des médecins. C'est un flus espatique qu'il a. Les gentisomes que l'on y avoit envoïés le virent. Le médecin disoit qu'il ne passeroit pas là un nuict, cependant il parloit encore fort bien et leur dit que sy Dieu luy randoit sa santé qu'il les remerciroit par lettre et qu'il mouroit leur serviteur, qu'il les en assura; Ses parolles m'ont fort obligé estant à l'article de la mort et me font encore plus plaindre ce pauvre prince, certe, c'est grand damage /8/.

Je m'assure que vous le regreterés bien, Monsieur son père n'est pas auprès de luy, il est à Attigny. Il fera là une grande perte, l'on disoit hier à Douchery qu'il estoit mort, certe j'en reçoÿ bien du déplaisir, car la mémoire de feu Madame sa mère m'est tousjours fort chère;

Après tant de mauvaise nouvelle, il vous en faut dire une bonne ma chère Madame. C'est que nous avons veu lettre quy assure que Berg-op-Son n'est plus assiégé et que le marquis de Spinola en a levé le siège avec un grand dommage et honte, mais nous n'en savons pas les particularités encore. Le Sr. Bertolle a seu ceste bonne nouvelle devant que partir d'ycy quy dut hier après dîné. Il s'en est retourné à Paris. Je voulois vous écrire par luy, mais Monsieur vostre fils m'assura que son laquais partiroit aujourduy s'en faillir et des que mes lettres seroient faites. Je m'en vois donc les luy faire donner, mon coeur, après vous avoir véritablement protesté ce que je me promets bien que vous me faite l'honneur de croire quy est sue je suis passionément vostre très humble servante et obéissante seur sur quy vous pouvés tout ma très chère Madame. Adieu.

\$ § \$ § \$

A Sedan, ce 14e octobre 1622.

Archives nationales, 1 AP 335/360

129

18 octobre 1622 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, encore que ce soit une fort bonne occasion quy s'offre de vous écrire, quy est par La Rivochère que Monsieur vostre fils renvoye à Touars sy esse que je ne prans que du petit papier, vous ayant fait une grande lettre par le laquais quy vous fut dépaîché vandredy dernier le 14e de ce mois et n'ayant depuis rien appris quy me donne sujet de vous faire long discours, car le coche quy est revenu de Paris ne nous n'a point porté de vos nouvelles à ceste heure que les chemins sont libre.

Mon coeur, nous en espérons plus souvent et ne manquerois point aussy à vous en mander des nostres, quy sont au mesme estat que je vous les représente par ma dernière. personne, Dieu mercy, n'estant tombé malade depuis ceux de céans. J'ay eu un petit l'alarme d'Henry quy a eu un petit dévoiment, mais il ne s'est point levé la dernière nuict et dort et mange fort bien. Vassignac que l'on avoit jugé à la mort en a apellé et l'on l'espère garentye. la pauvre Mlle Durant est tousjours en grande extrémité. La mort de Monsieur le duc de Retelois est rien certaine, certe c'est bien dommage de /3/ ce prince. Mon Monsieur nous vient tousjours voir ycy haut et nos ne désendons pas là bas.

Monsieur vostre fils s'est resenty d'une petite foiblesse hier au matin, mais il ne laisse pas de dîner à la salle d'un fort bon apétit. Je luy fais une continuelle guerre de négliger sy fort sa santé, mais je n'y gagne rien. Je le vous dis avec regret : il ne fait point d'exercice ou il les fait violens et un modéré luy seroit fort utile. Mon affection luy en fait parler souvent bien librement, mais je vous suplye, ma chère Madame, qu'elle soit otorisée de vostre comandement, certe lors je ne craindray point de le presser d'y penser quant je luy /4/ pouroy dire que l'avés ainsy ordonné.

J'ay veu nostre fille à La Moncelle depuis mon autre lettre. Elle d'y porte fort bien et commence à oublier qu'elle est grosse et qu'elle croit l'avoir senty. Il y a quinze jours, le cher enfant me fit de grande caresse. Je trouve qu'il avoit appris trois ou quatre mots. Il perça hier une petite den, aussy ay-je trouvé qu'il estoit encore un petit >>>>; mais tousjours fort genty. Pleut à dieu qu'il peut estre entre vos bras quant nous luy souhaittons.

¹⁸¹ François de Paule de Gonzague, duc de Rethelois, fils aîné de Charles de Gonzague, duc de Nevers et de Catherine de Lorraine, est décédé le 13 octobre 1622 à l'âge de 16 ans.

L'on vient d'avoir des nouvelles du roy de Boême d'Amiens où il a pris la poste pour aller à Calais. Jusque là il avoit fait son voïage fort heureusement, Je pry Dieu qu'il l'achève de mesme. Il me /5/ tarde de savoir sy vous aurés receu nos lettres du 8e de l'autre mois, quy avoient esté données à un gentilhomme de Bretagne, officier de Monsieur vostre fils. Elles estoient écrite trois jours devant celles que nous donnames au Sr. de Coutandière quy vous peut bien dire particulièrement de nos nouvelles pour avoir veu tous les désordres que l'armée estrange avoit fait ycy, les maladyes que nous y voïons ne se peuvent aussy atribuer qu'à elle quy en toute fasson nous a bien fait du mal. Dieu vueille qu'elle fasse du bien où elle est allée.

Il faut que je me dédise de ce que je vous mande au commencement de ma lettre, que ce sera La Rivochère quy sera porteur de ceste lettre, car /6/ M. Bruce m'a dit que Monsieur vostre fils a changé d'avis et quy ne le fera partir que dans huit jours. J'avois commencé ce mot dès hier, mon coeur, et je le finis de ce matin que je viens d'avoir un paquet de nostre fille pour vous quy y aprenederés toute nouvelle du cher enfant. Elle m'a envoyé du bon beure qu'elle fait battre à La Moncelle.

Henry et moy venons de déjeuner. Il se porte fort bien, Dieu mercy, et m'a ôté du tout d'alarme. c'est tout ce que je vous diray pour ce coup et que je suis bien en paine du Sr. Pontaubré, que le Sr. Bertolle nous a dit avoir laissé fort malade à Lille. Bon Dieu encore faut-il vous dire que Monsieur vostre fils fut hier à La Moncelle et qu'il soupa de fort bon apétit. Dieu say comme sa santé m'est chère, aussy suis-je vostre très humble servante et obéissante seur quy vous ayme plus que sa vye. Je finis sur ceste vérité mon coeur, ma chère Madame. C'est

\$ \$ \$ \$ \$ \$

A Sedan, ce 18e octobre 1622.

Archives nationales, 1 AP 335/361

130

24 octobre 1622 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, l'heure que je prans pour vous écrire m'est sy incommode que vous me pardonnerés bien sy je ne vous fait pas grande lettre, comme aussy de ce que je vous l'écris à la hâte, car c'est du soir après soupé, ayant passé tout le jour auprès de mon Monsieur quy depuis vandredy s'est mis au lict d'un mal quy luy prit bien soudainement quy fut un grand vomisement et dévoiement et tout d'humeur de rate, ce quy n'avoit jamais eu. J'en ay esté un jour bien en paine, craignant que ce fut le mal quy court. Mais, Dieu mercy, dès avant hier et l'un et l'autre cessa, mais il en est demeuré fort foible, mais beaucoup moins aujourduy qu'hier. Mesme je l'ay veu souper assés bien et il avoit esté extrêmement dégoûté. J'espère donc, ma chère Madame, que cela luy fera bien, mais jusque à ce que je le voye debout je ne seray pas à mon ayse. Je ne suis que tout le jour auprès de luy /2/ et le soir, je m'en viens coucher ycy. Ceste vye m'est bien fort fâcheuse, car je suis bien plus en paine que sy j'estois proche de luy quy veut que je fasse ainsy.

Je n'ay pas esté peu estonnée de voir Madame de Chélandre quy nous a bien réjouye de nous assurer que vous vous portiés bien. Je ne l'ay peu encore que fort peu entretenir à cause de l'indisposition de Monsieur mon mary. Il me tarde bien de me donner ce contantement que d'apprendre particulièrement de vos nouvelles. Je ne vous en puis dire que de bien fâcheuse de nos malades, car contre mon espérance, j'ay perdu la pauvre Vassignac¹⁸² que j'ay bien pleuré et comme une fille unique d'une demoiselle que j'ay tousjours extrêmement aymée. Comme vous savés, certe, mon coeur, ceste perte m'a fort afligée. Je vous avois dit ma joye la croïant hors de danger, mais elle a esté bien trop rabatue par ce dur coup duquel je m'assure que vous me plainderés. La pauvre Mlle /3/ Durant est morte aussy et toute deux en mesme jour¹⁸³. C'est ce que l'on eust guère pensé quy fut arivé, mais quant il plaît à Dieu à tous âge il nous retire. Toute la cosolation que j'ay, c'est qu'elle a fait une très crétiene fin. M. Rambour en est fort édifyé, car elle a tesmoigné joye en lieu de regret de quitter ce

¹⁸² Louise de Vassignac fut inhumée le 20 octobre 1622 à Sedan. Elle était âgée de 21 ans.

¹⁸³ Anne Fèvre, femme de Samuel Durant, ministre de l'Eglise de Paris, fut également inhumée le 20 octobre 1622. Originaire de Paris, elle était âgée de 63 ans.

misérable monde. Dieu luy a fait une grande grâce. Je le suplye qu'il me la fasse pareille ! J'ay tant de déplaisir de ne l'avoir peu voir durant sa maladye.

Certe, mon coeur, ceste mort m'a fort troublée. Tout ce que je vous représente, me servira donc d'excuse sy je ne vous entretiens point comme je voudrois. Je laisseray à Monsieur vostre fils à vous dire les bonnes nouvelles que nous savons ycy du Pais-Bas et à nostre fille à vous en dire du cher enfant que je n'ay point veu depuis vandredy, mais ce jour là il estoit le plus beau et le plus genty qu'il est possible. Madame de Chélandre le vit hier. Elle assure qu'il la reconnoit, quy n'est pas peu, aussy à /4/ il un grand esprit; Dieu en fera quelque chose de bien bon sy luy plaît.

Je m'estone bien que vous n'ayés receu mes lettres du 8e de l'autre mois. J'écrivois aussy à la bonne seur, à nous deux, quy vous a randu bien contante de vous estre allé voir. Pleut à Dieu pouvoir estre sauté au près de toute deux, quy je m'assure, m'avés fait l'honneur de m'y souhaitter. Je n'en doute point. J'aurois bien envye de luy écrire, mes il m'est impossible pour ce coup.

Il faut que je finisse en vous disant que l'on mande la paix de Paris, mais après tant espérance vaine que nous avons eues, me semble qu'il ne le faut croire que l'on ne la sache publyé; Sy cela est vous nous en feray bientost part. Je m'en assure comme celle quy désire passionément ce bien et ce repos à la France. C'est en quy je vous say bien segonder mon coeur.

Adieu ma chère Madame, je suis vostre très humble servante et obéissante seur, sur quy vous pouvés tout et quy vous ayme plus que sa vye. Je le vous jure véritablement, mon coeur.

§ § §

A Sedan, ce 24e octobre 1622.

Archives nationales, 1 AP 335/362

131

11 novembre 1622 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, pour y avoir peu que je vous ay écrit, cela ne m'enpaichera pas que vous n'ayés de mes lettres par le neveu de Bonne, quy s'en va trouver votre apoticaire pour, je croy, achever d'apprendre au près de luy ce qu'il a commencé au près de son oncle, en la considération duquel vous ne trouverés pas mauvais, je m'en assure, que je vous suplye de le recommander.

Ce que j'ay de nouveau à vous mander, mon coeur, c'est que je vis hier nostre fille. Elle me vient voir, mais ne me mena pas le cher enfant, car c'estoit son heure de dormir, mais elle m'assura quy se portoit le mieux du monde. Nous résolumes ensemble, en présence de M. vostre fils, que lundy elle quitteroit la demeure /2/ de La Moncelle pour s'en venir ycy avec le cher enfant se loger au château, où je suis encore et décens deux fois le jour, là bas, pour y voir mon Monsieur, quy, Dieu mercy, est bien remis de sa médecine qui l'avoit tant travaillé. Il a pris depuis des pilures, de quoy il s'est fort bien trouvé ; sont celles qu'il avoit accoûtumé de prendre en allant souper. Il avoit hier au soir sy bon apétit quy disoit qu'il eust encore bien mangé sortant de table; Il y avoit plus de quatre mois que je ne luy en avois ouy dire autant Die soit loué quy luy a randu sa santé. Je croy que les bonnes nouvelles de la paix y ont bien aydé, car il s'en réjouit fort. Il nous tarde bien ma chère Madame, d'en savoir vostre joye quy n'aura pas peu de pouvoir pour vous faire bien porter je m'assure /3/.

Je croy que je vous ay déjà mandé comme les feux de joye s'en sont faits ycy. Nous avions seu aussy qu'à Reins et à Lan l'on ne sy est pas oublyé et à Brucelle en la maison de l'embassadeur du Roy, l'on les y a faits aussy, sy ne croy je pas qu'en ce lieu là, l'on en ait esté guère ayse.

Nostre fille a fait plus que tous les autres à La Moncelle, car elle y a tiré l'artilerye ce quy n'y c'est pas fait ycy. Je croy qu'aussy ne s'en peut il voir guère de plus aysé qu'elle quy parle déjà de s'en aller vous trouver.

Je voudrois pour vostre contantement et le sien qu'elle y fut déjà sauter, mais la mauvaise saison me fait peur pour l'état où elle est et pour le cher enfant de fasson que je ne puis pas luy conseiller ce voiage, qu'elle tient fort aysé, tant elle a envye de le faire. Mais, je luy disois hier qu'il ne failloit pas l'entreprendre /4/ sans en avoir vostre avis quy est bien plus recevable que le mien, quy ne peut que luy estre un peu supect pource que mon contantement consiste à la retenir et toutefois certe à cause du vostre et du sien j'y consentiois volontiers à son partement, sy nous estions au prinsteemps.

Je vous suplye donc, mon coeur, m'en mander ce que vous jugés qu'elle doit faire et pour elle et pour le cher enfant. Il ne se peut pas mieux porter qu'elle fait, en l'état où elle est. A la voir, il seroit mal aysé de la prendre pour une femme grosse, tant elle a bon visage et paroist légère. Je la croy encore grosse d'un fils. Elle croit entrer dans son septième mois au commencement de celui quy vient ; seroit pour acoucher à la fin de février ou au commencement de mars, selon son conte, mais elle s'est tout trompé à son premier que je crains qu'elle n'en fasse de mesme à ce segond.

J'oublois bien de vous dire que nos médecins de Sedan [disent qu'il] n'y a plus de disenterie à la ville. Dieu mercy, nous ne sommes pas [menacé] d'un petit fléau. Dieu en soit bény et nous fasse la grâce de n'estre point ingras de ses biens faits.

Adieu mon coeur, ma chère Madame, aymés moy tousjours autant que je vous honore passionément et que je suis vostre très humble servante et obéissante seur,

A Sedan, ce 11 noble 1622.

Archives nationales, 1 AP 335/363

132

12 décembre 1622 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, je crains que nous vous ayons bien mis en paine d'avoir tant retenu vostre laquais, mais l'on a estimé ne le vous devoir dépaicher, que pour vous mander, certainement, le partement de nostre chère fille et nous ne l'avons peu plus tost à cause du grand rume qu'elle a eu et le cher enfant aussy, de fasson que j'ay creu que Dieu vouloit quy ne bougassent encore d'ycy. Mais, je voy le contraire, non sans estre un petit troublée, vous écrivant à la veille de son partement. Vous me pardonerez donc bien, mon coeur, sy estant toute interdite, je ne vous dis rien quy vaille.

Il y a dix ou douse jours que nostre fille vous avoit dépaiche un /2/ laquais pour vous mander le jour de son partement, au 6e de ce mois; Et dès le landemain qu'il fut party, elle tomba malade de ce rume, quy a esté grand. Elle sortit hier de la chambre seulement et se résout à partir demain matin; c'est tesmoignant qu'elle n'a pas une petite envye d'avoir l'honneur d'estre auprès de vous. Je vous ayme trop pour luy en vouloir mal, mon coeur, et certe je n'adoucis mon déplaisir qu'en me représentant vostre contentement. Tout ce quy me travaille, c'est la crainte des incomodité qu'elle recevra en son voiage en l'état où elle est et par la fâcheuse saison où nous sommes.

Je ne les ay pas moindre pour nostre cher enfant quy commence à me fort aymer /3/. C'est bien pour me randre son absence fort fâcheuse, mais puisque vous jouirés du contentement que je pers, il se faut consoler et prier Dieu de le bénir, ce que je feray de tout mon coeur. Quant je les sauray heureusement arivés auprès de vous, ma chère Madame, je seray en repos ; mais en attendant mon esprit sera bien perplect. Nostre fille aura bien à vous randre conte de tout ce quy s'est passé ycy. Ce ne sera pas sans vous faire voir que j'ay esté en de grande perplécité et engoisse qu'elle a passé assés doucement, n'ayant pas eu les allarme que j'ay eue ny s'en tout ce que je savois, que j'estois bien ayse de luy céler, pour ne la mettre pas dans les paines où j'estois.

Je remets à elle à vous dire tout et ne ferais plus, mon coeur, que vous dire que mon Monsieur vous rant mille [grâce] de l'honneur que vous /4/ luy faite d'avoir tant de soing de sa santé, quy est souvent altéré ; et a ceste heure par un grand rume, mais il n'en garde pas le lict, Dieu mercy. Il me commande de vous assurer que vous ne la sauriés désirer bonne, à personne quy soit avec un plus véritable affection vostre serviteur très fidelle.

Monsieur vostre fils atent le retour de M. de La Boudelière. Aujourduy nous avons eu des lettres de M. le conte de Hon quy ne savoit où il trouveroit le Roy, de fasson que je croy quy ne seront encore ycy sy tost pourveu que ce soit avec bonne nouvelle sera assés tost celui quy est revenu de Deux-Pons, assure que la bonne princesse est arivée à Brandebourg. La voila bien esloigné de nous, mais puis qu'elle y trouver sûreté et consolation il s'en faut réjouir.

Je n'usse osé espérer que le cher enfant se fut sy tost guéry de son rume. Il touse encore un peu, mais ses femmes disent que ce n'est rien. Dieu vueille quel n'omente point et qu'il soit remis entre vos bras en la santé que je luy désire. Je luy ay souvent parlé de vous mon coeur, parlés luy de moy. Je

